

# Ce que je sais !

Petite Histoire de la Commune de Ninville,  
de ses Maires et de ses Habitants

(1789 – aujourd'hui)



Jean-Pierre BIELMANN

## Ce que je sais !

Petite Histoire de la Commune de Ninville,  
de ses Maires et de ses Habitants


(1789 – aujourd'hui)



2013

Crédit iconographique : Photographies de l'auteur.

Site internet de l'auteur : [www.bielmann.fr](http://www.bielmann.fr)

 Ce texte est protégé. Toute reproduction même partielle nécessite au préalable l'accord de l'éditeur et de son auteur.

© 2013, CRIBBLE, 453, montée du Four à Chaux, F-01640 SAINT-JEAN-LE-VIEUX

à Pierre et Jocelyne, mes parents.

*« On tient toujours du lieu dont on vient. »*  
Jean De La FONTAINE, *la souris métamorphosée en fille*

## Avant-Propos

Je remercie toutes les personnes qui ont apporté leur pierre à cet édifice. Une aide, une indication ou un simple sourire ont été autant de signes d'encouragement.

Je remercie tout particulièrement :

Mme le Maire de Ninville, Isabelle MICHEL, qui m'a donné accès aux archives de la commune.

Frédérique, mon épouse, et mes filles, elles ont participé à toutes les recherches.

Mes parents. Ils m'ont donné la passion de l'Histoire et des histoires.

Les personnels des Archives Nationales de France et des Archives Départementales de la Haute-Marne.

Les personnels des bibliothèques municipales de Langres, de Nogent et de Lyon.

Tous les hommes et les femmes de bonne volonté connus ou inconnus avec lesquels j'ai échangé quelques mots.

Merci à tous

Jean-Pierre BIELMANN

## Table des Matières

Généralités	9
Première Partie : Un monde nouveau	
La réorganisation des territoires	11
Les hommes et la Révolution à Ninville	21
Appendice : un meurtre à Ninville en l'an III	31
Alexis GLOUTIER, un destin exceptionnel	33
Deuxième Partie : Histoires de pierres (XIXe et XXe siècles)	
La paroisse	57
Les travaux de la municipalité	79
Troisième Partie : Vivre à Ninville (XIXe et XXe siècles)	
L'habitat	105
Les gens	110
Les activités	161
Annexes	
Les XIXe et XXe siècles à Ninville – témoignages de pierres	179
Les cartes postales de Ninville	183
Compléments à l'Histoire de la Seigneurie de Ninville	185
Sources	186
Bibliographie	190
Sites internet	194
Table des illustrations	195



*Carte postale – vue générale du village vers 1911*

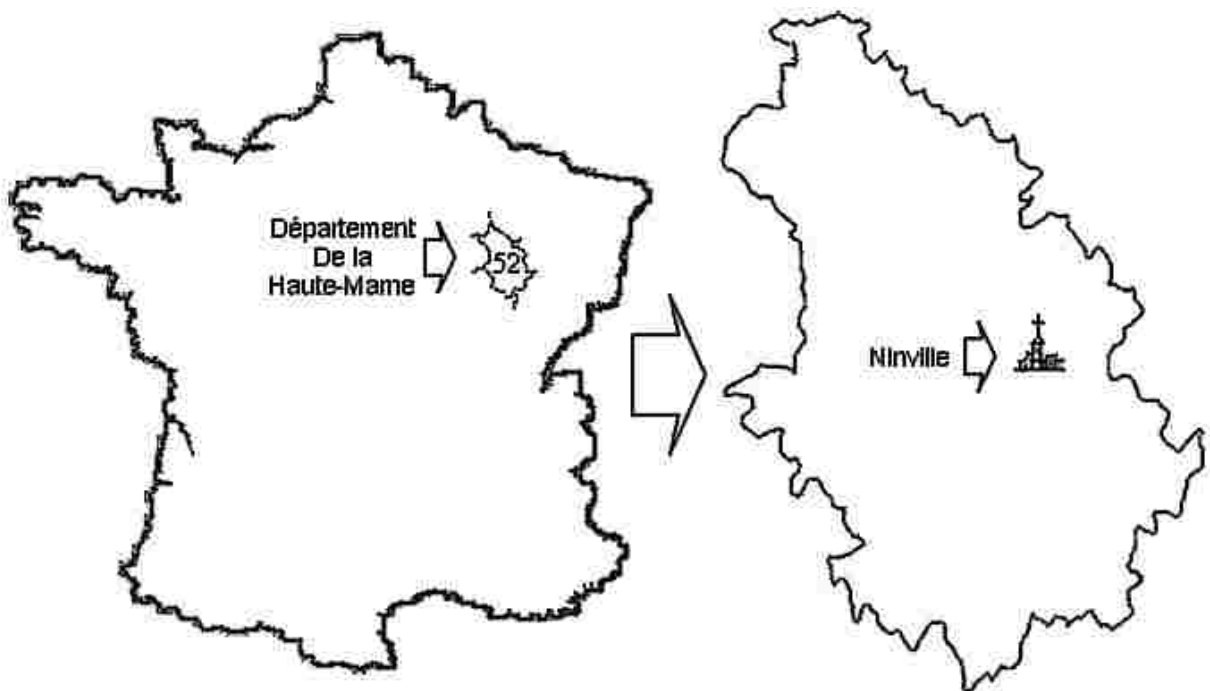


## Généralités

L'abbé ROUSSEL a écrit à la fin du XIXe siècle<sup>1</sup> :

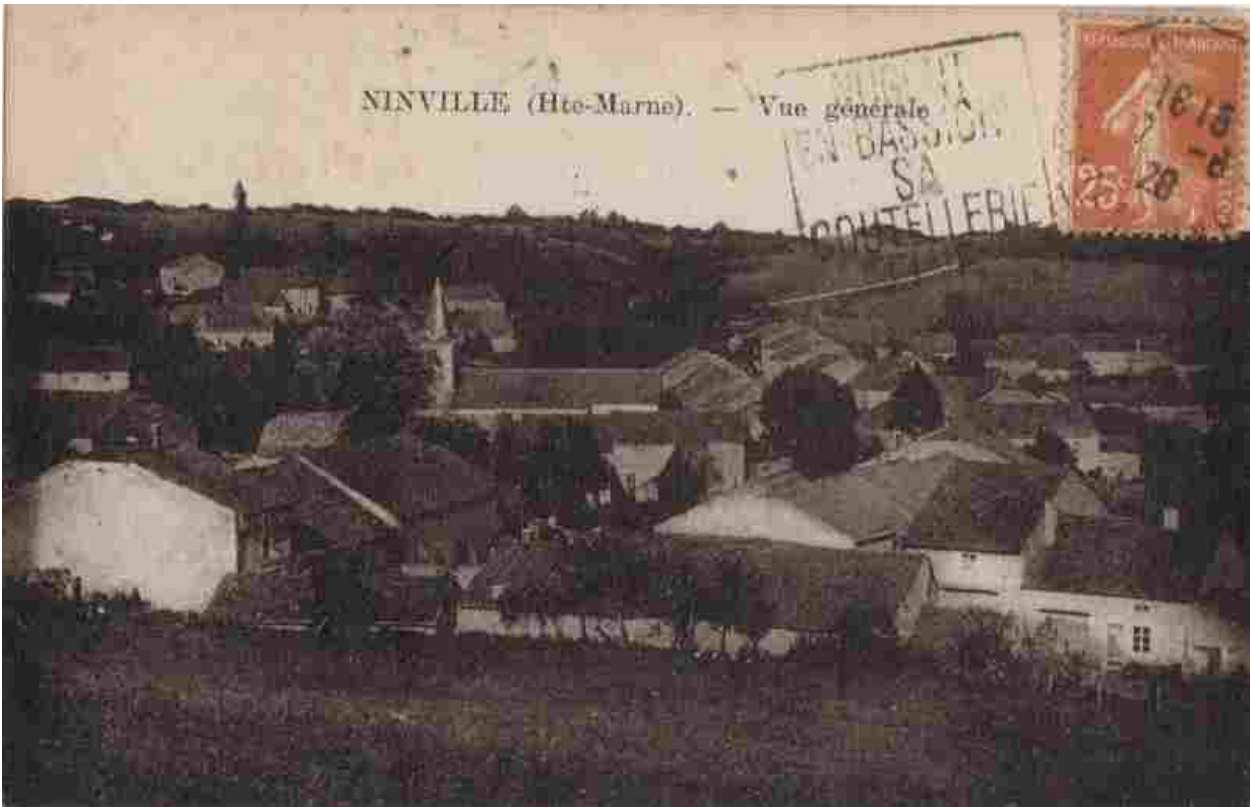
« *NINVILLE.*

*Ninville, qu'on écrivait jadis Niville, Linville, Ligniville, Nivilla, Linvilla, Lignivilla, ressortissait à la généralité de Champagne, à l'élection de Langres, au bailliage de Chaumont et à la prévôté de Nogent. La seigneurie, qui a été longtemps réunie à celle de Provenchères-sur-Marne, appartenait, en 1789, au vicomte de Gaucourt, seigneur aussi de Lécourt, Damphal, etc. Ninville donna le jour, en 1755, à Alexis Gloutier, économiste célèbre qui mourut sur le Nil, en Égypte, l'an 1800, et à Jean-Baptiste-Nicolas Voisin qui fut ordonné prêtre en 1788. Ce village dont il est fait mention au XIIIe siècle formait dès lors une paroisse curiale. – L'église, dédiée à saint Martin, du doyenné d'Is, était le siège d'une cure à nomination de l'évêque ; il en est encore de même aujourd'hui. L'église actuelle a été bâtie vers 1770 sous l'administration de Nicolas Jacob, curé de la paroisse. Le point culminant de la montagne, indiqué par l'arbre de Ninville, est à quatre cent cinquante-cinq mètres d'élévation.»*



Carte n°1 - Situation géographique de Ninville

<sup>1</sup> ROUSSEL 1873-1879, tome 2, notice n°169



*Carte postale – vue générale du village vers 1928.*

## Première Partie

# Un Monde nouveau

Les changements induits par la Révolution de 1789 furent considérables et sans pareil dans l'Histoire de France. Aucune des Révolutions et aucun des soulèvements populaires qui se succédèrent aux XIXe et XXe siècles n'allèrent aussi loin et n'eurent des conséquences aussi importantes. À leur manière, Ninville et ses habitants vécurent et participèrent à la naissance de la Grande Nation.

### Chapitre 1

## La réorganisation territoriale.

Les premiers travaux de l'Assemblée Constituante, fondée par les députés des États-Généraux le 9 juillet 1789, furent consacrés à la réforme administrative.

### **La situation avant 1789**

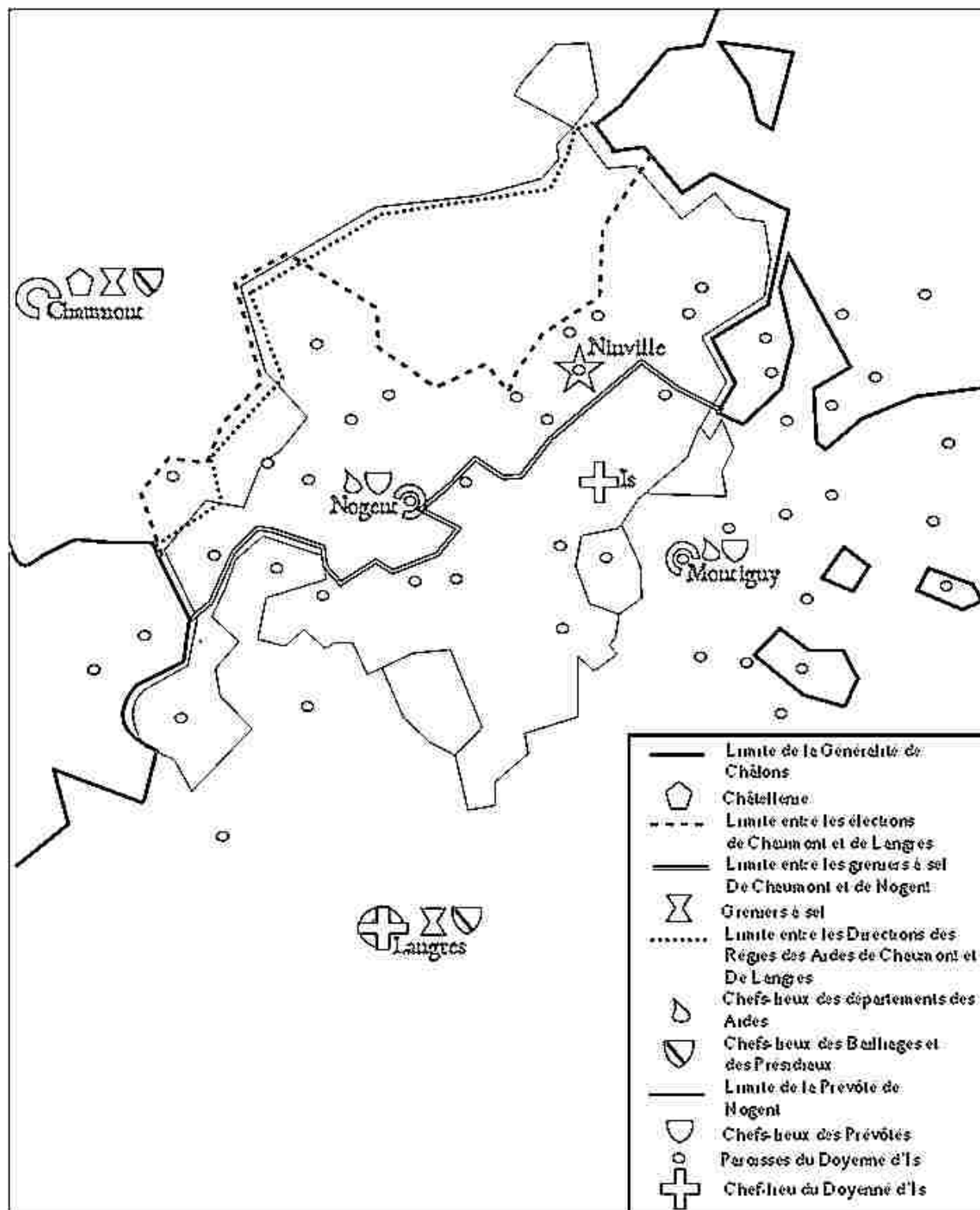
Déjà écrasée par les droits démesurés du seigneur et par le contrôle tatillon du curé ainsi que nous l'avons démontré dans notre précédente étude<sup>2</sup>, la population était confrontée à une administration royale incroyablement lourde et complexe. Les circonscriptions administratives, militaires, fiscales et judiciaires héritées des aléas de l'Histoire se superposaient sans avoir les mêmes limites. Si Ninville appartenait à la Province de Champagne et à la Généralité de Châlons du nom de la ville où l'Intendant de justice, police et finance siégeait, la seigneurie et la paroisse dépendaient de plusieurs chefs-lieux très éloignés les uns des autres.

1. Sur le plan administratif, la seigneurie relevait de la châtelainie ou bailliage de Chaumont à cause du château de Nogent. La Généralité de Châlons comprenait six châtelainies principales. Elle comptait parmi ses officiers deux trésoriers qui collectaient les actes de dénombremens, hommages et aveux des

---

2 BIELMANN 2011

fiefs tenus du Roi<sup>3</sup>.



Carte n°2 – Ninville et les divisions administratives de l'Ancien Régime

3 BIELMANN 2011, voir les pièces justificatives n° 13, 16, 24, 26, 27, 28, 31, 32 et 33

2. Sur le plan militaire, Ninville ressortait du Gouvernement de Champagne dont le chef-lieu se situait à Troyes.

3. Sur le plan fiscal, outre les droits du seigneur, il existait des impôts directs et indirects dus au Roi et correspondants à plusieurs divisions financières :

- La *taille*. Elle constituait un impôt de répartition qui ne frappait que les roturiers. Les habitants de Ninville relevaient de l'arrondissement de Nogent, subdivision de l'Élection de Langres, une des treize circonscriptions de la Généralité. Selon « *l'estat de la Généralité de Champagne, pendant les années 1689, 1690 et 691, de l'intendant Michel LARCHER* », ils acquittèrent les sommes de 335 livres en 1689, 350 en 1691 et 370 en 1692<sup>4</sup>.
- La *gabelle*. La Champagne était l'un des pays dits de Grande Gabelle où on devait acheter obligatoirement une quantité fixe et annuelle de sel. La taxe sur le sel représentait ainsi un véritable impôt direct. Les habitants de la paroisse s'approvisionnaient au grenier à sel de Chaumont, un des trois greniers d'impôts du département des gabelles de Troyes.
- Les *aides*. Elles étaient des contributions indirectes prélevées sur les boissons (les « *cinq sols* »), sur les marchandises (le « *gros* » et son « *augmentation* »), sur les prix de détail (le « *quatrième* »)... Ninville relevait du département de Nogent, subdivision de la régie de Langres.

4. Sur le plan judiciaire. À côté de la justice seigneuriale, il y avait aussi la justice royale. Au niveau local, pour tous les cas civils et criminels, les gens de Ninville s'adressaient à la prévôté de Nogent. Pour les « *cas royaux* », tels que les crimes de lèse-majesté, de troubles à l'ordre public, et pour les appels, ils dépendaient du bailliage puis du présidial, tous deux situés à Chaumont, et enfin du Parlement de Paris. À noter que le bailliage de Chaumont était l'un des plus vastes du royaume et qu'il avait sa coutume particulière.

Enfin l'Église maintenait sa propre organisation territoriale. La paroisse de Ninville appartenait à une circonscription du diocèse de Langres, le doyenné d'Is dont les limites gardaient le souvenir d'un *pagus* carolingien<sup>5</sup>.

### **Les nouvelles divisions administratives**

Face à ce capharnaüm, les députés de la Constituante procédèrent à une

---

4 Publié dans BRANCOURT 1983, p. 448

5 BIELMANN 2011, 1ere partie, chapitre 1.

réorganisation complète de l'administration du royaume en s'appuyant sur des projets de plusieurs érudits du XVIII<sup>e</sup> siècle et sur les souhaits exprimés dans les cahiers de doléances. Une première proposition fut présentée à l'Assemblée, le 29 septembre 1789. Ses partisans, chantres de l'uniformisation à outrance, divisaient la France en quatre-vingts départements carrés de dix-huit lieues de côté (72 km), eux-mêmes partagés en neuf communes de six lieues de côté<sup>6</sup>. Seule la capitale, Paris, échappait à ce carcan et formait un quatre-vingt-unième département. Selon une carte réalisée par le topographe du Roi, HENNEQUIN, Ninville intégrait une entité administrative s'étendant de Saint-Mihiel au nord aux portes de Langres au sud et de Saint-Dizier à l'ouest à Toul à l'est. Toutes les références historiques d'appartenance à une province ou à une culture régionale disparaissaient. MIRABEAU fit valoir les inconvénients de cette division artificielle. Il proposa un contre-projet de cent vingt départements<sup>7</sup>, un autre député déposa même un projet de deux cent trois départements. On se mit finalement d'accord sur un « *nombre de 75 à 85* » le 11 novembre 1789<sup>8</sup>. Les députés de chaque province furent conviés à se réunir pour définir le découpage des départements se partageant leur territoire. Ils étaient aussi invités à s'entendre avec les représentants des provinces voisines pour rectifier des limites souvent incohérentes ou imprécises.

La partition de la Champagne s'avéra difficile. La superficie de la Généralité de Châlons était trop grande pour renfermer trois départements et trop faible pour quatre. Dans un premier temps, les députés retinrent la première hypothèse. Ils envisagèrent de rattacher le Bassigny, dont Ninville, à une circonscription ayant Troyes pour chef-lieu. Mais les distances étaient trop importantes et les habitants s'en plaignirent. Une division de la Province en quatre départements nécessitait des empiètements sur les Généralités voisines. Pour cette raison, les représentants entamèrent des négociations avec leurs homologues lorrains. Les deux parties s'accordèrent sur un compromis : la Champagne obtenait la principauté de Sedan contre celle de Vaucouleurs et les Lorrains cédaient quelques villages autour de Bourbonne. À ce moment, Ninville se trouvait sur la délimitation entre les deux provinces. La commune champenoise s'opposait à Cuves la lorraine. Un procès-verbal signé le 12 janvier 1790<sup>9</sup> semblait figer définitivement la situation. Cependant, la contestation de l'abbé de Morimond qui perdait la plupart de ses propriétés désormais en territoire lorrain, les agissements du député du Bassigny Barrois, HUOT De GONCOURT, et la rivalité entre les villes de Lamarche et de Bourmont remirent tout en cause. Ils permirent au quatrième département de la Champagne, reconnu officiellement le 25 janvier 1790, de s'agrandir en direction de l'est. Le décret du 26 février 1790 sanctionné par le Roi le 4 mars 1790 lui

---

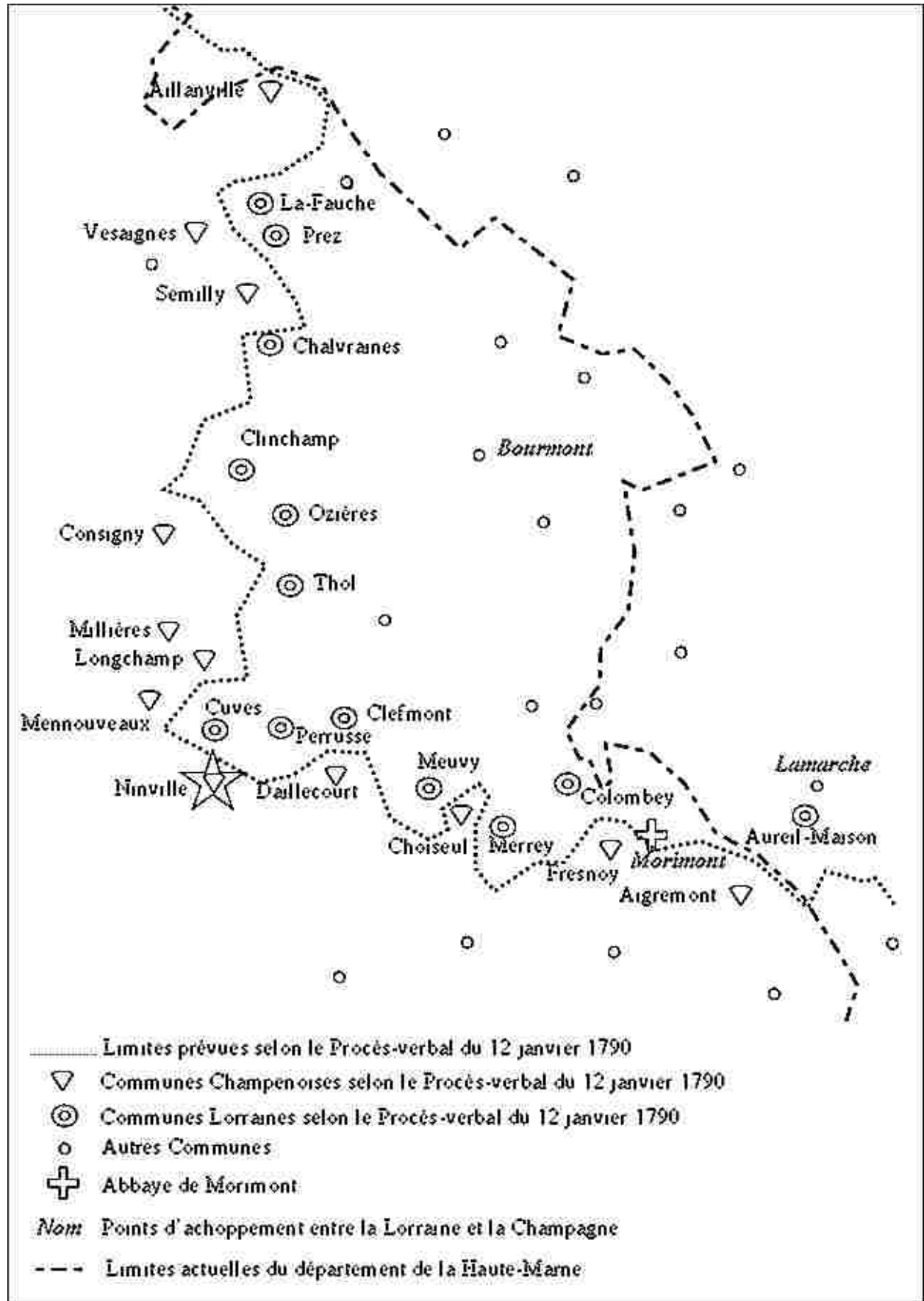
6 Archives Parlementaires, tome IX, p. 205

7 Archives Parlementaires, tome IX, p. 662 et 663

8 Archives Parlementaires, tome IX, p. 759

9 ANF DIV bis 2

donna son nom, la Haute-Marne, et ses limites définitives. Ninville n'était plus une commune frontalière.



### Carte n°3 – Limites du département au 12 janvier et actuelles

Le 4 mars également, les députés de la Haute-Marne mirent en place la division du nouveau département en six districts et la sous-division en cantons<sup>10</sup>. Ninville faisait maintenant partie du District de Bourmont et du Canton de Longchamp. La commune relevait de la justice de paix de Longchamp, du tribunal civil de Bourmont et du tribunal criminel de Chaumont. La paroisse ressortait du diocèse de Langres dont les limites étaient analogues à celles de département.

La loi du 28 pluviôse an VIII / 17 février 1800 modifia l'organisation des départements. Ils étaient placés sous l'autorité d'un préfet. Le découpage en districts céda la place à une division en trois arrondissements bien plus vastes (Langres, Chaumont et Wassy). De même, on redessina la carte des cantons. Ninville rejoignit le Canton de Nogent dans l'arrondissement de Chaumont.

#### La naissance de la commune

Pour compléter la réorganisation administrative du Royaume, les députés s'interrogèrent sur la création d'une cellule administrative de base. Cette démarche était révolutionnaire. Jusque-là, la communauté des habitants était rarement reconnue. Dans les campagnes, le syndic élu par les chefs de famille n'avait d'autorité que celle qu'il tirait du mandat qui lui avait été confié<sup>11</sup>. La réalité des pouvoirs revenait au seigneur, à ses représentants et au curé. Lors de l'Assemblée Générale des Trois Ordres du bailliage de Chaumont, Ninville n'était cité que par le biais de la titulature de son seigneur.

La loi du 14 décembre 1789 octroya le droit à chaque ville ou paroisse de devenir la cellule administrative de base. Les membres du « *Conseil Général de la Commune*<sup>12</sup> » et le maire étaient élus pour deux ans par les citoyens dits actifs, c'est-à-dire s'acquittant d'une contribution au moins égale à trois journées de travail. Ils se réunissaient dans une « *maison commune* » pour gérer les affaires de la communauté.

Pour Ninville, nous ignorons l'emplacement de la première maison commune. En 1790, les habitants élurent l'ancien recteur d'école, Claude DUCRET, à la fonction de maire. En 1792, il fut remplacé par Jean-Baptiste CRAPELET. À ses côtés, Claude DUCRET, M. BERNARD, F. THOMAS, et RENARD formaient le « *conseil général* ». En l'an III, Jean RENARD occupa la charge de maire. Parmi

---

10 ANF NN\*12, copie Ms. F2 1 443

11 BIELMANN 2006 p. 58

12 Le terme « commune » s'imposa définitivement avec le décret du 10 brumaire an II / 31 octobre 1793 qui décida de remplacer toutes les anciennes dénominations.



les officiers municipaux, on désignait :

- un officier « *national* », il représentait la commune dans l'assemblée du district à Bourmont. En 1790, François MOUSSU occupait cette fonction. F. THOMAS le remplaça en 1792.
- un officier « *public* », il tenait les registres d'État-Civil. La loi du 20 septembre 1792 avait retiré la rédaction des registres des naissances, des mariages et des décès des curés pour la confier à un officier public élu. Le 1er octobre suivant, la municipalité de Ninville avec le maire CRAPELET en tête s'était rendue à la maison curiale pour prendre possession des registres paroissiaux. Leur tenue fut confiée à l'ancien maire, Claude DUCRET, élu le 18 novembre 1792 et encore en fonction au mois de fructidor de l'an III / août 1795.
- un secrétaire, office tenu par RENARD en 1792.

Cependant, le morcellement et, pire, l'éparpillement du territoire national en trente-huit milles communes provoquait déjà des critiques. En 1789, les députés de la Constituante, THOURET, SIEYES et CONDORCET, avaient proposé la création de six mille cinq communes. Ils avaient échoué. Avec la réaction thermidorienne et la promulgation de la Constitution de l'an III, leurs héritiers politiques obtinrent le démantèlement des municipalités communales au profit de municipalités de canton. L'autorité locale appartenait à une assemblée des représentants de chacune des communes, dirigée par un président élu. Les citoyens de Ninville envoyèrent à Longchamp « *un agent municipal* » :

- François PAGE élu le 15 brumaire an IV
- François BERNARD élu le 29 ventôse an V
- Nicolas LESSERTEUR, élu en l'an VI, destitué le 2 floréal an VII
- Martin THOMAS, élu en l'an VII

Cet épisode prit fin avec la loi du 28 pluviôse an VIII / 17 février 1800, signée par le premier consul Napoléon BONAPARTE. Afin de mieux contrôler la population, les municipalités communales furent rétablies. Mais les maires n'étaient plus élus. Ils étaient choisis pour les communes de moins de cinq mille habitants parmi les conseillers municipaux par le préfet. Pour Ninville, le préfet de la Haute-Marne désigna Nicolas MOUSSU qui resta en fonction jusqu'en avril-mai 1808. Un adjoint le secondait.

À noter qu'à partir d'août 1795, l'agent municipal puis le maire cumulaient ses fonctions avec celles d'officier « *public* ».

## La ferme du Formont

### 1. La situation en décembre 1789 :

Le Formont était cité pour la première fois dans les sources en 1276. Un acte du chapitre de Langres mentionnait un droit d'affouage « *au bois de Mansesoule et au Formont* » pour le four de Noyers.

À la veille de la Révolution, la ferme du Formont constituait une communauté d'habitants indépendante. Elle relevait directement de la prévôté de Nogent dans le bailliage de Chaumont. Cependant, ses habitants cotisaient au rôle de la paroisse d'Is en Bassigny. La terre fut naturellement rattachée à ce village lors de la mise en place des communes en décembre 1789 bien qu'elle en soit complètement séparée<sup>13</sup>. Cette situation n'était pas exceptionnelle dans le département de la Haute-Marne. Meuvy avait aussi un terrain enclavé dans le finage de Daillecourt<sup>14</sup>.

### 2. Le rattachement à Ninville :

Le dossier de rattachement de la ferme du Formont à la commune de Ninville est conservé aux Archives Départementales de la Haute-Marne sous la cote 153 M 7.

« *Un croquis visuel du territoire de la ferme du Formont* » avait été dressé le 25 septembre 1830 et joint au rapport de la délimitation de la commune d'Is. Au mois de janvier 1831, le directeur des contributions directes et le préfet de la Haute-Marne demandèrent le rattachement de cette terre à la commune de Ninville « *dans le territoire de laquelle elle est pour ainsi dire enclavée* » pour le premier, car « *la ferme du Formont ne tient non seulement par aucun point à la commune d'Is qui l'administre, mais encore qu'elle en est séparée entièrement d'une autre commune* » pour le second.

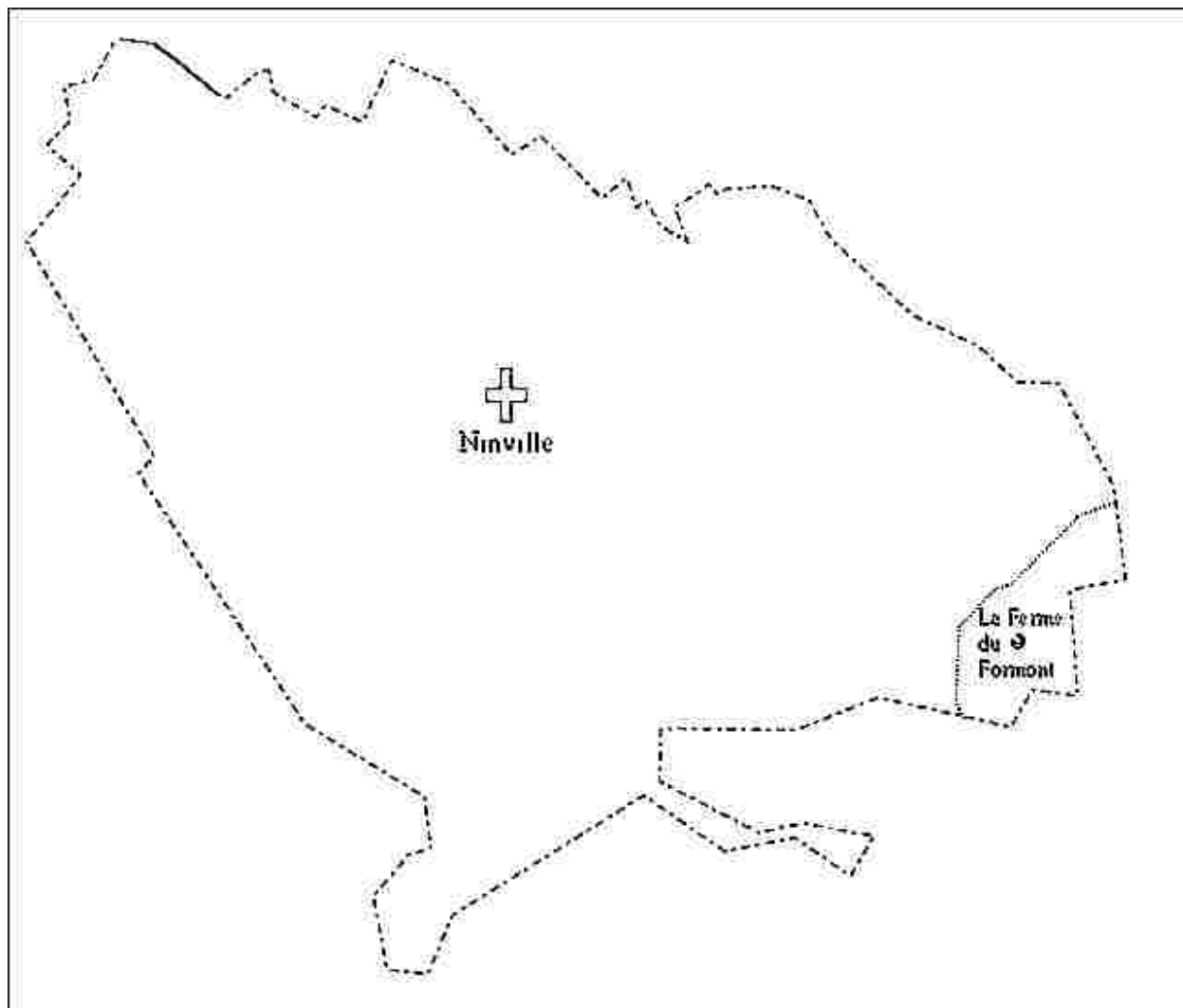
Au mois de mars 1831, les conseils municipaux de Ninville et d'Is se réunirent et délibérèrent sur le projet à la demande du ministère de l'Intérieur.

Une ordonnance du Roi Louis-Philippe datée du 2 juin 1831 octroya définitivement le territoire du Formont à la commune de Ninville.

---

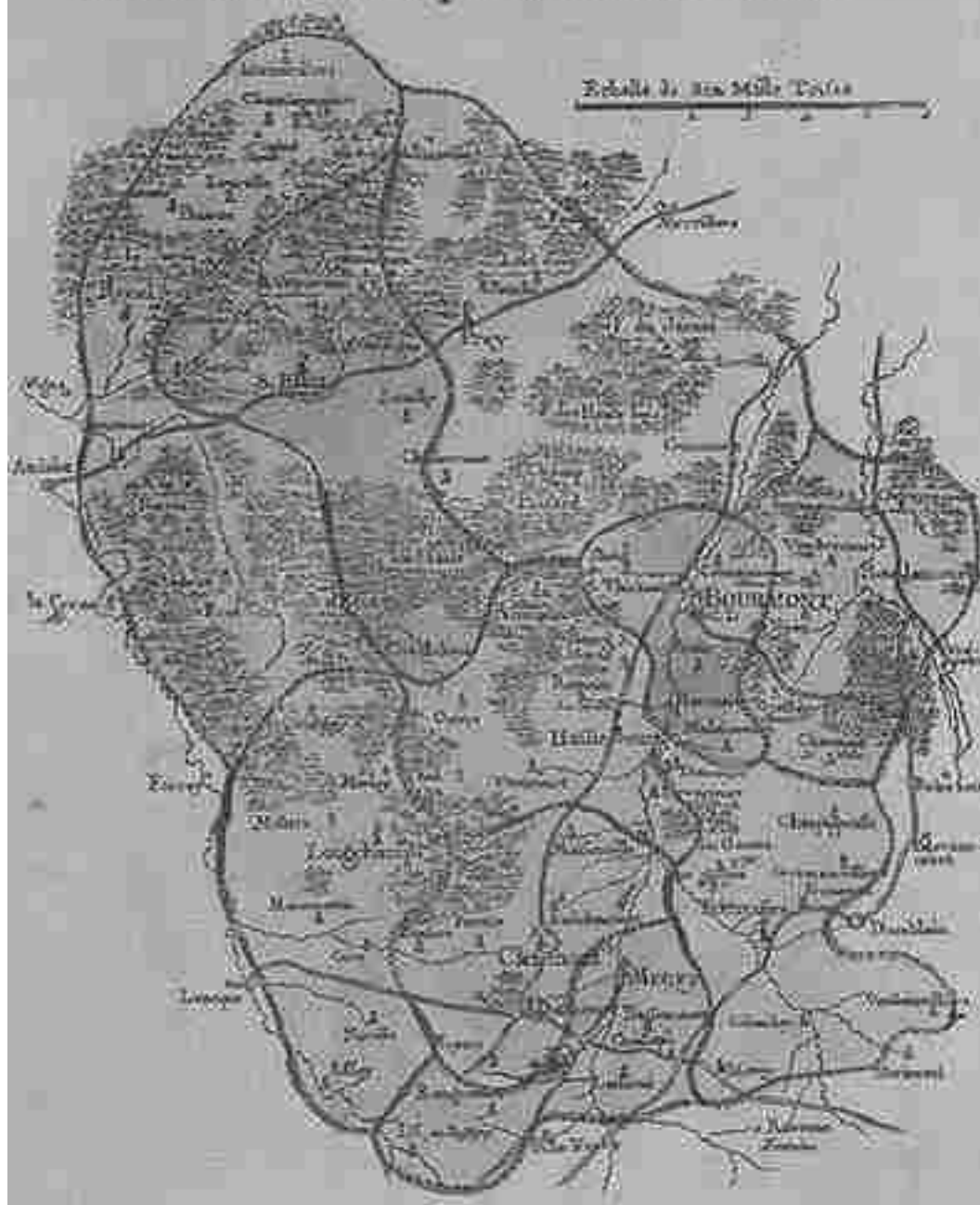
13 ROSEROT 1903, p. 72

14 METTRIER 1911



*Carte n°4 – Ninville et la ferme du Formont*

DISTRICT DE BOURMONT dédié à Monsieur le C<sup>e</sup> de  
Choiseul d'Aillecourt Deputé à l'Assemblée-Nationale.



Carte n° 5 – Le district de Bourmont et ses divisions.

## Chapitre 2

### Les hommes et la Révolution à Ninville.

#### La liquidation des droits féodaux

Depuis la fin de l'année 1788, une crise frumentaire mettait en ébullition les campagnes de tout le Royaume. À proximité de Ninville, de violents orages avaient déjà perturbé les fenaisons autour de Bourbonne-les-Bains et ravagé les vignes<sup>15</sup>. À partir du mois de novembre, un hiver particulièrement rigoureux marqué selon le curé d'Andelot<sup>16</sup> par « *l'abondance de neige* » et par « *un froid extraordinaire* » entraîna une hausse du prix des denrées alimentaires encore amplifiée par des profiteurs<sup>17</sup>. En avril 1789, les villes de Chaumont et de Langres étaient confrontées à des pénuries de subsistances et à un échauffement des esprits. Les événements versaillais (naissance de l'Assemblée Nationale le 17 juin, renvoi de NECKER le 11 juillet), la prise de la Bastille et la peur de supposées représailles des « *aristocratiques* », de leurs hommes de main et des troupes étrangères mirent finalement le feu aux poudres :

- à Ageville, la population aux ordres du syndic et de la municipalité contraignit le représentant du Duc d'Orléans, seigneur du lieu, à prendre la fuite (27 juillet)
- à Coiffy-le-Haut, le receveur des aides fut invité à déguerpir (25 juillet)
- les abbayes de Poulangy et de Vaux-la-Douce furent menacées de pillage par les paysans qui, partout, se dressaient contre les droits féodaux.

Face à l'anarchie, les députés de l'Assemblée Nationale, acculés, donnèrent satisfaction à la paysannerie en abolissant dans la nuit du 4 août 1789 :

- les corvées
- les droits de mainmorte et toutes les servitudes personnelles
- les privilèges fiscaux
- les droits de chasse, de pêche et de colombier
- les justices seigneuriales
- la vénalité des offices
- les droits sur la circulation des marchandises

---

15 DINET 1983 p. 573

16 LORAIN 1912, tome 1, p. 17

17 DINET 1983, p. 574

La seigneurie de Ninville n'existait plus. Les privilèges honorifiques du seigneur, « *premier habitant* », étaient supprimés. Ces dispositions figuraient dans le texte définitif du 11 août. Elles furent réaffirmées dans le décret du 15-28 mars 1790. Elles contribuèrent à arrêter les émeutes.

On assistait à vrai dire à un jeu de dupes. La destruction du régime féodal s'accompagnait du maintien pour l'ancien seigneur d'un certain nombre de droits dits « *utiles* » : les taxes et les redevances étaient réputées établies contractuellement ; ces obligations « *librement* » consenties n'étaient pas abolies, mais seulement rachetables par les débiteurs.

À Ninville, les habitants refusèrent, semble-t-il, de payer les droits seigneuriaux, dont la partie de la dîme due au seigneur. En effet, Nicolas Sylvain (De) GAUCOURT envoya une pétition au district de Bourmont. Il réclamait le remboursement des « *dîmes inféodées* », c'est-à-dire perçues par un laïc. On rédigea un mémoire des pièces présentées pour justifier de la propriété du demandeur sur la moitié des dîmes levées sur le finage de la paroisse. Le 28 février 1792, on diligenta une enquête pour connaître la valeur de la dîme ecclésiastique avant 1789, le montant de la « *portion congrue* », la valeur des revenus de la Fabrique et la part de la « *dîme inféodée* » nécessaire pour l'entretien de l'église et de la sacristie. Le 14 février 1793, les pièces justificatives furent renvoyées au sieur De GAUCOURT<sup>18</sup>. Malheureusement, les archives restent muettes sur les suites données à cette affaire.

La féodalité et ses survivances en rentes foncières seront totalement et définitivement supprimées par le décret de la Convention du 17 juillet 1793 et par ceux du 7 ventôse an II et du 29 floréal an II.

L'ancien seigneur conserva les terres qu'il possédait en propre. Le marquis de GAUCOURT les vendit à Madame De COURDOUMER. Elles échurent ensuite à Jean-Baptiste MOSSERON D'AMBOISE, maire de Chaumont de 1816 à 1830, puis à Hélion BARBANCOIS D'AMBOISE qui les céda en 1855 à Alexis MOUSSU, maire de Ninville<sup>19</sup>.

### Les réquisitions

Sous la Révolution, les crises frumentaires perdurèrent. Le 2 juillet 1793, le conseil municipal de Nogent indiqua qu'une partie des habitants de la commune se trouvait

---

18 ADHM, 1 Q 1025

19 ADHM, 3 O 2169

sans pain, ce qui entraînait des protestations et des troubles. Il sollicitait les municipalités voisines pour qu'elles viennent « *au secours des Nogentais* ». Il proposait d'y envoyer des émissaires pour acheter les céréales « *au moins pour la consommation de la semaine* »<sup>20</sup>.

Face à la gravité de la situation dans une grande partie du pays, la Convention vota la loi du 18 vendémiaire an II qui rétablissait les marchés existant avant 1789 et qui garantissait leur approvisionnement au moyen de réquisitions. Le directoire du district de Chaumont ordonna le 28 frimaire suivant le rattachement de Ninville, de Cuves, de Buxières, de Donnemarie, d'Essey et de vingt-cinq autres communes au marché de Nogent<sup>21</sup>. Cependant l'irrespect des limites des circonscriptions administratives de 1790 amena de nouvelles difficultés. Le district refusa d'ordonner des réquisitions au bénéfice du marché de Nogent<sup>22</sup>. Quinze communes dont Ninville en profitèrent pour ne rien livrer<sup>23</sup>.

À la résistance des communes rurales et des paysans, le district de Chaumont et la municipalité de Nogent secouée par des manifestations engendrées par le manque de pain notamment en frimaire de l'an IV<sup>24</sup> répondirent en promulguant des décrets de réquisitions et en menaçant les récalcitrants d'un recours à la force armée.

N° <sup>25</sup>	Date	Type d'acte	Décision	Valeur	Date limite	Contrainte
839	17 ven. II	Arrêté du district	réquisitions	20 qx de grains	1er jour du marché	force armée
1445	9 plu. II	Arrêté du district	réquisitions	20 qx de grains	16 plu. II	
1473	12 fru. II	Arrêté du district	réquisitions	20 qx blé, seigle, orge		
898	7 bru. III	Arrêté du district	réquisitions	15 qx de grains	11 bru. III	force armée
1483	2 ven. III	Arrêté municipal	réquisitions	20 qx blé, seigle, orge		
2396	29 fri. III	Arrêté municipal	« invitation » pour la poste de Mandres	10 qx avoine		
2568	23 niv. III	Arrêté du district	réquisitions	33 qx blé, seigle, orge 14 qx d'avoine		
3000	3 niv. IV	Arrêté du district	réquisitions	??		

*Tableau n° 1 : les réquisitions en subsistances*

20 LORAIN 1912, tome 1, n° 609

21 LORAIN 1912, tome 1, n° 808

22 LORAIN 1912, tome 1, n° 816

23 LORAIN 1912, tome 1, n° 839

24 LORAIN 1912, tome 2, n° 2987

25 Renvois à LORAIN 1912

Notons que Ninville refusa avec plusieurs villages de répondre aux injonctions de Chaumont ou de Nogent en fructidor an II<sup>26</sup>, en vendémiaire an III<sup>27</sup>, en nivôse et pluviôse an IV<sup>28</sup>. *A contrario*, des habitants de Ninville fournirent du grain à ceux de Nogent le 23 nivôse an IV alors qu'ils n'étaient pas réquisitionnés<sup>29</sup>.

Outre les réquisitions pour le marché de Nogent, la commune dut vraisemblablement satisfaire aux demandes du gouvernement pour l'armée en chevaux, chariots et autres à l'exemple d'Essey-les-Eaux<sup>30</sup>. En 1792, l'ennemi était aux frontières.

### **La liquidation des biens de l'Église**

Pressée par les difficultés financières et alors que la suppression des droits féodaux n'était pas réglée, l'Assemblée Nationale vota le 2 novembre 1789 la mise à la disposition de la Nation des biens du clergé.

#### **1. La maison curiale**<sup>31</sup> :

Le 9 messidor an IV, les experts J.-B. BERGELOT de Pérusse, nommé par le futur acquéreur Jean-Baptiste GLOUTIER de Montagny-Source de Meuse, fils d'un ancien procureur fiscal de Ninville, et BRIGONNET de Chaumont, dépêché par les administrateurs du département se rendirent à la maison curiale pour estimer la bâtisse, ses jardins et ses dépendances, en présence du commissaire du directoire exécutif de la municipalité de Longchamp, MOUSSU, et de l'acheteur. Ils évaluèrent le bien à 104 livres en revenu net et à 1952 livres en capital. Le procès-verbal fut rédigé le 27 thermidor an IV, une nouvelle expertise se déroula sous la conduite d'HACQUIN, président de la municipalité de Longchamp, accompagné des « *plus hauts imposés sur le rôle de la contribution foncière* » de Ninville, Joseph THOMAS, Claude BERNARD, François GERARD et Nicolas COURTIER, et de l'agent municipal François PAGE.

Le 24 fructidor an IV / 10 septembre 1796, les administrateurs du département cédèrent définitivement les biens nationaux désignés comme « *la maison curiale, jardins, aisances de la commune de Ninville, canton de Nogent* » à Jean-Baptiste GLOUTIER pour le prix de 1952 livres.

Le procès-verbal de l'estimation daté du 16 fructidor an IV contient la seule description de l'état et de l'organisation du presbytère au XVIIIe siècle. Nous en

---

26 LORAIN 1912, tome 1, n° 1473

27 LORAIN 1912, tome 1, n° 1483

28 LORAIN 1912, tome 2, n° 3000 et n° 3005

29 LORAIN 1912, tome 2, n° 3003

30 ODELAIN 2006, p. 84

31 ADHM 1 Q 40



donnons un compte-rendu dans la *Petite Histoire de la seigneurie de Ninville*<sup>32</sup>.

## 2. L'« argenterie » de l'église et les cloches :

En mars 1790, l'inventaire des biens de l'Église était décrété. Dans le Bassigny, celui de l'abbaye de Morimond débuta le même mois. Pour l'église de Ninville, il fallut attendre trois ans. Le 25 novembre an II, le maire Jean-Baptiste CRAPELET et le secrétaire Jean REGNARD consignèrent l'« *inventaire des objets du culte dans la maison du culte catholique* »<sup>33</sup> dans le registre des délibérations municipales. Il s'agissait alors de préparer la dépouille de l'église. L'argenterie dont vous pouvez consulter la liste dans la *Petite Histoire de la seigneurie de Ninville*<sup>34</sup>, fut probablement envoyée à Chaumont<sup>35</sup>. Les vases sacrés et les autres objets religieux en métal collectés dans les villages y étaient rassemblés avant leur départ vers une fonderie.

Les cloches subirent le même sort. La loi du 23 juillet 1793 réduisit la sonnerie des églises à une cloche. Celle du 3 août destina le bronze des cloches réquisitionnées à l'artillerie. Le 26 messidor an II, le Comité de Salut Public ordonna aux municipalités de livrer la grosse cloche de leur église lorsque la petite cloche suffisait aux usages civils<sup>36</sup>. À Ninville, le clocher renfermait deux cloches en 1789. En 1819, il n'en restait qu'une seule<sup>37</sup>. La « *grosse cloche* », baptisée Anne le 31 mai 1774<sup>38</sup>, avait disparu dans la tourmente révolutionnaire. Peut-être avait-elle rejoint le dépôt créé dans la cour de l'ancien évêché de Langres. Elle eut alors pour destination finale Paris, Metz ou Besançon<sup>39</sup>.

Par le décret du 23 novembre 1793, la Convention ordonna la désaffectation de toutes les églises. Quelques mois plus tard, celle de Longchamp, chef-lieu de canton, devint un « *Temple de la Raison* ». Une inscription au-dessus du portail en garde encore le souvenir.

## 3. La vente des terrages et des prés de la cure et de la Fabrique :

Les biens de la cure furent évalués le 6 juin 1792 par Pierre RAVIER, arpenteur-géomètre, demeurant à Bourmont, expert nommé par le directoire du district<sup>40</sup>. Ils se composaient de deux lots<sup>41</sup> :

– les terrages cultivés et affermés par Claude BERNARD :

32 BIELMANN 2011, p. 47

33 ADHM 1 Q 643

34 BIELMANN 2011, p. 46-47

35 ODELAIN 2006, p. 85

36 CORBIN 1994, p. 26

37 ADHM 1 O 838, compte de l'année 1819

38 BIELMANN 2011, p. 46

39 CORBIN 1994, p. 32 et 292 n. 71

40 ADHM 1 Q 227

41 Pour le détail, voir BIELMANN 2011, p. 52-53

- 24 journaux  $\frac{3}{4}$  et 75 toises de terres labourables
- 3 fauchées  $\frac{1}{3}$  et 125 toises de prés.

Ce lot était estimé à 3476 livres.

– les biens exploités par le curé BEUGNOT

- 5 fauchées et 19 toises de prés.

Ce lot était estimé à 1100 livres.

Les biens de la cure furent peut-être achetés par Jean BERNARD, manouvrier demeurant à Ninville.

Les biens de la Fabrique furent évalués le 28 fructidor an III par Claude DUBOIS, arpenteur demeurant à Bassoncourt en exécution de la commission donnée par le directoire du district de Bourmont, et par Antoine THEVENOT, cultivateur et indicateur nommé par la municipalité de Ninville<sup>42</sup>. Ils furent divisés en quatre lots d'adjudication<sup>43</sup> :

- 1er lot : 63 toises de prés situés au « *Vot* », estimés à 100 livres.
- 2e lot : 657 toises de prés situés « *au-dessus du Malarmé* », estimés à 1200 livres.
- 3e lot : 214 toises de prés situés « *aux Noues dessous la haye du Boeuf* », estimés à 160 livres.
- 4e lot : 68 toises de prés situés également « *aux noues* », estimés à 50 livres.

Les biens de la Fabrique furent vendus à compter du 24 frimaire an IV et acquis par Jean VOILLEQUIN, Jean-Martin THOMAS, et Nicolas MOUSSU. Ce dernier, ancien fermier d'une partie des prés demanda le 3 vendémiaire an V les biens engagés à Jean-Martin THOMAS. Il s'estimait lésé<sup>44</sup>.

## Les hommes

### 1. Le curé Nicolas BEUGNOT :

Né le 1er octobre 1738 à Longchamp, il avait commencé sa carrière ecclésiastique en tant que vicaire à Landéville. Il avait obtenu la cure de Ninville le 10 janvier 1785 des mains de l'évêque de Langres. À partir de 1789, il affronta les attaques révolutionnaires de plus en plus fortes contre l'Église. Après la nuit du 4 août, le curé BEUGNOT perdit la part des dîmes de la paroisse qui revenait au desservant soit 917 livres selon « *l'état des revenus de la cure de Ninville* » dressé en 1790<sup>45</sup>. On lui retira aussi le bénéfice des fermages des terres appartenant à l'église et les prés qu'il exploitait personnellement. Ces biens furent vendus comme biens

42 ADHM 1 Q 227

43 Pour le détail, voir BIELMANN 2011, p. 53-54

44 ADHM 1 Q 40

45 ADHM L 911, voir BIELMANN 2011, p. 50

nationaux dès juin 1792.

Quatre mois plus tard, la municipalité confisqua au curé les registres paroissiaux et la rédaction des actes de naissances, de décès et de mariages. Le coup de grâce survint à la fin de l'année 1793 quand on procéda à la fermeture de l'église. Il s'en plaignit le 18 décembre 1793 auprès du « *Comité de surveillance de la commune de Ninville* » qui l'assura de son soutien : « *nous sommes d'avis que le citoyen BEUGNOT reste dans notre paroisse pour être notre charitable pasteur autant d'années qu'il lui plaira* »<sup>46</sup>. Le curé avait prêté serment à la Constitution Civile du Clergé en 1791<sup>47</sup>.

Nicolas BEUGNOT se retira dans son village natal vers 1795. Il y décéda le 28 janvier 1814.

## 2. Un émigré :

Nous savons que le seigneur de Ninville, Nicolas Sylvain Gabriel De GAUCOURT, n'émigra pas. Il vendit la plupart de ses biens contre des assignats et il se réfugia auprès de sa belle-famille à Commercy<sup>48</sup>. À l'opposé, le seigneur de Donnemarie, Henry Arnoult ROYER De FONTENAY, possesseur de quelques terres sur le finage de Ninville quitta la France avant le 22 novembre 1792, date à laquelle, il fut inscrit sur la liste des émigrés.

La Nation confisqua ses propriétés. Celles situées à Ninville furent mises en location au profit de la municipalité. En 1799, elles seront au cœur de l'affaire dite de l'agent municipal LESSERTEUR.

Le 9 thermidor an II, le directoire du département de la Haute-Marne dénonça les fils de l'émigré, des soldats, au Comité de Salut Public.

## 3. Le Comité de Surveillance de Ninville (1792-1794) :

Créé dans chaque commune par la Convention, le 21 mars 1793, le Comité de Surveillance s'assurait de « *l'application des lois révolutionnaires et des mesures de sûreté générale et de salut public* ». Confronté à une montée des périls sans précédent, le gouvernement révolutionnaire dominé par la *Montagne* instaura provisoirement un régime de dictature et de *terreur*. Désormais, l'individu était sacrifié à l'État. Toutes les libertés individuelles et les principes de 1789 étaient suspendus. Au niveau local, le comité surveillait la population. Pour Ninville, le registre des délibérations conservé aux Archives Départementales de la Haute-

---

46 ADHM L 1910

47 ANF D XIX, 22, dossier 344 ; METTRIER 1905 p. 21

48 BIELMANN 2011, p. 29

Marne<sup>49</sup> révèle une activité très limitée :

- 18 décembre 1793, plainte du curé et déclaration de soutien du comité,
- 22 pluviôse an II / 10 février 1794, Nicolas MOUSSU, chef commandant du bataillon de Longchamp, en conformité avec l'arrêt du directoire du district de Bourmont ordonnait aux soldats volontaires de se rendre au chef-lieu du district. Ces hommes devaient ensuite rejoindre le deuxième bataillon de Charente-Inférieure (aujourd'hui Charente-Maritime). Le Comité de Surveillance ne trouva que deux volontaires : Didier DESCHARMES et Claude TREPET,
- 11 messidor an II / 29 juin 1794, le Comité certifia de l'état des bêtes vraisemblablement réquisitionnées du citoyen MOUSSU, deux juments et deux poulains.

Dans la commune, le comité fut actif du mois de novembre 1793 au mois d'octobre 1794. Son activité principale consista dans le renouvellement du président et du greffier tous les quinze jours selon la loi du 17 frimaire an II.

Composition du Comité de Surveillance de Ninville  
le 16 nivôse an II

Jean BERNARD, président  
Jacques DESCHARMES, secrétaire-greffier  
Simon BERNARD  
André RENARD l'aîné  
André RENARD le jeune  
Denis NOUVELLIERS  
Nicolas FEBVRE  
Martin THOMAS  
Claude FONTAINE  
Jean BERNARD

Date	Président	Greffier/Secrétaire
24/11/1793	<b>Claude DUCRET</b>	<b>Jean BERNARD</b>
16 Nivôse II	<b>Jean BERNARD</b>	<b>Jacques DESCHARMES</b>
	<b>François PAGE</b>	
14 Pluviôse II	<b>Martin THOMAS</b>	<b>André RENARD le jeune</b>
28 Pluviôse II	<b>Jacques DESCHARMES</b>	<b>Nicolas FEBVRE</b>
12 Ventôse II	<b>Denis NOUVELLIER</b>	<b>Jean BERNARD</b>

---

49 ADHM L 1910

Date	Président	Greffier/Secrétaire
?? Germinal II	<b>Simon BERNARD</b>	<b>François PAGE</b>
17 Germinal II	<b>Jean BERNARD, menuisier</b>	<b>André RENARD le jeune</b>
1er Floréal II	<b>Denis NOUVELLIER</b>	<b>Martin THOMAS</b>
15 Floréal II	<b>Jean BERNARD</b>	<b>Nicolas FEBVRE</b>
29 Floréal	<b>Jacques DESCHARMES</b>	<b>François PAGE</b>
7 Prairial II	<b>Jean BERNARD</b>	<b>André RENARD</b>
11 Messidor II	<b>Jean BERNARD</b>	<b>Martin THOMAS</b>
30 Messidor II	<b>François PAGE</b>	<b>Nicolas FEBVRE</b>

*Tableau n° 2, les présidents et secrétaires du Comité de Surveillance*

Le 10 pluviôse an II, le maire et le Conseil Général de la Commune signèrent une déclaration sur la conduite des habitants : « *nous avons reconnu toujours en eux beaucoup de zèle, grande ardeur et beaucoup d'attachement au intérêt de la République et il n'y a en aucune personne de notre commune qui fut été mise en arrestation avant la Révolution et jusqu'à cette époque* ».

#### 4. L'affaire de l'agent municipal LESSERTEUR :

Le 2 floréal an VII / 21 avril 1799, l'administration de la Haute-Marne suspendait l'agent municipal de Ninville, Nicolas LESSERTEUR. Il était accusé de prévarication par la municipalité du canton de Longchamp dans deux affaires :

- l'affermage du bien national provenant de l'émigré ROYER De FONTENAY. L'agent municipal s'était coalisé avec plusieurs particuliers pour empêcher que l'adjudication du bail soit attribuée à sa juste valeur. Le bénéficiaire LAMIRAL avait versé vingt-quatre francs pour deux comparses, les citoyens GALLAND et THEVENOT, à LESSERTEUR. L'affaire fut dévoilée quand l'officier municipal s'octroya la moitié de la somme et quand, en réaction, GALLAND réclama la jouissance pendant la durée du bail de quatre seillons de terres labourables. La municipalité du canton, avertie, prit un arrêté contre Nicolas LESSERTEUR, le 8 pluviôse an VII.
- le partage des bois d'affouage. L'agent municipal avait partagé les lots par feux et non par individus. Il avait également établi, sans autorisation, une contribution de six francs qu'il avait perçu. Des administrés de Ninville s'étaient plaints à l'administration du canton qui dénonça la conduite contraire à la loi de LESSERTEUR dans un arrêté du 28 germinal an VII / 17 avril 1799.

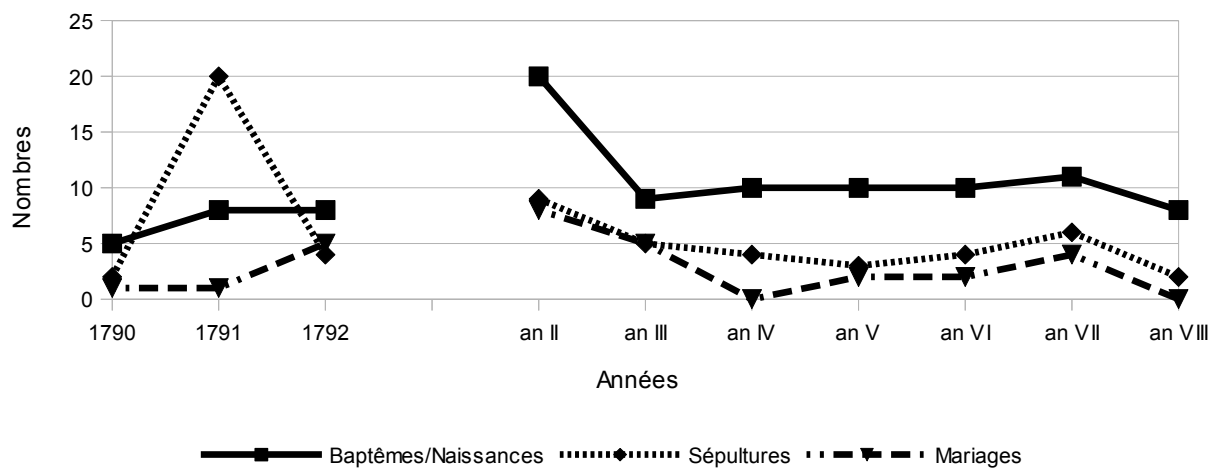
Le 9 prairial an VII / 28 mai 1799, le directoire exécutif confirma la décision de l'administration haut-marnaise. Les plaignants, les accusés et des témoins dont

l'ancien curé de Ninville furent entendus à Longchamp, le 2 floréal an VII, et par le tribunal de police correctionnelle de Chaumont, le 14 messidor an VII. Le 23 messidor an VII, le tribunal ordonna l'arrestation de LESSERTEUR. Il fut conduit à la prison de Chaumont. Il comparut le 27 messidor devant le tribunal qui le relaxa le 8 fructidor an VII / 25 août 1799 faute de preuves suffisantes.

### 5. La population de Ninville pendant la Révolution :

Population	An II	An VIII
<b>Hommes</b>	47	50
<b>Femmes</b>	54	55
<b>Garçons</b>	64	70
<b>Filles</b>	66	65
<b>Militaires vivants</b>	6	14
<b>Total</b>	<b>237</b>	<b>254</b>

Tableau n° 3, la population de Ninville en l'an II et en l'an VIII<sup>50</sup>



Courbes démographiques n° 1 : Ninville pendant la Révolution.

50 AFRMC 1989

## Appendice

### Un meurtre à Ninville en l'an III

Extrait du registre d'état-civil à la date du 4 floréal an III<sup>51</sup> :

*« L'an troisième de la République française une et indivisible, le quatre floréal heure de sept du soir, Nous, François HENRY, juge de paix et officier de police du Canton de Longchamp, sur l'avis qui nous a été donné par l'agent municipal et le citoyen maire de la commune de Ninville dépendante dudit canton qu'il s'étoit commis audit Ninville un assassin la nuit dernière, nous nous sommes transporté audit Ninville où étant arrivé à la susdite heure et étant accompagné de Jean-Baptiste CRAPELET, maire et de François THOMAS, agent national de la dite commune de Ninville dont nous avons requis l'assistance à l'effet d'être en leur présence procéder aux opérations cy après dont nous leur avons fais connoitre l'objet, et de Nicolas FORGEOT officier de santé demeurant à Daillecourt et Jean-Baptiste CHAUDRON, aussi officier de santé demeurant à Clefmont tous les deux requis de se trouver audit Ninville pour y visiter deux cadavres, l'un féminin et l'autre masculin égorgés dans leur logis situé audit Ninville, assassin dont il est fait mention en l'avis à nous donné par les susdit agent national et maire de ladite commune, le dit agent national et maire nous ont déclaré que ces cadavres étoient Simon BERNARD, manouvrier, et Geneviève AUBERTOT, son épouse, lesquels chirurgiens ou officiers de santé ont preté en nos mains le ferment de procéder en leurs âmes et conscience auxdites visiter et déclarer vériter nous nous sommes transporté en la maison ou demeure desdits Simon BERNARD et Geneviève AUBERTOT sise audit Ninville en la voye de Beulot qui conduit à Cuves laquelle maison est isolée et etant entré dans la cuisine de laditte maison où nous avons trouvé les deux cadavres gisant parterre a costé du feu tout habillés chacun dans leurs habits, nous avons requis lesdits officiers de santé d'en faire la visite à l'instant, a quoy procédans lesdits FORGEOT et CHAUDRON ont remarqués que les deux cadavres étoient morts d'une mort violente et par une playe à eux faite par un instrument tranchant qui leur coupoient à l'un et à l'autre non seulement les muscles fléchisseurs du coups, la trachée artère, lesophage, les (-)phages penetrantes jusqu'aux vertèbres servicalles, nayant reconnus aucune autres blessures, desquelles déclarations, il résulte que ledit Simon BERNARD et Geneviève AUBERTOT, qu'ils ont été tués par un instrument tranchant, En*

---

51 ADHM E dépôt 03352

*conséquence et attendu que la cause de leur mort est connue ainsi que lesdits officiers de santé nous ont déclarés et nous ayant requis taxe de leur transport, visite et rapports auxquels nous avons taxés chacun la somme de trente livres attendus qu'ils ont occupés deux jours tant pour le venir que le retour lesquels se sont soussignés avec nous et lesdits agent national et maire et témoins requis à la dite opération .*

*Signés CHAUDRON, FORGEOT, F. THOMAS, agent national, J.-B. CRAPELET, maire et HENRY, juge de paix et de suite nous avons procédé à l'information des causes et circonstances de la mort desdits Simon BERNARD et Geneviève AUBERTOT, son épouse ainsi qu'il suit*

*1e. François RENARD âgé de quarante ans manouvrier demeurant audit Ninville après serment par luy fait de dire vérité a déposé que ce matin allant dans son ouvrage coupée au bois comme il y va d'ordinaire, il a passé devant la maison dudit Simon BERNARD et l'ayant appelé comme à son ordinaire pour aller travailler il n'a vu personne luy répondre, que s'étant approché de plus près de la maison et ayant continué d'appeler et point de réponse, il a clenché la porte laquelle étoit seulement clenchée et ayant entré dans la cuisine et appellant toujours ledit Simon il n'a eu aucune réponse et voyant pour l'ors le lit démantibulé il a approché regardant et même touché avec ses mains sur le lit il n'a rien apperue ny sentis et assy voyant un tas de linge sur une table au milieu de la cuisine, la peur l'ayant et a ressorti dudit logis et pour l'ors appelés Anne RENARD, fille manouvrière qui étoit dans son logis et dans son lit et luy a (-) demandé si elle n'avoit rien oui et ou étoit donc Simon laditte fille a répondu qu'elle ne savoit pas et desuite ledit RENARD ayant encore appelé Didière et Jacques DESCHARMES père et fils les plus près voisins lesquels sont venus avec Antoine THEVENOT cultivateur qui s'est trouvé aussy et pour l'ors étant entré en la dite maison tous les quatre et y étant sur l'heure de quatre et demie du matin ils ont appercus près du feu dans un coin les jambes d'un homme et appercevant aussy l'armoire ouverte un tas d'habits et linges au milieu de la cuisine sur une table, et ont ensuite reconnus que c'étoient les corps de Simon BERNARD et Geneviève AUBERTOT son épouse qui étoient morts gisants dans leur sang par terre... »*



## Chapitre 3

# Alexis GLOUTIER, un destin exceptionnel.

### L'enfant du pays.

De tous les enfants de Ninville, Alexis GLOUTIER est le plus célèbre. Il prit une part active aux événements qui bouleversèrent la France à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Alexis naquit le 27 février 1758 à Ninville. Il était l'enfant de Jean-Baptiste GLOUTIER et de Marie REGNARD. L'un et l'autre appartenaient à des familles qui dominaient la hiérarchie sociale du village. Leurs patronymes nous sont déjà familiers<sup>52</sup>.

#### 1. Encore une histoire de familles :

##### a. Une famille de marchands, les GLOUTIER :

À sa mort survenue le 24 novembre 1785, Jean-Baptiste GLOUTIER était dit « *bourgeois de Ninville* ». Il avait exercé la fonction de procureur fiscal dans la seigneurie entre 1761 et 1772. Lors de son mariage, le 3 février 1749 à Ninville, il était marchand. Jean-Baptiste était né le 8 novembre 1722 à Sarrey de l'union de Nicolas GLOUTIER, également marchand, et de Marie Magdeleine TRESSE, elle-même fille du marchand Louis TRESSE.

Nicolas GLOUTIER s'était marié le 10 février 1722 à Sarrey. Il avait pour parent Claude GLOUTIER et sa femme Henriette MARTIN, des marchands aussi. Tous les GLOUTIER descendent de ce couple fondateur. En effet, Claude remplaça son patronyme d'origine, NICOLLE, par son surnom ou sobriquet, GLOUTIER, dans les années 1680 comme les actes de naissance relevés dans les registres paroissiaux de Sarrey en témoignent. Les deux premiers enfants du couple étaient fils ou fille de Claude NICOLLE dit GLOUTIER, les suivants, ceux de Claude GLOUTIER.

Les générations suivantes conservèrent le nouveau patronyme. Pourtant, sans autorisation royale, les changements de noms étaient interdits depuis 1474. Pour imposer son choix, Claude GLOUTIER profita peut-être de la succession rapide à la cure de Sarrey de prêtres étrangers au village<sup>53</sup>.

---

52 BIELMANN, 2011

53 Article de DESNOUVAUX, <http://bio52.blogspot.fr/2009/06/gloutier-alexis.html>

À partir de Claude, la généalogie de la famille GLOUTIER s'établit comme suit :

1. Claude NICOLLE dit GLOUTIER, puis GLOUTIER, marchand, il épousa Henriette MARTIN. Claude décéda le 13 septembre 1720 à Sarrey, âgé de 68 ans, Henriette le rejoignit le 29 mars 1724 à l'âge de 72 ans. Le couple eut au moins neuf enfants dont :
  - a. Jean, « *filz de Claude NICOLLE dit GLOUTIER* », né le 7 juillet 1682, destin inconnu
  - b. Jeanne, « *fille de Claude NICOLLE dit GLOUTIER* », née le 5 mars 1685, elle décéda le 27 février 1687 âgée d'environ 18 mois, « *fille de Claude GLOUTIER* ».
    - \* Colette, le « *dernier jour du mois de juillet 1687, j'ay baptisé Colette, fille de Claude GLOUTIER, marchand...* »
    - \* Nicolas qui suit,
    - \* Marie, née le 5 mai 1690, elle épousa à Cuves, le 1er juin 1723, Jacques REGNARD, laboureur.
  
2. Nicolas GLOUTIER, marchand, il exerça la fonction de lieutenant de la justice de Sarrey dès 1724. Il épousa, le 10 février 1722, Marie-Magdeleine TRESSE dont il eut 7 enfants :
  - \* Nicolas, bourgeois de Sarrey,
  - \* Marie, née le 15 août 1724, à Sarrey, destin inconnu.
  - \* Jean-Baptiste qui suit
  - \* Toussaint, né le 1er novembre 1727, mort le 3 nivôse an XIII, il exerça la profession de cultivateur. Bourgeois de Sarrey selon un acte de 1785, il avait épousé Marguerite CHAUSSIN dont il eut au moins deux enfants :
    - a. Marguerite, née le 22 mai 1756 à Varenne sur Amance.
    - b. Bon Saphir, né le 3 mars 1774, décédé le 31 décembre 1846, il avait épousé Marie-Louise RENARD (14.12.1780/12.01.1847) à Ménouveaux le 29 novembre 1801. Il fut le père de Félix Prosper Justin, maire de Sarrey.
  - \* Colette, elle se maria le 15 janvier 1759 à Sarrey avec Bon GUIARD, marchand et épicier.
  - \* Anne, elle épousa le 3 juin 1761 à Sarrey Jean-Baptiste GAUTHEROT, marchand d'épices à Langres.
  - \* Anne, elle se maria le 3 mai 1756 avec Pierre Philibert RASENET, marchand d'épices, dont elle eut Claude RASENET, juge à la gruerie de Nogent.
  
3. Jean-Baptiste GLOUTIER, il s'établit à Ninville à la suite de son

mariage avec Marie REGNARD.

b. Une famille d'amodiateurs, les REGNARD :

Marie REGNARD naquit à Ninville le 10 février 1733. Son père, François REGNARD, exerçait les fonctions de greffier et de fabricant. Il devint amodiateur des terres de la seigneurie de Ninville à partir de 1734. Le 23 janvier 1730, il avait épousé Ursule GIRARDIN, la fille d'un chirurgien de Beurville, Nicolas GIRARDIN. Le couple avait eu trois filles :

1. Marie, née le 10 août 1731, probablement morte en bas âge.
2. Marie, la mère d'Alexis GLOUTIER.
3. Françoise, née le 5 octobre 1735, destin inconnu.

François REGNARD était le fils de Claude REGNARD, également amodiateur en 1706, et de Barbe D'ORIGNY. Par cette dernière, il était probablement apparenté à l'autre famille des amodiateurs des terres de Ninville. Malheureusement, les preuves manquent pour établir des liens généalogiques entre Barbe et Claude D'ORIGNY, amodiateur en 1661 ou son fils François D'ORIGNY, seigneur en partie de Donnemarie à la fin du XVIIIe siècle.

François REGNARD devait être aussi un proche parent de Jean REGNARD, amodiateur des terres de Ninville en 1686.

c. Les frères et les soeurs d'Alexis GLOUTIER :

Du mariage de Jean-Baptiste GLOUTIER et de Marie REGNARD naquirent six enfants, tous à Ninville :

1. Nicolas, né le 11 janvier 1751, il devint avocat au bailliage de Chaumont. Il épousa le 23 août 1784, à Chaumont, Anne-Louise DUCHEMIN, fille de Louis-Alexandre, maître-chirurgien à Valdelancourt. Le couple eut au moins un enfant, Claude Victor GLOUTIER, né le 1er novembre 1790 à Valdelancourt. Pendant la Révolution, agent municipal de Chaumont et assesseur du juge de paix, Nicolas fut inquiété et emprisonné (an II). Une demande de mise en liberté en sa faveur fut retrouvée chez Camille DESMOULINS après l'exécution de ce dernier<sup>54</sup>. Le 13 brumaire an XIII, Nicolas devint commissaire municipal de Chaumont.
2. Marie-Madeleine, née le 3 février 1753, elle épousa à Ninville le 18 janvier 1785 Nicolas MOUSSU, marchand à Meuvy puis coutelier à Nogent, fils d'un professeur de latin. Nicolas MOUSSU sera maire de Ninville de 1800 à 1808.
3. Jean-Baptiste, né le 8 mai 1755, il s'établit à Nogent puis à Montagny. Gendarme, il se maria, le 21 juin 1792 à Meuvy, avec la fille d'un

---

54 TUETÉY 1914, n° 324 et 325

laboureur Marie Angélique VILLEMONT, dont il eut une enfant, Anne Lucrèce, qui naquit à Montigny le 6 avril 1793 et mourut à Ninville le 14 brumaire an XIII. En l'an IV, Jean-Baptiste GLOUTIER et son épouse avaient acheté la maison curiale de Ninville devenue bien national. Il décéda en Italie.

4. Pierre-Alexis dit Alexis.
5. Anne-Lucrèce, née le 2 juin 1759, elle épousa le 24 juillet 1793, à Nogent, François RENAUD, coutelier à Doncourt puis à Paris. Elle correspondit avec l'un des élèves de son défunt frère Alexis, Frédéric Albert De DIETRICH<sup>55</sup>.
6. Reine, née le 11 août 1767, elle s'installa à Nogent.

En 1790, les héritiers de Jean-Baptiste GLOUTIER, parmi lesquels Alexis GLOUTIER, firent appel d'une sentence de la prévôté de Nogent contre Louis Philippe Joseph BOURBON D'ORLÉANS, dit Philippe-Égalité<sup>56</sup>. Nous ne connaissons pas l'objet de cette procédure.

## 2. La formation :

Un des signes de l'enrichissement et de la position sociale de la famille de Jean-Baptiste GLOUTIER de Ninville devait se concrétiser par l'accès à la prêtrise de l'un de ses fils. Le cadet Pierre-Alexis fut admis au petit séminaire de Langres. Il demanda la tonsure à l'évêque César Guillaume De La LUZERNE à Carême 1775. À cette occasion, le prélat ordonna une enquête au curé de Ninville, Nicolas JACOB, sur la mère de Pierre-Alexis GLOUTIER. Son prénom ne figurait pas dans l'acte de naissance de 1758. Le prêtre entendit plusieurs témoins, rassembla les pièces du dossier et rédigea un procès-verbal le 4 juillet 1775 qui fut annexé au registre paroissial. L'évêque exigea qu'une note fût portée dans la marge de l'acte de naissance pour rectifier l'oubli par une ordonnance du 8 juillet 1775. Nicolas JACOB s'exécuta le 23 août.

Pierre-Alexis GLOUTIER poursuivit ses humanités à Chaumont<sup>57</sup> puis il se rendit à Paris. Dans la capitale, il obtint une bourse lors d'un concours. Il devint ainsi l'élève du mathématicien Jean-François MARIE (1738-1801), docteur de la Sorbonne, professeur au collège MAZARIN, abbé de Saint-Armand-de-Boisse et sous-précepteur des fils du Comte d'Artois. Peut-être GLOUTIER suivit-il également des cours au Lycée. Cette institution, fondée en 1781 par Pilâtre De ROSIER, le célèbre aérostatier, et située au coin des rues Saint-Honoré et de Valois, offrait une instruction scientifique libre. Elle comptait parmi ses enseignants Nicolas De CONDORCET (1743-1794) dont la femme, Sophie De GROUCHY

---

55 AMS VIII-198-1

56 ADHM L 2527

57 JOLIBOIS 1858, p. 233

(1764-1822), auditrice de l'institution, surnommée « *la Vénus Lycéenne* » reçut ses premières leçons de mathématiques d'Alexis GLOUTIER<sup>58</sup>. Ces leçons donnèrent au jeune Ninvillois les moyens d'assurer sa pitance<sup>59</sup>. Il venait de renoncer à l'état ecclésiastique contre l'avis de ses parents<sup>60</sup>.

Grâce à « *sa vaste instruction* »<sup>61</sup>, on pressentit GLOUTIER pour assurer l'éducation des enfants de M. D'ARBOUVILLE, sous-gouverneur du Dauphin<sup>62</sup>. Vers 1787, l'abbé MARIE le mit en relation avec le Strasbourgeois Frédéric De DIETRICH alors à la recherche d'un précepteur pour ses fils<sup>63</sup>. Signalons que l'Alsacien était aussi en relation épistolaire avec CONDORCET.

Officiellement, GLOUTIER exerçait la profession d'avocat<sup>64</sup>.

## Le Révolutionnaire

### 1. L'ascension de deux patriotes :

En 1787, Alexis GLOUTIER prit en charge l'éducation de Jean Albert Frédéric dit Fritz (1773-1806) et de Gustave Albert (1775-1800) De DIETRICH. Très rapidement, de précepteur, il devint l'homme de confiance et le partisan indéfectible de son employeur. À cette époque, l'Alsacien était déjà un intellectuel reconnu. De DIETRICH entretenait d'importantes relations avec les milieux savants de Paris. TURGOT, CONDORCET, La FAYETTE et le Comte d'Artois comptaient parmi ses principaux interlocuteurs. Ils lui ouvrirent les portes de l'action politique. GLOUTIER en profita pour développer son goût pour les sciences naturelles et pour s'initier à l'économie politique selon les principes énoncés par TURGOT<sup>65</sup>.

De DIETRICH avait été nommé en 1784 commissaire du Roi à la visite des mines, forêts et bouches à feu du Royaume. Il s'imposa entre 1788 et 1789 comme un véritable « *ministre alsatica* », c'est-à-dire l'intermédiaire indispensable entre Paris et la province d'Alsace. Son influence grandit encore quand il fut nommé Commissaire Royal à Strasbourg le 28 juin 1789. Mais De DIETRICH et son ami GLOUTIER percevaient le temps des troubles, les premiers actes révolutionnaires venant de se produire avec la constitution du Tiers-État en Assemblée Nationale le 17 juin, le Serment du Jeu de Paume le 23 juin, et l'installation de l'Assemblée

---

58 REICHARDT 1892, p. 96

59 JOLIBOIS 1858, p. 233

60 L'HERITIER 1822, p. 70

61 L'HERITIER 1822, p. 70

62 JOLIBOIS 1858, p. 233

63 REICHARDT 1892, p. 96

64 ADHM, L 2527

65 DIETRICH 1800

Constituante.

Les deux hommes décidèrent de quitter Paris début juillet. De DIETRICH alla à Strasbourg pour prendre ses fonctions. GLOUTIER partit pour Bâle avec Madame De DIETRICH et ses deux fils. Prétextant d'un séjour éducatif, il s'agissait avant tout de mettre la famille à l'abri de l'échauffement des esprits qui frappait partout en France. Le séjour débuta par une halte chez l'oncle maternel des ses élèves, Pierre OCHS, un conseiller d'État de la ville, puis se poursuivit par des pérégrinations « *dans ce charmant canton* »<sup>66</sup> et en Suisse. Malgré cet éloignement, GLOUTIER s'ouvrit aux principes de 1789. Au début du mois d'octobre, il prit la route de Strasbourg avec l'aîné des garçons De DIETRICH<sup>67</sup>.

Pendant l'absence de GLOUTIER, Frédéric De DIETRICH avait encore renforcé son emprise sur la ville et sur la Basse Alsace. Désormais réunis, les deux hommes s'employèrent à répandre les idées nouvelles dans la province. Naturellement, De DIETRICH se fit élire maire de Strasbourg le 5 février 1790. Il prit officiellement ses fonctions le 18 mars. Ceux qui le soutenaient appartenaient à la Société de la Révolution devenue depuis le 3 février 1790 la Société des Amis de la Constitution. Curieusement, GLOUTIER n'adhéra au club que le 15 juin 1790<sup>68</sup> et le maire qu'en octobre 1790<sup>69</sup>. En attendant, De DIETRICH triomphait lors de la fête de la Fédération organisée par ses soins dans la capitale alsacienne du 12 au 16 juin 1790. Début juillet, GLOUTIER et Fritz prirent la route de Paris. En route, ils firent une halte à Nancy où GLOUTIER se désola de l'esprit anticonstitutionnel des habitants<sup>70</sup>. Le maître et son élève rejoignirent ensuite la délégation provinciale pour participer à la fête de la Fédération Nationale du 15 juillet 1790. Cette fête exaltait l'unité de tous les Français. GLOUTIER nous a laissé une description de l'évènement dans une lettre adressée le jour même à son ami<sup>71</sup>. Il participa ensuite au dîner organisé par La FAYETTE avec deux cent cinquante convives<sup>72</sup>.

Dès la fin du mois de juillet, GLOUTIER était de retour à Strasbourg. Le 25 septembre 1790, il se fit élire secrétaire de la société des Amis de la Constitution. Le 17 décembre 1790, il en prit la présidence. À cette occasion, il prononça un discours se terminant par « *aujourd'hui, la liberté de penser, de parler le langage de la raison est une propriété sacrée et commune à tous les Français* »<sup>73</sup>. Selon le Ninvillois, les membres du club pour remplir leur mission de conseil auprès du

---

66 AMS AA 2005b/36/3, lettre citée dans HENNEQUIN-LECONTE 2008, p. 257 note 12.

67 Lettre d'OCHS à De DIETRICH du 9 oct 1789, REUSS 1924, p. 63

68 HEITZ 1863, p. 46

69 HEITZ 1863, p. 63

70 AMS AA 2005b/36/3

71 REUSS 1931 p. 229

72 REUSS 1931 p. 238

73 HEITZ 1863, p. 74-77

législateur devaient s'approprier « *l'art difficile de la discussion* », développer leur « *talent de parole* » et s'habituer au « *conflit des opinions diverses.* » Avec ce discours, GLOUTIER se définissait comme un progressiste. Il demandait l'établissement d'un pluralisme des idées<sup>74</sup>.

## 2. Les premières difficultés :

Dans leurs efforts pour appliquer le nouveau régime, les patriotes De DIETRICH et GLOUTIER se heurtaient à de grandes difficultés. Les soubresauts de la politique parisienne et nationale exacerbèrent des tensions locales dues à la complexité religieuse de la province et à la proximité de la frontière. D'autre part, De DIETRICH, GLOUTIER et nombre de bourgeois s'effrayaient de l'emballement des idées démocratiques. Ils s'impliquèrent totalement dans les luttes des factions.

### a. Le problème religieux :

En Alsace, deux cent vingt mille protestants faisaient face à quatre cent quarante mille catholiques. Cette importante minorité religieuse s'enthousiasmait pour le nouveau régime. Le puissant maire de Strasbourg était issu de ses rangs. Elle avait obtenu en avril 1790 l'égalité des cultes. Pour finir, l'Assemblée Nationale décréta le 17 août 1790 que les biens protestants, sécularisés depuis la Réforme, étaient des biens patrimoniaux des villes ou des fondations. Ils furent donc exclus de la vente des biens nationaux.

En face, la rancœur des catholiques croissait. Ils avaient espéré que leur culte deviendrait le seul culte officiel. De DIETRICH prit conscience de cette situation. Il en avertit l'un des représentants de l'Alsace à l'Assemblée, Victor prince De Broglie (1756-1794) : « *si le clergé protestant conservait ses biens, les catholiques auraient à se plaindre d'être plus mal traité que lui. L'Assemblée doit être juste. Elle ne doit pas faire de faveur.* »<sup>75</sup> Dans la population, le trouble était important. Les autorités de l'Église menaçaient d'enfermer les acheteurs des biens nationaux. Des pamphlets en allemand et en français excitaient les paysans. Les autorités strasbourgeoises, le maire en tête, hésitaient à faire procéder aux ventes des biens nationaux. Elles devenaient ainsi suspectes aux yeux des parlementaires comme en témoigna GLOUTIER dans une lettre au maire datée du 22 juillet 1790 alors que le Ninvillois séjournait à Paris. Il indiquait « *qu'il est instant que la municipalité donne à l'Assemblée Nationale et à la France entière, la preuve de son acquiescement à la vente des biens du clergé.* »<sup>76</sup>

---

74 SCHÖNPLUG 2002, p. 73

75 MULLER 2009, p. 49

76 REUSS 1931, p. 363

Les ventes ne débutèrent qu'en décembre 1790.

b. La proximité de la frontière, la naissance de la Marseillaise :

À partir de 1789, les tensions géopolitiques ne cessèrent d'augmenter. La Révolution était un danger pour tous les trônes d'Europe et les émigrés, toujours plus nombreux, attisaient les troubles contre-révolutionnaires et espéraient l'intervention armée des souverains étrangers. Dès le début de 1790, le maire de Strasbourg avait compris que par sa position frontière, l'Alsace se trouvait aux premières loges en cas de conflit. Il s'alarmait de la faiblesse troupes et de leur composition. Il jugeait les régiments étrangers peu loyaux. Au début de l'année suivante, la concentration des troupes ennemies composées d'Autrichiens et d'émigrés continuait à croître selon les informations communiquées par Pierre OCHS.

Cependant, la paix se maintenait et Alexis GLOUTIER accompagna Fritz et Albert De DIETRICH à Göttingen en Basse-Saxe suivre les cours du philosophe, écrivain et physicien Georg Christoph LICHTENBERG (1742-1799). Le maître et ses élèves assistèrent à un cycle de conférences débutant le 3 mai 1791. Ils logeaient chez *Frau* (Madame) EBERWEIN<sup>77</sup> chez qui GLOUTIER se faisait envoyer les journaux français<sup>78</sup>.

Bientôt, GLOUTIER revint à Strasbourg. Il fut élu le 8 août 1791 membre de l'administration du Bas-Rhin. Le 1er octobre, elle le choisit pour siéger au directoire du département sous la présidence de De BROGLIE. Le 14 novembre 1791, GLOUTIER entra au conseil municipal de Strasbourg. Depuis le début de l'été, les événements se précipitaient avec la fuite du Roi et son arrestation à Varennes le 21 juin 1791, la fusillade du Champs de Mars du 17 juillet 1791, épisode sanglant qui acheva de scinder les patriotes entre les fidèles à la Constitution dont le maire et le Ninvillois et les républicains exigeant la déchéance du Roi, et l'installation de l'Assemblée Législative le 1er octobre 1791. De DIETRICH s'empressait de placer ses partisans aux postes clés des administrations du département et de la ville.

Dans ce contexte politique tendu, la plupart des Français étaient devenus des partisans de la guerre. Chacun des camps patriotes souhaitait utiliser le conflit pour se saisir du pouvoir et briser le camp adverse et, quand la nouvelle de la déclaration de guerre à l'Autriche votée par l'Assemblée Législative le 20 avril 1792 fut connue dans la capitale alsacienne, elle suscita des déclarations enflammées de tout bord. Le maire qui recevait des officiers en garnison dans la

---

77 HEERDE 2006, p. 241

78 REICHARDT 1892, p. 97



ville dans le salon tenu par sa femme commanda aussitôt à l'un d'entre eux, Charles-Joseph ROUGET-DE-L'ISLE, un chant de guerre pour l'armée du Rhin. Cette oeuvre fut entonnée pour la première fois le 26 avril 1792 par son auteur chez son commanditaire en présence de Mme De DIETRICH accompagnée de deux de ses nièces, du procureur de la commune et de sa femme, de deux étudiants et d'Alexis GLOUTIER. Le Ninvillois venait d'assister à la naissance de la *Marseillaise*<sup>79</sup>. En 1849, le peintre Isidore PILS (1813-1873) immortalisa la scène dans son célèbre tableau, *ROUGET-DE-L'ISLE chantant la première fois la Marseillaise*. Malheureusement, l'artiste ne disposant pas des portraits des protagonistes, sauf de celui du maire, recourut aux visages des membres de son entourage.

c. La lutte des factions :

Déjà en 1790, lors de son séjour à Paris pour la fête de la Fédération, GLOUTIER se disait enchanté par la Société des Amis de 1789. Il s'en était ouvert à De DIETRICH dans ses lettres des 15, 19 et 22 juillet<sup>80</sup>. Ce club révolutionnaire avait été fondé en 1789 à partir des éléments les plus modérés du Club Breton qui ne voulaient pas rejoindre le nouveau Club des Jacobins. Inquiets des diatribes de plus en plus violentes d'Alexandre LAMETH, chef de file d'une composante du nouveau club, un grand nombre de patriotes rejoignirent la Société des Amis de 1789 à partir du mois de mai 1790. Elle comptait parmi ses membres BAILLY, l'époux de l'ancienne élève de GLOUTIER, CONDORCET, SIEYES et La FAYETTE chez lequel le Ninvillois avait dîné en juillet. Elle promouvait une évolution pacifique vers la liberté. La devise de la Société affirmait : « *point de réaction, plus d'insurrection.* »<sup>81</sup>

Mais la Société ne résista pas à la montée des troubles et son audience s'effondra à compter du mois d'octobre 1790. Plusieurs de ses membres l'abandonnèrent comme CONDORCET. Les autres rejoignirent le Club des Feuillants, formé le 16 juillet 1791 à la suite d'une scission de celui des Jacobins et où s'inscrivirent entre autres SIEYES et La FAYETTE. La nouvelle société s'opposait à la déchéance du Roi réclamée par la faction jacobine et exigeait le respect inconditionnel de la Constitution. Ses partisans étaient prêts à défendre la Royauté contre l'agitation populaire ainsi qu'ils l'avaient fait au Champ de Mars le 17 juillet 1791.

La violence politique se propagea dans les clubs politiques de province. À Strasbourg, les relations devinrent houleuses au sein de la Société des Amis de la Constitution. Le maire De DIETRICH y fut accusé le 21 janvier 1792 de vouloir livrer la liberté à la force militaire. Face à la vindicte de ceux qui se réclamaient

---

79 LENOTRE 1936, p. 30

80 REUSS 1931

81 CAHEN 1904, p. 238

des jacobins, majoritaires, le maire, GLOUTIER et leurs partisans se retirèrent le 7 juillet 1792. Ils abandonnèrent le lieu traditionnel de réunion au Miroir pour l'Auditoire du Pont Neuf. La nouvelle société conserva le nom de Société des Amis de la Constitution, ceux qui restaient au Miroir préférant nommer leur société Club des Jacobins. Ils demandèrent et obtinrent l'affiliation à la Société mère de Paris tandis que la Société des Amis de la Constitution resta volontairement indépendante de toute allégeance.

Dans les mois suivants, plusieurs tentatives de rapprochement et de fusion entre les deux sociétés strasbourgeoises échouèrent comme celle du 3 avril 1792 appuyée par GLOUTIER<sup>82</sup>. Les jacobins surnommaient la société de leurs adversaires la Feuillantine tant ces derniers exigeaient « *que par aucune influence la Constitution ne pourra être altérée et de mourir plutôt que de renoncer à la liberté.* »<sup>83</sup> Les prises de positions de De DIETRICH et de GLOUTIER sur les événements parisiens de l'été 1792 finirent par rendre irréversible la rupture entre les révolutionnaires alsaciens :

- Au directoire du département, GLOUTIER signa le 3 juillet 1792 une adresse à l'Assemblée Législative demandant la poursuite et la punition des hommes qui, le 20 juin, avaient envahi les Tuileries, injurié et menacé le Roi et la Reine<sup>84</sup>. Le souverain, conformément à la Constitution, venait d'opposer son veto à deux décisions de l'Assemblée.
- Le conseil municipal de Strasbourg et son maire envoya le 7 août 1792 deux adresses de fidélité au Roi et à l'Assemblée.
- Au directoire du département, GLOUTIER aurait déclaré le 13 ou le 14 août 1792 « *si l'ennemi n'était pas à nos portes, je proposerais de marcher sur Paris pour briser les fers du Roi.* »<sup>85</sup> Trois jours plus tôt, les fédérés et les ouvriers des faubourgs avaient attaqué les Tuileries et, à la suite, le Roi avait été suspendu de ses pouvoirs et incarcéré.
- Le 14 août 1792, le directoire du département avec GLOUTIER et le conseil municipal de Strasbourg sous la houlette de De DIETRICH interdirent toute assemblée et tout rassemblement. Ils entendaient ainsi empêcher les séances quotidiennes du Club des Jacobins. Notons que GLOUTIER avait démissionné, le 30 mai de la présidence de la Société des Amis de la Constitution qui ferma sa salle à l'Auditoire le 27 juin 1792.

### 3. La chute :

---

82 BARTH 1877, p. 60-61

83 HEITZ1863, p. 178

84 BARTH 1877, p. 60-61

85 ANF, 1ere série 1787-1799, p. 216

a. Le tournant tragique :

La Royauté se mourrait. Ses défenseurs De DIETRICH et GLOUTIER, considérés comme des royalistes, devenaient des hommes à abattre. Les Jacobins s'appuyant sur la menace d'une guerre civile et sur les rassemblements armés aux frontières du Rhin avaient fait adopter par le département une adresse à l'Assemblée Législative. Ils y sollicitaient des commissaires revêtus de tous les pouvoirs. Le directoire exécutif national prononça la dissolution du conseil municipal le 19 août 1792 tandis que l'Assemblée cita le maire à comparaître dans un délai de huit jours. Les sociétés politiques locales, dont le Club des Jacobins, reprurent leurs activités. Mais Alexis GLOUTIER refusait de retirer sa signature de l'arrêté du 14 août. Les commissaires de l'Assemblée Législative CARNOT, PRIEUR, COUSTARD et RITTER le suspendirent de ses fonctions d'administrateur du département le 21 août 1792<sup>86</sup>.

De DIETRICH désirait se rendre à l'Assemblée Législative pour expliquer sa conduite. Son fidèle Alexis GLOUTIER le précéda « *pour savoir si son ami pouvait y espérer quelque justice.* »<sup>87</sup> Mais un décret du 28 août ordonna l'arrestation du maire et des massacres ensanglantèrent les prisons parisiennes à compter du 2 septembre. Les patriotes apprenant la prise de Verdun par les troupes prussiennes s'étaient persuadés qu'il ne fallait pas marcher contre l'ennemi avant d'avoir exterminé les « *mauvais citoyens* » enfermés. Malgré les troubles, GLOUTIER réussit à sortir de la capitale. Joseph SERVAN (1741-1808), ministre de la guerre, lui avait procuré un passeport de courrier à la demande de Jean Girard LACUEE (1752-1841), président de l'Assemblée Législative<sup>88</sup>. GLOUTIER vint à la rencontre de De DIETRICH sur la route de Sarreguemines à Metz. Il l'informa « *qu'il trouverait à Paris non des juges, mais des bourreaux.* »<sup>89</sup> et que sur les conseils de CONDORCET, de Charles Jacques Nicolas dit Achille DUCHASTEL (1751-1844) et de Louis Marie Maximilien CAFFARELLI Du FALGA (1756-1799), il devait se cacher ou fuir provisoirement<sup>90</sup>. Frédéric De DIETRICH se réfugia chez Pierre OCHS à Bâle puis à Winterthur. Dès le 6 septembre 1792, un décret le déclara « *émigré* ». Le député jacobin et montagnard du Bas-Rhin, Philippe RUHL (1737-1795), réélu le 4 septembre, demanda la mise sous séquestre de ses biens.

b. Les derniers sursauts :

La victoire de Valmy, le 20 septembre 1792, et l'instauration d'un nouveau régime avec la Convention dont la première séance se tint le 21 septembre laissaient

---

86 BARTH 1877, p. 60-61

87 MATHIEU 1811, p. 222

88 *Moniteur Universel* du 30 fructidor an VIII

89 SPACH 1857, p. 156

90 *Moniteur Universel* du 30 fructidor an VIII

espérer à De DIETRICH un procès plus équitable. Il souhaitait également sauvegarder la propriété des biens mis sous séquestre. Il rentra en France le 5 novembre 1792. Il se constitua prisonnier à Huminque où il retrouva GLOUTIER. L'ancien maire fut transporté à Paris. On l'enferma à l'Abbaye, prison située à l'angle de l'enclos de l'abbaye de Saint-Germain des Près et haut lieu des massacres de septembre.

À Paris, GLOUTIER œuvra à la libération de son ami. Il intervint auprès des Conventionnels, dont CONDORCET au point de s'attirer les foudres des jacobins les plus acharnés. Le député du Bas-Rhin Philibert SIMOND (1755-1794) déclarait dans une lettre du 21 novembre 1792 aux sans-culottes de Strasbourg « *DIETRICH est à l'abbaye, il fait vaquer l'hypocrite GLOUTIER auprès de CONDORCET et autres pour se faire laver, mais ses tâches me paraissent trop profondes pour être si vite effacées.* »<sup>91</sup> Ces démarches n'aboutirent pas. Le Comité de Sûreté Générale à la demande de RUHL renvoya l'ancien maire devant le Tribunal Révolutionnaire de Strasbourg le 20 novembre 1792 avec les chefs d'accusation de complot contre la sûreté de l'État et d'instigateur de l'adresse du 7 août de fidélité à la Constitution de 1791.

De DIETRICH arriva à Strasbourg le 27 novembre 1792. Ses partisans parvinrent une nouvelle fois à contrecarrer les aspirations funestes de ses adversaires. Plusieurs d'entre eux, dont GLOUTIER se firent élire au conseil municipal le 6 décembre 1792 gênant le travail du tribunal.

Le retour des fidèles de l'ancien édile à la tête de la municipalité strasbourgeoise inquiéta les Conventionnels. Ils dépêchèrent le 23 décembre 1792 sur place trois commissaires, COUTURIER, DENTZEL et surtout RUHL, chargés d'introduire les changements politiques dans le Bas-Rhin connu depuis le rapport des envoyés en mission de l'Assemblée Législative pendant l'été 1791 pour son absence de partisans « *de l'heureuse régénération de la France.* » Les commissaires devaient prendre toutes les mesures nécessaires. Le nouveau maire, Bernard Frédéric De TURCKHEIM, fut immédiatement destitué et remplacé par un jeune homme de vingt-quatre ans. Pour éviter des troubles, la Convention transféra De DIETRICH au Tribunal Révolutionnaire de Besançon.

### c. Le retour à Ninville :

À Strasbourg, les Commissaires épuraient l'administration. Par la proclamation du 18 janvier 1793<sup>92</sup>, ils révoquèrent un grand nombre d'officiers municipaux, dont GLOUTIER. Ils soulignèrent que ces hommes ne pouvaient être réélus « *jusqu'à*

---

91 BARTH 1877, p. 60-61

92 Recueil 1795, p. 161-162

*ce que la Convention Nationale en ait autrement ordonné.* » Un arrêté confirma cette décision le 11 février 1793. Il stipulait la déportation hors du département des mêmes hommes<sup>93</sup>.

À Besançon, De DIETRICH rédigeait ses dernières volontés le 7 février 1793. Il suppliait GLOUTIER de continuer à aider ses fils. Contre toute attente, le jury du Tribunal Révolutionnaire de la ville de Doubs acquitta l'ancien maire. Il resta cependant en prison, car il était porté sur la liste des émigrés. Il y était encore le 28 août 1793 quand il fut envoyé à Paris sur l'ordre du Comité de Salut Public<sup>94</sup>. De DIETRICH fut à nouveau emprisonné à l'Abbaye puis à la Conciergerie.

Durant cette période, Alexis GLOUTIER s'affichait en défenseur acharné de l'Alsacien. Il avait publié des *Observations sur une adresse des administrateurs du département du Bas-Rhin à la Convention Nationale en date du 11 mars*<sup>95</sup>. Il y récusait les accusations de complots du maire contre l'Assemblée Législative. Il y justifiait le départ de De DIETRICH en septembre pour « *fuir un instant le fer des assassins.* » Il y niait tout contact entre l'édile et les ennemis de l'étranger. Il y désignait les « *hommes commis à l'administration* » du Bas-Rhin et de la ville de Strasbourg par les représentants en mission DENTZEL et COUTURIER comme étant les auteurs des calomnies sur De DIETRICH. GLOUTIER s'adressa avec insistance aux comités de la Convention et à Louis Antoine De SAINT-JUST, le membre le plus influent après ROBESPIERRE du Comité de Salut Public (1767-1794). Ce personnage lui aurait répondu : « *je voudrais avoir un ami comme vous. Quel est donc ce DIETRICH qui inspire un tel dévouement* »<sup>96</sup>. GLOUTIER tomba bientôt sous le coup d'un mandat d'arrêt. Il s'enfuit à Ninville auprès de sa famille. Il y attira Fritz et Albert De DIETRICH également menacés.

L'accalmie dura peu de temps. Alexis GLOUTIER et ses protégés furent dénoncés aux autorités du département de la Haute-Marne. Le registre d'enregistrement des délibérations de la Société Populaire de Chaumont<sup>97</sup> indique qu'un membre du district fit procéder à l'arrestation de GLOUTIER et de Fritz pour trahison dans la nuit du 5 au 6 novembre 1793 soit quatre jours après l'arrivée des jeunes fugitifs<sup>98</sup>. Selon une proclamation des citoyens MILHAUT et GUYARDIN, représentants du peuple auprès de l'armée du Rhin, aux habitants et à l'armée de Strasbourg, les suspects projetaient de livrer la ville aux ennemis. La délibération précise que GLOUTIER et Fritz ne possédaient pas de passeport. On les enferma à la maison de réclusion de Chaumont et on décida pour surveiller ces importants prisonniers

93 *Archives Parlementaires de 1787 à 1860*, 1ère série, p. 222

94 MIRABEAU 1860, n°910

95 BNF 4-LB41-2843 (A)

96 *Moniteur Universel* du 30 fructidor an VIII ; MATHIEU 1811, p. 222 ; REICHARDT 1892, p. 97

97 ADHM L 2014, délibération du 16 brumaire an II

98 *Moniteur Universel* du 30 fructidor an VIII

de placer deux gardes nationaux dans la chambre des détenus à leurs frais. À cette époque, RUHL était le représentant en mission de la Convention pour les départements de la Marne et de la Haute-Marne. Quand il prit connaissance du séjour de GLOUTIER dans sa famille, il envoya une lettre au district reçue le 8 novembre 1793 dans laquelle il exigeait l'arrestation immédiate du Ninvillois. Il menaçait d'incarcérer tous les administrateurs du district s'ils ne répondaient pas à son ordre<sup>99</sup>.

Fritz resta en prison en tant que fils d'émigré. Les amis de GLOUTIER obtinrent la déportation du Ninvillois en Suisse. « *Peu s'en fallut que GLOUTIER ne fut traduit au Tribunal Révolutionnaire* »<sup>100</sup>. Le bruit s'était, en effet, répandu qu'un représentant en mission, vraisemblablement RUHL, œuvrait en ce sens. Un projet d'évasion avait même été préparé<sup>101</sup>.

Pendant ce temps, Frédéric De DIETRICH comparait devant le Tribunal Révolutionnaire de Paris où sévissait l'accusateur public FOUQUIER-TINVILLE, le 28 décembre 1793. Il fut exécuté le lendemain place de la Révolution, aujourd'hui place de la Concorde.

## L'égyptien

### 1. Le retour du proscrit :

La chute de ROBESPIERRE, le 9 thermidor an II, mit fin à la terreur. En quelques mois, d'août à décembre 1794, les lois de prairial et des suspects étaient supprimées. De nombreux prisonniers recouvraient la liberté comme Fritz De DIETRICH en décembre. Le Tribunal Révolutionnaire connaissait une profonde réorganisation de façon à assurer de sérieuses garanties à l'accusé. Alexis GLOUTIER profita de ces bouleversements pour rentrer à Chaumont. Il séjourna quelque temps avec les frères De DIETRICH dans la maison de la famille LANCRET, près de la porte de Buxereuilles<sup>102</sup>. Le conventionnel haut-marnais, Pierre-Antoine LALOY (1749-1846), ancien secrétaire de l'Assemblée et membre du Comité de Salut Public (juillet-novembre 1794), le protégea et lui procura une place de chef de bureau à la quatrième division dudit comité<sup>103</sup>. GLOUTIER resta, semble-t-il, à ce poste jusqu'à l'instauration du Directoire, le 26 octobre 1795, à la satisfaction de tous<sup>104</sup>. Pendant cette période, il continua à apporter son soutien à la famille De DIETRICH<sup>105</sup>. Il renforça d'anciens liens avec des hommes qui, comme

---

99 GIGOT 1949, p. 24

100 MATHIEU 1811 p. 222

101 *Moniteur Universel* du 30 fructidor an VIII

102 JOLIBOIS 1856 p. 440

103 JOLIBOIS 1858, p. 234

104 MATHIEU 1811, p. 222

105 DIETRICH *Moniteur*

lui, avaient souffert de la vindicte révolutionnaire et de la proscription. Parmi eux, Louis Marie Joseph CAFFARELLI Du FALGA tenait une place particulière. GLOUTIER le connaissait depuis l'été 1792, nous l'avons vu, et peut-être auparavant dans les salons de Mme De DIETRICH. Cet officier d'artillerie à l'armée du Rhin avait refusé de reconnaître la déchéance du Roi après le 10 août. Il avait été suspendu de ses fonctions. Il avait accompagné un proche du maire de Strasbourg et de GLOUTIER, Victor De BROGLIE, ancien député et ancien président de l'Assemblée Législative, lors de sa retraite à Bourbonne les Bains puis lors de son incarcération à Langres. Lui-même suspect, CAFFARELLI avait été arrêté le 5 brumaire an II/28 août 1793. Il était resté quatorze mois en prison. Libéré après le 9 thermidor, il travailla, comme GLOUTIER, pour le Comité de Salut Public. Grâce à l'appui de SIEYES, il réintégra l'armée en avril 1795. Chef de bataillon dans l'armée de Sambre et Meuse, il fut gravement blessé, le 16 brumaire an IV, par un boulet de canon au passage de la Nahe à proximité de Dusseldorf<sup>106</sup>. Probablement pour se rendre au chevet de son ami, GLOUTIER sollicita un passeport de courrier pour aller à Strasbourg le 2 ou le 5 nivôse an IV<sup>107</sup>.

Après une longue convalescence, CAFFARELLI, promu général de brigade, continua à servir avec une jambe de bois. En l'an VI, il commandait le génie de l'armée d'Angleterre. Cette nouvelle armée, créée le 5 brumaire an VI/26 octobre 1797, avait pour mission l'invasion des îles britanniques. CAFFARELLI y appela GLOUTIER à une place dans l'état-major<sup>108</sup>. Mais le général en chef, Napoléon BONAPARTE, transforma bientôt cette armée en corps expéditionnaire pour l'Égypte.

## 2. À la conquête des pyramides :

### a. Les préparatifs :

L'expédition d'Égypte prit un caractère vraiment exceptionnel quand on adjoignit à une armée de quarante mille hommes, une escorte de cent cinquante ingénieurs, savants, lettrés et artistes placés sous le commandement de CAFFARELLI, le 16 mars 1798. Bénéficiant du trésor de Berne confisqué lors de l'invasion de la Suisse, le général disposait de beaucoup de crédit et il s'efforça de tout prévoir<sup>109</sup>. Il convoqua, dans le Commission des Sciences et des Arts, Alexis GLOUTIER en tant qu'économiste ou homme de lettres<sup>110</sup>.

---

106 Voir biographie dans GERANDO 1801

107 ANF F7/3570

108 MATHIEU 1811, p. 222

109 LAISSUS 1998, p. 35

110 GEOFFROY De SAINT-HILAIRE 2001, p. 7

Sous les ordres de CAFFARELLI, les savants et les artistes rejoignirent Lyon en diligences, le 22 avril, avant d'embarquer le lendemain pour Avignon sur des bateaux de postes, « *quelques planches mal jointes* » selon A. GALLAND<sup>111</sup>. GLOUTIER effectua la descente du Rhône en compagnie d'Étienne GEOFFROY De SAINT-HILAIRE, membre du Muséum d'Histoire Naturelle, des dessinateurs DUTERTRE et MILLEBERT, du diplomate DRANCE, des chimistes NEVEU et MACLET, et de sept autres savants<sup>112</sup>. Le voyage se poursuivit à nouveau en diligence jusqu'à Toulon où GLOUTIER et ses compagnons arrivèrent le 30 avril 1798.

L'expédition prit la mer le 19 mai. Les savants étaient répartis par petits groupes sur les navires selon un ordre établi par CAFFARELLI. Nous savons que GLOUTIER monta à bord du Franklin, un vaisseau de troisième rang à quatre-vingt-six canons, placé sous le commandement d'Armand BLANQUET, contre-amiral (1759-1826). Il voyagea avec une douzaine de savants dont Joseph FOURIER (1768-1830), mathématicien et physicien, Jean-Baptiste LEPERE (1761-1844), Auguste PERSEVAL-GRANDMAISON (1759-1834), poète, Louis RIPAULT, philologue et bibliothécaire, et Édouard Du VILLIERS Du TERRAGE (1780-1855), élève de l'école Polytechnique<sup>113</sup>. Sur le bateau, GLOUTIER gagna la confiance du général Jean-Baptiste KLEBER (1753-1800) qui devait succéder à BONAPARTE à la tête de l'expédition après le retour de ce dernier en France en août 1799.

Les 10 et 11 juin 1798, la flotte s'empara de Malte où les savants purent débarquer deux jours plus tard. Elle quitta l'île le 18 juin et atteignit Alexandrie le 1er juillet. Les savants furent consignés à bord des bateaux jusqu'au 3 juillet. On les transféra ensuite sur la frégate La Montenotte avec laquelle ils purent descendre à terre le 4 juillet. Après la bataille des Pyramides (21 juillet 1798), les savants s'installèrent au Caire à la suite de BONAPARTE. L'amiral NELSON venait de détruire la flotte française ancrée dans la baie d'Aboukir (1er août). Le blocus anglais se mettait en place obligeant la nouvelle colonie française d'Égypte à ne plus compter que sur elle-même<sup>114</sup>.

#### b. L'Institut d'Égypte :

Comme il l'avait fait en Italie et aussi à Malte, BONAPARTE organisa à sa guise le territoire conquis. Il mit en place les organes de gouvernement nécessaires et il fonda le prestigieux Institut d'Égypte. Selon l'arrêté du 5 fructidor an V/22 août 1798, cet organisme avait pour objet :

---

111 GALLAND 1802, tome 1, p. 2

112 GEOFFROY De SAINT-HILAIRE 2001, p. 7

113 LAISSUS 1998, p. 55

114 LAISSUS 1998, p. 97



- « *le progrès et la propagation des lumières en Égypte,*
- *la recherche, l'étude et la publication des faits naturels, industriels et historiques de l'Égypte,*
- *de donner son avis sur les différentes questions pour lesquelles il sera consulté par le gouvernement*<sup>115</sup>. »

Émanation de la Commission des Sciences et des Arts, l'Institut d'Égypte, pendant de celui de la mère patrie, s'installa dans le grand harem du palais mamelouk situé dans les faubourgs du Caire. Il fut bientôt doté d'une bibliothèque<sup>116</sup>, d'un cabinet de physique, d'un laboratoire de chimie, d'un jardin botanique, d'un observatoire, d'un musée des antiquités et d'une ménagerie. Selon l'arrêté, il se divisait en quatre sections comprenant chacune douze membres choisis parmi les savants les plus éminents de la Commission. GLOUTIER figurait sur la liste originale dans la section d'économie politique organisée et dirigée par CAFFARELLI<sup>117</sup>. Il assista à la séance inaugurale du 23 août en présence de quinze des trente-six membres nommés. Le chef du gouvernement, BONAPARTE, posa les six premières questions et forma les six premières commissions. Elles avaient toutes pour but de répondre aux inconvénients du blocus imposé par les Britanniques. Le Ninvillois participa aux travaux de la commission, la seconde, portant sur « *peut-on remplacer le houblon par une autre substance dans la fabrication de la bière*<sup>118</sup>. »

Dans les mois suivants, BONAPARTE multiplia les commissions où GLOUTIER fut appelé à siéger :

- le 7 octobre 1798, les membres de l'Institut TALLIEN, VILLOTEAU, PARSEVAL, DUTERTRE et GLOUTIER furent pressentis aux côtés du général JUNOT, pour trouver une salle de spectacle au Caire et un jardin propice aux tirs de feux d'artifice et d'illuminations<sup>119</sup>,
- le 12 octobre 1798, GLOUTIER collabora à une commission chargée d'étudier les moyens d'« *utiliser l'immense amas de décombres qui forme l'enceinte du Caire*<sup>120</sup> »
- le même jour, GLOUTIER fut nommé pour participer à une commission ayant pour objet le recueil des moyens de cultiver la vigne et des lieux propices à cette culture<sup>121</sup>,
- le 11 novembre 1798, lors de la quinzième séance, BONAPARTE

---

115 NAPOLÉON 1860, tome V, n°3083

116 La bibliothèque existait toujours le 17 décembre 2012 quand elle fut ravagée par incendie en marge d'affrontements entre des manifestants et les forces de l'ordre égyptiennes. Elle comptait alors deux cent mille ouvrages.

117 NAPOLÉON 1860, tome V, n°3084

118 GUEMARD 1936, p. 20

119 NAPOLÉON 1860, tome V, n°3410, LAISSUS 1998, p. 157

120 GUEMARD 1936, p. 22

121 NAPOLÉON 1860, tome V, n°3459

demanda à une commission constituée de GLOUTIER, DELILE et DOLOMIEU d'étudier les procédés de la culture du blé en Égypte et de les comparer aux procédés européens<sup>122</sup>,

- le 6 décembre 1798, RIPAULT présenta, à la vingtième séance, un rapport titré *Recherches sur les oasis* qui fut renvoyé à une commission composée de GLOUTIER, COSTAZ et FOURIER<sup>123</sup>.

c. Dans les bagages de BONAPARTE :

Les qualités d'administrateur de GLOUTIER intéressaient BONAPARTE. Il l'appela à participer aux principales étapes de son action en Égypte et en Palestine.

Le 18 septembre 1798, Alexis GLOUTIER accompagna le général en chef à Guizèh pour une inspection des troupes, des fortifications et de l'artillerie avec d'autres savants. Le lendemain, une importante excursion pour aller jusqu'aux pyramides s'acheva par une ascension des monuments à laquelle participèrent MONGE, COSTAZ, BERTHOLET, BERTHIER, GEOFFROY De SAINT-HILAIRE et GLOUTIER sous les encouragements et les railleries de BONAPARTE, resté en bas avec CAFFARELLI « *que sa jambe de bois privait de cette partie de plaisir*<sup>124</sup>. »

À la même époque, BONAPARTE avait confié l'administration du pays à une assemblée de deux cents notables, le Divan. Mais la révolte du Caire des 21 et 22 octobre 1798 avait entraîné la suspension de ses réunions. Le 21 décembre, BONAPARTE rétablit le « *Divan général d'Égypte* ». Mais, il en modifia considérablement le fonctionnement. Il organisa deux chambres :

- le « *Grand Divan* », il se composait de soixante membres choisis parmi les personnalités importantes, les cheiks et oulémas. Il siégea rarement.

- le « *Petit Divan* », il comprenait quatorze membres se réunissant tous les jours et comprenant un commissaire musulman et un commissaire français, GLOUTIER<sup>125</sup>. Les commissaires contrôlaient le travail des deux divans.

BONAPARTE s'adressa à GLOUTIER en sa qualité de commissaire français dans une lettre datée du 24 janvier 1799 au sujet d'une plainte du divan pour un vol d'affiches<sup>126</sup>.

---

122 GUEMARD 1936, p. 22 note 78 ; La JONQUIÈRE 2003, tome III, p. 372, note 3 ; NAPOLÉON 1860, tome V, n°3601.

123 *Décade Égyptienne*, 1798-1799, p. 296

124 La JONQUIÈRE 2003, tome III, p. 18-19

125 NAPOLÉON 1860, n°3785 ; *Courrier de l'Égypte*, n° 23, p. 3

126 NAPOLÉON 2005, n° 4154

Les fonctions de commissaire de GLOUTIER prirent fin dès le 5 février 1799. Il fut remplacé par FOURIER<sup>127</sup>. BONAPARTE l'engageait avec dix membres de l'Institut dans la page la plus sombre de l'expédition d'Égypte : la campagne de Syrie. Les Français s'inquiétaient de l'avancée d'une armée turque aux ordres du pacha d'Acres, Ahmed PACHA, dit DJEZZAR, vers la frontière de l'Égypte, et des menaces de guerre du Sultan d'Istanbul. BONAPARTE, à son habitude, décida de précipiter les événements. Il quitta Le Caire le 10 février. Les troupes françaises avec dix mille hommes commandés notamment par KLEBER s'emparèrent rapidement d'El-Arich (20 février), de Gaza (24 février) et de Jaffa (7 mars). D'une guerre préventive, la campagne se transforma en guerre de conquête. BONAPARTE s'employa à mettre immédiatement en place une administration. Le 19 ventôse an VII/9 mars 1799, il écrivit au général BERTHIER.

*« Vous donnerez l'ordre au citoyen GLOUTIER de se rendre à Jaffa, de faire toutes les dispositions et prendre toutes les mesures pour faire séquestrer tous les magasins appartenant à DJEZZAR, au gouverneur de la ville de Jaffa ou à des particuliers qui auraient évacué la ville ou auraient été tués, et de prendre des mesures pour l'organisation des finances de la Palestine.*

*Vous donnerez l'ordre au contre-amiral GANTEAUME de faire partir, dans la journée, un djerme pour Damiette avec un courrier de l'armée.*

*BONAPARTE<sup>128</sup>. »*

GLOUTIER était nommé administrateur de la Palestine. Quatre jours plus tard, BONAPARTE demandait à l'adjudant général GREZIEU de le seconder pour *« établir les finances et (-) procurer de l'argent à la caisse<sup>129</sup>. »*

Dans le même temps, l'armée poursuivit sa route vers le nord. Elle mit le siège devant Saint-Jean-D'Acres le 19 mars 1799. Mal équipée en canons de gros calibre, elle ne put emporter la place et elle s'enlisa dans un siège meurtrier. Le 22 avril 1799, Alexis GLOUTIER assista aux derniers instants de son ami CAFFARELLI, gravement blessé au bras droit pendant l'inspection d'une tranchée<sup>130</sup>. Malgré la victoire du Mont Thabor (19 avril) et la prise de Nazareth et de Tibériade, la campagne était un échec. Le siège de Saint-Jean-D'Acres fut levé le 20 mai et l'armée se replia vers l'Égypte. Elle arriva au Caire le 14 juin. BONAPARTE rejeta à la mer une armée turque débarquée dans le delta du Nil à la deuxième bataille d'Aboukir (25 juillet 1799). Peu après, il apprit la situation où se trouvait la France, attaquée par la deuxième coalition. Il quitta furtivement l'Égypte le 23 août laissant le commandement à KLEBER.

---

127 NAPOLÉON 2005, n°4199

128 NAPOLÉON 1860, n° 4017

129 NAPOLÉON 1860, n°4036

130 LAISSUS 1998, p. 245

Les pertes étaient importantes. Les espoirs de GLOUTIER, administrateur général des finances de la Palestine s'étaient évanouis. « *Les évènements firent de ce poste une sinécure* » selon le mot de Louis REYBAUD dans son *Histoire Scientifique et Militaire de l'Expédition Française en Égypte*<sup>131</sup>. En 1815, P. MARTIN résuma le rôle de GLOUTIER : « *BONAPARTE avait aussi créé, comme en Égypte, un administrateur général des finances et des revenus de la Palestine et il confia cet emploi à M. GLOUTIER qu'il avait amené du Kaire ; mais comme il n'eut dans ce pays ni finances, ni revenus, M. GLOUTIER ne put rien administrer*<sup>132</sup>. »

### 3. GLOUTIER face à KLEBER :

#### a. Le retour à l'Institut :

Alexis GLOUTIER reprit ses activités auprès de l'Institut. À partir de mars 1799, les savants étaient en Haute-Égypte. Ils recueillaient des renseignements sur les arts, le commerce, l'agriculture et sur le régime du Nil. La création de deux commissions par BONAPARTE, le 14 août, renforça l'exploration méthodique de la région. Elles étaient placées sous la responsabilité de COSTAZ et de FOURIER. Elles récoltèrent un nombre considérable de données qui servirent à rédiger une grande partie de la monumentale *Description de l'Égypte*. Selon le *Courrier de l'Égypte* du 6e jour complémentaire an VII/22 septembre 1799, GLOUTIER rejoignit les savants en Thébaïde. Il concourut à la découverte de Louxor, de Karnak, de Thèbes et, peut-être, de la vallée des Rois.

Début novembre 1799, les savants étaient de retour à l'Institut. Le nouveau général en chef en profita pour installer, le 22 novembre, « *un bureau chargé de recueillir tous les renseignements propres à faire connaître l'état moderne de l'Égypte.* » Ce nouvel organisme comprenait neuf membres, dont DESFENETTES, FOURIER et GLOUTIER<sup>133</sup>. Avec l'accord de KLEBER, il céda la place à une grande commission de quarante-sept personnes qui adopta un plan de répartition en dix articles ou sections<sup>134</sup> :

- I Législation
- II Administration
- III Police
- IV Gouvernement et Histoire
- V État militaire
- VI Commerce et industrie
- VII Agriculture

131 REYBAUD 1844, p. 359

132 MARTIN 1815, tome I, p. 291

133 *Courrier de l'Égypte*, n°47 du 1er décembre 1799

134 GUEMARD 1936, p. 136-137

- VIII Histoire naturelle des habitants
- IX Monuments et coutumes
- X Géographie et hydrologie

Chaque article avait à sa tête des responsables dont la liste fut établie fin décembre 1799 et revue par un arrêté de KLEBER du 3 janvier 1800<sup>135</sup>. GLOUTIER se vit confier l'administration avec TALLIEN.

b. Dernières missions :

Depuis le départ de BONAPARTE, la situation des Français empirait. Les troupes turques sous le commandement du Grand Vizir avançaient. La flotte anglaise de l'amiral Sydney SMITH maintenait le blocus et convoyait des soldats turcs qui tentèrent de débarquer à proximité de Damiette, le 1er novembre 1799. Bien que KLEBER réussit à les vaincre, l'évacuation de l'Égypte devait être envisagée. Le général avait engagé des pourparlers en ce sens. Il avait envoyé des émissaires au camp du Grand Vizir devant Al-Arich où se trouvait déjà l'amiral anglais. Le 24 janvier 1800, ils signèrent une convention stipulant le départ de l'armée d'Orient et des savants pour la France sur des bateaux mis à disposition par la Sublime Porte. Mais le vicomte de KEITH (1746-1823), commandant de l'escadre britannique en Méditerranée, désavoua son subalterne SMITH. Ce revirement provoqua l'arrêt du repli convenu des troupes françaises de l'ouest du delta du Nil et de la ville du Caire. Dans deux lettres datées du 15 et du 16 mars 1800, KLEBER demanda au général DUMAS et au « *citoyen GLOUTIER* » d'intervenir auprès du Grand Vizir. Les deux plénipotentiaires devaient négocier un arrangement avec les commissaires désignés par ce dernier, et déclarer que si la convention d'Al-Arish demeurait valable, l'évacuation du Caire et du delta dépendait d'un accord avec les Anglais<sup>136</sup>. GLOUTIER et DAMAS devaient enfin réclamer le paiement des frais supplémentaires pour l'entretien de l'armée française durant cette prolongation imprévue<sup>137</sup>. Les discussions échouèrent à cause de l'entêtement de KEITH. KLEBER reprit les hostilités, gagna la bataille d'Héliopolis le 20 mars contre une armée de trente milles turques, écrivit le jour même à GLOUTIER pour l'en informer<sup>138</sup>, pénétra dans Le Caire tombé aux mains de six milles cavaliers ottomans et d'une population révoltée et obtint la reddition de la ville le 21 avril 1800.

Pendant ce temps, les relations entre KLEBER et GLOUTIER s'étaient dégradées. L'administrateur avait refusé de participer à une commission des finances créée le

---

135 *Courrier de l'Égypte*, n°51 du 31 décembre 1799 et n°54 du 23 janvier 1800

136 ROUSSEAU 1900, n°234 et 235

137 LAURENS 1989, p. 367

138 ROUSSEAU 1900, n°243

30 novembre 1799 avec Le ROY et POUSSIELGUE<sup>139</sup>. Le général réitéra sa demande dans une lettre datée écrite le 20 mars 1800<sup>140</sup>. GLOUTIER lui répondit en dénonçant la politique menée en Égypte et l'influence néfaste selon lui de FOURIER et de DESGENETTES. KLEBER en conserva une profonde rancœur. Dans son journal autographe, il nota : « *GL. trahit pourtant ma confiance et mon amitié : et il ne cessa d'être pour moi un dangereux improbateur des choses mêmes sur les quelles je l'avais consulté*<sup>141</sup>. »

Alexis GLOUTIER mourut de la peste peu après, le 26 avril 1800 à Guizèh<sup>142</sup>. L'épidémie avait fait son apparition lors de la campagne de Syrie à Jaffa en mars 1799. Le Ninvillois fut enterré dans le jardin de la maison de KLEBER<sup>143</sup>.

### **Le passage à la postérité.**

#### **1. GLOUTIER et la Description de l'Égypte :**

La décision de KLEBER du 22 novembre 1799 de regrouper tous les travaux des savants de la Commission des Sciences et des Arts est à l'origine du projet de la *Description de l'Égypte*. Même si les « *Égyptiens* » durent abandonner aux Anglais les objets les plus lourds qu'ils avaient découverts, dont la fameuse pierre de Rosette, ils réussirent à emporter leurs notes, leurs dessins et des collections importantes d'objets notamment des morceaux d'antiquités et des fragments de manuscrits et de papyrus entre le 23 septembre et le 17 octobre 1801. Comprenant l'importance de cette aventure scientifique, le ministre de Napoléon 1er, CHAPTAL, créa dès le 18 février suivant une commission de huit membres chargée de classer et de publier tout le matériel transféré en France. La *Description de l'Égypte* comporta neuf volumes de texte et dix volumes de planches. Elle fut éditée entre 1809 et 1828 par ordre de l'Empereur puis du Roi. Elle fut à l'origine de l'égyptomanie et de l'égyptologie qui perdurent de nos jours.

De l'aveu des rédacteurs du volume VII, l'apport d'Alexis GLOUTIER à cette œuvre monumentale fut conséquent<sup>144</sup> :

« *Les manuscrits laissés par feu M. GLOUTIER, membre de l'Institut d'Égypte, section d'économie politique, ne nous ont pas été moins utiles : en sa qualité d'administrateur des finances, M. GLOUTIER a pu se procurer des informations précises.* »

---

139 *Courrier de l'Égypte* n° 47 ; LAISSUS 1998, p. 496 note 196

140 LAURENS 1988, tome IV, p. 774

141 publié dans la *Revue d'Égypte* 1894-1895, p. 663

142 GUEMARD 1936, p. 57 ; *Courrier de l'Égypte* n°66 du 9 floréal an VIII

143 publié dans la *Revue d'Égypte* 1894-1895, p. 663

144 *Description* 1809-1828, tome VII, p. 340

Nous savons que le Ninvillois avait rédigé plusieurs mémoires traitant de l'histoire, des mœurs, des usages et des coutumes de l'Égypte et des Égyptiens. Ils vinrent compléter les travaux de FOURIER, son successeur auprès du Divan, de DELAPORTE et de CHABROL<sup>145</sup>. Ils constituaient sept liasses de pièces manuscrites provenant du portefeuille de GLOUTIER que sa famille remit à la Commission d'Égypte par un acte daté du 19 février 1808<sup>146</sup>.

## 2. Apologistes, détracteurs et biographes :

Selon KLEBER, GLOUTIER « *n'a été sincèrement regretté par personne*<sup>147</sup> ». Le général rapportait aussi des propos désobligeants de Napoléon BONAPARTE :

*« B. qu'est-ce que ce GLOUTIER, le connaissez-vous ? - R. c'est un parfait honnête homme et... - B. bah ! honnête homme, j'ai toujours remarqué que les honnêtes gens n'étaient bons à rien. GLOUT. sut cette réponse, il en fut piqué et il resta honnête homme autant par dépit, que par principe et par tempérament. »*

Nous connaissons les motifs de KLEBER. Pour BONAPARTE, nous ignorons la véracité des propos qui lui sont attribués. Nous lui connaissons *a contrario* une autre opinion :

*« Je sais que GLOUTIER s'était occupé d'une relation exacte de l'expédition, qu'il avait fait beaucoup de recherches sur les antiquités, l'histoire et l'état actuel de l'Égypte. Son journal sera, sans doute, un des monuments les plus intéressants de cette étonnante entreprise*<sup>148</sup>. »

Le *Courrier d'Égypte* du 9 floréal an VIII/29 avril 1800, annonçant la mort de GLOUTIER indiquait un homme « *regretté de tous ceux qui l'ont connu, comme réunissant à une probité austère un jugement sain, et très-exercé dans les différentes parties de l'économie politique.* » Cette annonce fut reprise dans le *Moniteur Universel* du 20 fructidor an VIII et parvint ainsi à Fritz De DIETRICH qui rédigea un véritable panégyrique publié dans la même gazette le 30 fructidor.

Les propos du fils du défunt maire de Strasbourg et ancien élève de GLOUTIER constituèrent la trame d'une biographie reprise et légèrement amendée au XIXe siècle par Jean-Baptiste Joseph MATHIEU en 1808, par l'érudit Émile JOLIBOIS en 1858 et par ses successeurs.

---

145 *Encyclopédie des Gens du Monde*, 1840, p. 756

146 MATHIEU 1811, p. 223 ; voir également CARNANDET 1860, p. 142-143

147 publié dans la *Revue d'Égypte* 1894-1895, p. 663

148 MATHIEU 1811

Pendant l'expédition d'Égypte, André DUTERTRE (1753-1842), dessinateur et membre de l'Institut, avait réalisé le profil d'Alexis GLOUTIER. Il fut publié avec cent quatre-vingt-trois autres portraits de savants et d'officiers dans le journal de VILLIERS Du TERRAGE<sup>149</sup> en 1899. Aujourd'hui, une reproduction orne la salle des Conseils de la mairie de Ninville aux côtés des photographies des présidents de la République.



*Le portrait de GLOUTIER par DUTERTRE*

---

149 VILLIERS Du TERRAGE 1899, p. 358



## Deuxième Partie

# Histoires de pierres

### (XIXe et XXe siècles)

#### Chapitre 1

### La paroisse.

Au lendemain de la Révolution, la situation de l'Église à Ninville était critique. La « *maison du culte catholique* » avait été dépouillée et désaffectée. Son desservant, privé des revenus de la cure et des aides de la Fabrique, s'était retiré dans son village natal. Les administrateurs du département de la Haute-Marne avaient vendu la maison curiale comme bien national.

Au début du XIXe siècle, l'instauration du Consulat rapidement remplacé par l'Empire et surtout la signature du Concordat de 1801 favorisèrent un renouveau de la paroisse qui s'inscrit dans la pierre.

### L'église

#### 1. Les travaux de réfection :

À son arrivée en l'an XI, le nouveau curé de Ninville, Simon D'HYVERT, trouva l'édifice dans un triste état. La voûte en pierre de la nef s'était effondrée deux ans plus tôt entraînant la destruction des bancs et des pavés<sup>150</sup>. La toiture en tuiles plates du chœur et de l'appentis servant de sacristie, le faîtage de la nef et du chœur nécessitaient une intervention rapide. Le coût des réparations et de la construction d'une charpente et d'un plafond plat en bois s'élevait à 635,01 francs selon le devis estimatif dressé le 25 messidor an XI / 14 juillet 1803. Adjugés le 29 thermidor an XI à un entrepreneur en bâtiment de Damblain, SANTA, les travaux furent réceptionnés le 25 nivôse an XIII / 15 janvier 1805<sup>151</sup>.

Jusqu'au milieu du XIXe siècle, des travaux de réfection se succédèrent autour de

---

150 Les pavés ne seront remplacés que soixante-dix ans plus tard (ADHM 2 O 2456)

151 ADHM 2 O 2455

l'église :

- en février 1825, le maire sollicita l'accord du Conseil Municipal pour entreprendre de nouvelles réparations à la toiture de l'église selon un devis estimatif de Pierre MAURISOT, entrepreneur à Chaumont. À cette occasion, les conseillers firent observer « *qu'il était urgent qu'il y eût une croix à nouveau sur la flèche*<sup>152</sup>. » Les travaux étaient évalués à 1009, 60 francs. Ils furent adjugés le 20 avril 1825 à Michel ETIENNE et réceptionnés le 10 octobre 1825<sup>153</sup>.
- le 30 mai 1826, le maire Jean-Baptiste BERNARD signala que le toit de la sacristie était enfoncé et que le clocher était en mauvais état au préfet qui autorisa les travaux le 1er octobre 1827, selon un devis daté du 19 juillet. Jean-Baptiste LAGRANGE, charpentier à Pérusse, obtint le marché pour 262 francs lors de l'adjudication du 28 octobre 1827<sup>154</sup>.
- en 1832, on acheta des « *caraux* » pour l'église<sup>155</sup>.
- en 1835, la municipalité commanda des travaux de menuiserie puis en 1837 de peinture et de dorure à PAULIN, menuisier à Ageville<sup>156</sup>.
- le 15 juillet 1840, le maire THEVENOT s'inquiéta de l'état du mur du cimetière et du clocher auprès du préfet. Les travaux avec la reconstruction du mur furent adjugés à M. GRAPPOTTE, entrepreneur en bâtiment à Chaumont. Ils furent réceptionnés le 31 octobre 1840 pour 869,45 francs alors que le devis estimatif du 4 août 1840 les évaluait à 766,71 francs<sup>157</sup>.
- en 1841, le maire se plaignit au préfet que la « *couverture de l'église de Ninville se trouv(ait) usée d'une telle manière qu'il est presque impossible de l'habiter les jours de pluie* ». Un devis estima le coût à 694,15 francs. On adjugea les travaux le 18 novembre 1841 à Joseph Adolphe ROBERT de Viéville<sup>158</sup>.

## 2. La restauration de l'église<sup>159</sup> :

### a. L'état de l'église en 1866 :

En 1866, la municipalité commanda un nouveau devis descriptif des travaux à faire à l'architecte François PLANTEGENET d'Esnouveaux. Pour la première fois, celui-ci posa un diagnostic très précis des carences de l'édifice.

---

152 ADHM 2 O 39

153 ADHM 2 O 2456 – Travaux également au presbytère.

154 ADHM 2 O 2456

155 ADHM 2 O 39

156 ADHM 2 O 39

157 ADHM 2 O 2456

158 ADHM 2 O 2456

159 ADHM 2 O 2456

L'église s'élève sur un sol marécageux. Pour suppléer à ce défaut, les bâtisseurs du XVIII<sup>e</sup> siècle avaient installé un châssis constitué de pièces de chêne « *sans pilotis dessous* » dans les fondations. Un tel dispositif aurait dû assurer la solidité de la construction. Malheureusement, les voûtes s'étaient effondrées, car, selon l'architecte, « *ce travail a du être mal fait.* »

En outre, les couronnements des contreforts étaient vétustes et laissaient pénétrer l'eau de pluie au point que les deuxième et troisième contreforts à droite en partant du clocher étaient en « *sur-applomb* » et disjoints. L'humidité venant du sol et de la pluie pourrissait le mortier des murs, les verdissait et détériorait le bois du plafond de la nef. De même l'eau de pluie s'engouffrait dans le clocher par la couverture en *arcien*<sup>160</sup> de la flèche et par les ouvertures mal protégées. Elle pourrissait le plancher et les bois du beffroi. Pour finir, l'effondrement des voûtes avait occasionné une poussée des murs et des contreforts et fragilisé l'arc du chœur. Le dallage restait piteux et la toiture avait une surface très irrégulière.

L'architecte formula aussi plusieurs recommandations :

- les travaux devaient tenir compte du service de desservant
- les fonds baptismaux occupaient une place trop importante dans la nef. L'architecte proposait de « *les faire en dehors du clocher partie à droite dans le cimetière* »
- pour éviter l'humidité, il souhaitait creuser « *un grand canal* » depuis le clocher, traversant la nef sous l'allée centrale jusqu'à la sacristie et de là jusqu'au « *ruisseau qui se trouve à proximité.* »

• Les travaux à faire selon le devis descriptif :

Dans le devis descriptif du 18 décembre 1866, François PLANTEGENET prévoyait les travaux en huit chapitres :

1er chapitre, pour la couverture et la charpente :

- démolition de l'ancienne toiture
- reprise de la charpente pour donner à la couverture une surface uniforme
- pose de l'ancienne tuile de démolition sur le côté nord
- achat et pose d'une tuile de Rolampont sur le côté sud
- pose de chanlattes en fer blanc
- remaniement de la couverture de la sacristie et de la tourelle de l'escalier du clocher.

---

<sup>160</sup> *Arcien* : mot du vocabulaire régional signifiant bardeau.

Coût : 3220,29 francs

2e chapitre, reconstruction des deux contreforts et remplacement des pierres de taille gelées ou abîmées des contreforts, de leur couronnement, et du pourtour de la nef.

Coût : 992,41 francs

3e chapitre, reprise des jointoiements extérieurs.

Coût : 807,46 francs

4e chapitre, toiture de la flèche :

- remplacement des plaques d'*arcien* défectueuses
- peinture des plaques d'*arcien*
- peinture de la boule et de la croix
- dorure du coq
- réfection des vitraux du clocher
- pose d'une deuxième lame d'abat-jour.

Coût : 641,31 francs

5e chapitre, pour la voûte et le blanchissage :

- pour retrouver la forme et la hauteur des anciennes voûtes, construction d'une charpente en forme de cintre. Les piliers intérieurs d'ordre toscan placés dans les murs et restés en place après la chute des voûtes serviront d'assises aux cintres principaux. Des contres intermédiaires viendront renforcer l'ensemble
- pose de deux barres de fer à travers les murs avec, à chaque extrémité, des « S » pour renforcer la voûte du chœur
- remplacement du mortier des murs intérieurs
- blanchissage.

Coût : 2456,54 francs

6e chapitre, remplacement des pavés du dallage.

Coût : 607,68 francs

7e chapitre, construction des fonds baptismaux.

Coût : 1223,19 francs

8e chapitre, construction du fossé d'assainissement :

- longueur : 124,60 mètres
- largeur : 0,65 mètre

Coût : 574,00 francs

Total : 10 606,61 francs

La municipalité de Ninville ne disposait pas des fonds nécessaires pour financer la totalité de ces travaux. Elle demanda à l'architecte de modifier son devis. Les chapitres 1, 3 et 4 furent maintenus. Les chapitres 2, 5 et 6 furent modifiés. On décida notamment de conserver le dallage du chœur et le plafond plat de la nef. Les chapitres 7 et 8 concernant respectivement la construction d'un appentis pour les fonds baptismaux et la création du fossé d'assainissement furent abandonnés. Le 24 décembre, François PLANTEGENET remit son devis modifié : « *les travaux à exécuter se réduisent à six mille cent francs.* »

b. Les Travaux :

Le 4 mai 1868, le préfet autorisa les travaux qui furent adjugés le 23 mai à CORDIER, entrepreneur à Blevaincourt (Vosges). Ils débutèrent peu après.

Cependant, la vétusté du plafond de la nef obligea la commune à demander l'exécution du 5<sup>e</sup> chapitre du devis initial avec le plafond en forme de cintre. De même la fragilité de la voûte du chœur rendit indispensable la pose des deux barres métalliques initialement prévues. On dut aussi reconstruire un contrefort du côté sud. L'architecte rédigea un devis supplémentaire le 18 août 1868 et évalua les travaux complémentaires à 3102,42 francs. Ce devis reçut l'aval du préfet le 11 mars 1869. Le 29 décembre 1869, PLANTEGENET réceptionna une partie des travaux et autorisa le paiement de 8653,98 francs à l'entrepreneur. La réception définitive eut lieu le 16 octobre 1871. La municipalité devait encore 645,57 francs au sieur CORDIER.

Le coût total de la grande restauration de 1867-1871 s'élevait à 9299,55 francs.

De cette époque datent le relèvement des pierres tombales de la famille GAUTHEROT et leur installation définitive contre les murs latéraux du chœur<sup>161</sup>. On inscrit au fronton des grandes portes : « *C 1769 R 1868* »

3. Les travaux au clocher en 1873, 1876 et 1912-1913 :

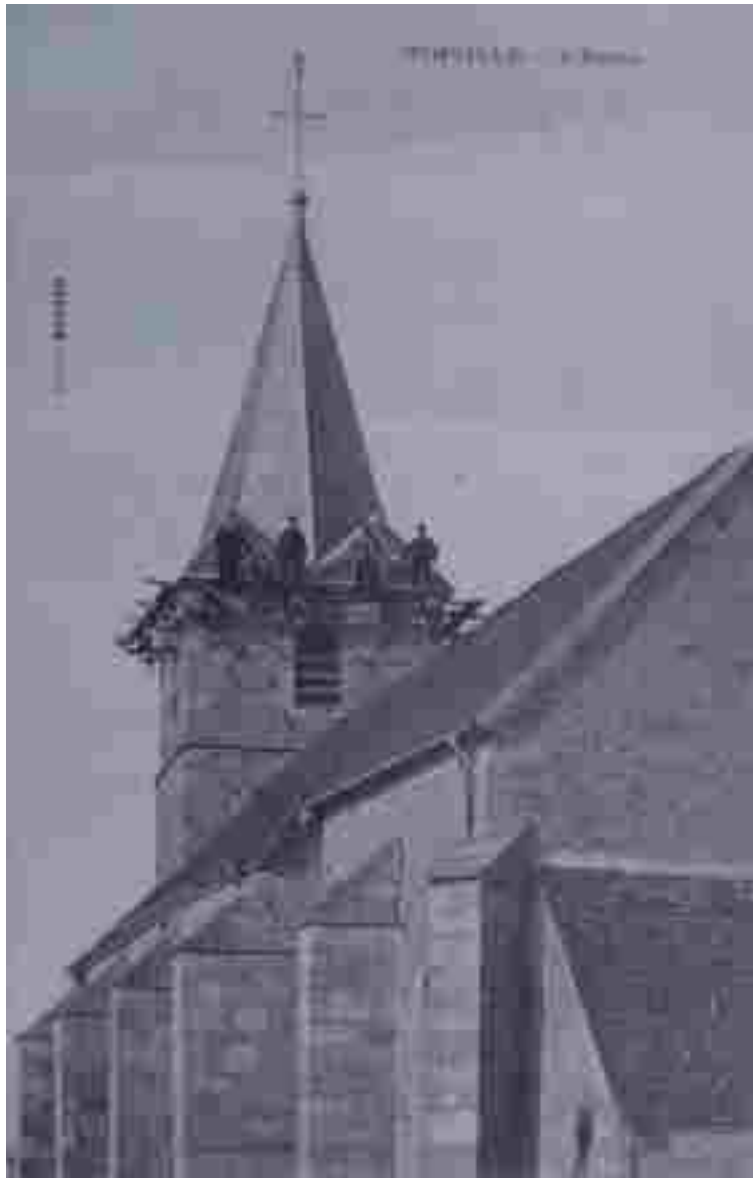
Le 31 juillet 1873, un orage détériora la toiture du clocher et les chanlattes. Le Conseil Municipal demanda, le 17 août, au maire de faire exécuter les travaux nécessaires<sup>162</sup>.

---

161 DAGUIN 1936, tome II, p. 368

162 AMN DCM 1865-1874 f. 34

Le 9 octobre 1876, le Conseil demanda au préfet l'autorisation de payer 45,40 francs pour des travaux au clocher<sup>163</sup>.



*Carte postale – la réfection du clocher en 1912.*

En 1912, la toiture en *arcien* était à nouveau dégradée. L'eau de pluie s'infiltrait, pourrissait la charpente et compromettait la solidité de la flèche. L'architecte CATHERINET de Chaumont rédigea un devis le 23 juillet. La toiture d'*arcien* fut remplacée par une toiture en ardoises grises agrafées sur des lattes en pin des Vosges. On remplaça aussi la boule et le coq par des éléments en zinc doré. Le montant des travaux était évalué à 1800 francs. L'adjudication se déroula le 28 décembre 1912<sup>164</sup>. Une carte postale de 1913 maintient le souvenir de cet épisode.

---

163 AMN DCM 1875-1886 f. 15v

164 ADHM 2 O 2457

Le <b>XXe</b> siècle à Ninville	
1920	Travaux à l'église – coût : 2500 Francs
1942	Emprunt pour des travaux à l'église et au presbytère : 40 000 Frs.
1953-1954	Réfection des voûtes de l'église
1966	Réparation de la toiture de l'église
1972	Réfection de la toiture de l'église – coût : 19 224 Frs
1996	Réfection de la toiture de la sacristie
2013	Réfection du solin de la toiture de la sacristie

#### 4. Les cloches :

En 1810, la commune dépensa un franc quatre-vingt pour une réparation au mouton de la cloche<sup>165</sup>.

Le 24 avril 1823, la municipalité passa un marché pour la refonte de la cloche de l'église avec des fondeurs de Meuvy et de Breuvannes, MM. GOUSSEL<sup>166</sup> et BARRET. Le 10 novembre, ils reçurent 933,50 francs en paiement<sup>167</sup>.

En 1845, le conseil délibéra sur une augmentation de la cloche<sup>168</sup>.

En septembre ou octobre 1853, elle se rompit. Dans un premier temps, le Conseil Municipal envisagea la refonte de celle-ci avec une augmentation de son poids de six cents kilogrammes. Jusque-là, elle n'était pas « *assez forte pour être entendue dans toute la commune* ». Sur les conseils des fondeurs, le Conseil opta pour la fonte de deux cloches le 7 mai 1854<sup>169</sup>. Le 22 mai, l'architecte Marcel GRAPPOTTE proposa un devis comprenant la refonte de la vieille cloche de 451 kilogrammes et la fonte d'une deuxième cloche de 692,50 kilogrammes. Le marché fut adjugé le 22 juillet 1854 à Abel RICHEBOURG<sup>170</sup> de Meuvy. L'architecte réceptionna les cloches et les travaux effectués au clocher pour leur installation le 5 décembre 1854. Le décompte des dépenses s'établissait à 2950 francs<sup>171</sup>.

165 ADHM 1 O 838

166 Joseph GOUSSEL (1763-1845), fils et petit-fils de fondeurs, on lui doit deux cloches de la cathédrale de Langres (1810)

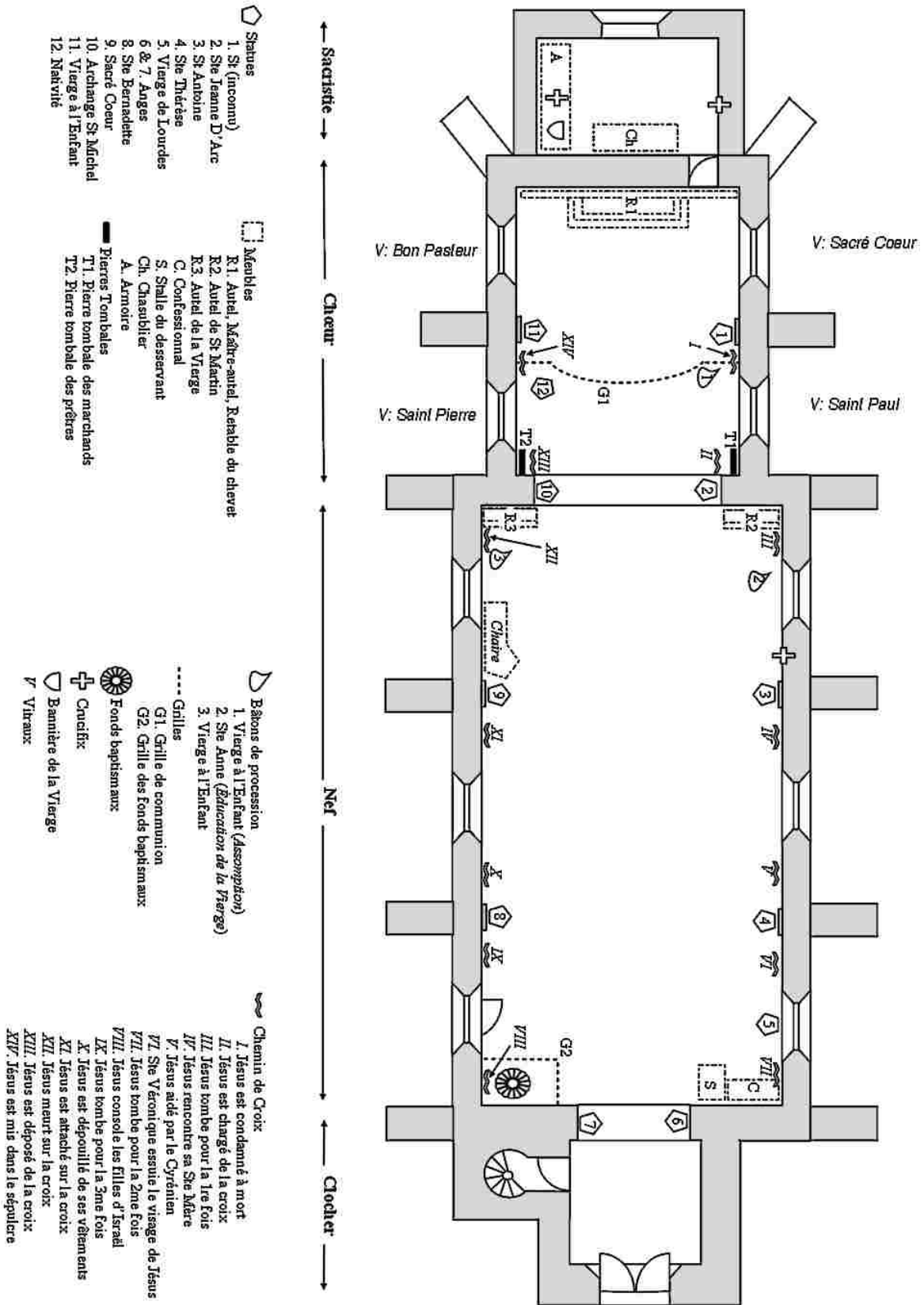
167 ADHM 2 O 2456

168 ADHM 2 O 39

169 ANM DCM 1853-1858 f. 7

170 Abel RICHEBOURG (1828-1891), il travailla de nombreuses années avec son beau-père, Paul-François PETITFOUR, fondeur à Arbot. Parmi sa production, citons les grosses cloches de Hûmes, Champigny-les-Langres, Chassigny...

171 ADHM 2 O 2456 et 2 O 2458





Décor

 Peinture à l'huile

 Haut-relief

 Ronde-bosse

*Pour l'autel :*

1. Évêque
2. St homme
3. St homme
4. Évêque
5. La Cène

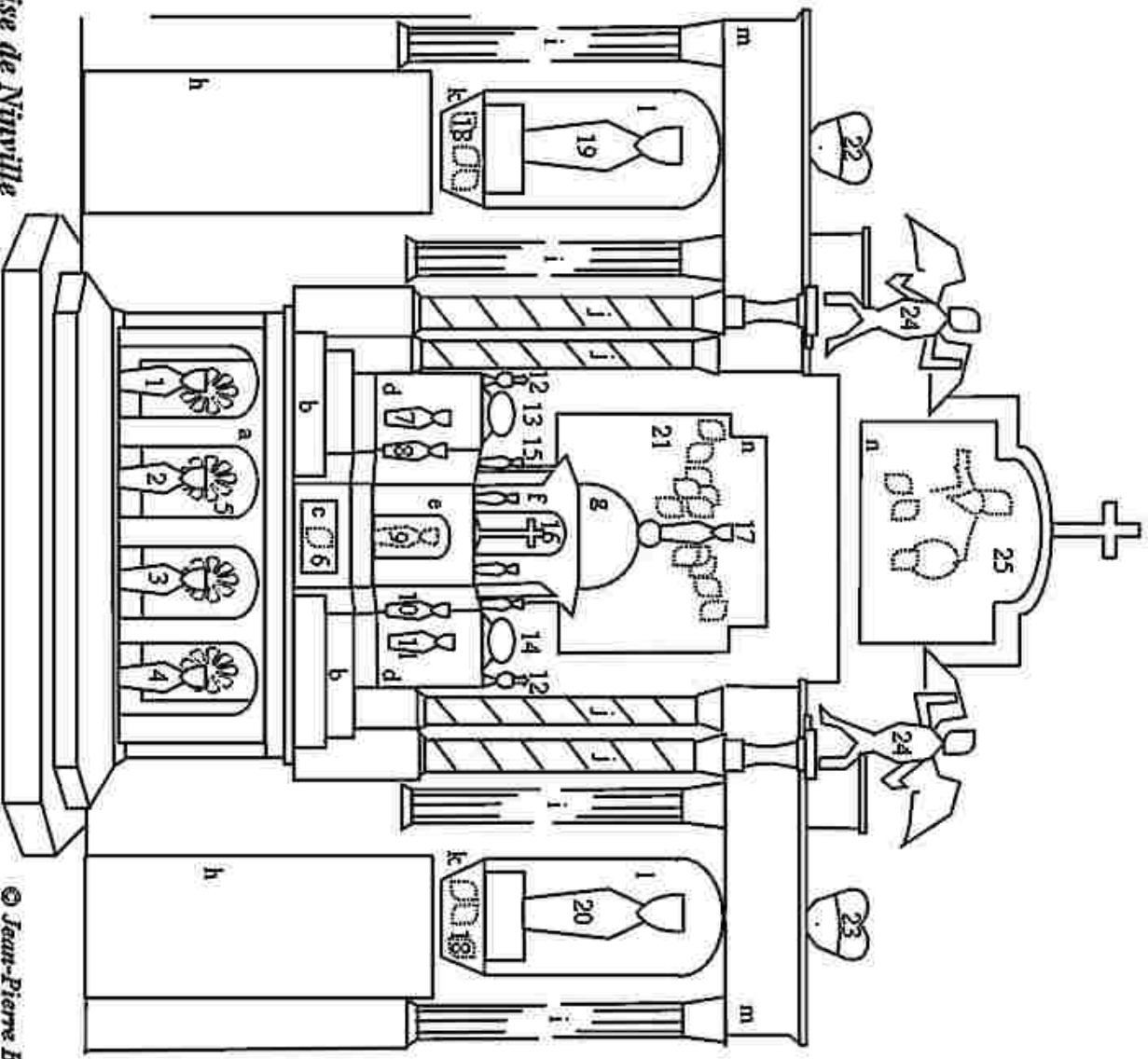
*Pour le maître-autel :*

6. Pélican nourrissant ses petits
7. St Nicolas
8. St Paul
9. Bon Pasteur
10. St Pierre
11. St Denis
12. Pot à feu
13. Médaillon -..VILEC(TE)
14. Médaillon -.87(2)
15. 4 Orantes
16. IHS (Carcifix)
17. Christ Ressuscité

*Pour le retable :*

18. Putti
19. St Nicolas
20. St Pierre ou évêque
21. Remise des clés
22. Pot à fleurs - 1709
23. Pot à fleurs - MDCCLXIX
24. Anges adorateurs
25. Dieu le Père

*Le Retable de l'église de Ninville*



- Structure**
- Autel à claire-voie .a
  - Gradins .b
  - 1er tabernacle .c
  - Ailes .d
  - 2e tabernacle .e
  - Niche d'exposition .f
  - Dais .g
  - Portes .h
  - Pilastres .i
  - Colonnes torses .j
  - Consoles à Putti .k
  - Niches .l
  - Entabléments .m
  - Compositions centrales .n

© Jean-Pierre BIELMANN, 2012

Une troisième cloche vint compléter l'ensemble dans le dernier tiers du XIXe siècle, peut-être à la suite de la grande restauration de l'église de 1868-1871.

Le <b>XXe</b> siècle à Ninville	
02.08.1942	La foudre frappa les cloches. Les réparations s'élevèrent à 1268,75 Frs.
1945	Lors de la sonnerie célébrant la victoire, une cloche fut rompue – Vote d'un crédit pour les sonneries civiles
1946-1947	Refonte de la cloche – coût : 4082 Frs
1985	Électrification des cloches – entreprise HENNEQUIN à Champlitte, coût : 33 249,50 Frs

## 5. Le mobilier :

### a. Le retable architecturé du chœur :

Quand le catéchumène pénètre dans l'église, son regard est irrémédiablement attiré par la composition grisâtre et dorée qui habille tout le chevet du chœur. Rapidement, l'attention se porte au centre sur le tabernacle, siège du Saint-Sacrement. Ainsi, au premier abord, une impression d'unité se dégage de l'ensemble. Il n'en est rien. Certes, l'assemblage autel, maître-autel et retable adossé est commun à un grand nombre d'églises d'une zone géographique qui avait subi au XVIIIe siècle l'influence de Jean-Baptiste BOUCHARDON<sup>172</sup>, de son atelier, de ses imitateurs et de ses rivaux. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer l'ensemble de Ninville avec celui de Mussey-sur-Marne, œuvre de l'artiste chaumontais. Cependant, le style et la facture des trois éléments indiquent qu'ils ne sont pas du même artiste, ni de la même époque. D'ailleurs les assembleurs ont taillé les colonnes du fond du panneau central du retable pour emboîter le maître-autel.

- *L'autel* : en bois sculpté, sa façade avant et ses côtés sont ajourés par des arcades plein cintre et dévoilent ainsi une cène aux couleurs vives, peinte à l'huile sur trois planches de bois horizontales. La table de l'autel repose sur des colonnettes ioniques. Selon DAGUIN<sup>173</sup>, le panneau peint ornait l'*antependium* d'un autel-tombeau. L'abbé LASSALLE († 1893) demanda cette modification pour glisser « *couchée une statue du saint patron de l'église, Saint Martin, en costume d'évêque officiant, mitré et crossé.* » Cette statue avait déjà disparu en 1936. On plaça sous les arcades des

172 Jean-Baptiste BOUCHARDON (1667-1742), originaire du Velay, il s'installa à Chaumont vers 1690. Il fut le père d'Edmée BOUCHARDON, sculpteur du Roi de France et de Jean-Philippe, sculpteur du Roi de Suède.

173 DAGUIN 1936, tome II, p. 368

statuettes de saints et d'évêques.

- *Le maître-autel* : il est posé sur l'autel. Sa composition débute par deux gradins décorés de rinceaux avec, au centre, un premier tabernacle. Celui-ci prend la forme d'un tiroir où le desservant déposait les linges du culte. Un relief reprenant le thème du pélican s'ouvrant la poitrine pour nourrir ses petits, allégorie du Christ donnant son sang pour le salut des hommes, en orne la façade. Au-dessus, un deuxième tabernacle prend place. Conçu pour recevoir un ciboire, sa porte ferme à clé. Elle montre un relief du bon pasteur. Elle est encadrée par des angelots. De part et d'autre de ce tabernacle, nous découvrons deux ailes qui, avec les côtés de ce dernier, sont animées par des statuettes de Saint Nicolas et de Saint Paul à dextre et de Saint Pierre et de Saint Denis à senestre. Les statuettes sont séparées par des colonnettes dorées à fût cannelé et à chapiteau composite. Le tabernacle est surmonté par une niche d'exposition à trois baies séparées par des colonnettes torsées au pied desquelles s'inclinent des statuettes d'orantes. Protégé par un dôme couronné par une statuette du Christ ressuscité, un trigramme ou IHS<sup>174</sup>, inscrit dans un soleil doré et perçant une nuée sombre parsemée d'angelots dorés, remplit tout le fond de la composition. Deux médaillons accompagnés de deux pots à feu habillent la partie supérieure des ailes. La chromie laisse encore entrevoir des traces d'inscriptions : « ..VILEC.E » à dextre et « 187(8) » à senestre.

Avec cette œuvre, le curieux prend conscience de la grande influence exercée par BOUCHARDON père sur la région. En effet, le maître-autel s'inspire fortement du chef-d'œuvre du maître ornant l'église Saint-Étienne de Saint-Urbain réalisé en 1690-1697. Le thème du pélican renvoie à une influence franc-comtoise. Selon certains auteurs, ce meuble en bois sculpté proviendrait de l'abbaye de Morimond<sup>175</sup>.

- *Le retable* : en bois, il se compose de trois travées séparées par des pilastres cannelés à chapiteau corinthien. La travée centrale est mise en valeur par quatre colonnes torsées enroulées de pampres de vigne et qui, deux par deux, encadrent le panneau central en partie caché par la partie haute du maître-autel et figurant une remise des clés. Ce haut-relief est peint et doré. Au-dessus, nous pouvons contempler un second haut-relief également peint et doré. Il représente Dieu le Père tenant un globe et accompagné de chérubins. Il interrompt l'entablement posé sur les pilastres et les colonnes torsées. Les deux autres travées sont percées de

---

174 IHS = « *Iesus Hominium Salvator* » (Jésus sauveur des hommes)

175 DAGUIN 1936, tome II, p. 368

deux portes dont l'une sert d'accès à la sacristie et de deux niches avec des consoles à têtes de putti. Ces niches abritent des statues de Saint Nicolas (XVIIe siècle) et de Saint Pierre ou d'un évêque (XVIIIe siècle). Sur l'entablement, de part et d'autre de la représentation haute, nous admirons deux statues d'anges adorateurs tenant des palmes et deux pots à fleurs portant une date « 1709 » inscrite en chiffres romains à senestre et arabes à dextre. Grâce à cette précision, le retable est raisonnablement datable du XVIIIe siècle.

L'ensemble a souffert des ravages du temps. Des trous de vers parsèment tous les éléments. Des morceaux des décors et des rondes-bosses se sont désolidarisés et ont souvent disparu : mains de la statue de Saint Nicolas, de la statuette de Saint Paul, parties hautes des médaillons, pot à feu à senestre, rinceaux...

En ce qui concerne l'époque de l'installation de l'autel, du maître-autel et du retable dans l'église de Ninville, nous n'avons de certitude que pour le premier meuble. Selon le témoignage de DAGUIN<sup>176</sup>, il fut modifié pendant le ministère du curé LASSALLE (1853-1893). Pour le maître-autel et le retable, nous pouvons formuler trois observations : ils ne figurent pas sur le plan établi par PLANTEGENET en 1866 ; l'inscription du médaillon à senestre suggère une pose en 1878 ; ils étaient en place lors du passage de DAGUIN en 1898.

Le <b>XXe</b> siècle à Ninville	
11.01.1964	Le retable a été inscrit à l'inventaire des monuments historiques

b. Les autres meubles :

- *La grille de confession* : elle sépare nettement le chœur, espace du desservant, des laïcs.
- *Les autels latéraux* : en bois polychrome et doré, datés du XIXe siècle, les deux ensembles proposent une composition similaire : un autel-tombeau, un retable percé d'une niche à coquille avec de part et d'autre des pilastres cannelés à chapiteau toscan, un entablement couronné par un petit attique et deux pots à feu au sud, à fleurs au nord. L'autel nord accueille une statue de la Vierge posée sur un tabernacle entre deux bas-reliefs représentant une annonce. L'autel sud reçoit une statue de Saint Martin posée sur une simple console.
- *Le chemin de croix* : le procès-verbal de son érection a été conservé dans

<sup>176</sup> DAGUIN 1936, tome II, p. 368

un registre de catholicité<sup>177</sup>. La cérémonie de bénédiction se déroula le 3 mai 1840 en présence des fidèles, des curés de Ninville, de Noyers, de Donnemarie, d'un curé retiré, du maire THEVENOT et de l'adjoint MATHIEU.

- *Onze statues peintes* : pour la plupart du XIXe siècle, Vierge à l'Enfant, Archange Saint Michel, Sacré Cœur, Sainte Bernadette, Sainte Thérèse, Saint Antoine... A noter, les deux anges posés sur un nuage, en habit bleu parsemé de motifs végétaux, aux ailes dorées et couronnés d'une étoile, installés sous la voûte du clocher étaient à l'origine posés sur l'autel. Ils furent déplacés vers 1990 à la demande de l'abbé SOMMIER.
- *Trois bâtons de procession*<sup>178</sup> : ils sont exposés dans la nef. Le premier représente Sainte Anne et la Vierge enfant lisant un livre tenu par les deux personnages. Il reprend le thème très développé de l'« *éducation de la Vierge* ». L'ensemble repose sur petit socle. Il est entouré d'une guirlande de feuilles métalliques. Le second figure une Vierge à l'Enfant sur un socle en forme de vase arrondi. Elle est entourée d'une guirlande de fleurs. Ce bâton est très intéressant. Il réemploie une Vierge à l'Enfant utilisée auparavant pendant la cérémonie de l'Assomption. Suspendue à une ficelle par un petit crochet dont l'encoche perce encore le sommet de la tête de l'adulte, elle était hissée par le desservant pour représenter l'ascension de la Vierge au Ciel. Le dernier bâton reprend le thème de la Vierge à l'Enfant avec une guirlande de fleurs autour. Les trois bâtons sont pourvus de bougeoirs.  
À noter qu'il existait au début du XIXe siècle un bâton de procession avec l'effigie de Saint-Nicolas. La hampe avait été restaurée en 1813 par le sculpteur LEBRUN de Chaumont à la demande du maire Martin THOMAS<sup>179</sup>.
- *Les fonds baptismaux* : bien qu'ils soient datés du XVIIe siècle, ils ne sont pas les fonds baptismaux originaux de cette église. Selon l'inventaire des objets de culte du 28 novembre 1793, un chaudron en faisait office avant la Révolution<sup>180</sup>. La cuve décorée de godrons et son pied furent probablement acquis au début du XIXe siècle. L'emplacement actuel des fonds baptismaux, à droite de la petite porte sur le côté nord de la nef, est consécutif à la grande restauration de 1768-1769.

---

177 AMN RC 1834-1872

178 DILLEMANN 1972, p. 94

179 ADHM 1 O 105, voir l'affaire du maire Martin THOMAS ci-dessous

180 ADHM 1 Q 643 ; BIELMANN 2011, p. 47

- *La bannière de la Vierge* : le 16 décembre 1841, la commune finança l'achat d'une bannière pour l'église<sup>181</sup>. Exposée dans la sacristie, elle représente l'Assomption de la Vierge portée par un nuage. À ses pieds, le serpent mort représente le démon vaincu par la sainteté. La Vierge est entourée de quatre fleurs de lys, symbole de la royauté.
- *La stalle du desservant* : en bois, du XIXe siècle, elle est ornée d'un intéressant bas-relief : Saint Pierre assis sur des rochers tient une clé, il affronte du regard un coq célébrant le lever du jour. Aujourd'hui placée à l'entrée de la nef, elle devait auparavant se trouver dans le chœur.
- *Un crucifix* : en bois polychrome, du XIXe siècle, il est accroché sur le mur sud à proximité de l'autel de Saint Martin. À noter, un des deux autres crucifix se trouvant dans la sacristie serait du XVIIIe siècle.
- *La chaire* : elle est peut-être un vestige de l'église du XVIIIe siècle.

c. Vaisselle, linges et vêtements :

Le 13 décembre 1826, Michel COLIOT, marchand d'ornements à Chaumont, vendit au maire BERNARD et au curé DECOURALLE, trois chasubles, deux aubes communes, une aube « *plus fine* », deux « *rochers au Christ* » de quatorze pouces, une bannière, deux nappes d'autel et une étole pastorale pour la somme de 575 francs. Le préfet approuva la transaction le 15 décembre 1826<sup>182</sup>. Les « *rochers au Christ* » sont des calices. L'un d'eux a peut-être été conservé avec sa patène jusqu'à nos jours. En argent pour la coupe et en métal argenté et ciselé, ce calice du premier quart du XIXe siècle est une œuvre de l'orfèvre parisien Jean-Baptiste SIMON comme le poinçon en atteste.

Parmi les autres pièces d'orfèvrerie, nous retiendrons :

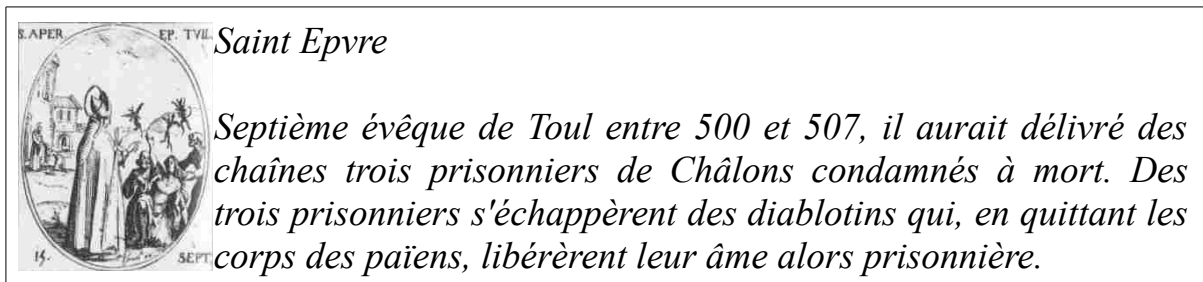
- un deuxième calice avec sa patène : en argent ciselé et argenté avec trois émaux peints représentant le Christ, la Vierge et Saint Joseph et l'Enfant, l'objet provient de l'atelier des orfèvres parisiens Jules JAMAIN et Eugène CHEVRON, en activité de 1865 à 1879.
- un ciboire avec la coupe et le couvercle en argent. Cette pièce au décor ciselé et argenté est une création d'Alexis RENAUD, orfèvre à Paris entre 1838 et 1847.
- un reliquaire-monstrance de Saint Epvre. Cet objet en cuivre coulé,

---

181 ADHM 2 O 39

182 ADHM 2 O 2456

moulé et doré repose sur un pied rond et une tige à nœud. La monstrance quadrilobée est entourée d'un décor de feuillage avec des fleurs de lys et des pommes de pin. Elle est surmontée d'une croix. Derrière la vitre, nous découvrons un fragment d'os entouré d'un chapelet de petites perles blanches, lui-même encadré par quatre perles de verroterie bleues à droite et à gauche, rouges en bas et en haut. Une petite banderole tenue par la perle inférieure et se développant de part et d'autre de la relique apporte la précision suivante : « *Ex capile Sk Apri – Ep. Tul.* »



*Septième évêque de Toul entre 500 et 507, il aurait délivré des chaînes trois prisonniers de Châlons condamnés à mort. Des trois prisonniers s'échappèrent des diabolotins qui, en quittant les corps des païens, libérèrent leur âme alors prisonnière.*

Pour en finir avec l'église, je mentionnerai encore le chasublier de la sacristie. Ses tiroirs renferment de magnifiques vêtements et ornements ecclésiastiques : aubes, chasubles et étoles. Les curés disposaient des cinq ornements complets pour assurer les services liturgiques de chaque jour :

- de couleur or pour les moments les plus solennels...
- de couleur blanche pour les fêtes du Christ, de la Vierge, de La Trinité, fêtes de joie...
- de couleur rouge pour les fêtes de la Passion, de la Pentecôte...
- de couleur verte pour les dimanches ordinaires
- de couleur noire pour les cérémonies mortuaires, le Vendredi Saint et le jour des Morts.

### **La maison curiale, presbytérale ou le presbytère**

#### **1. Le rachat<sup>183</sup> :**

Vendue comme bien national en 1796, la municipalité entreprit les démarches pour racheter « *la maison presbytérale* » en l'an XIII (1805) afin de se conformer à la loi du 18 germinal an X :

- Le 12 thermidor an XIII, l'adjoint Martin THOMAS écrivit au préfet pour solliciter son autorisation. Il indiquait que la commune disposait des fonds nécessaires à la transaction.
- Le 17 thermidor an XIII, les héritiers de l'acquéreur de 1796, Jean-Baptiste GLOUTIER, donnèrent leur accord. Sa veuve née

<sup>183</sup> ADHM 2 O 2458

VILLEMINOT possédait les trois quarts du bien. Le dernier quart appartenait à Nicolas GLOUTIER, François RENARD et Nicolas MOUSSU, maire de Ninville, tous héritiers de leur nièce Anne Lucrèce GLOUTIER, décédée le 14 brumaire an XIII.

- Le 12 mai 1806, deux experts estimèrent la maison curiale à quatre mille francs. Ils soulignaient le bon état de la bâtisse, mais la toiture devait être remaniée. L'architecte Pierre-Marie MANGAT de Chaumont avait été désigné par le préfet le 17 avril 1806. L'entrepreneur en bâtiment de Damblain, Charles SANTA, représentait les propriétaires.
- Le 30 septembre 1807, l'acquisition fut autorisée par décret impérial
- Le 17 novembre 1807, on signa l'acte de vente devant le notaire.
- Le 19 mai 1808, le préfet autorisa le versement de 3995,45 francs de la caisse d'amortissement de la commune, les frais accessoires soit 246 francs étant soldés par la vente d'une portion de la coupe affouagère.

## 2. Les travaux :

Le 3 février 1809, l'entrepreneur en bâtiment Pierre MAURISOT de Chaumont donna une description très négative de la maison presbytérale, en contradiction avec l'estimation de 1806 : *« la maison dont il est question est en très mauvais état. Les portes de la cour tombent en pourriture, on ne peut les ouvrir sans s'exposer à les voir tomber sur le sol. Les pieds-droits de la même porte sont tout détruits et n'offrent plus de solidité. Les murs extérieurs du corps de logis auraient le plus pressant besoin d'être jointés, le perron sur la cour au-devant de la cuisine d'être refait à neuf. Beaucoup d'autres réparations seraient encore à faire pour rendre à cette maison le degré de solidité convenable et prolonger longtemps sa durée »*. Un devis du 2 août 1810 demandé par le maire Martin THOMAS et rédigé par Claude VIGNOUX, entrepreneur en bâtiment à Chaumont confirma le délabrement de la bâtisse. Il proposait une réfection en sept chapitres :

- |   |          |
|---|----------|
| - 1 <sup>er</sup> chapitre, réfection de la porte d'entrée de la cour   | 30 Frs.  |
| - 2 <sup>e</sup> chapitre, reconstruction du perron de la porte d'entrée de la maison   | 23 Frs.  |
| - 3 <sup>e</sup> chapitre, remplacement du mortier de la cuisine, de la chambre attenante au cabinet à côté de la cuisine et du poêle | 42 Frs.  |
| - 4 <sup>e</sup> chapitre, reconstruction du mur séparant la grange et l'écurie   | 32 Frs.  |
| - 5 <sup>e</sup> chapitre, rejointement de tous les murs extérieurs   | 114 Frs. |
| - 6 <sup>e</sup> chapitre, remplacement du plancher pourri de la chambre-poêle  | 48 Frs.  |
| - 7 <sup>e</sup> chapitre, réfection des deux portes, de la chambre-poêle à la cuisine et du poêle à la chambre à côté                | 36 Frs.  |
| Total :   | 345 Frs. |



Le 11 septembre 1810, le maire réceptionna les travaux pour les chapitres 3, 5, 6 et 7. Les autres chapitres étaient suspendus attendu que la commune n'avait pas les fonds nécessaires pour les faire exécuter. Le desservant Denis BOURGEOIS s'en plaignit dans une lettre datée du 16 septembre 1810<sup>184</sup>.

En juillet 1813, l'abbé quitta la cure de Ninville pour celle d'Is. La paroisse de Ninville fut confiée à GERARD, desservant de Cuves et Mennouveaux où il résidait. En 1818, le maire loua le presbytère à Joseph THOMAS, propriétaire à Ninville et beau-frère du nouveau curé, pour trente-trois francs par an. La première année, le locataire devait employer cette somme pour des réparations. Cependant, soutenu par le curé qui réclamait l'usage du logement et du jardin potager, Joseph THOMAS ne réalisa pas les travaux promis et refusa de payer les loyers des années suivantes et de remettre les clés au maire. La situation resta vraisemblablement bloquée jusqu'au décès du desservant GERARD en 1825 et malgré le versement d'une indemnité de cent cinquante francs par an à ce dernier<sup>185</sup>.

La municipalité récupéra une maison presbytérale « *dans un état tel qu'elle ne peut être habitée sans y faire des réparations* » selon l'avis de l'entrepreneur MAURISOT dans un devis du 10 janvier 1825. Les travaux s'avérèrent à nouveau très conséquents :

- Chambre « *derrière le fond de l'entrée* », réfection du plancher et des enduits, peintures de la fenêtre, remplacement du « *loquet à olive avec son mentonnet* » de la porte.
- Chambre du poêle, remplacement d'une planche du plancher et réfection des enduits, de l' « *anneau de l'espagnolette à la capucine* », réfection des quatre portes de l'armoire « *patine* »
- Cuisine, réfection des enduits, remplacement des carreaux manquants au carrelage et de la porte sous l'escalier, réfection du pavage du vestibule, des deux « *croisées* » (fenêtres), du foyer, du ventot de la porte d'entrée.
- Cabinet sur le devant, remplacement en partie du plancher, réfection de la cheminée, des enduits, de la fenêtre entièrement pourrie, des portes des deux « *gardes-robres* » (armoires).
- Écurie, remplacement des vantaux des portes.
- Porte donnant sur l'église, remplacement d'une pierre de taille.

Les réparations évaluées à 482,75 francs furent adjudgées le 20 avril 1825 à Michel

---

184 ADHM 2 O 2456

185 ADHM 2 O 2458

ETIENNE et réceptionnées le 10 octobre 1825<sup>186</sup>. Malheureusement, elles n'étaient pas suffisantes, car le maire Jean-Baptiste BERNARD avertit, le 15 avril 1831, que, faute de travaux, la paroisse n'aura pas de desservant. Les interventions s'enchaînèrent jusqu'au milieu du XIXe siècle :

- Le 5 novembre 1831, le maire passa un contrat avec Auguste et Jean MOUILLET, tailleurs de pierre à Esnouveau, pour la construction d'une grande porte et d'une petite porte d'accès entre la cour du presbytère et la rue. Cette transaction se solda par le paiement de trois cent deux francs le 19 décembre 1831<sup>187</sup>.
- Le 24 janvier 1832, le préfet autorisait le paiement de deux cent quatre-vingt-onze francs pour des prestations faites par Sébastien Laurent MOUSSU, plafonnier à Nogent, par Claude RAVIER, menuisier dans la même ville, et par Jean MOUILLET, maçon à Esnouveau. Les travaux avaient été réceptionnés le 16 janvier 1832. Ils avaient consisté en la réfection des boiseries du cabinet et de la cuisine, en le blanchissage du cabinet et en peinture<sup>188</sup>.
- Le 8 décembre 1835 et le 11 septembre 1835, le Conseil Municipal alloua cinq cent quarante-six francs puis soixante-dix francs pour des réparations à la toiture notamment. On acheta mille six cents tuiles<sup>189</sup>.
- Le 15 janvier 1837, le Conseil vota la somme de dix francs pour payer un devis estimatif de BOUGRE, couvreur à Pérusse, pour des travaux<sup>190</sup>.
- Le 11 avril 1841 et le 20 juillet 1841, le conseil délibéra sur l'aménagement de la cuisine. Un accord fut passé avec Edmée THIERRY et les travaux devaient être achevés au 1<sup>er</sup> octobre 1841<sup>191</sup>.
- Le 21 novembre 1846, le conseil établit un compte « avec plusieurs ouvriers qui ont travaillé pour la commune ». On devait à Jean-Baptiste BERNARD vingt-deux francs pour la maçonnerie d'un mur et six francs pour avoir refait le four<sup>192</sup>.
- En 1851, le curé ROYER se plaignit de l'état des portes<sup>193</sup>.

Malgré tous ces travaux, le conseil municipal constata que le presbytère n'était plus habitable le 24 avril 1853<sup>194</sup>.

---

186 ADHM 2 O 2456 ; 2 O 39

187 ADHM 2 O 2456 ; 2 O 39

188 ADHM 2 O 2456

189 ADHM 2 O 39

190 ADHM 2 O 39

191 ADHM 2 O 39

192 ADHM 2 O 39

193 ADHM 2 O 2456

194 ADHM 2 O 39

### 3. La reconstruction :

#### a. L'état du presbytère en 1859<sup>195</sup> :

En 1859, la commune demanda un nouveau devis pour les réparations du presbytère. Pierre PLANTEGENET d'Esnouveaux le rédigea et l'accompagna d'un plan. « *Le presbytère de la commune de Ninville est d'une construction très entique, il se compose d'une foule de petits bâtiments de peu d'importance et d'un fort entretien et d'une distribution incommode. Les pièces qui la compose se surmarchent les uns aux autres par leur communication. Toutes les parties qui composent l'édifice tombent en vétusté ou elle sont en si mauvais état qu'il seroit impossible d'entreprendre de les réparer sans compromettre l'intérêt de la commune.*

*D'abord le corps de logis se compose lere d'une cuisine sur le devant servant d'unique entrée au bâtiment, 2<sup>e</sup> d'une chambre au bout de la ditte cuisine, 3<sup>e</sup> enfin, une autre chambre aculé de la précédente n'ayant d'autre (-) que sur les deux pièces précitées, 4<sup>e</sup> un petit cabinet se trouve dans la cour au-devant de la cuisine et contigu à cette dernière où il prend son entrée. »*

#### b. La démolition :

Dans son devis initial, Pierre PLANTEGENET prévoyait la démolition du bâtiment et une reprise des fondations. Seul le pignon nord « *sur le jardin* » pouvait être conservé et consolidé. La municipalité ne disposant pas des fonds nécessaires pour subvenir à toutes les dépenses demanda la conservation des fondations. Cependant un rapport de PLANTEGENET du 8 juillet 1859 convainquit définitivement le Conseil Municipal réuni le lendemain d'un arasement total de l'ensemble. Les fondations étaient trop fragiles.

De l'ancien presbytère, on conserva la remise destinée à recevoir la chambre à four et le cellier, les portes intérieures et extérieures, les « *croisées* » (fenêtres), les boiseries et les planches qu'il fallut « *déposer avec soin et remiser dans les ebergages qui ne seront pas démolis* ». On descendit avec les mêmes précautions la toiture de laves et de tuiles et les bois de la charpente.

#### c. Le projet :

« *Une nouvelle construction qui se composera de quatre pièces au rez-de-chaussée desservies par un corridor séparant les deux portées, les murs de faces seront montés à une hauteur qui permettra de prendre des dispositions pour qu'à l'avenir on puisse établir à besoin quatre pièces au premier étage. »*

Le devis du 20 janvier 1859 prévoyait deux chapitres de travaux. Le premier

---

195 ADHM 2 O 2456

concernait le logement du curé. Les dépenses étaient évaluées à 4839,67 francs. Le second chapitre prenait en compte la transformation de la remise en chambre à four et en cellier, et de l'écurie en bûcher et en remise. Il envisageait aussi la construction d'un mur de soutènement entre la basse-cour et la cour devant l'ensemble. Le coût du second chapitre s'élevait à 474,85 francs. Après les réclamations de la municipalité et l'abandon du second chapitre dont les travaux furent reportés, la reconstruction du presbytère fut estimée à 4538,66 francs le 17 février 1859.

#### d. La reconstruction :

Pour la reconstruction, les bâtisseurs utilisèrent des éléments issus de la démolition complétés par des pierres de taille des carrières de Biesles et d'Esnoeux, des moellons provenant des carrières du pays et d'un mortier fait en partie avec de la terre « *prise dans les meilleurs endroits reconnus du finage* ». Pour la couverture, on utilisa des tuiles de Rolampont ou de Reynel. Pour les menuiseries, on recourut à des planches de chêne.

Frédéric DELAVEUVE, architecte demeurant à Chaumont, réceptionna les travaux le 17 avril 1860, leur coût s'élevait à 6664,89 francs.

#### 4. La fin du XIXe siècle :

Après la reconstruction de 1859-1860, les travaux d'entretien devinrent moins fréquents. En 1873, la commune commanda deux cents mètres de crépis à PAILLARD d'Ageville au prix de vingt-cinq centimes le mètre<sup>196</sup>. En 1882, le maire fut autorisé par le Conseil Municipal à faire réparer une porte cassée.

La transformation de la remise en chambre à four et en cellier et de l'écurie en bûcher prévue dans le second chapitre du devis de janvier 1859 fut réalisée probablement avant la fin du XIXe siècle.

Le <b>XXe</b> siècle à Ninville	
1942	Emprunt pour la réfection du pignon de la cure
1947	Travaux de peinture au presbytère – Peintre DAUGER de Montigny
1964	Le presbytère n'est plus occupé par le desservant (1 <sup>er</sup> octobre)
1967	Le presbytère devient le logement de l'institutrice
1970	La remise-bûcher est transformée en garage pour l'institutrice

<sup>196</sup> AMN DCM 1865-1874

Le <b>XXe</b> siècle à Ninville	
1978	Travaux dans l'appartement de l'institutrice
1983	Travaux dans l'appartement de l'institutrice – Coût : 6000 Frs
1986	Travaux dans l'appartement de l'institutrice – Coût : 13 141,53 Frs
1990-1991	Travaux dans le logement pour permettre sa location – Coût : 27 161,68 Frs
Mars 1991	Le presbytère est mis en location pour 18 000 Frs par an.
1997	Réfection de l'appartement – Nouvelle location
22.03.2002	Le presbytère est vendu

### Le cimetière

Le cimetière se situait devant les grandes portes de l'église. Il était entouré par un mur qui fut reconstruit en 1841<sup>197</sup>. Mais le terrain était marécageux. Lors de la séance du Conseil Municipal du 9 octobre 1876, le maire s'en plaignit et proposa d'affecter l'abattage des bois et du taillis du terrain communal situé au Gaudet à des travaux d'urgence<sup>198</sup>. Douze ans plus tard, la situation n'avait pas changé. Le cimetière constituait « *une sorte de marais fongieux par suite du séjour des eaux souterraines* ». Les infiltrations corrompaient les eaux de plusieurs puits du voisinage et mettaient en danger l'hygiène publique. De plus, le cimetière devenait trop exigu pour accueillir toutes les inhumations. Dans sa séance du 19 février 1888, le Conseil proposa son transfert<sup>199</sup>. Le 30 avril 1888, il valida la création d'un nouveau cimetière au lieu-dit les Herbues sur la route de Noyers selon les plans dressés par RENARD de Ninville. Le projet obtint l'autorisation du préfet le 27 septembre 1888<sup>200</sup>.

Le <b>XXe</b> siècle à Ninville	
1922	Réparation des murs
1979	Remise en état du mur de l'ancien cimetière
1983	Aménagement du parking du cimetière – Coût : 29 140 Frs
1984	Les pierres tombales de l'ancien cimetière entassées sont retirées

197 ADHM 2 O 39

198 AMN DCM 1875-1886

199 AMN DCM 1886-1912

200 ADHM 2 O 2456 et E dépôt 2043

Le <b>XXe</b> siècle à Ninville	
1986	Gravillonnage des allées du cimetière
1988	Réfection du mur du cimetière – Coût : 13 095,88 Frs
1989	Remise en état du mur de l'ancien cimetière – Coût : 7258,32 Frs
1993	Réfection de la couverture du mur du cimetière.



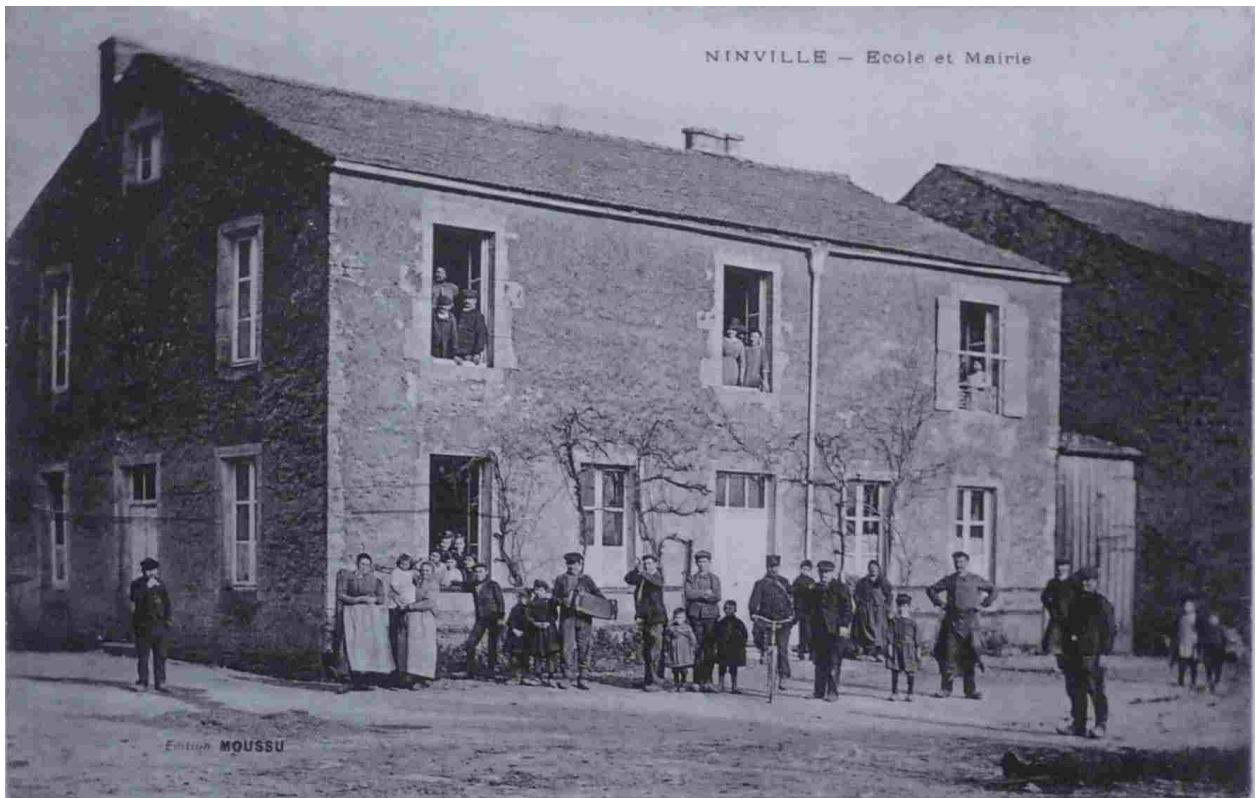
*Carte postale (?) – travaux au bord du ruisseau*

## Chapitre 2

### Les travaux de la municipalité.

#### La maison commune (mairie-école)

Comme pour la maison commune, nous ignorons l'emplacement de l'école avant 1833-1835. Peut-être le recteur d'école assurait-il l'enseignement à son domicile.



Carte postale – l'école et la mairie en 1912.

#### 1. La construction(1834-1835) :

Le 28 mars 1833, le Conseil Municipal formula le vœu d'acquérir un terrain pour y bâtir un « collège »<sup>201</sup>. Le 10 avril, Joseph SAUVAGE, juge de paix du Canton de Nogent, vint à Ninville sur une commission du préfet de la Haute-Marne pour visiter le terrain retenu par la municipalité : « nous nous sommes transportés, accompagné de Monsieur le Maire sur le terrain dont on a le projet de faire

<sup>201</sup> ADHM 2 O 39

*l'acquisition, lequel est clos de murs à (-) d'un mètre de hauteur aux aspects du nord, du midi et du couchant et tient du levant au pignon de la maison du vendeur ; nous avons reconnu que le terrain qui est actuellement de nature de jardin contient du midi et du côté du pâtis de la commune seize mètres quatre-vingts millimètres, au couchant du côté de la rue, huit mètres cinquante-six millimètres, au nord même quantité qu'au midi et enfin au levant neuf mètres neuf cent quatre-vingt-neuf millimètres. ».* Dans son rapport, l'expert remarquait que la proximité du terrain communal permettrait, le cas échéant, d'agrandir l'école ou d'offrir un jardin potager à l'instituteur<sup>202</sup>.

Le 30 mai 1833, CHAUSSIN, architecte à Chaumont, proposa un devis descriptif<sup>203</sup> qui fut présenté au Conseil Municipal le 9 juin 1833<sup>204</sup>. Il s'agissait de construire un bâtiment qui « *se composera au rez-de-chaussée d'une classe pour les élèves, un vestibule où se trouve placé l'escalier desservant l'étage supérieur, derrière lequel il existe une petite pièce de décharge à la classe, et d'une cuisine et un poêle se trouvant dans la partie opposée à la classe. L'étage supérieur servira de greniers qui régneront sur toute la surface du bâtiment, le tout recouvert d'une toiture à deux pans.* »<sup>205</sup> Les Travaux étaient évalués à 5721,51 francs.

Le 15 octobre 1833, une autorisation royale permit l'acquisition du terrain de M. MICHELLIN pour deux cents francs<sup>206</sup>. Le Conseil Municipal en vota le crédit le 8 février 1834<sup>207</sup>.

Les travaux, adjugés à Pierre MOUILLET, entrepreneur à Esnouveau, s'achevèrent en juin 1835<sup>208</sup>. Le 11 octobre 1835, la commune vota une somme d'argent pour « *meubler la chambre d'école tant en tableaux qu'en tables et bancs* »<sup>209</sup>.

Le 2 février 1850, le préfet n'était pas satisfait de l'état de l'école de Ninville. D'après le rapport de l'Inspecteur des écoles primaires, il n'y avait pas de lieux d'aisance ni de réserves pour la salle de classe. Le mobilier s'avérait incomplet. Le préfet ordonna au maire de faire le nécessaire<sup>210</sup>. En 1853, la municipalité acquit deux poêles pour la « *maison commune* »<sup>211</sup>.

---

202 ADHM 2 O 2458

203 ADHM 2 O 2455

204 ADHM 2 O 39

205 ADHM 2 O 2455

206 ADHM 2 O 2458

207 ADHM 2 O 39

208 ADHM 2 O 2454

209 ADHM 2 O 39

210 ADHM 2 O 2454

211 AMN DCM 1853-1858



## 2. L'agrandissement (1861-1863)<sup>212</sup> :

### a. L'état du bâtiment en 1861 :

Selon un devis descriptif et estimatif daté du 27 août 1861, signé de Pierre PLANTEGENET, ancien entrepreneur à Esnouveau, et selon une délibération du Conseil Municipal du 7 mars 1862, la bâtisse souffrait de deux insuffisances :

- Le logement limité à une cuisine et à un poêle décrit comme insalubre ne permettait pas d'accueillir un instituteur expérimenté et sa famille. Le poste ne pouvait être occupé que par des jeunes gens sortant de l'École Normale et donc inexpérimentés et qui quittaient rapidement la commune.
- Le Conseil Municipal se réunissait dans la salle d'école qui servait aussi au percepteur pour faire sa recette. Les archives n'avaient aucun local.

### b. La reconstruction :

Le projet consistait en la construction d'un étage au-dessus de la salle de classe et de l'appartement de l'instituteur, avec quatre pièces :

- Une salle pour les réunions du Conseil Municipal.
- Une salle d'archives.
- Deux chambres pour compléter l'appartement. Le poêle du rez-de-chaussée devenait une chambre à four.

Le devis descriptif de PLANTEGENET prévoyait :

- le réemploi des tuiles creuses de la toiture,
- l'utilisation de moellons et d'un mortier fabriqués avec de la terre du pays,
- l'achat de pierres de taille de la carrière d'Esnouveau,
- le remplacement des « *croisées* » (fenêtres) de la salle de classe,
- la réparation de la porte d'entrée,
- la peinture des portes intérieures du rez-de-chaussée
- au 1<sup>er</sup> étage, la construction de cloisons en briques, de planchers en sapin, d'une petite cheminée dans la chambre au-dessus de la cuisine,
- le remplacement du sol en terre battue fortement dégradé de la salle de classe, du vestibule et de la cuisine par le « *système béton* ».
- Le déplacement de la porte du cellier de la salle de classe sous l'escalier.

Les travaux étaient évalués à 2824,87 francs auxquels s'ajoutaient trois cent quarante-cinq francs pour l'établissement d'un jardin pour d'instituteur. Ils furent adjugés le 5 juillet 1862 à Claude THIBONNET d'Huilliécourt qui reçut 3267,69 francs après la réception des travaux du 30 décembre 1862.

---

212 ADHM 2 O 2454 et E dépôt 2045

### 3. Les autres travaux :

Une délibération du Conseil Municipal du 10 novembre 1872 nous apprend que le mobilier de l'école souffrit de l'occupation prussienne<sup>213</sup>.

On remplaça une fenêtre dans l'appartement de l'instituteur en 1882<sup>214</sup>. La classe fut blanchie en 1896 et une cheminée reconstruite en 1900<sup>215</sup>. En 1897, le Conseil Général de la Haute-Marne reconnaissait les efforts de la municipalité pour apporter des améliorations au bâtiment scolaire de la commune<sup>216</sup>.

Le <b>XX<sup>e</sup></b> siècle à Ninville	
1953	Travaux à l'école : réfection des portes
1958	Achat d'un poêle pour l'école – amélioration des lavabos Coût : 35 140 Frs
1960	Réparation de la toiture
1967	Le logement de l'institutrice est transféré au presbytère
1968	Travaux d'aménagement des locaux scolaires – Le rez-de-chaussée de l'ancien appartement de l'institutrice devient une salle des fêtes
1970	Travaux à l'école
1977	Travaux de plâtrerie et de peinture dans la salle du Conseil
1979	Travaux de remise en état de l'école
1982	Ravalement de la façade du bâtiment, côté Grande Rue
1987	Achats d'un fourneau pour la salle des fêtes.
1988	Réfection des portes, fenêtres et volets – Coût : 21 867,41 Frs
1995	La commune octroie une subvention au Comité des Fêtes pour la remise en état de l'ancienne salle de classe.
1995-1996	Travaux dans le hall et la salle polyvalente et réfection des fenêtres
1996	Installation du téléphone à la mairie et à la salle des fêtes

213 AMN DCM 1865-1874

214 AMN DCM 1875-1886

215 AMN DCM 1886-1912

216 CGHM 1897/8 p. 321-322

#### 4. Les constructions annexes à la mairie-école :

##### a. Les latrines :

En 1896, les « *privés de l'école mixte* » de Ninville étaient situés entre le bâtiment école-mairie et la construction voisine. Un rapport de l'Inspecteur d'Académie au préfet nous révèle qu'ils se trouvaient dans un état déplorable et « *démolis en partie* ». Leur surveillance s'avérait par ailleurs difficile. Le maire COQUILLARD proposa de les reconstruire en face de la salle de classe, c'est-à-dire sous le regard de l'instituteur. Les travaux étaient estimés à trois cent soixante francs. Autorisés par le préfet le 19 novembre 1896, ils furent adjugés avec ceux de la construction d'une remise pour la pompe à feu à l'entrepreneur FOURNIER pour un total de 844,80 francs<sup>217</sup>. Le 17 novembre 1897, ce dernier exigea 1069,50 francs de la municipalité qui refusa de payer et décida de s'en tenir à la somme initiale. Les réclamations de l'entrepreneur perdurèrent plusieurs années, car en octobre 1899, le maire s'en plaignait encore<sup>218</sup>.

Le <b>XXe</b> siècle à Ninville	
1985	Réfection des WC de l'école – Coût : 7076,38 Frs

##### b. Le jardin de l'instituteur :

À sa création vers 1861<sup>219</sup>, le jardin fut probablement entouré d'un mur. Mais la hauteur de celui-ci était insuffisante, car, les poules et les chiens venaient dégradés les plantations. Le Conseil Municipal décida le 18 mars 1898 de rehausser le mur d'une clôture pour cinquante francs<sup>220</sup>.

Le <b>XXe</b> siècle à Ninville	
1961	Restauration de la clôture du jardin à la demande de l'institutrice
1972	Le jardin doit être transformé en cour de l'école – projet non abouti
1980	Le jardin est loué à un habitant de Ninville

##### c. Le hangar :

À l'emplacement des anciennes latrines de l'école entre la maison commune et celle

217 Un crédit de 960 francs avait été voté lors de la délibération du Conseil Municipal du 25 octobre 1896

218 ADHM 2 O 2455, AMN DC 1886-1912

219 ADHM E dépôt 2045

220 AMN DCM 1886-1912

du « *sieur ROBERT* », la municipalité érigea un hangar à la fin de l'année 1900. Elle avait voté un crédit de cent quatre-vingts francs le 10 novembre<sup>221</sup>.

Le <b>XXe</b> siècle à Ninville	
1968-1970	Le hangar disparaît lors de la transformation du rez-de-chaussée de l'appartement de l'institutrice en salle des fêtes

#### d. L'abri-bus :

En juillet 1990, le Conseil Municipal décida de l'édification d'un abri-bus pour les écoliers. L'école venait d'être définitivement fermée.

### **La maison du berger.**

Au XIXe siècle, la commune de Ninville employait un pâtre pour lequel, elle fit construire une petite maison située rue de la Côte, au-dessus du lavoir bordant la route de Ninville à Cuves. Elle se composait d'une cuisine et d'un poêle ou d'une chambre à four. Le coût des travaux était évalué à six cent dix francs le 15 mai 1848<sup>222</sup>. La maison s'avéra rapidement trop petite. Pour l'agrandir, la commune acheta le 22 juillet 1863 la bâtisse attenante comprenant une cuisine et une chambre à four pour six cents francs<sup>223</sup>.

Le 11 février 1883, le Conseil Municipal octroya cent francs pour des travaux à la maison du berger<sup>224</sup>. Il finança la réfection des fenêtres et du grenier en 1900 et de la toiture en 1912 pour cent vingt francs<sup>225</sup>.

Le <b>XXe</b> siècle à Ninville	
19.09.1942	Le Conseil Municipal décida la transformation de l'ancienne maison du berger en atelier public

### **L'alimentation en eau potable, les fontaines, le château d'eau.**

L'alimentation en eau potable du village a été et reste un combat permanent de la municipalité malgré les importants travaux d'adduction de la fin des années 1930 et de l'installation de l'eau courante à la fin des années 1950. Jusqu'à cette époque, l'eau des puits était souvent polluée par des infiltrations notamment dans le

221 AMN DCM 1886-1912

222 ADHM E dépôt 2039

223 ADHM 2 O 2458

224 AMN DCM 1875-1885

225 AMN DCM 1886-1912

voisinage du cimetière. Depuis longtemps, les habitants avaient recours à trois fontaines situées sous la Côte de Donnemarie, sur la Côte de Cuves et dans la rue de Rouvres. Elles firent l'objet d'importants travaux de reconstruction ou de réfection entre l'an XI et l'an XIII qui furent adjugés à SANTA de Damblain. L'entrepreneur avait également en charge la rénovation de la charpente de l'église<sup>226</sup>.

### 1. La fontaine sous la Côte de Donnemarie :

#### a. Les travaux de SANTA :

Le devis estimatif du 25 messidor an XI signalait que le bassin de puisage était en partie démolit et que l'auge placée devant était pourrie. On procéda à la reconstruction de la conduite d'alimentation en eau sur douze mètres et à l'installation d'un nouveau bassin de puisage. À quatre mètres en contrebas, on installa une nouvelle auge dont l'assise en pierres de taille fut renforcée par mur de soutènement. L'eau passait du bassin à l'auge par une enfilade de gargouilles puis s'échappait par une gargouille en « *fer battu* ». Un pavage de deux mètres de largeur prit place devant l'auge.

#### b. La reconstruction de 1835-1836<sup>227</sup> :

Nous ne connaissons pas les raisons qui commandèrent à la reconstruction de la fontaine. Le 20 juillet 1834, l'architecte du département CHAUSSIER-COUTURIER remit un devis descriptif pour la construction d'un bassin sur la source pour récupérer les eaux, d'une conduite en fonte de cent vingt-six mètres, d'un piédestal, d'un abreuvoir et d'un lavoir. L'eau tombait du piédestal dans l'abreuvoir et passait au lavoir par une gargouille. Elle s'écoulait ensuite sur la voie publique « *jusqu'à ce que la commune fasse faire un canal pour la rendre dans le canal* ». Le lavoir et l'abreuvoir mesuraient huit mètres de longueur. Le piédestal avait une hauteur d'un mètre cinquante. La maçonnerie était en moellons posés au mortier de chaux et de sable vif et en pierres de taille issues de la carrière d'Esnouveaux. On prévoyait un dallage derrière le lavoir et un empierrage devant l'abreuvoir. La conduite se composait de tuyaux de un mètre quinze de long et de cinquante-cinq millimètres de diamètre intérieur. Le coût des travaux était estimé à 1732,91 francs. Le chantier fut adjugé le 29 avril 1835 à l'entrepreneur MOUILLET d'Esnouveaux. Il se poursuivit jusqu'au 26 septembre 1836, date du décompte des travaux. Les édiles de la commune firent graver une inscription sur le piédestal : « *posée le 5 8bre 1835 par MM. C. THEVENOT et F. MATHIEU maire et adjoint de cette commune* ».

---

226 ADHM 2 O 2455

227 ADHM 2 O 2457

Le 12 mai 1835, le Conseil Municipal décida de vendre les pierres de l'ancienne fontaine<sup>228</sup>.

En 1842, la commune commanda un empierrement sur le long de la fontaine<sup>229</sup>.

c. Les travaux de 1866<sup>230</sup> :

En 1865, une sécheresse particulièrement importante tarit la source. Sur la proposition de l'architecte François PLANTEGENET d'Esnouveaux, on décida d'amener à la fontaine les eaux de deux sources situées Derrière Ardenne et au Chienet au moyen d'une conduite en fonte de six cent soixante-seize mètres de longueur. Le devis du 29 mai 1866 estimait la dépense à 4656,70 francs. Les travaux furent adjugés le 30 avril 1866 à l'entrepreneur Paul MAILLARD. Ils furent réceptionnés le 20 décembre 1867. On en profita pour restaurer la fontaine. De cette époque date l'inscription du piédestal : « 1866 augmentée restaurée sous l'adm<sup>on</sup> de MM<sup>s</sup> P. THEVENOT maire et C. PAGE adjoint ».

d. La restauration de 1912<sup>231</sup> :

En 1912, l'administration communale regrettait que le lavoir ne fût pas couvert « ce qui le rendait impraticable par les mauvais temps ». Une toiture de chêne et de sapin fut alors construite selon le devis estimatif du 23 juillet 1912 signé CATHERINET de Chaumont pour un montant de 1400 francs. On refit également la pavage<sup>232</sup>.

Une carte postale de l'époque montre la population du village rassemblée autour de la charpente sur la place de l'église.

Le <b>XXe</b> siècle à Ninville	
1960	La municipalité demande une subvention pour transformer l'ancien lavoir en foyer culturel – Projet non abouti malgré des relances en 1961, 1962 et 1963.
1979	Le Conseil Municipal décide de vendre la fontaine
1981	La fontaine est vendue. Le piédestal est déplacé sur la place de l'église. Le bâtiment est transformé en hangar.

---

228 ADHM 2 O 39

229 ADHM 2 O 2455

230 ADHM 2 O 2457

231 ADHM 2 O 2457

232 AMN DCM 1912-1926



*Carte postale – la charpente de la fontaine en 1912.*

## 2. La fontaine de la Côte de Cuves et la remise de la pompe à feu :

### a. Les travaux de SANTA :

À l'origine, un bassin de puisage situé en dessous du chemin de Ninville à Lanques (Cuves) recevait l'eau amenée par une conduite souterraine d'un regard construit au-dessus du même chemin. Le tout était en très mauvais état et ne recevait plus d'eau.

Le projet du devis de l'an XI consistait en la reconstruction d'un bassin de puisage à l'emplacement de l'ancien regard, en l'édification d'un mur de soutènement au pied de la côte au-dessus du chemin, en l'installation contre ce dernier d'une auge de six mètres de long pour abreuver les bêtes et d'un lavoir. L'eau passait du regard à l'auge par une file de gargouilles en pierre de taille et de l'auge au lavoir aussi par une gargouille puis s'écoulait à travers le chemin par un canal de décharge. Le lavoir mesurait quatre mètres de long sur deux mètres de large. Ses murs avaient quarante et un centimètres d'épaisseur. Un pavage entourait le lavoir et longeait l'auge.

Lors des travaux, l'entrepreneur décida de construire le bassin de puisage en contrebas de l'ancien regard et de capter une deuxième source pour augmenter le débit de l'eau.

### b. La construction du lavoir couvert (1870-1871)<sup>233</sup> :

En 1870, l'ensemble était vétuste et le lavoir devenait trop petit pour accueillir toutes les laveuses. L'abreuvoir recevait les eaux de deux sources éloignées de cinq mètres pour la première et de cent huit mètres pour la seconde par des gargouilles de pierres de taille en mauvais état. François PLANTEGENET, architecte à Esnouveaux proposa dans son devis du 10 février 1870 de démolir les anciens bassins et de construire un lavoir couvert et fermé par des murs en briques et en pierres de taille. Ces dernières proviendront de l'ancienne construction et, notamment pour la courbe du lavoir, de la carrière d'Esnouveaux. Le tout devait poser sur des fondations réalisées en moellons du pays maçonnés avec un mortier constitué de sable et de chaux. En façade, le bassin de puisage était saillant et surmonté d'un piédestal avec le jet d'eau. Deux abreuvoirs venaient compléter l'ensemble de part et d'autre du bassin de puisage. À leurs extrémités, des conduites de plomb récupéraient l'eau. Elle se déversait dans le lavoir puis elle s'échappait par un canal traversant la route et finissait dans le gué construit en contrebas.

Les travaux furent adjugés à Nicolas MOUSSU de Ninville le 11 juin 1870 et réceptionnés le 18 novembre 1872.

### c. La remise de la pompe à feu<sup>234</sup> :

Le 1<sup>er</sup> avril 1895, le Conseil Municipal vota un crédit de 1431,68 francs pour la construction d'une remise à côté du lavoir. Elle servit d'abri pour la pompe à feu.

Le <b>XXe</b> siècle à Ninville	
1933	La remise de la pompe à feu devient le local du bouilleur de cru.
1980	Travaux de remise en état du bâtiment – transformation en hangar pour le matériel communal.
1981	Les auges sont déplacées sur la place de l'église. Elles encadrent le piédestal de l'ancienne fontaine de la Côte de Donnemarie.

## 3. La fontaine de la rue de Rouvres :

### a. Les travaux de SANTA :

Selon le devis de l'an XI, cette fontaine située près du mur de la clôture du jardin du maire MOUSSU se composait d'un bassin de puisage qui fut reconstruit sur un socle de maçonnerie pour en assurer la solidité.

---

233 ADHM 2 O 2457

234 AMN DCM 1886-1912



#### b. La réfection de 1839<sup>235</sup> :

Selon un devis estimatif du 14 août 1839, l'entrepreneur Adrien RACLOT de Biesles réalisa des travaux qui furent réceptionnés le 26 novembre 1839.

#### c. Les travaux de 1877 :

En 1873, des infiltrations d'eau souillée étaient signalées. Le Conseil Municipal décida d'y remédier rapidement<sup>236</sup>. Mais les travaux n'auront lieu qu'en 1877 pour un coût de deux cent quatre-vingt-douze francs selon un mémoire d'Auguste PAILLARD<sup>237</sup>.

#### 4. Le gué ou la marre :

Il fut probablement aménagé au début du XIXe siècle. En 1861, la municipalité sollicita une aide du préfet pour financer des travaux de réparations aux fontaines et au gué<sup>238</sup>. En 1880 et en 1892, on procéda à la vidange de la marre<sup>239</sup>.

#### 5. L'alimentation en eau potable, le château d'eau :

Avant les années cinquante, il n'y avait pas de politique nationale de l'eau. À Ninville, les habitants et le bétail dépendaient toujours des fontaines. Les difficultés d'approvisionnement perduraient. En 1908, les besoins étaient évalués à 31420 litres. Pour atteindre ce chiffre, on projeta de capter l'eau des sources de la Charme et de la Côte du Feu. Faute de moyens, les travaux furent reportés. En 1928, le maire faisait, à nouveau, le constat amer que seules deux fontaines publiques placées aux extrémités du village fonctionnaient. Après bien des péripéties, des travaux de captage des sources retenues vingt ans auparavant furent entrepris en 1931. Deux ans plus tard, l'alimentation de la fontaine sous la Côte de Donnemarie était assurée par la construction d'un nouvel aqueduc. Les travaux reconnus d'utilité publique le 29 janvier 1931 avaient été confiés à la Société Industrielle de Construction de Paris. Ils avaient été subventionnés sur des fonds du Pari Mutuel<sup>240</sup> pour 67888 francs et financés par un emprunt de 60000 francs auprès de particuliers du village. Ces derniers furent en partie remboursés par crédit de 30000 francs voté par la commune en 1933. Le reste nécessita un emprunt, le 5 juin 1938, de trente mille francs avec des annuités qui couraient sur trente ans soit jusqu'en 1968<sup>241</sup> !

Les premières études pour l'adduction d'eau furent entreprises en 1949 à partir de

---

235 ADHM 2 O 2457

236 AMN DCM 1865-1874

237 AMN DCM 1875-1886

238 ADHM E dépôt 2045

239 ADHM 1 O 838

240 CGHM 1932/2 p. 41-42 ; 1934/10 p. 43

241 ADHM 2 O 2457

la source de la Charme avec le service du Génie Rural. Bénéficiant d'une subvention de cinquante pour cent sur le devis de captage dont le montant était évalué à cinq cent mille francs, le Conseil Municipal décida de contracter un emprunt de deux cent cinquante mille francs sur trente ans. Mais le débit des sources situées sur le territoire de Ninville s'avéra très insuffisant. En 1952, le choix se porta sur la source d'Arcémont située sur le finage de la commune de Buxières-les-Clefmont. Le cabinet VAUTHIER-KRITTER de Chaumont proposa, sous le contrôle du service du Génie Rural, un projet évalué à vingt-cinq millions cent mille francs le 3 août 1952 au Conseil Municipal qui l'accepta. Cependant, les travaux tardèrent à débuter. L'attribution définitive de la source d'Arcémont n'intervint qu'en 1954 au grand dam de la municipalité qui se plaignait de ne pas « avoir d'eau pour les besoins essentiels et vitaux des habitants ». Les travaux débutèrent en 1956. En 1957, la commune passa une convention avec le propriétaire de la source et elle accepta de partager la station de pompage avec la commune de Noyers. On construisit le château d'eau au-dessus de la Côte de Buxières. En 1958, les habitants de Ninville purent enfin bénéficier de l'eau directement sur l'évier.

Le coût des travaux pour la commune s'élevait à vingt et un millions quatre cent cinquante-deux mille francs couverts par des emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et auprès de la Caisse Nationale du Crédit Agricole.

La commune acheta le terrain de la station de pompage en 1962.

## **La voirie et les transports.**

### 1. Les chemins :

#### a. Une nouvelle organisation :

L'organisation des chemins connut une profonde réorganisation au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Un extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de 1827<sup>242</sup> et le plan cadastral de 1833 nous donnent un aperçu de la situation initiale. Les habitants qui se rendaient dans les villages voisins empruntaient des chemins dédiés :

- la route de Donnemarie montait à droite de la fontaine par le chemin conduisant par la côte du Ramaché vers Derrière Ardenne.
- la route d'Essey passait par le chemin appelé de nos jours « *la Vieille Cote* ».
- la route d'Is empruntait un chemin aujourd'hui disparu débutant à l'emplacement de la mairie actuelle. Il longeait ensuite la rivière sur la

---

242 ADHM 3 O 2169

rive droite et rejoignait la route que nous connaissons au lieu-dit le Rondelet.

- la route de Noyers filait tout droit à partir du carrefour avec la Grande Rue et rejoignait la route actuelle au lieu-dit les Herbues. Un chemin correspondant au tracé d'aujourd'hui existait également. Il permettait de desservir directement la rue de Rouvres.
- les routes de Buxières et de Cuves ont peu évolué. Le chemin menant à Buxières montait Sur la Côte à gauche du virage actuel. À cette époque, une bifurcation vers le chemin dit aujourd'hui du Roulet menait à Daillecourt. Un dernier chemin conduisait les habitants de Ninville à Lanques à partir de la route de Cuves par le chemin dit désormais d'Orsoy.

Au début de XIX<sup>e</sup> siècle, ces chemins étaient étroits et, en général, très mal entretenus. Des riverains n'hésitaient pas à accaparer ces terres et à empêcher le passage. Le 30 octobre 1811, le maire Martin THOMAS interpellait le préfet sur les dégradations commises au chemin de Clefmont par des habitants de Buxières, Pérusse et Clefmont. Selon l'édile, le chemin n'était plus praticable en plusieurs endroits autrement qu'à pied<sup>243</sup>.

À partir de la troisième décennie, on s'intéressa à l'amélioration des chemins. En 1827, le Conseil Municipal désira en fixer la largeur. Puis l'État décida la création d'un réseau de chemins vicinaux bien pensé, solidement construit, régulièrement entretenu. La loi du 21 mai 1836 organisa les chemins vicinaux en trois catégories :

- *chemins vicinaux de grande communication*, ils se développent sur un long parcours, mettent en relation un grand nombre de communes et quelquefois même plusieurs cantons – ne concernent pas Ninville.
- *chemins vicinaux ordinaires*, ils sont destinés à desservir l'intérieur de chaque commune.
- *chemins d'intérêt commun*, ils pourvoient aux relations d'un certain groupe de communes limitrophes.

Une organisation du service vicinal du département de la Haute-Marne se mit en place. En 1857, le voyer se rendit à Ninville. La municipalité demanda le classement du chemin de Foulain à Clefmont via Poulangy, Sarcey, Mandres, Donnemarie, Ninville, Buxières-les-Clefmont et Pérusse en chemin d'intérêt commun le 6 novembre 1857 et le 6 février 1858<sup>244</sup>. En 1859, il fut classé en « *chemin d'intérêt commun n°46* »<sup>245</sup>.

---

243 ADHM 3 O 2169

244 AMN DCM 1853-1858

245 CGHM 1859 p. 125

## b. Le chemin de Foulain à Clefmont, la Grande Rue :

### – La Grande Rue :

En 1842, la commune profita de la construction de deux aqueducs sur lesquels nous reviendrons, pour entreprendre d'importants travaux de réfection de la Grande Rue entre la fontaine sous la Côte de Donnemarie et le carrefour avec la rue de Rouvres. Entre la fontaine et le pont, on concassa les pierres issues des travaux de l'aqueduc pour former des accotements « *afin que les personnes du village ne marchent pas dans la boue* ». Au-delà du pont, on confectionna une chaussée hérissonnée de trois mètres cinquante avec deux couches de pierres. La première avait une épaisseur de vingt-cinq centimètres et elle était emplie de pierres brutes. La seconde, haute de douze centimètres, se composait de pierres cassées à la grosseur de cinq centimètres. Pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie, la chaussée devait offrir un bombement de quatre centimètres par mètre de chaque côté de l'axe. Des accotements surélevés venaient compléter l'ensemble.

Les travaux comprenant la réfection de la Grande Rue et du chemin vicinal de Noyers et la construction des aqueducs avaient été adjugés le 30 juillet d'après un devis du 21 juin à François BERTRAND de Lamancine<sup>246</sup>.

### – La Côte de Buxières :

En 1852, la commune fit des travaux pour régulariser la pente de la Côte et l'élargir. Un nouvel élargissement devint nécessaire quand le classement en « *chemin d'intérêt commun* » fut envisagé. Un différent opposa alors le Conseil Municipal conduit par l'adjoint Nicolas TRESSE au maire Alexis MOUSSU. Ce dernier, acheteur des biens jadis du seigneur de Ninville, ne reconnaissait pas la donation verbale faite par l'ancien propriétaire à la commune de la parcelle de terre avoisinante<sup>247</sup>.

### – La Côte de Ramaché et la rectification du tracé :

Au lieu dit Ramaché, le chemin descendait un coteau très rapide sur une longueur de trois cent trente mètres. D'autre part, il n'avait pas la largeur réglementaire et l'absence de banquettes sur le côté droit rendait « *la circulation des voitures très dangereuse surtout en hiver* ». En 1882, l'agent voyer en chef proposa une modification du tracé<sup>248</sup>. Mais le projet

---

246 ADHM 2 O 2455

247 ADHM 2 O 2169

248 CGHM 1882/04 p. 59

n'aboutit pas.

Un nouveau rapport fut remis en 1908 : « *entre les abscisses 15 k. 430 et 15 k. 780, sur le territoire de Ninville, le chemin d'intérêt commun n°46 est établi à flanc de coteau et revêt des déclivités qui atteignent jusqu'à 0m 127 par mètre. De plus, le chemin, à l'état de viabilité dans cette section, n'a qu'une largeur insuffisante aux besoins de la circulation. La rectification de ce tronçon, vivement souhaitée par la population de la région, faciliterait le transport des produits agricoles et les relations avec Nogent, chef-lieu de canton et centre industriel. Un projet a été dressé dans ce but par le Service vicinal. Le nouveau tracé aurait son origine sur le plateau qui domine Ninville, à l'abscisse 15 k. 250, s'infléchirait à droite pour traverser à niveau le chemin vicinal ordinaire n°6, de Ninville à Essey-les-Eaux, puis se dirigerait à gauche pour redescendre à flanc de coteau au-dessous du chemin actuel à abandonner et gagner le village de Ninville, à l'abscisse 15 k. 850 du chemin n°46. Les déclivités du nouveau chemin ne dépasseraient pas 0 m 0577 par mètre et le développement de ce tronçon aurait 932 mètres de longueur* »<sup>249</sup>.

Le Conseil Général de la Haute-Marne évalua le coût des travaux de terrassement et des ouvrages d'art à huit mille francs. La commune emprunta deux mille francs sur trente ans auprès de la Caisse des Retraites de la Vieillesse pour l'achat des terrains<sup>250</sup>.

Les travaux consistant en la construction d'une nouvelle voie furent adjugés le 26 juin 1909<sup>251</sup>. Mais des pluies torrentielles de l'automne et de l'hiver suivants provoquèrent un important glissement de terrain. Cet incident nécessita un budget supplémentaire de trois mille francs pris en charge par le Conseil Général<sup>252</sup>. La commune procéda en parallèle à l'acquisition de plusieurs parcelles pour permettre l'achèvement des travaux. Il s'agissait notamment de capter les eaux d'une source<sup>253</sup>.

c. Les chemins de Noyers et d'Is :

– Le chemin de Noyers :

Les travaux confiés en 1842 à François BERTRAND complétaient des opérations inachevées en 1841 avec un écartement de six mètres entre les fossés et un empièchement de cent vingt-six mètres de longueur, de trois mètres cinquante de largeur et de vingt centimètres d'épaisseur. On

---

249 CGHM 1908/04 p. 141

250 AMN DCM 1886-1912

251 *L'immeuble et la construction dans l'Est*, 20 juin 1909, p. 125

252 CGHM 1910/05 p. 126 et p. 455

253 AMN DCM 1886-1912

construisit une chaussée avec un bombement de quatre centimètres par mètre, des fossés d'un mètre de largeur sur trente-trois centimètres de profondeur et des accotements larges d'un mètre vingt-cinq. Ce chemin partait de la Grande Rue et débouchait probablement sur un nouveau gué établi légèrement en aval du pont actuel.

En 1847, le maire de Ninville constata que la commune de Noyers laissait la partie du chemin lui appartenant dans un état impraticable alors que cette voie d'accès était vitale pour le transport du plâtre des carrières de Vicq et de Bourbonne, des tuiles des tuileries de Damblain et d'Audeloncourt et du vin de Coiffy et de Damrémont. L'édile demanda au préfet d'intervenir.<sup>254</sup>

Des travaux d'élargissement s'imposèrent en 1859. La préfecture autorisa l'achat de terrains soit 98 centiares par la commune le 9 septembre. Les travaux furent adjugés le 18 octobre<sup>255</sup>.

– La modification du tracé du chemin d'Is en 1865-1866 :

En hiver, le chemin d'Is trop proche de la rivière devenait impraticable. Le maire souhaita en 1865 une modification du tracé. Il proposa que le chemin de Ninville à Is suive le chemin de Noyers sur mille deux cent mètres puis par la création d'un embranchement qu'il rejoigne le chemin d'Is. L'agent voyer d'arrondissement donna un avis favorable au projet. Il estima la construction d'une chaussée hérissonnée sans terrassement à huit cents francs. La commune acheta trente-six ares de terrain<sup>256</sup>. Cette nouvelle voie bénéficia de travaux d'élargissement en 1878<sup>257</sup> et d'empierrement sur sept cent quatre-vingt-douze mètres en 1881<sup>258</sup>.

– La modification du tracé du chemin de Noyers :

L'agent voyer en chef dressait le constat suivant en 1886 : « *Près du village de Ninville, le chemin vicinal ordinaire n°2, de Ninville à Noyers, traverse dans un passage à gué le ruisseau de Mallarmé qui, en temps ordinaire, est peu important, mais qui, au moment des orages ou des pluies continuelles, devient assez considérable pour gêner la circulation des voitures* ». La commune sollicitait depuis plusieurs années la construction d'un simple ponton. Cependant, cette solution ne satisfaisait pas l'agent voyer pour qui le tracé s'avérait trop sinueux. Il demanda un retour au tracé original, en amont du gué, malgré les réticences de la municipalité contrainte au rachat du terrain de l'ancien chemin. Ce

---

254 ADHM 2 O 39

255 ADHM E dépôt 2039 & 3 O 2169

256 ADHM 3 O 2169

257 ADHM 3 O 2169 ; CGHM 1878-1879 p. 17

258 ADHM 3 O 2169

dernier avait probablement été cédé peu de temps après les travaux de 1842.

L'empierrement du nouveau chemin se déroula en trois phases, en 1887 avec l'entrepreneur Émile BOUCHET, également chargé de la construction du pont, pour cent quarante-quatre mètres, en 1888 avec la société Claude DUCRET de Ninville, et en 1889 avec la société François RECOUVREUR, aussi du village, pour trois cent douze mètres<sup>259</sup>.

Le <b>XXe</b> siècle à Ninville	
1925	Le Conseil Municipal demande le classement du chemin de Ninville à Is.
1952	Le chemin de Noyers fut élargi pour répondre aux besoins de la laiterie de Ninville.
1962	Nouvel élargissement et goudronnage.
1991-1993	Le passage du car scolaire imposa des travaux sur la route de Noyers et le pont d'Is.
2000	Pose de bordures de trottoir dans la rue de Noyers

#### d. Les autres chemins :

– Le chemin d'Essey<sup>260</sup> :

La côte du chemin d'Essey, appelée aujourd'hui la Vieille Côte, fut élargie en 1851.

– Le chemin de Lanques<sup>261</sup> :

L'agent voyer de l'arrondissement proposa son déclassement le 5 août 1890 pour deux raisons :

- Son prolongement sur le finage de la commune de Mennouveau n'était pas classé.
- Les habitants de Ninville pouvaient passer par Donnemarie avec une qualité de chemin supérieure et seulement six cent soixante mètres de parcours supplémentaire.

– Le chemin du Vaux<sup>262</sup> :

À la fin des années 1820, un différend opposa la municipalité de Ninville à Jean-Baptiste MOSSERON D'AMBOISE, maire de la ville de

---

259 ADHM 3 O 2169

260 ADHM 2 O 39

261 ADHM 3 O 2169

262 ADHM 3 O 2169

Chaumont et propriétaire des anciennes terres seigneuriales, au sujet du chemin du Vaux. Les habitants réclamaient le maintien d'une ancienne voie conduisant à l'emplacement d'un moulin ayant appartenu aux moines de La Crête. Elle était « *d'une grande utilité pour la commune surtout pour la traite des bois* ». Le propriétaire soutenait que le chemin n'avait jamais traversé ses terres. Sur le rapport de M. DUPATY, propriétaire à Chaumont, commissaire nommé par le préfet, ce dernier déclara que le chemin du Vaux restait « *non communal* », mais que la commune gardait un droit de passage moyennant une indemnité le 31 mai 1828.

– Le chemin de Daillecourt :

Dans l'état actuel des recherches, nous ignorons l'époque de son déclassement.

En 1903, le Conseil Municipal demanda aux riverains de procéder à des travaux d'entretien pour faciliter le traitement des affouages<sup>263</sup>.

– Le chemin du Malarmé :

Afin d'accéder aux propriétés du vallon du Malarmé, le Conseil Municipal demanda au préfet d'acheter un terrain pour ouvrir un chemin finissant sur celui des Hâtres en 1886<sup>264</sup>. Cette opération n'aboutit qu'en 1904<sup>265</sup>.

– Le chemin de la Craie<sup>266</sup> :

Le 27 janvier 1894, la commune accepta un échange de terrain pour modifier le tracé du chemin de la Craie afin de le rendre plus praticable. Malgré les protestations d'un riverain, la municipalité et le demandeur soutenus par l'agent voyer cantonal conclurent un accord le 5 octobre 1895.

Le <b>XXe</b> siècle à Ninville	
1965	Réfection de la rue des Rimbeux
1969	Réfection de la place de l'église
1971	Réfection du chemin des Faucilles
1992	Réfection de la place de l'église et de la place de la mairie

263 AMN DCM 1886-1912

264 ADHM E dépôt 2045

265 AMN DCM 1886-1912

266 ADHM 3 O 2169 ; AMN DCM 1886-1912



## Le **XXe** siècle à Ninville

1997	Réfection de la route de Cuves – Pose de bordures de trottoir.
------	--

### 2. Les ponts :

#### a. Le pont de Ninville :

Jusqu'au début du XIXe siècle, les habitants traversaient le ruisseau qui coupe le village par un ponceau composé de deux poutres de bois. Les chariots et les bêtes passaient, semble-t-il, par un gué.

En l'an XII, le préfet prit un arrêté stipulant la construction d'un pont de deux travées servant à relier la Grande Rue et la rue dite « *de l'autre côté du pont* ». Pour le financement, la commune mit en vente des taillis et des futaies les 11 et 13 frimaire an XII. Les travaux estimés à 3179,87 francs et adjugés à l'entrepreneur SANTA furent réceptionnés le 12 mai 1806.

Selon le devis établi le 5 pluviôse an XIII, l'ouvrage mesurait huit mètres de long sur cinq mètres de large et s'élevait d'un mètre vingt au-dessus du lit de la rivière. Les culées et leurs retenues étaient appareillées en cinq assises d'égale hauteur et la pile en quatre. Le tout était surmonté d'un tablier constitué de sommiers ou solives et de madriers en chêne. Deux gardes-fous en pierre d'un mètre vingt-quatre venaient compléter l'ensemble. Pour les pierres de taille, l'architecte avait recommandé celles provenant de la carrière d'Esnouveaux<sup>267</sup>.

En 1846, le pont était en mauvais état avec le tablier pourri et les culées et la pile ébranlées. Le Conseil Municipal demanda son remplacement par un pont avec deux voûtes en pierre. Le devis du 15 octobre 1846 signé de l'agent voyer du Canton de Nogent prévoyait :

- Deux arches de 4,04 mètres d'ouverture séparées par une pile de quatre-vingts centimètres d'épaisseur.
- Des culées épaisses de 1,35 mètre sur un socle plus large de cinq centimètres.
- Une couverture constituée d'une chape de mortier de chaux et de ciment surmontée d'un pavage en pierres non gélives du pays.
- Six bornes posées sur le parapet. Elles avaient quatre-vingt-cinq centimètres de hauteur et trente-cinq centimètres de diamètre.
- Une chassée d'empierrement de par et d'autre de l'ouvrage.
- Un mortier fabriqué avec le « *meilleur sable de la carrière de Mennouveaux* »

<sup>267</sup> ADHM 2 O 2455

- Le réemploi de la pierre de taille du pont complété par des pierres de la carrière de la Côte de Cuves à Ninville et de la carrière d'Esnouveaux.

Le 15 juillet 1847, les travaux furent adjugés à François BERTRAND, entrepreneur à Lamancine, pour 1675 francs alors que le devis estimatif s'élevait à 2062,72 francs. Après la démolition de l'ancien pont, des travaux supplémentaires s'imposèrent pour un coût de 433,85 francs selon le devis du 1<sup>er</sup> juin 1848 :

- Le sol était trop marécageux obligeant à la pose d'un châssis avant la construction des culées et de la pile.
- Les possibilités de réemploi des pierres et la production de la carrière de Ninville étaient insuffisantes. On sollicita davantage la carrière d'Esnouveaux.

La prestation de l'entrepreneur n'était pas satisfaisante. La réception des travaux fut refusée le 25 octobre 1848. Elle ne fut acceptée que le 15 juin 1849 après des correctifs à la charge du bâtisseur<sup>268</sup>.

En 1895, des infiltrations avaient endommagé la maçonnerie du pont entraînant quatre cent soixante-deux francs de travaux<sup>269</sup>.

Le pont de 1846 apparaît inchangé sur une carte postale de 1912. De nos jours, il subsiste sous le tablier construit peu après 1965.

#### b. Le pont du Mallarmé<sup>270</sup> :

Parallèlement à la modification du tracé de la route de Noyers, on avait décidé de la construction, sur le ruisseau du Mallarmé, d'un pont avec une arche de quatre mètres d'ouverture. Le devis estimatif datait du 28 avril 1884 pour un coût de huit mille cinq cents francs<sup>271</sup>. L'adjudication eut lieu le 26 février 1887 au profit d'Émile BOUCHET, entrepreneur à Forcey. Les travaux se déroulèrent en 1887-1888.

#### c. Le ponton de la route d'Is<sup>272</sup> :

Jusqu'en 1880, la route d'Is franchissait le ruisseau des Grands Rondets au moyen d'un ponceau respectant le tracé antérieur à la rectification de 1861. En 1879, Le Conseil Général de la Haute-Marne<sup>273</sup> alloua une subvention pour la construction d'un nouvel ouvrage. Selon le rapport de l'avoyer cantonal du 15 mars 1881, il

---

268 ADHM 3 O 2169

269 *L'immeuble et la construction dans l'Est*, 27 octobre 1895, p. 190 ; CGHM 1895/8 p. 225 & p. 691

270 ADHM 3 O 2169 ; AMN DCM 1875-1886

271 CGHM 1885/4 p. 37

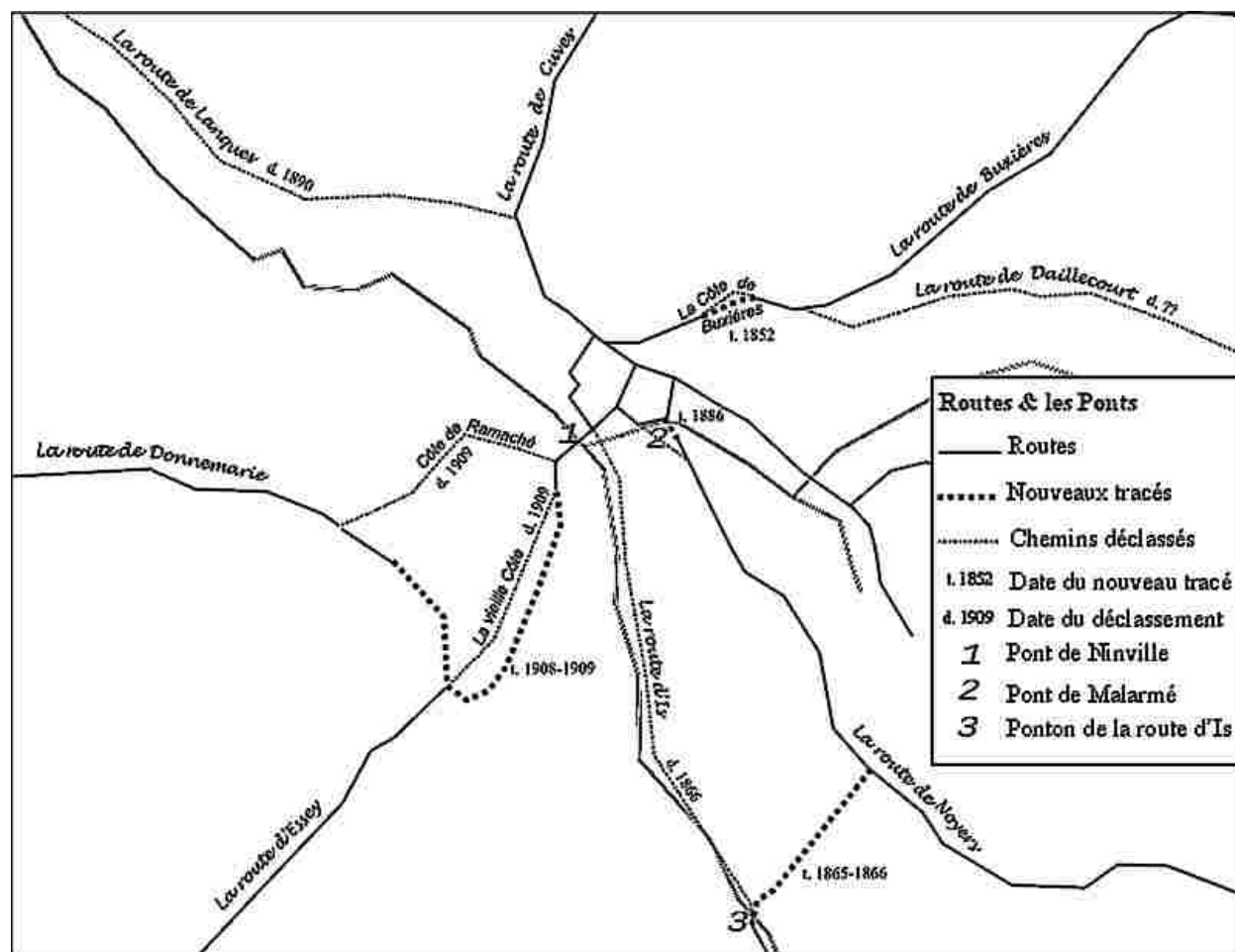
272 ADHM 3 O 2169

273 CGHM 1879/8 p. 470

devait être « *plus bas* », « *plus solide et plus convenable* » et avoir la forme d'un aqueduc biais avec deux ouvertures d'un mètre de largeur. Le coût de cette construction était estimé à 1812 francs. Les travaux commencèrent probablement en milieu d'année 1881.

d. La passerelle du gué du chemin de l'école (ancienne route d'Is) :

La construction de la passerelle date de 1913<sup>274</sup>. Elle fut remaniée en 1983.



Carte n° 6 – La réorganisation des chemins

3. Les transports :

a. Quand Ninville rêvait du chemin de fer :

Le chemin de fer constitua la grande aventure industrielle du XIXe siècle. Partout, il était réclamé comme « *le dispensateur de prospérité* ». Le village de Ninville n'échappa pas à la contagion :

- En 1888, la commune reconnaissait l'utilité de l'établissement d'une ligne

274 ADHM 1 O 839

de chemin de fer à voie étroite entre Chaumont et Bourbonne-les-Bains. Des haltes étaient notamment prévues à Nogent, Essey, Is, « *la croisée des routes* » et Montigny. Cependant les travaux de voiries en cours dans le village ne permettaient pas à la Municipalité de subventionner le projet<sup>275</sup>. Il n'aboutit pas.

- En 1905, le Conseil Municipal réclama que la voie de chemin de fer programmée entre Biesles et Merrey passe par Ninville au lieu de Cuves. Il indiquait notamment que la localité était « *plus importante à tous points de vue* ». Il soumettait la participation de Ninville au financement de la nouvelle ligne à cette modification du tracé<sup>276</sup>. En 1906, le Conseil n'ayant pas obtenu satisfaction accepta néanmoins de subventionner le chemin de fer à raison de cent cinquante-cinq francs par an pendant soixante-cinq années<sup>277</sup>. Cette ligne ne vit pas le jour.
- En 1914, une nouvelle voie entre Biesles et Fayl-Billot était envisagée. Le Conseil Municipal décida de ne pas attribuer de subvention attendu que cette ligne passait à trois kilomètres du village, à Essey<sup>278</sup>. Le projet fut abandonné.

#### b. Les autobus :

Avec le développement du transport automobile, les projets de construction de nouvelles lignes de chemin de fer se réduisirent après la Première Guerre Mondiale. Dès 1925, des projets de transport de passagers sur route virent le jour. La commune y apporta son soutien. Elle vota des subventions. En 1936-1937, on fit des expériences sur le parcours Chaumont-Clefmont-Ninville-Chaumont en utilisant un autobus « *Berliet* » à gazogène au bois<sup>279</sup>. Le 12 février 1937 marqua l'ouverture de la ligne n°6 du service des Autobus Chaumontais. Elle desservait Chaumont, Clefmont, Ninville et Nogent<sup>280</sup>. Le service s'interrompit pendant la guerre. Il fut rétabli en 1949. En 1962, le Conseil Municipal demanda son maintien malgré le déficit causé vraisemblablement par la concurrence des voitures particulières. À cette époque, les autobus permettaient l'acheminement des enfants au collège de Nogent.

La Municipalité soutint aussi l'organisation d'un service départemental d'ambulances automobiles pour le transport des blessés et des malades par le vote d'une subvention de quatre-vingts francs en 1927 et d'une autre de cinquante francs en 1930.

---

275 ADHM E dépôt 2045 ; AMN 1886-1912

276 AMN DCM 1886-1912 ; CGHM 1906/4 p. 13

277 AMN DCM 1886-1912

278 AMN DCM 1912-1926

279 CGHM 1937/05 p. 99

280 CGHM 1937/10 p. 42

## L'assainissement.

Les premiers travaux d'assainissement connus pour Ninville datent de 1842. Ils étaient concomitants avec ceux de la réfection de la Grande Rue. Il s'agissait de construire deux aqueducs. Le premier servait à la récupération des eaux de la fontaine sous la Côte de Donnemarie pour les conduire à la rivière. Placé sur le côté droit, il débouchait à la hauteur du pont et mesurait soixante-seize mètres de long. Il était surmonté d'une cuvette au niveau de l'embranchement de la route d'Essey et de la rue de Donnemarie. Le deuxième aqueduc captait l'eau d'une source intermittente au coin de la sacristie et débouchait dans un fossé creusé le long de la chaussée du pont. Il avait une longueur de trente-cinq mètres. Ces deux ouvrages avaient une élévation de trente-sept centimètres et une largeur de vingt-cinq centimètres. Les dalles de couverture étaient longues de cinquante-cinq centimètres et épaisses de vingt-cinq centimètres<sup>281</sup>.

Lors d'une séance du Conseil Municipal de 1861, le maire dressait le constat suivant : « *des rues du village qui sont dans un état déplorable, où il existe des flaques d'eau croupissantes surchargées de matières animales et des purins de fumiers. Les eaux constamment en contact avec l'air se décomposent et dégagent dans l'atmosphère des miasmes fétides qui rendent le village très mal sain* ». La situation devait être particulièrement pénible devant la mairie, car, en 1862, un aqueduc fut construit pour faire disparaître les eaux stagnantes<sup>282</sup>. Mais, aucun projet d'ensemble ne fut mis en place. En effet, la commune dépensa 90 francs en 1890 pour la réalisation d'un nouvel aqueduc d'une longueur de dix mètres dans la rue « *des Riaux* »<sup>283</sup>. Elle fit encore réaliser un important chantier en 1900 et 1901 avec la construction d'un collecteur des eaux de la fontaine de la Côte de Cuves et de la marre communale qui, parfois, se répandaient sur le chemin, gelaient en hiver et provoquaient ainsi des accidents. Le nouvel aqueduc mesurait cent trois mètres. Il partait de la marre et se terminait au carrefour de la Grande Rue et de la rue de Rouvres. Ensuite les eaux devaient emprunter « *l'aqueduc actuel* » selon l'agent voyer cantonal du 25 avril 1898. Elles s'écoulaient ensuite jusqu'à la rivière « *à ciel ouvert* ». Les travaux furent réceptionnés le 1<sup>er</sup> octobre 1901 pour un coût de 1176,48 francs<sup>284</sup>.

La construction d'un canal collecteur de cent soixante-dix-neuf mètres c'est-à-dire des égouts dans la Grande Rue de Ninville date de 1900<sup>285</sup>. Les travaux furent

---

281 ADHM 2 O 2455

282 ADHM E dépôt 2045

283 ADHM E dépôt 2045 et 1 O 838

284 ADHM 3 O 2169 ; CGHM 1899/8 p. 259

285 *L'immeuble et la construction dans l'Est*, 11 février 1900, p. 325

adjudés le 17 février. Ils furent remplacés par de nouvelles conduites entre 1975 et 1978. Les égouts de la rue « *sous l'église* » furent rénovés en 1963, ceux de la rue de Rouvres en 1988-1989 et ceux de la Côte de Cuves entre 1997 et 2000.

### **L'entretien du ruisseau.**

Des inondations touchèrent à plusieurs reprises la partie basse du village. Le dernier épisode se déroula en 1932. Nous connaissons aussi celui de 1841. Afin d'éviter cette situation, l'entretien du ruisseau fut de toute époque un souci pour la Municipalité<sup>286</sup> :

- curages en 1813, 1825, 1842, 1858, 1876... ...1932...
- élargissement en 1826
- redressement du cours du ruisseau en 1839.

En 1836, le maire sollicita le préfet pour qu'il intervienne contre deux agriculteurs récalcitrants. Ces derniers refusaient d'ôter leurs tas de fumier qui gênaient l'écoulement de la rivière et qui provoquaient des montées des eaux dans des maisons<sup>287</sup>.

### **La décharge municipale.**

En 1973, la commune décida de n'autoriser qu'un seul dépôt des ordures ménagères à proximité de la route de Cuves, au-dessus de la Côte. Il fut à son tour supprimé en 1983.

À noter qu'en 1989, on fit procéder à l'enlèvement de tout ce qui était entreposé sur le domaine public, notamment les derniers tas de fumier.

### **L'électricité et le téléphone.**

#### 1. Le téléphone :

Lors de la séance du 27 mai 1902, le Conseil Municipal demanda le rattachement de Ninville au réseau départemental de téléphone en préparation. L'installation devint effective en 1906 avec la création d'un bureau du téléphone à la mairie. En 1911, on décida le transfert des fils du téléphone au domicile du gérant avec un crédit de quatre cents francs. On recommença l'opération pour mille francs en 1942 lors de la désignation d'un nouveau gérant<sup>288</sup>. La cabine téléphonique fonctionna jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1984.

---

286 ADHM 2 O 39 ; AMN DCM 1853-1858, 1875-1886,

287 ADHM 3 O 2169

288 AMN DCM 1886-1912 et 1912-1926

La mairie ne fut équipée d'une ligne téléphonique qu'en 1996.

## 2. L'électricité :

La fée électricité apparut dans le village en 1926. La commune avait adhéré en 1922 au Syndicat d'études de l'électrification du Canton de Nogent, puis en 1923 à celui des communes pour l'électrification de la région de Clefmont. Elle finança les travaux évalués à quarante-trois mille cinq cents francs par un emprunt auprès du Crédit Foncier<sup>289</sup>. Elle fit installer l'éclairage des rues et l'électrification des bâtiments communaux pour quatre mille quatre-vingt-six francs<sup>290</sup>.

En 1927, le Conseil Municipal approuva la concession de la distribution publique de l'électricité par le syndicat des communes pour l'électrification de la région de Clefmont à la Compagnie Haut-Marnaise d'Electricité dont le siège social était situé à Roches-sur-Rognon<sup>291</sup>. L'année suivante, elle effectua des travaux pour les lampes de rue.

L'électrification de la ferme du Formont n'eut lieu qu'en 1955. En 1957-1958, on installa le transformateur. En 1978-1979, l'éclairage public fut remis en état.

## **Le Monument aux Morts**

Le monument aux morts de Ninville fut érigé dans l'immédiat après guerre comme dans trente mille communes françaises. Le 3 janvier et le 9 mai 1920, le Conseil Municipal vota deux crédits de mille et de cinq cents francs. Le monument a été volontairement placé au centre de l'espace public entre la mairie et l'église. Il a la forme d'un obélisque. Il est surmonté d'un entablement couronné par un pot à feu. La grille qui l'entoure date de 1924.

Une plaque commémorative placée à même époque dans la nef de l'église rappelle la liste des soldats morts pour la France inscrits sur le monument.

Le <b>XXe</b> siècle à Ninville	
1981	Réfection du monument aux morts.

289 AMN DCM 1912-1926 et 1926-1946

290 ADHM 1 O 839

291 AMN DCM 1926-1946



*Vestige des temps oubliés*



## Troisième Partie

### Vivre à Ninville. (XIXe et XXe siècles)

#### Chapitre 1

#### L'habitat.

##### **L'organisation de l'espace villageois.**

Pour l'habitat, en dehors du village, point de salut ! Toutes les maisons, toutes les bâtisses étaient accolées les unes aux autres, en rang d'oignons, le long des rues qui partaient en étoile du centre du bourg. Aujourd'hui, la chute tragique de la démographie a parfois entraîné la disparition de constructions laissant des trous béants ou des ruines. Ninville est désormais défiguré. Au-delà des limites de la zone d'habitat, des routes et des chemins prenaient la succession des rues jusqu'aux confins du territoire communal.

Ninville s'enracinait dans un espace agraire à champs ouverts, dans un openfield ou en bon français dans une « *champagne* », un terme qui laissa son nom à toute une région, la Champagne.

Quand, autrefois, on pénétrait dans le village, on traversait une ceinture richement mise en valeur. C'était la zone des jardins potagers, des chènevières et des vergers accolés aux maisons et clos de murs ou de murgers, ces tas de pierres, qui dans certains cas pouvaient cacher un embryon de mur. Cette zone d'autoproduction domestique était l'objet de toutes les attentions. Dès que les habitants de la maison attenante, lui ou elle, avaient un instant de liberté, ils s'activaient ici avec une bêche, là avec une cisaille et encore là avec une brouette de fumier. Les murs et murgers permettaient de se cacher du voisin et de protéger ses légumes et ses fruits des étrangers. Parfois, le jardin était le lieu d'expérimentation de nouvelles plantes que l'on avait vues, achetées ou échangées sur le marché, à la foire ou auprès d'un colporteur.

Et puis venaient les maisons et les bâtiments de ferme. Les baraques s'entassaient alors les unes contre les autres. Parfois, la maisonnée restait plongée dans la pénombre toute la journée, une autre maison se dressant à quelques mètres seulement du pas de porte.

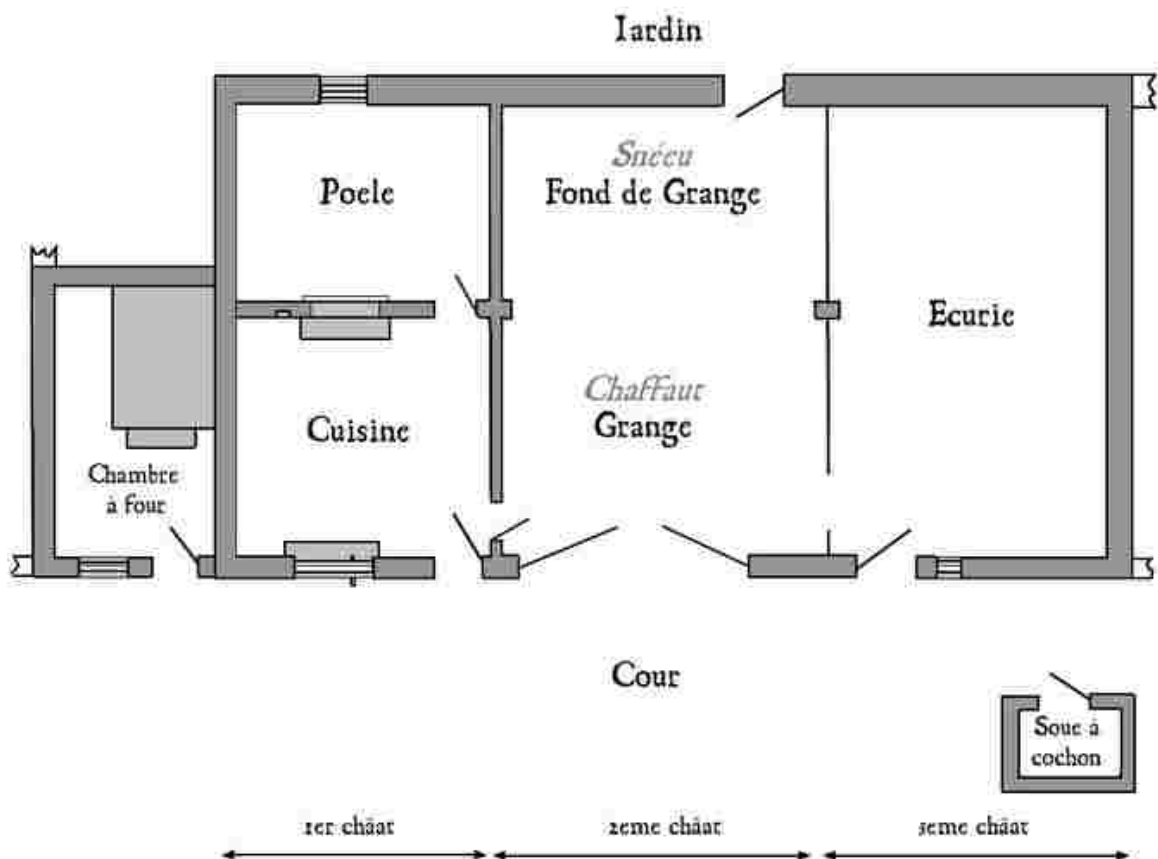
### **La maison paysanne**

Le type de construction est dit de la « *maison bloc à terre* » à épais murs de pierres de calcaire (70 à 80 centimètres). Tout le monde, hommes et bêtes vivaient sous le même toit, mais pas sous le même « *châat* ». La maison était divisée perpendiculairement à la façade en trois parties, les « *châats* » que l'on retrouve dans les actes notariés des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Les fermes de chêne et leurs jambes de force appuyées sur des murs de refend ou traversant la bâtisse de haute en bas jusqu'au sol, formaient les séparations. Chaque « *châat* » avait une vocation particulière :

- 1<sup>ère</sup> partie : c'était celle de l'habitation des hommes consistant en une cuisine et un poêle servant de chambre. Les deux pièces, profondes de six ou sept mètres, étaient séparées par un mur percé d'une porte et sur lequel la cheminée et, parfois, un four potager trouvaient appuis. L'âtre prenait place dans la cuisine avec une plaque dite de cheminée souvent historiée. À l'arrière, un trou dans le mur laissait passer la chaleur dans la chambre. Souvent un meuble habillait cet ingénieux dispositif : « *la patine* ». Il suffisait d'en ouvrir ou d'en fermer les portes. Les initiales du propriétaire, des symboles et des abréviations religieux pouvaient être gravés sur la pierre de cheminée. La cuisine s'ouvrait sur la façade principale par une porte et une fenêtre contiguë. Près de ce seul point de lumière de la pièce, deux pierres d'évier étaient posées, l'une au sol et l'autre à 50 ou 60 centimètres de haut. L'écoulement des eaux usées s'effectuait par un trou dans le mur. Le sol était formé de glaise pour les moins fortunés et de pavés pour les autres. La cuisine était destinée à tous les besoins domestiques et de l'exploitation : une table, des chaises parfois un buffet. Elle accueillait aussi le couchage des parents et, si nécessaire, des grands-parents : « *alcôves* ». Un petit placard obtenu par évidement du mur mitoyen, à côté de la cheminée, enfermait les actes notariés et tous les papiers importants de la famille. Le poêle était encombré par les couchages des enfants, l'armoire de mariage et quelquefois un vaisselier. On y entassait tout ce qui avait de la valeur. Sur le mur du fond, la fenêtre était bien trop petite pour assurer un éclairage et une ventilation corrects.
- 2<sup>e</sup> partie : *grange et fond de grange*, elle gardait, derrière une haute porte

à deux ventaux, les outils nécessaires à l'exploitation et sur les greniers les récoltes céréalières et les foins. Le grenier au-dessus du fond de grange, à mi-hauteur, était le « *déversoir* » ou « *snéeu* », il recevait les produits déchargés des carrioles et il servait de relais pour atteindre le grenier au-dessus de la grange : le « *chaffaut*. » A l'arrière, on accédait au jardin par une petite porte.

- 3e partie : c'était l'habitation des animaux, l'« *écurie* » séparée de la grange par une cloison de planches de chêne. Elle s'ouvrait à l'avant par une porte, juste assez large pour laisser passer une bête, et une petite fenêtre. Le grenier de l'écurie-étable servait de fenil. On prenait soin de séparer le foin du regain. Cette partie disparaissait et occupait le fond de grange pour l'habitation des manouvriers.



*Plan d'une maison « bloc à Terre »*

Une « *chambre à four* » venait compléter cet ensemble. Les habitants cuisaient leur pain chez eux. Ce local pouvait servir de petit atelier, de remise à bois ou de lieu pour faire bouillir la lessiveuse. Avant la Révolution de 1789, la « *chambre à four* » n'existait pas. La cuisson du pain au four banal contre une redevance faisait partie des droits seigneuriaux.

Les deuxième et troisième parties s'appelaient parfois « *hebergages* »

La porcherie, la « *soue à cochons* » et le poulailler, souvent une cahute en planches, étaient des constructions spécifiques, bâties dans la cour où trônaient le signe extérieur de richesse, le tas de fumier ainsi que des tas de bois et fagots, un vrai bazar...

On remarquera l'opposition entre une façade ouverte de portes et de fenêtres à l'avant et une façade très fermée à l'arrière.

Les toitures étaient couvertes de laves, lourdes pierres grises et plates de calcaire ou de chaumes pour les maisons des paysans sans terre. Elles seront lentement remplacées par des tuiles plates.



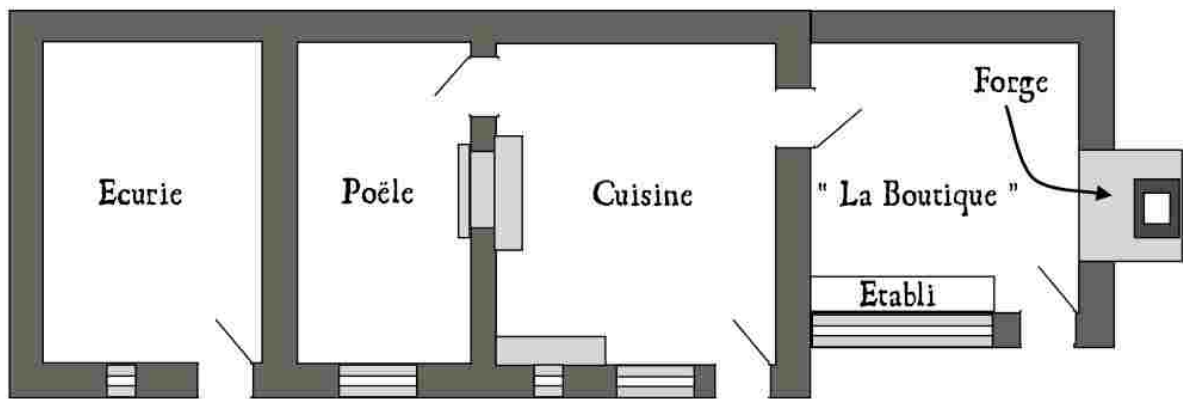
*Carte postale – la grande rue dans les années 1920.*

### **La maison du coutelier**

Dans la maison du coutelier, l'organisation du logis gardait la même organisation que dans celle du paysan. On y retrouvait la cuisine et le poêle avec entre les deux

la cheminée. Les différences se manifestaient par :

- La disparition de la grange et du fond de grange.
- Un petit atelier, « *la boutique* », pourvu d'une forge et d'un soufflet de cuir. Cet espace s'ouvrait sur le devant de la maison par des fenêtres à petits carreaux. À l'arrière de celles-ci, un établi fait d'épaisses planches de chêne prenait place. Peut-être y avait-il également une grande roue pour faire tourner les meules et les polissoirs.
- La réduction de l'espace réservé aux animaux. Le coutelier et sa famille n'entretenaient qu'un élevage vivrier constitué de chèvres, de cochons, de poules et de lapins.



*Plan d'une maison de coutelier*

## Chapitre 2

### Les gens.

Ce chapitre commence avec les malheurs qui frappèrent la population de Ninville. Malgré l'éloignement des frontières au XVIII<sup>e</sup> siècle, les guerres vinrent troubler la quiétude des habitants et prélevèrent leur quote-part en vies humaines. Ensuite, nous nous attarderons sur les édiles, les personnels communaux, les curés et les petites gens.

#### Les guerres et les soldats.

##### 1. Les soldats et les guerres de Napoléon :

Après le volontariat en 1791, la levée en masse en 1792, la « *réquisition permanente* » avec tirage au sort en 1793, la loi JOURDAN du 19 fructidor an VI / 5 septembre 1798 organisa la conscription. Elle proclamait : « *tout Français est soldat et se doit à la défense de sa patrie* ». Ses effets furent atténués par le décret impérial du 8 nivôse an XIII qui introduisit à nouveau le tirage au sort et institua le conseil de révision. N'effectuaient leur service militaire que trente à trente-cinq pour cent des conscrits célibataires ou veufs sans enfant. Le recrutement s'arrêtait quand le contingent fixé pour les besoins de l'armée par département était atteint, environ quatre cents hommes pour la Haute-Marne. Certains réussissaient à se faire remplacer. Cependant, les guerres napoléoniennes nécessitèrent de plus en plus de soldats obligeant à une augmentation des contingents à partir de 1808. Des hommes furent rappelés.

Certains hommes de Ninville eurent un destin tragique :

- Un premier Ninvillois décéda le 18 Germinal an X / 3 avril 1802 à l'hôpital de Zurich « *par suite de fièvre* ». Joseph TRESSE était un fusilier de la sixième compagnie du deuxième bataillon de la cent quatrième demi-brigade alors en garnison en Suisse. L'acte ne fut transcrit dans les registres d'état-civil de la commune qu'en 1810<sup>292</sup>.
- Un autre soldat, Antoine THEVENOT, mourut le 30 décembre 1813 en Moravie, également « *par suite de fièvre* ». Selon l'acte porté dans les registres de la commune à la fin de l'année 1815, il était le fils d'Antoine

---

292 ADHM E dépôt 3354

THEVENOT et de Françoise LESSERTEUR. Il servait comme fusilier dans la quatrième compagnie du premier bataillon<sup>293</sup>. Cultivateur, il avait été incorporé le 18 mars 1813<sup>294</sup>.

D'autres soldats, plus de chanceux, reçurent la médaille de Sainte-Hélène, créée par Napoléon III pour récompenser les soldats encore vivants en 1857. À Ninville, ils étaient au nombre de trois :

- Nicolas BESANCON, fils de Sébastien BESANCON et d'Élisabeth PICARD, né en 1791, il avait servi dans le soixante-quatrième de ligne. Il succombera le 17 décembre 1861 à Ninville où il exerçait la profession de manouvrier.
- Pierre PAGE, fils de François PAGE et d'Anne MOUSSU, né en 1787, il avait été incorporé dans le deuxième régiment d'artillerie le 15 juillet 1807<sup>295</sup>. Il décédera le 26 juin 1867 à Ninville.
- François THIEBAULT, fils d'Antoine THIEBAULT et de Marie-Anne BRANCON, né en 1773, il était un ancien du premier régiment de cuirassiers, cent unième de ligne. Devenu cultivateur, il décédera le 25 décembre 1861 à Ninville.

Nom & Prénom	Date de Naissance	Classe	Taille	Profession	Observations
<b>TRESSE François</b>		1803			Réformé pour infirmité le 7 frimaire an XII
<b>MOUSSU Nicolas</b>	21/10/1785	1806	1,66	cultivateur	Apte – En 1808 régiment des fusiliers de la garde stationné à Paris
<b>ROBERT Martiale</b>		1808	1,61		Déclaré réfractaire
<b>THEVENOT Jules</b>		1808	1,61		Apte
<b>THOMAS François</b>	17/11/1781	1809	1,65		1808 : 23 <sup>e</sup> régiment de dragons stationné à Lody
<b>BERNARD Claude</b>	26/07/1789	1809	1,57	cordonnier	Réformé
<b>FEVRE François</b>	08/10/1789	1809	1,67	domestique	64 <sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne stationné à Besançon
<b>BERNARD Joseph</b>	?	1811	1,60		Réformé le 18/08/1811 pour malformation à la main
<b>BERNARD</b>	11/01/1791	1811	1,62	manouvrier	1811 : 57 <sup>e</sup> régiment d'infanterie

293 ADHM E dépôt 3354

294 ADHM R 573/01

295 ADHM R 0272/16

Nom & Prénom	Date de Naissance	Classe	Taille	Profession	Observations
<b>Joseph</b>					stationné à Strasbourg 1813 : 12 <sup>e</sup> bataillon des équipages 1815 : rappelé
<b>RENARD Grégoire</b>	12/03/1792	1812	1,52	domestique	Réformé pour défaut de taille (< 1,57)
<b>THOMAS Jean</b>	05/04/1792	1812	1,65	domestique	A un frère aux armées – dépôt
<b>BERNARD Claude</b>	02/04/1793	1813	1,52	manouvrier	Réformé pour rhumatismes
<b>GALAND Hilaire</b>	13/06/1793	1813	1,57	laboureur	1812 : se plaint d'une faiblesse de poitrine, reconnu apte à servir, incorporé le 23/11/1812 au 16 <sup>e</sup> régiment d'infanterie légère.
<b>RENARD François</b>	29/03/1793	1813	1,63	domestique	A un frère aux armées – dépôt
<b>RENARD Nicolas-Hubert</b>	27/05/1793	1813	1,56	manouvrier	Réformé pour « <i>vue basse</i> »
<b>THOMAS Claude</b>	08/02/1793	1813	1,61	domestique	Réformé pour problème à la jambe droite et surdité
<b>THOMAS François</b>	23/04/1793	1813	?	laboureur	Se fait remplacer par Nicolas VAUTRIN de Nogent
<b>BERNARD Jean-Baptiste</b>	06/12/1794	1814	1,48	ciselier	Réformé
<b>MORISOT Pierre</b>	08/06/1794	1814	1,61		28 <sup>e</sup> armée
<b>MOUSSU Augustin</b>	20/05/1794	1814	1,70	cultivateur	1 <sup>re</sup> armée
<b>RENARD Antoine</b>	04/03/1794	1814	1,55	cultivateur	Réformé pour « <i>faiblesse des jambes</i> »
<b>THOMAS François</b>	06/03/1794	1814	1,51	domestique	Réformé pour petite taille

*Tableau n° 4 – Les autres soldats napoléoniens de Ninville<sup>296</sup>*

Un effondrement militaire marqua la fin de la période napoléonienne. Bientôt les Alliés envahissaient le pays. En janvier 1814, ils étaient en Haute-Marne, à Nogent, à Montigny, à Essey<sup>297</sup> et à Ninville. Des soldats ennemis saccagèrent la

296 ADHM, série R, voir <http://archives.haute-marne.fr>

297 ODELAIN 2006, p. 101



maison curiale. Ils arrachèrent notamment les barreaux peut-être des fenêtres pour en faire des fers à cheval. La commune s'acquitta également d'un certain nombre de réquisitions notamment en faveur des Bavaois du camp de Semoutier. Elles seront au centre d'un différend entre quelques habitants et le maire François BERNARD en 1815<sup>298</sup>.

Les troupes françaises refluaient en abandonnant leurs blessés. L'un d'eux mourut le 16 décembre 1814 à la maison commune de Ninville en présence de Claude PAGE et de François TRESSE, laboureurs. Ce soldat n'avait « *aucun papier ny le N° de son régiment* »<sup>299</sup>.

## 2. Le XIXe siècle :

### a. Les conscrits :

Après la débâcle et le rétablissement de la Royauté, le maréchal GOUVION SAINT-CYR recréa une armée. Les principes de la loi JOURDAN furent maintenus. Les conscrits de Ninville allèrent rejoindre la nouvelle « *Légion de la Haute-Marne* » à partir de 1816. Cette appellation se maintint malgré la transformation de la Légion en 11<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère en 1820.

<b>Nom &amp; Prénom</b>	<b>Date de Naissance</b>	<b>Taille</b>	<b>Profession</b>	<b>Observations</b>
<b>ROYER Jean</b>	10/07/1804	1,64	maréchal ferrant	
<b>BERNARD Jean-Baptiste</b>	25/02/1805	1,69	cultivateur	20 <sup>e</sup> régiment d'infanterie légère
<b>RENARD Sébastien</b>	25/06/1807	1,65	domestique	
<b>LAMIRAL Martial</b>	28/08/1808	1,58	maréchal ferrant	3 <sup>e</sup> régiment d'infanterie légère
<b>BLOT Claude-Nicolas</b>	12/09/1809	1,66	bourrelier	7 <sup>e</sup> régiment de chasseur
<b>THEVENOT Pierre</b>	14/03/1810		instituteur primaire	dispensé étant instituteur
<b>MOUSSU Jean-Baptiste Éléonore</b>	19/02/1816	1,69	domestique	corps du train des équipages
<b>THOMAS François</b>	20/03/1806	1,65	domestique	

298 ADHM 46 M 7

299 ADHM E dépôt 03354

Nom & Prénom	Date de Naissance	Taille	Profession	Observations
<b>MOUSSU François</b>	10/11/1818	1,67	cultivateur	
<b>MOUSSU Antoine Nicolas</b>	03/12/1822	1,79	domestique	2 <sup>e</sup> régiment de carabiniers
<b>MATHIEU Joseph Victor</b>	06/03/1823	1,69	cultivateur	

Tableau n° 5 – Les soldats de la « Légion de la Haute-Marne »<sup>300</sup>

Après 1823, les conscrits intégraient le « *contingent* ». Quelques-uns firent carrière. Lors du recensement de 1836, on releva un officier en retraite, Jean BERNARD, âgé de soixante et onze ans. Un ancien soldat, Pierre SOGE, occupa le poste de garde champêtre en 1830. Il l'était encore en 1835. Célestin Édouard LAMIRAL, né à Ninville le 16 décembre 1846, rejoignit le contingent le 1<sup>er</sup> octobre 1864. Il partit ensuite en Afrique entre 1867 et 1869 avant de participer à la campagne contre l'Allemagne.

#### b. La guerre de 1870 :

La guerre de 1870 venait de commencer. Les armées françaises furent rapidement enfoncées, l'empereur fait prisonnier à Sedan le 2 septembre et la République proclamée le 5 septembre. Les troupes ennemies étaient apparues dans le Bassigny dès le mois d'août. À Ninville, une peur panique provoquée par de folles rumeurs saisit les habitants. Les hommes fuyaient dans les bois tandis que les femmes cachaient les provisions et les biens les plus précieux. Les Prussiens décrits par un enfant du village<sup>301</sup> comme des « *hommes aux uniformes sombres* », « *grands cavaliers avec leurs lances à banderoles, montés sur d'énormes chevaux bais* » vinrent deux fois à Ninville. La première fois, une colonne avec des canons fit une halte dans le village. Les habitants durent les loger à raison de deux à cinq soldats avec leurs chevaux par foyer. Les officiers avec leurs ordonnances s'installèrent chez Alexis MOUSSU et Antoine LASSALLE<sup>302</sup>. La seconde fois, un détachement y demeura un jour et une nuit. Les soldats s'étaient probablement établis dans l'école où ils cassèrent le mobilier<sup>303</sup>. Leur mission consistait à faire des perquisitions. Les Prussiens exigèrent aussi le paiement de trois francs par tête. Huit hommes, VOILLEQUIN, POIROTTE, RAVIER, DESCHARMES,

300 ADHM, série R, voir <http://archives.haute-marne.fr>

301 Le futur curé-doyen de Neuilly alors enfant à Ninville, l'abbé MARECHAL, vécut l'arrivée des Prussiens dans le village. Ses mémoires publiées à Dijon en 1912 sous le titre *Un village de Champagne pendant la guerre de 1870, souvenir d'un enfant*, donnent un aperçu naïf de cette sombre période. Le livre est malheureusement introuvable. J'ai dû me contenter d'un bref résumé de l'abbé ODELAIN. ODELAIN 2006, p. 181-182.

302 ADHM E dépôt 2041

303 AMN DCM 1865-1874

THEVENOT, DRIOUX MARECHAL, Alexis et Pierre THEVENOT, furent chargés de convoier les marchandises pendant deux à trois jours<sup>304</sup>.

<b>Les Contributions de Guerre – Réquisitions des troupes allemandes</b>			
			<b>5940,30 F</b>
<b>dues par les habitants</b>			
			<b>1444,40 F</b>
<b>En nature</b>			<b>595,40 F</b>
<i>Marchandises</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix</i>	<i>Coût</i>
Paille	830,00 kg	40 F / 500 kg	66,40 F
Foin	1100,00 kg	80 F / 500 kg	176,00 F
Avoine	247,00 bx	1 F / 1 bx	247,00 F.
Pomme de terre	106,00 bx	1 F / 1 bx	106,00 F
<b>En argent</b>			<b>849,00 F</b>
Impôt des Prussiens 3 F par habitant – « 3 F par tête »	283	3 F / habitant	849,00 F
<b>dues par la Commune</b>			
			<b>4495,90 F</b>
<b>En nature</b>			<b>250,00 F</b>
10 paires de bottes			
<b>En argent</b>			<b>4245,90 F</b>
Montant des quittances des 13 février, 2,3 & 10 mars 1871			3896,00 F
Commission			10,00 F
Supplément au 3 F « par tête »			339,90 F
<b>Les Dédommagements</b>			
<b>Dédommagements au 14 septembre 1873</b>			
<b>Somme versée à la Caisse Municipale</b>			<b>5940,10 F</b>
« Montant des paiements faits par la caisse pour couvrir les charges de guerre »			5895,10 F
« Montant des dettes restant à payer »			40,00 F
<b>Autres dédommagements</b>			
<b>Passage des troupes avant le 3 mars 1871 – Hébergement</b>			<b>694,00 F</b>

304 ADHM E dépôt 2041

Homme (avec ou sans cheval)	264	2/4 jours	528,00 F
Officier	8	7 F / 4 jours	56,00 F
Ordonnance	2	4 F / 4 jours	8,00 F
<b>Convoyage des marchandises</b>			<b>?</b>
Jour	22,5	?	?

*Tableau n° 6 – Les contributions et les dédommagements de guerre*<sup>305</sup>

Sur le plan militaire, les natifs de Ninville payèrent leur part du tribut du sang<sup>306</sup> :

- François Éléonore MARTIN, né le 11 juin 1848 de Jean-Baptiste MARTIN et de Françoise RENARD, soldat de la Garde Mobile, décéda à l'hôpital de Langres le 28 février 1871.
- François Emile RAVIER, né le 28 juin 1850 de François RAVIER et de Céline TRESSE, garde mobile, mourut à Langres le 20 mars 1871.
- Jean-Baptiste Martin CHEVALLIER, né le 27 juillet 1849 de Martin CHEVALLIER et de Mélanie, décéda à Ninville le 26 février 1872 probablement des suites de la guerre pendant laquelle il servit également comme garde mobile.

La Garde Mobile avait été réorganisée en 1868. Elle se composait de jeunes gens reconnus aptes à servir qui avaient tiré les bons numéros. Ils servaient pendant cinq ans à raison théoriquement d'une quinzaine d'exercices annuels. Les gardes mobiles s'étaient illustrés lors des « *combats de Longeau* », le 16 décembre 1870, avant de rentrer dans Langres poursuivis par les canons prussiens.

Parmi les soldats du contingent, notons les décès de :

- Nicolas GENDRE, appelé du 50<sup>e</sup> de ligne, le 13 mars 1871 à l'hôpital de Mende en Lozère. Il était né le 14 août 1850.
- Zacharie Isidore TRESSE, appelé du 3<sup>e</sup> régiment du train des équipages, le 1<sup>er</sup> février 1871 à l'hôpital militaire de Niort. Il était né à Clefmont en 1849 et résidait à Ninville.
- François Émile MOUSSU, appelé du 27<sup>e</sup> régiment de ligne, le 28 janvier 1871 à Reuilly. Il était né le 25 juillet 1849 dans la commune et était devenu cultivateur à Reynel.

Pendant ce temps, un décret du 7 août 1870 ordonnait l'incorporation de tous les hommes valides de trente à quarante ans dans la garde mobile sédentaire, habituellement chargée de la défense des villes. Le préfet exigea la création d'une compagnie par les communes de Ninville, Essey et Donnemarie. Nicolas

305 Tableau établi à partir de ADHM E dépôt 2041 et AMN DCM 1865-1874

306 ADHM, série R, voir <http://archives.haute-marne.fr>

GENDRE de Ninville, grâce à quelques tournées de vin, s'en fit élire capitaine. Mais, mal préparée, la petite troupe hésita à répondre à l'ordre de ralliement de la forteresse de Langres en novembre 1870. Huit jeunes de Ninville finirent par désertre à Noël<sup>307</sup>. Les Prussiens avaient bombardé Nogent le 12 décembre.

Les combats contre les Allemands s'achevèrent avec le traité de paix préliminaire du 26 février 1871 confirmé par le traité définitif signé à Francfort du 10 mai 1871. Cependant, les troubles perdurèrent. Plusieurs villes s'insurgeaient. Le gouvernement réfugié à Versailles se prépara à écraser la « *Commune de Paris* » avec l'accord tacite des Prussiens. Le ninvillois LAMIRAL participa à cette répression avec son unité, le 37<sup>e</sup> régiment de ligne.

En 1912, la commune subventionna de cinq francs la construction d'un monument commémoratif de la bataille du 18 août 1870.

### c. La Légion d'Honneur :

Augustin Bernard RAVIER, né le 20 août 1859 à Ninville de Claude et de Lucie BERNARD, fut nommé chevalier de la Légion d'Honneur par le décret du 11 juillet 1909. Il avait été incorporé comme engagé volontaire le 24 février 1880. Il avait ensuite gravi tous les échelons de la hiérarchie militaire d'administration pour finir le 9 avril 1905 officier d'administration de 1<sup>re</sup> classe. Augustin RAVIER décéda le 23 octobre 1930 dans le Var.

## 3. Le terrible XXe siècle :

### a. La guerre de 1914-1918 :

La loi du 21 mars 1905 supprima le tirage au sort et imposa le service personnel, égal et obligatoire. Sa durée était de deux ans. Elle fut portée à trois ans en 1913. Dans le même temps, le pays s'engagea dans une course aux armements et aux alliances contre l'Allemagne. Il s'agissait de préparer la « *Revanche* ». Le gouvernement ordonna la mobilisation générale le 1<sup>er</sup> août 1914. La guerre éclata le 3 août 1914. Les hommes nés après 1872 partirent immédiatement rejoindre leur affectation.

À Ninville, le « *rappelé* » le plus ancien se nommait James POIROTTE. Cultivateur, il avait quarante et un ans. Il servit toute la guerre dans les régiments territoriaux d'infanterie : 51<sup>e</sup>, 91<sup>e</sup>, 66<sup>e</sup>, 117<sup>e</sup> et 138<sup>e</sup>. Il retourna chez lui le 13 janvier 1919.

D'autres eurent moins de chance. Plusieurs enfants de Ninville furent blessés, ainsi

---

307 Abbé MARECHAL, voir ODELAIN 2006, p. 182

Lucien BERNARD, né en 1889, reçut une balle dans le genou droit et revint chez lui avec une jambe raide. Certains furent tués. Leurs noms sont inscrits sur le monument aux morts et sur la plaque commémorative de l'église<sup>308</sup> :

- Marie Eugène Anatole THEVENOT, il était né dans la commune le 13 novembre 1881 de Justin THEVENOT et de Marie-Adèle RUANT. Il exerçait la profession de garçon de café à Paris à l'époque de son service national entre 1902-1905. Rappelé dans l'infanterie, il fut tué à l'ennemi pendant les combats de Leintrey dans le département de la Meurthe-et-Moselle, le 15 octobre 1916. Son corps repose non loin de là, à la nécropole nationale de Reillon, tombe n° 412.
- Jules Louis Marie Paul THEVENOT, frère du précédent, né le 30 mai 1883, il était cultivateur au moment de son service en 1904. Dirigé dans l'infanterie en août 1914, il participa aux violents combats qui eurent lieu en 1915, à Notre Dame de Lorette dans le Pas-de-Calais, l'un des endroits les plus disputés du front occidental. Il fut frappé mortellement le 13 mai 1915.
- Antoine Albert Lucide VOITURET, rappelé dans l'infanterie, il fut tué à l'ennemi dans la même zone que Jules THEVENOT, à Ablain-Saint-Nazaire, le 16 juin 1915. Sa tombe, située dans la nécropole nationale de Notre Dame de Lorette, porte le n° 12311. Antoine était né le 14 juillet 1888 de Jules VOITURET et d'Augustine BERNARD. Il avait travaillé comme domestique de culture à Epinant, puis à Mennouveaux et à Rupt avant de « monter » à Paris en 1914.
- James Marie Auguste MOUSSU, il perdit la vie au Bois de Bouvigny aussi dans la zone de Notre Dame de Lorette, le 17 juin 1915. Sa sépulture est à peu de distance de celle d'Antoine VOITURET, elle est numérotée 12991. James MOUSSU servait dans l'infanterie et il avait déjà été deux fois blessé le 28 mars et le 13 mai 1915. Coutelier originaire de Donnemarie où il était né le 16 août 1882 de Ludovic MOUSSU et de Marie-Hortense HEUDELLOT, il était venu s'installer à Ninville en 1908.
- Marie Émile GENDRE, fils de Célestin GENDRE et de Céline RADET, né le 10 mars 1881, garçon de café à Paris lors de son appel sous les drapeaux en 1902, il intégra l'artillerie coloniale en 1914. Le 16 juillet

---

308 ADHM, série R, voir <http://archives.haute-marne.fr> ;  
pour les sépultures, voir [www.sepulturesdeguerre.sga.defense.gouv.fr](http://www.sepulturesdeguerre.sga.defense.gouv.fr)

1918, il reçut des éclats d'obus. Il décéda à l'ambulance cinq jours plus tard à Ecury-sur-Cooles dans le département de la Marne. Sa sépulture se trouve à la nécropole nationale de Fère-Champagne, tombe individuelle n° 1990.

- Lucien Siméon Thomas DESCHARMES, fils de Félix Thomas DESCHARMES et de Marie Euphrasie MARECHAL, il était né à Laville-aux-Bois le 6 mars 1883. Il avait fait son service en 1904-1907 dans les dragons avant d'être rappelé dans le même corps en 1914. Il fut tué au Pont d'Aspach ou, en alsacien, Exbrück, le 8 mars 1916. Il est enseveli dans la tombe n° 620 de la nécropole nationale du Vieil-Armand sur la commune de Wattwiller. Sa famille résidait à Ninville.
- Jules Ernest Constantin BERNARD, sous-lieutenant titre provisoire depuis le 16 octobre 1915 au 407<sup>e</sup> régiment d'infanterie, il perdit la vie au bois de Vaux-Chapître, lieu-dit situé entre le fort de Vaux et le village martyr de Fleury, dans le secteur de Verdun, le 23 juin 1916. Son corps repose dans l'immense tombe collective de la nécropole nationale de DOUAUMONT, N° 6330. Jules BERNARD était né le 29 mars 1888, d'Armand BERNARD et de Marie BILLARD, à Meuvy et non à Ninville comme l'indique sa fiche du répertoire des militaires décédés au cours de la Grande Guerre<sup>309</sup>. Avant la guerre, il exerçait la profession d'employé de commerce à Chaumont. Sa famille habitait Ninville.
- Marie Élie Marcel ROBERT, fils de Jules Alexandre Achille ROBERT et de Valérie THOMAS né le 17 juillet 1891 à Ninville. Affecté au 15<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, il est « *mort pour la France* » le 26 janvier 1915 à l'hôpital de Remiremont des suites de ses blessures. Le 6 août 1922, le Conseil Municipal de Ninville vota un crédit de soixante-dix francs pour le transport et l'inhumation d'un soldat mort pour la France. Cet épisode devait concerner Marcel ROBERT. En effet, sa tombe est située dans le cimetière de la commune.
- Lucien Jules Émile MICHAUX, il était né le 17 août 1896 à Ninville de Jules Émile Célestin MICHAUX et de Marie Irma Lucie MICHELIN. Canonnier au 86<sup>e</sup> régiment d'artillerie lourde à tracteur, il décéda le 8 août 1917 à l'ambulance 225 à Dugny dans le département de la Meuse des suites de ses blessures. Sa sépulture se trouve dans la nécropole nationale de Dugny-sur-Meuse, tombe individuelle n° 879.

---

309 <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/index.php>

- Théodore Cyprien BOURCELIER, originaire de Cuves où il était né le 16 septembre 1896 de Charles BOURCELIER et de Maria JEANSON, il servit dans l'infanterie. Il fut blessé alors qu'il participait au combat du bois des Fosses, près de Beaumont, dans le secteur de Verdun. Il mourut le 22 août 1917 à l'hôpital de Fleury-sur-Aire des suites de ses blessures.

À ces noms, on pourrait ajouter ceux de Georges BURE, originaire d'Essey, domestique de culture à Ninville, blessé le 14 mars 1915 et mort le lendemain, Léon Marie PERARD de Noyers, décédé à Saint-Dié dès le 25 septembre 1914 alors que ses parents résidaient dans la commune et bien d'autres...

Le nombre de « *poilus* » natifs ou ayant vécu à Ninville qui ont participé à la Grande Guerre peut raisonnablement être estimé à une quarantaine. Les derniers étaient nés en 1899. Il est donc difficile de citer les faits de guerre de tous. Néanmoins, je mentionnerai :

- Paul GRAPINET, né en 1879, et Auguste LESSERTEUR, né en 1884, ils rejoignirent l'Armée d'Orient respectivement en 1916 et en 1915. Ils furent rapatriés à la fin de l'année 1918.
- Émile ROBERT, il était né le 15 mai 1890 à Ninville d'Achille ROBERT et de Marie THOMAS. Après son service militaire effectué entre 1911 et 1913, il fut rappelé en août 1914 et envoyé au 21<sup>e</sup> bataillon de chasseur. Comme Jules THEVENOT, Antoine VOITURET et James MOUSSU, il servit dans le secteur de Notre Dame de Lorette. Télégraphiste, il fut cité à l'ordre du bataillon le 9 février et le 9 mai 1915 pour avoir installé et réparé des lignes téléphoniques sous le feu ennemi et pour son sang-froid. Promu sergent le 16 juin 1916, il se fit à nouveau remarquer pour sa bravoure : cité à l'ordre de la brigade le 26 septembre 1916 et 4 novembre 1917 pour l'entretien et le maintien du réseau pendant les bombardements et les combats, et à l'ordre du corps d'armée pour son exemple le 20 décembre 1918. En 1915, il avait été blessé au coude gauche par des éclats de « *schrapnel* ». Il eut aussi à souffrir des gaz. Ce comportement exceptionnel lui valut la croix de guerre avec quatre étoiles de bronze et une étoile de vermeil, la Médaille militaire par le décret du 27-29 décembre 1923 et le grade de chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur par le décret du 15 avril 1954.

Pour ses enfants, la commune acheta des tricots et vota un crédit de dix francs pour le Noël aux armées de 1914. Elle prit part aussi à des actions en direction des prisonniers haut-marnais et des orphelins de la guerre, maintint le traitement du



garde champêtre, Lucien BERNARD, malgré son absence et soutint l'effort de guerre en cédant une coupe de bois à l'armée<sup>310</sup>. Après le conflit, la Municipalité<sup>311</sup> souscrivit à la construction du monument aux morts de la commune, du monument Franco-Américains, du monument du Général MAISTRE et du monument de la Victoire et des soldats de Verdun. Elle vota des subventions en faveur des communes détruites des Vosges, des pupilles de la Nation, du Comité des Mutilés...

#### b. La guerre de 1939-1945 :

Comme en 1914, l'ordre de mobilisation générale du 2 septembre 1939 ordonna le départ sous les drapeaux de tous les hommes des classes 1909-1938. En mai 1940, après une « *drôle de guerre* » qui plongea les combattants dans l'ennui, les troupes allemandes attaquèrent brutalement, mirent en déroute les forces franco-belgo-britanniques, et envahirent le pays. Comme en 1870, la population de Ninville s'affola et s'enfuit vers le sud du département. C'était l'exode.

Du côté de l'armée, même si des unités comme le 28<sup>e</sup> régiment d'artillerie où servait Jules BERNARD, né en 1917, prirent part héroïquement aux combats, la débâcle était totale. Elle s'accompagna d'un nombre très élevé de prisonniers de guerre, un million huit cent mille. Ils seront transférés pour la plupart dans des camps en Allemagne. Pour les Ninvillois, on peut citer<sup>312</sup> :

- Pierre ANDRIOT, né le 11 janvier 1915, soldat au 171<sup>e</sup> Régiment d'infanterie. Prisonnier au *Stalag* II-B en Poméranie<sup>313</sup>.
- Charles DIMEY, né le 22 mai 1913, soldat au 242<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Prisonnier au *Stalag* VI-F en Rhénanie de Nord.
- Albert RAVIER, né le 4 novembre 1912, soldats au 242<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Prisonnier au *Stalag* VI-F en Rhénanie de Nord.
- René THOMAS, né le 23 septembre 1904, soldat au 4<sup>e</sup> Régiment d'artillerie divisionnaire.
- Albert DUCRET, né le 30 mars 1908, soldat au 109<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Pour les autres, leurs unités dissoutes après l'armistice du 22 juin 1940, ils devaient se rendre à la gendarmerie de Nogent pour être démobilisés. Jules BERNARD le sera en novembre 1940. Il avait rejoint la Haute-Marne par ses propres moyens depuis Dordogne où s'était repliée son unité<sup>314</sup>.

---

310 AMN DCM 1912-1926

311 ADHM 1 O 839.

312 *Liste officielle ... des prisonniers de guerre français : d'après les renseignements fournis par l'autorité militaire allemande : nom, date et lieu de naissance, unité / Centre national d'information sur les prisonniers de guerre.*

313 Pour avoir un aperçu de la vie dans ce camp, lire la Bande-Dessinée de TARDI, *Moi René TARDI, prisonnier de guerre au Stalag IIB*, 2012.

314 *Éloge funèbre prononcée le 14 octobre 2008 aux obsèques de Jules BERNARD en l'église Saint Martin de*

Fin juin 1940, des soldats allemands s'installèrent quelques jours à Essey<sup>315</sup>.  
Vinrent-ils à Ninville ?

En 1944, la guerre prit une tournure tragique. Des Ninvillois rejoignirent le maquis constitué à la ferme de Pincourt-le-Haut. Ils participèrent à la bataille de l'Abondance le 13 septembre. Les Allemands venaient d'abandonner Chaumont et voulaient se replier par Biesles, Montigny et Bourbonne. Les maquisards reçurent l'ordre de les arrêter. Une embuscade de ceux de Pincourt obligea le convoi ennemi à stopper. L'attaque ne dura que quelques minutes. Elle fit douze morts, cinq blessés et trente prisonniers du côté allemand et deux morts et un blessé du côté français. Mais la première voiture du convoi réussit à passer et les deux dernières firent demi-tour, prirent la route de Donnemarie, et traversèrent Ninville en direction de Noyers. Leurs occupants prévinrent des soldats « SS » stationnés à Montigny qui attaquèrent le village d'Essey, l'incendièrent en partie, et laissèrent cinq victimes innocentes<sup>316</sup>.

Les deux maquisards tués étaient Robert JOUSSELIN, le chef du maquis, et Antoine BAETZ. Ce dernier était né le 5 mars 1905 à Schaerbeek en Belgique. Volontaire, il appartenait aux F.I.I.<sup>317</sup>. Son nom figure sur une stèle commémorative à proximité du carrefour des routes D. 417 et D. 250 à Nogent : « *Ici a été tué par les Allemands le 13-9-1944 le F.F.I. Antoine BAETS* ». Il est aussi inscrit sur les monuments aux morts de Nogent et de Ninville. Sa sépulture se trouve dans le cimetière communal de Nogent.

Le nom d'un autre maquisard de Pincourt sera porté après la guerre sur le monument de la commune : Jean-Marie RINDER. Engagé comme marsouin au 21<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale, il trouva la mort à Ruelisheim le 4 février 1945 lors des combats de la Poche de Colmar. Jean-Marie RINDER était né à Lanques en 1921. Il reçut la Médaille militaire et la croix de guerre<sup>318</sup>.

À la Libération, les jeunes de Ninville provoquèrent la rupture d'une cloche de l'église en sonnant trop fort.

### c. La guerre d'Algérie :

Plusieurs enfants de Ninville furent amenés à combattre dans cette guerre qui ne disait pas son nom. Souvenons-nous que ce conflit donna lieu à la dernière

*Ninville par son fils Patrice*, [http://medmil.330chaumont52.free.fr/deces\\_eloque/bernard\\_jules/bernard\\_jules.htm](http://medmil.330chaumont52.free.fr/deces_eloque/bernard_jules/bernard_jules.htm)  
315 ODELAIN 2006 p. 197

316 Pour le détail des événements voir : *Résistance* 1983, p. 137-146 et 1986 p. 225-249 et surtout ODELAIN 2006, p. 198-218.

317 SGA - *Mémoire des hommes*, <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr>

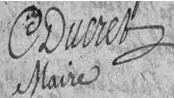
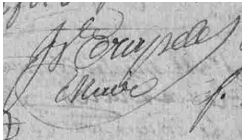
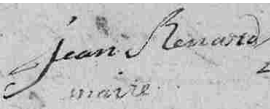
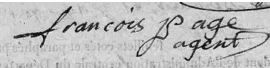
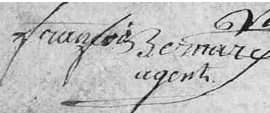
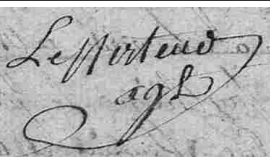
318 SGA - *Mémoire des hommes*, <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr>

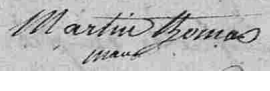
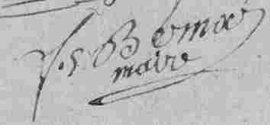
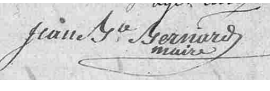
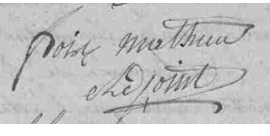


mobilisation générale des citoyens. À côté des engagés, il y eut plus d'un million trois cents milles appelés qui accomplirent jusqu'à trente mois de service. Cette tragédie s'accompagna du décès de Jacques Henri CANNEAUX le 8 janvier 1960 à Oum Toub, une commune à l'est d'Alger. Il servait dans le 29<sup>e</sup> régiment de tirailleurs algériens. Jacques CANNEAUX était né 22 juin 1939 à Joinville. À l'époque de son décès, ses parents vivaient à Ninville où son père exerçait la profession d'ouvrier fromager. Sa dépouille repose dans le carré militaire de Joinville. Le nom de Jacques CANNEAUX est le dernier inscrit sur le monument aux morts de Ninville.





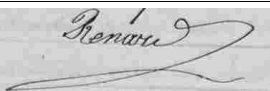
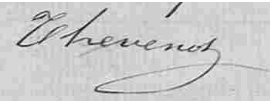


## Les maires et les personnels communaux.

### 1. Les Maires et la vie civique :

#### a. La liste :

NOM	Prénom	Paraphe	Titre	Début de Mandat	Fin de Mandat	Commentaires
<b>DUCRET</b>	Claude		Maire	1791		
<b>CRAPELET</b>	Jean-Baptiste		Maire	1792 / II		menuisier
<b>RENARD</b>	Jean		Maire	III		
<b>PAGE</b>	François		Agent Municipal	15 bru. IV	29 ven. V	
<b>BERNARD</b>	François		Agent Municipal	29 ven. V	VI	
<b>LESSERTEUR</b>	Nicolas		Agent Municipal	VI	2 floréal II	destitué

NOM	Prénom	Paraphe	Titre	Début de Mandat	Fin de Mandat	Commentaires
<b>THOMAS</b>	Martin		Agent Municipal	VII	VIII	
<b>MOUSSU</b>	Nicolas		Maire	Pra. VIII	Mar. 1808	
<b>THOMAS</b>	Martin		Adjoint	1806		
<b>THOMAS</b>	Martin		Maire	Mar.-avr. 1808	Mar.-avr. 1813	
<b>BERNARD</b>	François		Maire	Mar.-avr. 1813	Fév. 1826	
<b>BERNARD</b>	J.-Baptiste		Maire	21.02.1826	Mai 1832	démission
<b>MATHIEU</b>	François André		Adjoint	1827	1848	cultivateur
<b>THEVENOT</b>	Claude		Maire	06.06.1832	1848	cultivateur
<b>COURTIER</b>	Jean-Louis		Maire	1848	Déc. 1852	
<b>VOILLEQUIN</b>	Aldon		Adjoint	1848	Ap. 1852	
<b>MOUSSU</b>	Alexis		Maire	Déc. 1852	Juin 1856	

NOM	Prénom	Paraphe	Titre	Début de Mandat	Fin de Mandat	Commentaires
<b>TRESSE</b>	Nicolas		Adjoint	1854	Ap. 1859	
<b>THEVENOT</b>	Pierre		Maire	Jun 1856	Déc. 1869	Ex-instituteur
<b>PAGE</b>	Célestin		Maire	Jan. 1870	Janvier-février 1871	
<b>MOUSSU</b>	François Auguste Alexis		Maire	Jan-fév 1871 élu le 14.05.1871	17.05.1884	
<b>RENARD</b>	Isidor		Adjoint	14.05.1871	17.05.1884	
<b>RENARD</b>	Isidor		Maire	18.05.1884	1885	
<b>THEVENOT</b>	Alexis		Maire	15.08.1885	1887	
<b>MOTHEY</b>	Justin		Maire	15.03.1887	1888	
<b>MOUSSU</b>	Alexis		Adjoint	22.01.1888	1888	
<b>THEVENOT</b>	Alexis		Maire	20.05.1888	20.05.1888	
<b>PAILLARD</b>	Auguste		Maire	20.05.1888	1890	
<b>RAVIER</b>	Claude		Adjoint	20.05.1888	1892	
<b>MOTHEY</b>	Justin		Maire	09.03.1890	1896	
<b>PAILLARD</b>	Auguste		Adjoint	15.05.1892	1896	

NOM	Prénom	Paraphe	Titre	Début de Mandat	Fin de Mandat	Commentaires
<b>COQUILLARD</b>	Jules		Maire	17.05.1896	1900	cultivateur
<b>LAMIRAL</b>	Celestin		Adjoint	17.05.1896	1900	
<b>PAILLARD</b>	Auguste		Maire	20.05.1900	1907	
<b>GRAPINET</b>	Michel		Adjoint	20.05.1900	1912	
<b>GRAPINET</b>	Michel		Fait fonction de maire	Fin 1906	20.01.1907	
<b>LIOTTE</b>	Félicien		Maire	20.01.1907	1911	
<b>ROBERT</b>	Achilles		Maire	02.04.1911	1919	
<b>DUCRET</b>	Henri		Adjoint	19.05.1912	1919	
<b>DUCRET</b>	Henri		Maire	10.12.1919	1944	
<b>LAMIRAL</b>	Albert		Adjoint	10.12.1919	1933	
<b>LESPRIT</b>	Camille		Adjoint	18.01.1933	1944	
<b>ROBERT</b>	Samuel		Maire	12.10.1944	1977	
<b>PAILLARD</b>	Cyrille		Adjoint	12.10.1944	1947 ?	
<b>SIMON</b>	Germain		Adjoint	31.10.1947	1953	
<b>THABOURIN</b>	Raymond		Adjoint	09.05.1953	1959	
<b>DUCRET</b>	Georges		Adjoint	21.03.1959	1977	
<b>LESPRIT</b>	Gabriel		Maire	24.03.1977	2001	
<b>BERNARD</b>	Michel		1er Adjoint	24.03.1977	1989	
<b>VOILLEQUIN</b>	Robert		2e Adjoint	24.03.1977	1989	
<b>VOILLEQUIN</b>	Robert		1er Adjoint	24.03.1989	2001	
<b>BERNARD</b>	Michel		2e Adjoint	24.09.1989	1995	
<b>BIELMANN</b>	Pierre		2e Adjoint	23.06.1995	2003	
<b>VOILLEQUIN</b>	Jean-Jacques		Maire	23.03.2001	2003	
<b>MICHEL</b>	Isabelle		1ère	23.03.2001	2003	

NOM	Prénom	Paraphe	Titre	Début de Mandat	Fin de Mandat	Commentaires
			<i>Adjointe</i>			
<b>THABOURIN</b>	<i>Annie</i>		<i>3e Adjointe</i>	<i>19.04.2001</i>	<i>2003</i>	
<b>MICHEL</b>	Isabelle		Maire	07.03.2003		
<b>BIELMANN</b>	<i>Pierre</i>		<i>1er Adjoint</i>	<i>07.03.2003</i>	<i>2008</i>	
<b>THABOURIN</b>	<i>Annie</i>		<i>2e Adjointe</i>	<i>07.03.2003</i>		
<b>BERNARD</b>	<i>Alain</i>		<i>1er Adjoint</i>	<i>29.03.2008</i>		

**Tableau n° 7 – Les Maires et les Adjoint**

**b. Heurs et Malheurs des édiles :**

➤ **L'affaire du maire François BERNARD<sup>319</sup> :**

Suite aux réquisitions de 1815, plusieurs propriétaires de Ninville emmenés par Martin THOMAS et Nicolas MOUSSU contestèrent l'autorité du maire François BERNARD. Aux mois d'octobre, novembre et décembre 1815, ils adressèrent plusieurs mémoires au sous-préfet de Chaumont dans lesquels ils accusaient le maire d'abus à son profit dans l'emploi des réquisitions, de « *divertissement des deniers communaux* », de vente illégale de portions de bois communaux, de conduite frauduleuse et d'ineptie complète. L'affaire avait pour origine la répartition des charges dues aux réquisitions. Suite à un tirage au sort, Martin THOMAS avait fourni une vache. Il en avait été dédommagé par les autres propriétaires de la sorte que le maire lui avait demandé de payer dix francs que le maire d'Is réclamait à la commune pour « *des frais de bureau et de corps de garde* ». Martin THOMAS refusa et accusa l'édile de

- favoritisme : le maire aurait protégé ses amis en demandant aux autres propriétaires de les indemniser, ce qu'il aurait refusé de faire pour THOMAS, MOUSSU et leurs partisans
- détournement d'argent : le maire aurait gardé l'argent levé pour indemniser les troupes bavaroises stationnées au camp de SMOUTIER soit deux francs et quarante centimes. Il aurait également vendu à son profit pour trente-quatre francs soixante les branches des arbres de la commune ayant servi à la réfection du plafond de l'église. Pour finir, il aurait profité d'une convention entre les communes d'Essey, de Donnemarie et de Ninville pour s'enrichir.

Face à ces graves accusations, le sous-préfet dépêcha dès le 17 octobre 1815 à

---

319 ADHM 46 M 7

Ninville le maire de Donnemarie, M. DE FONTENAY, pour vérifier les faits. Celui-ci rendit son procès-verbal le 29 octobre. Le 11 novembre, le sous-préfet mandata aussi pour entendre le maire et les plaignants en présence du conseil municipal M. HENRYOT-TRESSE, propriétaire à Nogent, qui remit son procès-verbal le 20-21 décembre 1815. Il résulta de l'enquête que le maire avait maladroitement géré la répartition des réquisitions, l'accord d'indemnisation de la vache entre les propriétaires ne le concernait pas, que les deux francs quarante avait permis l'achat de denrées pour les Bavarois par l'intermédiaire d'un habitant de Nogent, que le produit de la vente des branches avait notamment servi à payer l'aubergiste... Le 12 mars 1816, le sous-préfet débouta les plaignants et les contraignit à assumer les frais de justice.

➤ L'affaire du maire Martin THOMAS<sup>320</sup> :

En 1816, l'ancien maire Martin THOMAS réclama la somme de treize francs cinquante-trois centimes à la commune de Ninville. Certes il avait reçu, en 1811 cinquante-six francs soixante-douze centimes « *restés entre ses mains hors de son administration de maire* » avec le consentement du percepteur. Mais, en 1813, il avait engagé sur ses propres fonds des dépenses pour un total de soixante-dix francs vingt-cinq centimes : indemnités d'un voyage à Chaumont et d'un autre à Nogent, paiement d'un supplément pour le registre d'état-civil, dépenses au nom du conseil municipal au cabaret de Ninville, réparation du bâton de Saint-Nicolas... Son successeur François BERNARD s'opposa à la demande notamment pour le bâton de procession qui, dit-il, avait déjà été « *très bien* » réparé par le sieur MOUSSU. Le litige fut porté devant le préfet. Ce dernier ramena la hauteur des dépenses de 1813 à quinze francs trente-cinq centimes. Il indiquait que l'ancien maire n'avait aucune autorisation en ce qui concerne le bâton. Martin THOMAS se voyait contraint de payer trente-sept francs trente-sept à la Municipalité le 17 mai 1816.

➤ Les usurpations de biens communaux<sup>321</sup> :

En 1832, des habitants dont l'adjoint François MATHIEU et les conseillers Jean-Baptiste BERNARD, François TRESSE, Augustin TRESSE et Claude PAGE avaient usurpé des terrains communaux et y avaient érigé des constructions sans autorisation. Pour trouver une solution, le conseil municipal demanda l'autorisation de faire estimer les terrains pour établir l'assiette d'un cens. Mais, le préfet refusa et exigea que chaque usurpateur fit une demande de régulation. En 1834, un bornage des terrains fut imposé au conseil municipal. Les intéressés refusèrent de signer la délibération.

---

320 ADHM 1 O 105  
321 ADHM 3 O 2169



En 1838, le maire THEVENOT autorisa l'installation d'une maréchalerie par Martial LAMIRAL. Le voisin de ce dernier, Augustin MOUSSU, se plaignit aussitôt au préfet. Il dénonçait la dangerosité du four qui se trouvait trop près de sa maison. Il accusait le maire d'avoir permis la construction de la boutique sur un terrain public et sans indemnité pour la commune. Le maire dut se justifier. Le four ne représentait aucun danger et le terrain appartenait à Martial LAMIRAL.

➤ Les serments :

Hormis sous la deuxième République (1848-1851) et jusqu'en 1871, le préfet nommait le maire de Ninville. À compter de 1871, si le maire était élu par le conseil municipal, le préfet conservait son pouvoir de nomination et, *a fortiori*, de révocation. En fait, il fallut attendre la loi du 5 avril 1884 pour voir les maires acquérir une véritable autonomie par rapport à l'État. Cette dépendance vis-à-vis du pouvoir politique était marquée par la prestation de serment du maire, de l'adjoint et des conseillers. Les archives ont conservé le souvenir de cette pratique.

Extrait : du Registre des délibérations de la mairie de Ninville :

– 1840<sup>322</sup> :

*« Au nom du Roi, le préfet du Département de la Hte Marne en vertu de l'article 3e de la loi du 21 mars 1831, nomme pour remplir les fonctions de maire de la commune de Ninville Mr. THEVENOT Claude, cultivateur, maire actuel. Arrête qu'il entrera de suite en fonction après avoir prêté, en présence du conseil municipal convoqué à cet effet, le serment présent dans la loi du 31 août 1830 et ainsi conçu :*

*Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois.*

*Il sera dressé procès-verbal de cette prestation de serment et expédition en sera envoyée à la sous-préfecture.*

*La présente nomination sera transcrite sur les registres de la mairie de ladite commune.*

*Fait à l'hôtel de la Préfecture,  
À Chaumont, le 29 juillet 1840*

*LATOURETTE »*

*« Le maire, après avoir lu la formule de serment prescrit par la loi du 31 août 1830, a invité les conseillers nouvellement élus à prêter le serment dont il s'agit, ce que chacun d'eux a fait dans l'ordre ci-après et en ces termes : je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la Charte Constitutionnelle et aux lois du Royaume. »*

---

322 ADHM 2 O 39

– 1852 :

« L'an mil huit cent cinquante-deux, le deux du mois de mai à sept heures du matin, le conseil municipal de la commune de Ninville assemblé en séance extraordinaire en vertu de l'arrêté de M. le Prefet de la Haute-Marne, en date du 20 avril 1852 où étaient présents M. VOILLEQUIN Abdon, Bernard DUCRET, THEVENY Victor, Renaud RENARD, THOMAS Gérard, TRESSE Theveny, Claude PAGE, lequel a reçu le serment du sieur COURTIER, maire, et VOILLEQUIN Abdon, adjoint, aux termes de l'article 14 de la Constitution ainsi conçu :  
*Je jure obéissance à la Constitution et fidélité au Président* »

c. Petite histoire du cachet de la mairie de Ninville :

La commune prit la décision d'acheter le premier cachet pour la mairie le 16 février 1856 sous le Second Empire<sup>323</sup>. Il représentait *une aigle éployée de sable couronnée de même* et porte sur le pourtour l'inscription « *Mairie de Ninville Haute-Marne* »



Lors de la chute de l'Empire en 1870, on conserva le même cachet. Mais on gratta, semble-t-il, l'emblème. Seule restait l'inscription. Ce cachet fut utilisé jusque dans les premières années du XXe siècle.



En 1905, un nouveau tampon fut acheté. Il présente la Marianne assise, couronnée de soleil et tenant un faisceau d'arme de sa dextre. L'inscription est modifiée :

---

323 AMN DCM 1853-1858



d. Les fêtes civiques et les drapeaux :

Dans les comptes de gestion de la commune de Ninville, les premières dépenses pour les fêtes publiques ou civiques apparurent en 1830. Elles restèrent exceptionnelles jusqu'à la fin du XIXe siècle. Le conseil municipal ne concéda à des dépenses annuelles pour la Fête Nationale du 14 juillet qu'à partir de 1881<sup>324</sup>.

1830	1838	1848	1859	1869	1874	1881	1888	1896	1901	1902	1905	1907	1909	1914	1920
111	0	25	0	20	0	40	50	70	50	70	40	15	65	50	120

*Tableau n° 8 – Les dépenses pour les fêtes civiques*

La fête de 1830 en l'honneur du Roi Louis-Philippe fut l'occasion de réjouissances très importantes. La commune acheta un bouvillon à trente-cinq francs, diverses fournitures au cabaretier Pierre LESSERTEUR pour soixante-treize francs et pour trois francs de poudre à tirer. L'établissement de la Deuxième République en 1848 occasionna l'achat de poudre et de drapeaux pour vingt-cinq francs. La fête du centenaire de Napoléon 1<sup>er</sup> du 15 août 1869 se solda par vingt francs de dépenses. Pour le XXe siècle, nous retiendrons la célébration du cinquantenaire de la République en 1920, la fête de Jeanne d'Arc en 1921 et, plus près de nous, les commémorations du bicentenaire de la Révolution de 1789 en 1989. Un procès-verbal rappelle la plantation d'un arbre de la liberté.

Le premier drapeau dont les sources conservent la trace fut offert à la commune par l'Assemblée Nationale en 1848. La commune prit à sa charge l'emballage et le transport. D'autres drapeaux furent achetés en 1897 et en 1954.

2. Les gardes et la police rurale :

a. La liste des gardes champêtres :

324 ADHM 1 O 838 et 839

Nom	Prénom	Date d'entrée	Date de sortie		Commentaires
<b>MORISOT</b>		≈ 1807			
<b>RENARD</b>		≈ 1810			Encore en 1815
<b>THOMAS</b>	Nicolas	≈ 1827	1830	seul	
<b>SOGE</b>	Pierre	1830	1832	seul	Ancien militaire
<b>THOMAS</b>	Jean-Baptiste	1832	?	1er	Cultivateur
<b>RENARD</b>	François	1832	1835	2e	Cultivateur
<b>SOGE</b>	Pierre	1835	?	?	
<b>BERNARD</b>	Martial	1837	1839	1er	démissionnaire
<b>RENARD</b>	François	1839	1842	2e	dit : « <i>le jeune</i> »
<b>DESCHARMES</b>	Jean-Baptiste	1839	?	2e	
<b>PITERAUD</b>	Antoine	1842	?	?	
<b>RENARD</b>	Antoine	≈ 1845	1845	seul	Démissionnaire le 22.01.1845
<b>RENARD</b>	François	1845	1846	seul	Manouvrier, démissionnaire le 01.05.1846
<b>THOMAS</b>	Nicolas	1846	?	1er	
<b>GENDRE</b>	Claude	1846	1850	2e	Charron
<b>COURTIER</b>	François	1849	?	1er	Manouvrier
<b>MOUSSU</b>	Alexis	1851	?	1er	
<b>MOUSSU</b>	Claude	1851	?	2e	
<b>TRESSE</b>	Coyetan	1856	?	?	
<b>THOMAS</b>	Nicolas	?	1869	seul	Décédé le 14.08.1869
<b>DIDIER</b>	Virgile	1869	1871	seul	Manouvrier, décédé le 04.03.1871
<b>DUCRET</b>	Claude	1871	1872	seul	Démissionnaire le 30.12.1872
<b>GENDRE</b>	Célestin	1873	1874	seul	Ancien militaire, démissionnaire le 30.08.1874
<b>FONTAINE</b>	François	1874	1876	seul	Démissionnaire le 20.12.1876
<b>THOMAS</b>	Hector	1877	1882	seul	Cabaretier, démissionnaire le 22.05.1882
<b>BERNARD</b>	Ernest Erma Alfred	1882	1884	seul	Cultivateur, démissionnaire
<b>FONTAINE</b>	François	1884	1906	seul	Démissionnaire le

Nom	Prénom	Date d'entrée	Date de sortie		Commentaires
					30.06.1906
<b>DUCRET</b>	Claude	1884	?	seul	Journalier
<b>BERNARD</b>	Lucien	?	1921	seul	
<b>ETEZ</b>	Joseph	1921	1924	seul	Manouvrier, démissionnaire
<b>THABOURIN</b>	René	1924	1927	seul	

*Tableau n° 9 – Les gardes champêtres*

b. La liste des gardes forestiers :

Nom	Prénom	Date d'entrée	Date de sortie	Commentaires
<b>MORISOT</b>	François		1807	Décédé le 26.10.1807
<b>RENARD</b>	Jean	≈ 1806		Encore en 1815
<b>MORISOT</b>	Jean	≈ 1812		Fils de François
<b>RENARD</b>	Jean	?	1832	Le même ? - Démissionnaire le 21.05.1832
<b>PAGE</b>	Pierre	1832	1856	
<b>BRIQUEZ</b>	Charles	1856	1866 ≈	
<b>BRIQUEZ</b>	Joseph	?	1872 ≈	
<b>LUGUNOZ</b>	Auguste	≈ 1876	1891 ≈	
<b>ROBERT</b>	Alexandre Marie Jules	1926	?	

*Tableau n° 10 – Les gardes forestiers*

c. La police rurale :

La loi du 20 messidor an III / 8 juillet 1795 rendit obligatoire l'emploi de gardes champêtres par les communes. Avec les gardes forestiers, ils « *sont chargés de rechercher, chacun dans le territoire pour lequel ils auront été assermentés, les délits et les contraventions de police qui auront porté atteinte aux propriétés rurales et forestières* »<sup>325</sup>. Ils étaient recrutés et nommés par le maire. Le 20 avril 1839, les membres du conseil municipal de Ninville se réunirent pour « *faire le choix de garde champêtre* ». Auparavant, une annonce plusieurs fois renouvelée avait été faite dans le village par le tambour. Deux candidats se présentèrent : François BERNARD le Jeune et Jean-Baptiste DESCHARMES. Ils furent tous les deux recrutés<sup>326</sup>. Cependant, la décision finale revenait au préfet qui agréait ou

325 Article 16 du *Code d'instruction criminelle*, édition de 1809, p. 5

326 ADHM 2 O 39.

refusait la proposition du maire. Pour finir, les gardes devaient prêter le serment politique et professionnel pour être installés comme l'atteste l'arrêt de la nomination par le préfet de la Haute-Marne de François Jean-Baptiste FONTAINE comme garde champêtre de Ninville, le 17 avril 1884 : « *avant d'entrer en fonction, le sieur FONTAINE prêtera devant le juge de paix du canton, le serment professionnel prescrit par l'article 5, section 7, titre 1<sup>er</sup> de la loi du 6 octobre 1791* »<sup>327</sup>.

La loi imposait un âge de vingt-cinq ans minimum pour le recrutement. Mais elle ne donnait aucune consigne quant à un âge maximum. On incitait même les maires à favoriser la candidature des anciens soldats pour leur permettre un retour à la vie civile. Ceci eut pour conséquence l'emploi de vieillards incapables d'assurer leur fonction. Le 25 mai 1832, une plainte fut déposée contre le garde forestier, Jean RENARD. Il n'avait pu, vu son âge, aller constater les délits commis dans les bois. Il démissionna peu après<sup>328</sup>.

À partir de 1846, on estima qu'un seul garde champêtre était insuffisant pour surveiller l'ensemble du finage. Un deuxième agent fut alors recruté en la personne du charron Claude GENDRE<sup>329</sup>. Cette situation ne dura pas. Il n'y avait plus qu'un seul garde champêtre sous le Second Empire. Cette fonction disparut à Ninville dans l'entre-deux-guerres.

#### d. Quelques règlements communaux de police :

##### ➤ Règlement sur les fours et les cheminées :

Le 8 juillet 1832, le conseil municipal demanda que les fours et les cheminées soient visités deux fois par année de six mois en six mois. Il exigea que des procès-verbaux soient rédigés à l'encontre des habitants qui ne les entretenaient pas<sup>330</sup>.

##### ➤ Règlement sur la propreté du village :

Le 9 décembre 1852, le maire MOUSSU prit un arrêté interdisant le dépôt de fumier sur la voie publique. Les habitants étaient tenus d'entretenir les bernes dans les rues pour faciliter l'écoulement des eaux et de ramasser chaque samedi les boues<sup>331</sup>.

##### ➤ Règlements sur les débits de boissons :

Le 13 août 1837, une décision de la Municipalité indiquait :

---

327 AMN DCM 1875-1886

328 ADHM 2 O 2453

329 ADHM 2 O 2453

330 ADHM 2 O 39

331 ADHM 2 O 39

« Nous observons qu'à partir du premier mai jusqu'au premier octobre les maisons publiques seront fermées à neuf heures du soir c'est-à-dire les auberges et depuis le premier octobre au premier mai elles seront fermées à huit heures. Et de plus nous observons qu'à aucun office du dimanche il n'y reste personne dans les auberges c'est-à-dire dans les maisons publiques. »<sup>332</sup>

En 1913, le conseil municipal décida qu'aucun débit de boissons ne pouvait s'installer à moins de cinquante mètres des édifices consacrés au culte, du cimetière, d'un hospice ou de l'école<sup>333</sup>.

➤ Limitations de vitesse :

En 1960, le conseil municipal limita la vitesse dans la traversée du village à vingt kilomètres par heure pour les camions et à quarante kilomètres par heure pour les voitures particulières. Cette disposition fut réaffirmée en 1976. On demanda sans succès l'implantation de deux panneaux « stop », le premier à l'intersection de la route de Noyers avec la Grande Rue, le second en bas de la rue de la Rimbeux.

3. Le pâtre :

a. La liste des pâtres de Ninville :

Nom	Prénom	Date d'entrée	Date de sortie	Commentaires
<b>THOMAS</b>	Jean	1827	?	Manouvrier à Ninville
<b>THOMAS</b>	Jean	≈ 1830	1831	
<b>LAMIRAL</b>	Jean-Baptiste	1831	1836 ≈	
<b>PALTESE</b>	Henri	1840	1841	
<b>THOMAS</b>	Jean	1841	1842	Manouvrier à Ninville
<b>FEKEEYE – FAIKAYE – FOICAILLE</b>	Joseph	1842	1843	d'Essey-les-Eaux ou de Pincourt
<b>LETE</b>	Pierre	1843	1844	de Maulaincourt
<b>FEKEEYE – FAIKAYE – FOICAILLE</b>	Joseph	1844	1847	
<b>BRAOUN</b>	Jean	1847	1848	de Vrecourt
<b>BERNARD</b>	Appolinaire	1848	1848	Manouvrier à Ninville

332 ADHM 2 O 39

333 AMN DCM 1912-1926

Nom	Prénom	Date d'entrée	Date de sortie	Commentaires
<b>PRAUNN ou BRAUMBERGER</b>	Pierre	1848	1849	Natif du Bas-Rhin ? <sup>334</sup>
<b>BERNARD</b>	Appolinaire	1849	1850	Manouvrier à Ninville
<b>ROYER</b>	Georges	1850	1852	du Plesnoy
<b>PIQUEE</b>	Jacques	1852	1856 ≈	d'Essey-les-Eaux
<b>GUYOT</b>	Pierre	1856	1856 ≈	beau-père du précédent
<b>PIQUEE</b>	Amédée	1861	?	
<b>BOURGY</b>	François	≈ 1866	1866 ≈	
<b>JEANGERE</b>	Jacob	≈ 1866	1866 ≈	
<b>ROUX</b>	François	≈ 1872	1872 ≈	
<b>ROUX</b>	Martin	≈ 1875	1876	de Charmoilles
<b>BOURG</b>	Martin	1876	1877	de Torcheville (Meurthe)
<b>BOSMAYER</b>	Eugène	1877	1879	de Daillecourt
<b>COURET</b>	Philippe	1879	1880 ≈	
<b>CUDEL</b>	Laurent	≈ 1881	1882 ≈	
<b>KERN</b>	Frédéric	≈ 1886	1887 ≈	
<b>PETRI</b>	Paul	≈ 1891	1892 ≈	
<b>BENOIT</b>	François-Antoine	≈ 1896	1897 ≈	de Vroncourt
<b>TOULOUSE</b>	Jules	≈ 1901	1902 ≈	
<b>BENOIT</b>	François-Antoine	≈ 1911	1912 ≈	
<b>KOELER</b>				+ 1913

*Tableau n° 11 – Les pâtres*

**b. Les contrats, la pauvreté :**

Les plus anciens recrutements d'un berger par les habitants de Ninville dataient vraisemblablement de l'Ancien Régime. Cette fonction répondait à des habitudes collectives de mise en valeur du finage alors en vigueur. Nous y reviendrons dans le chapitre suivant.

Au XIXe siècle, le « *pâtre* » ou « *berger communal* » avait pour mission de rassembler chaque matin le « *menu bétail* », c'est-à-dire les moutons, les chèvres et les cochons, de le conduire dans les terres vagues et dans les champs laissés en vaine pâture ou dépouillés de leurs récoltes, et de le ramener le soir au village. Le

<sup>334</sup> Voir GIGOT 1954, p. 76-77



soin des animaux dans les étables ne le regardait pas. Le berger était le responsable des dégâts commis par les bêtes confiées à ses soins. Sa rémunération se composait d'une part en nature et d'une part en numéraire payée par les habitants. Toutes ces dispositions faisaient l'objet d'un contrat entre le bonhomme, le maire, les membres du conseil municipal et les habitants. Plusieurs d'entre eux ont été conservés dans les registres des délibérations du conseil municipal :

– en 1827<sup>335</sup> :

*« Aujourd'hui premier Mars mil huit cent vingt-sept, par-devant nous, Jean-Baptiste BERNARD, maire de la commune de Ninville, membres du Conseil Municipal et la majeure partie des habitants d'une part et Jean THOMAS, manouvrier à Ninville, d'autre part sommes convenus du marché qui suit savoir que moi dit THOMAS m'oblige de garder le menu bétail de la Commune de Ninville aux charges, clauses et conditions qui suivent savoir il sera payé au dit THOMAS par chaque dix bêtes un bichet de grains séparés savoir blé, orge et seigle, les deux agneaux coûteront pour une bête et toute autre bête coûteront pour une le dit THOMAS s'oblige de prendre le bétail devant la porte de chaque habitant et le dit THOMAS s'oblige de fournir deux béliers de la grosse espèce à condition que chaque habitant lui avance cinquante centimes en déduction du prix de la garde du bétail par chaque habitant, le dit THOMAS sera responsable de la garde de chaque pièce de bétail qui pourrons périr par sa faute et par le loup il sera obligé d'en fournir de nouvel »*

En 1840<sup>336</sup>, le bichet comprenait pour moitié de blé et pour moitié d'orge. Le berger recevait dix centimes par chèvre et par cochon par mois. Un des deux béliers avait été remplacé par un cochon mâle dont chaque portée lui rapportait soixante-quinze centimes.

En 1877<sup>337</sup>, la rémunération en nature avait disparu. Par mois, le berger obtenait quinze centimes pour un mouton ou un agneau et vingt-cinq centimes pour un cochon ou une chèvre. Il fournissait un cochon mâle âgé de six mois minimum dont les saillies lui rapportaient un Franc cinquante et deux béliers. Afin d'éviter la gale, ces reproducteurs bénéficiaient de deux enclos distincts situés au Bas des Noues et aux Rondets. Le pâtre logeait dans une maison et il cultivait deux parcelles de jardins mises à sa disposition par la commune.

Chichement rémunérés, les bergers communaux restaient parmi les plus pauvres du

---

335 ADHM 2 O 39

336 ADHM 2 O 39

337 AMN DCM 1875-1886

village. Le prise en charge du transport de leur mobilier en 1902 et 1906 notamment et surtout le versement en 1908 et en 1909 d'une « *indemnité pour le logement des mendiants* » accentuaient encore cet aspect<sup>338</sup>. En 1851, le pâtre fut chargé d'héberger un « *enfant trouvé* », Pierre MATRE.

#### 4. Les autres personnels municipaux :

Jusqu'en 1889, les instituteurs étaient des fonctionnaires municipaux. Nous les étudierons dans un paragraphe dédié à l'école.

Depuis le début du XIXe siècle, la commune rétribue un secrétaire de mairie et un appariteur. L'achat d'un tambour est mentionné en 1848 dans les registres de délibérations du conseil municipal<sup>339</sup>. Les traitements de ces personnels figurent dans les budgets et les comptes de gestion depuis 1807. Encore en 1990, l'auteur de ses lignes faisait le tour du village avec le tambour. Certaines années, la commune employait un cantonnier. En 1854, elle recruta François CALLOT, manouvrier à Ninville, pour un salaire de deux cents francs par trimestre (?)<sup>340</sup>. Cette expérience ne dura pas. D'autres fonctions furent créées pour répondre à de nouveaux besoins :

- gérant de la cabine téléphonique en 1908. Ce poste fut maintenu jusqu'à la fermeture de la cabine en 1984.
- gardiennage de l'église en 1964. Cette création était consécutive au départ du dernier curé résident à Ninville. À noter qu'une personne était chargée de « *la sonnerie d'intérêt communal* » à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle avec une rémunération de 25 Frs en 1911 puis de 55 Frs.
- personne employée ponctuellement pour l'enlèvement de la neige avec un traîneau. La commune paya 21 Frs en 1898 et 87 Frs en 1918.
- personne chargée du balayage de la mairie. Elle percevait une indemnité de 20 Frs en 1892 et de 15 Frs en 1896 et en 1900.
- personne chargée du balayage de la salle de classe à la fin du XIXe siècle et « *femme de service à l'école* » à partir de 1970. Elle avait reçu 55 Frs en 1892.
- fontainier

Année	Secrétaire de mairie	Appariteur	Garde champêtre	Garde-forestier	Cantonnier (1)
1807	20,00	6,00	50,00	80,00	/
1819	15,00	5,00	/	80,00	/
1829	20,00	6,00	30,00	80,00	/

338 ADHM 1 O 839

339 ADHM 2 O 39

340 AMN DCM 1853-1858

Année	Secrétaire de mairie	Appariteur	Garde champêtre	Garde-forestier	Cantonnier (1)
1838	22,00	6,00	30,00	80,00	/
1849	20,00	6,00	30,00	85,00	/
1859	35,00	12,00	40,00	135,00	/
1869	35,00	15,00	50,00	132,00	100,00
1878	45,00	20,00	70,00	?	180,00
1900	105,00	30,00	80,00	135,00	/
1909	105,00	30,00	80,00	111,50	/
1920	250,00	50,00	120,00	131,70	/

*Tableau n° 12 – Les salaires en francs des personnels communaux entre 1807 et 1920<sup>341</sup>*

(1) 100 F de 1902 à 1904, 80 F. en 1906

1908	1913	≈ 1935	1941	1946	1952	≈ 1960	1971
100 F	200 F	650 F	1300 F	6600 F	22000 F	300 NF	500 NF

*Tableau n° 13 – Évolution du salaire du gérant de la cabine téléphonique entre 1908 et 1971 ou les ravages de l'inflation.*

La commune entretenait également un corps de pompiers pour lesquels elle versa des indemnités d'un montant de cent vingt francs en 1914. Elle pourvut à leur habillement et à leur équipement pour quatre cent soixante francs en 1911<sup>342</sup>. Elle avait acquis, en 1893, une pompe à feu de M. KAVERZA, fabricant à Chaumont, pour la somme de deux mille cent quarante-cinq francs<sup>343</sup> et fait construire un abri en 1895. La commune régla quatre-vingt-dix francs pour des réparations en 1911. Les tuyaux furent remplacés en 1932 pour un montant de mille deux cents francs. Des képis avaient été achetés en 1897<sup>344</sup> et un tambour en 1893<sup>345</sup>. En 1939, Ninville comptait quinze sapeurs pompiers.

La pompe à feu devenue inutile fut remise puis vendue en 1977.

## L'école et les Instituteurs

### 1. L'école au XIXe siècle :

#### a. La liste des maîtres :

341 ADHM 1 O 838 et 1 O 839

342 ADHM 1 O 839

343 ADHM 2 O 2458

344 AMN DCM 1886-1912

345 ADHM 1 O 838



Nom	Prénom	Date d'entrée	Date de sortie		Commentaires
<b>RENARD</b>	Jean	≈ 1776	1814 ≈		Encore en 1812
<b>DUCRET</b>	Jean-Baptiste	≈ 1814	1823		Ex-instituteur de Sarrey, fils de Claude, recteur à Ninville entre 1766 et 1776 Manouvrier en novembre 1823
<b>REMY</b>	Jean-Baptiste	1824	1828 ≈		Ex-instituteur d'Odival
<b>DUCRET</b>	Jean-Baptiste				Probablement par intermittence
<b>THEVENOT</b>	Pierre	1830	1856 ≈		
<b>GIRARDIN</b>		≈ 1856			
<b>MERCIER</b>	Alexis	≈ 1861	?		Époux d'Aline THEVENOT
<b>ROGER</b>	Hippolyte	1871	1879		
<b>BERTHENET</b>	Charles Augustes Constant	1879	1896 ≈		
<b>BESANCON</b>	Marie Mélanie	1879	?		« Directrice des travaux d'aiguille », femme du précédent
<b>BEGUINOT</b>	Lucien	1899	?		Encore en 1906

Tableau n° 14 – Les maîtres au XIXe siècle

**b. Continuité et premiers changements :**

La loi BOUQUIER du 29 frimaire an II avait rendu l'instruction gratuite et obligatoire et instauré le recrutement et la rémunération des instituteurs par la République. Mais elle ne fut pas appliquée. Pire, la loi LAKANAL du 27 brumaire an III en supprima le caractère obligatoire et celle du 3 brumaire an IV confia l'organisation de l'enseignement primaire aux communes et la rémunération des maîtres aux familles. Seule la fourniture d'un local et d'un logement – loi du 11 floréal an X – restait à la charge de la municipalité. Ainsi, au début du XIXe siècle, la continuité avec l'école de l'Ancien Régime était évidente. Le recteur de Ninville en place depuis 1776, Jean RENARD, exerçait encore son métier en 1814. Il était né le 6 septembre 1749 d'un manouvrier de la commune, Pierre RENARD, et de

son épouse Catherine RENARD. Sa sœur, Jeanne († 10.09.1807)<sup>346</sup> avait épousé Jean-Baptiste CRAPELET, menuisier, qui avait exercé les fonctions de maire en 1792.

Continuité encore quand la Municipalité fit appel à Jean-Baptiste DUCRET († 18.12.1854) au poste d'instituteur en 1814. Ce dernier était originaire de la commune. Il était le fils de l'ancien recteur d'école puis premier maire de Ninville, Claude DUCRET († 25.05.1813). Il enseignait à Sarrey quand il remplaça Jean RENARD. Il quitta son poste en 1723 et devint manouvrier.

Le premier enseignant du XIXe siècle étranger à la commune fut Jean-Baptiste REMY (08.03.1799/14.03.1845). Il était natif de Pérusse et instituteur à Odival. Mais le 25 septembre 1820, il épousa Anne HACQUIN de Buxières-les-Clefmont qui avait vraisemblablement de la famille à Ninville. Son départ vers 1828 provoqua, semble-t-il, une crise. Nous constatons, en effet, que Jean-Baptiste DUCRET reprit son service par intermittence. Cette situation perdura jusqu'en 1830 quand un autre enfant du village, Pierre THEVENOT, fut autorisé à enseigner. Les difficultés de recrutement provenaient de l'absence d'un logement de fonction pour l'instituteur et d'une indemnisation inexistante ou trop faible.

*A priori*, Jean RENARD dispensait son enseignement à son domicile. Sa rémunération provenait uniquement des rétributions des élèves. Selon les comptes de gestion de Ninville pour les années 1807 et 1810<sup>347</sup>, Jean RENARD ne recevait aucune somme de la commune. Toutefois son titre avait évolué en celui d'instituteur. Les premiers changements significatifs apparurent avec l'instituteur Jean-Baptiste DUCRET. Selon les comptes de gestion de 1819, il bénéficia d'une rétribution de la mairie « *pour le traitement et le logement* ». Il reçut la somme de deux cents francs<sup>348</sup>. À cette époque, le lieu d'instruction devait se situer à la maison commune, peut-être dans la salle du conseil comme le laisse supposer la présence de l'instituteur comme témoin dans la plupart des actes d'état-civil.

Enfin, en 1833, la commune décida de se doter d'une nouvelle maison d'école avec un appartement<sup>349</sup>.

### c. Un maître d'école en 1830, Pierre THEVENOT :

Pierre THEVENOT naquit le 14 mars 1810 de Nicolas THEVENOT (13.12.1776/28.02.1849), originaire de Lanques-sur-Rognon et manouvrier à Ninville, et de Marie FEVRE, native de Cuves (23.01.1786/04.11.1828). Il épousa

---

346 Son fils Jean-Baptiste Joseph CRAPELET devint instituteur à Is.

347 ADHM 1 O 838

348 ADHM 1 O 838

349 Voir 2<sup>e</sup> partie, 2<sup>e</sup> chapitre – la maison commune.

le 8 décembre 1834 à Ravennefontaine Marie FEVRE (14.11.1808/09.02.1880), blanchisseuse, dont il eut notamment Jean-Baptiste (27.12.1835/18.05.1875), instituteur à Buxières-les-Froncles et à Germaines. En 1856, Pierre THEVENOT devint maire de la commune alors qu'il enseignait encore. Il décéda le 25 janvier 1893.

Sa prise de poste à l'école en 1830 du village s'accompagna de la retranscription de deux procès-verbaux et d'un bail dans le registre des délibérations du conseil municipal<sup>350</sup> :

➤ Brevet de capacité pour l'enseignement primaire - deuxième degré :

« Nous Inspecteur Général, Recteur de l'Académie de DIJON<sup>351</sup>, chevalier de l'ordre Royal de la Légion d'Honneur, vu les certificats de bonne vie et moeurs produits par le sieur THEVENOT (Pierre) & vu le Certificat d'Instruction Religieuse à lui délivré le 9 octobre 1829 par M. le desservant de la commune de Ninville.

Sur le rapport qui nous a été fait par M. le (-) du Collège de Langres chargé de l'examen des personnes qui se destinent à l'enseignement primaire, portant que le dit Sr. THEVENOT (Pierre) né à Ninville Département de la Hte Marne le 14 mars 1810, a été examiné sur la lecture, l'écriture, la calligraphie et l'orthographe et les principales règles de l'arithmétique ainsi que sur les procédés de leur enseignement et qu'il a fait preuve de capacité requise pour exercer les fonctions d'instituteur primaire du deuxième degré.

Lui avons accordé le présent brevet pour pouvoir être appelé aux dites fonctions, aux termes des articles 10 de l'ordonnance du Roi du 29 février 1816 et de l'ordonnance du 21 avril 1828.

Délivré à Dijon le 2 août 1830.

Signature de l'Impétrant.

Le Recteur de l'Académie.

Signé BERTHOT<sup>352</sup>. »

➤ Autorisation pour l'enseignement primaire :

« Nous Nicolas BERTHOT, Inspecteur Général, Recteur de l'Académie de Dijon, Chevalier de l'ordre Royal de la Légion d'Honneur ;

Sur la demande présentée par le Sr. THEVENOT (Pierre), né le 14 mars 1810, à Ninville Département de la Haute Marne, à l'effet d'être admis à exercer les fonctions d'Instituteur primaire dans la commune de Ninville Département de la Haute Marne.

---

350 ADHM 2 O 39

351 Lors de la création des Académies en 1808, le département de la Haute-Marne appartenait à celle de Dijon.

Cette situation perdura jusqu'en 1962 et la création de l'Académie de Reims.

352 Nicolas BERTHOT (1776-1849), recteur à vie de l'Académie de Dijon de 1815 à 1848.

*Vu le Brevet de Capacité du Second Degré délivré par nous audit THEVENOT sous la date du 2 août 1830.*

*Vu l'avis motivé du Comité de Surveillance de l'Instruction Primaire séant à Nogent-le-Roi<sup>353</sup> en faveur de la demande dont il s'agit.*

*Vu le certificat constatant que le dit THEVENOT a tenu une bonne conduite depuis l'époque où il a eu son brevet de capacité.*

*Lui avons accordé l'autorisation d'exercer les fonctions d'Instituteur primaire dans la commune de Ninville Canton de Nogent le Roi Département de la Haute Marne. Délivré à Dijon le 20 septembre 1830.*

*Signature de l'instituteur THEVENOT*

*BERTHOT Par le recteur*

*Pour le secrétaire de l'Académie de Dijon »*

➤ Le bail du maître d'école :

*« Nous soussignés Maire et membres du Conseil municipal de la commune de Ninville, après avoir pris l'avis de la plus saine partie des habitants d'une part.*

*Et Pierre THEVENOT, instituteur à Ninville y résident d'autre part, sommes convenus de ce qui suit. Ledit THEVENOT s'est offert de servir laditte commune en saditte qualité d'instituteur et remplir en tout point tant pour l'assistance aux offices religieux que la sonnerie, l'instruction des enfants et autres objets toutes les obligations qui ont été de tout temps remplies par ses prédécesseurs après avoir fait preuve de capacité et vus ses pièces qu'il doit avoir pour exercer instituteur primaire il a été agréé sous les charges, clauses et conditions cy-après.*

*Mr THEVENOT Instituteur aura pour émolument une somme de cent cinquante francs par ans qui seront payable par quart à l'expiration de chaque trimestre, le premier courra du premier novembre mil huit cent trente indépendamment du traitement ci dessus, il est accordé à Mr l'Instituteur pour les mariages un franc vingt-cinq centimes, pour enterement d'un communiant, assistance aux trois services, une (-) à chaque service, le libera, et la fosse cinq francs, pour enterrement d'un enfant un francs vingt-cinq centimes, les mois d'école seront payés par les commançans portant deux livres vingt centimes, et les écrivants quarante centimes, il tiendra l'école depuis le premier novembre jusqu'à Paques, il dira la prière pendant Carême, il enverra deux enfans porter l'eau bénite dans les maisons tous les dimanches, il sonnera la retraite pendant trois mois, commencera le quinze novembre et finira au quinze février, il se conformera aux lois du gouvernement.*

*Le présent bail est fait pour un an. Il aura son logement en la cure tant qu'il n'y aura pas de desservant.*

*Fait double à Ninville le trente un octobre mil huit cent trente. »*

---

353 Nogent

À partir de ces documents, nous répondre à plusieurs interrogations :

➤ Comment devenait-on instituteur ?

Le postulant devait présenter au recteur de l'Académie un certificat de bonne conduite du curé et du maire de sa commune de résidence et subir un examen pour valider ses compétences. Il recevait un brevet de capacité soit de premier degré soit de deuxième degré. De son côté, la commune pouvait passer une annonce ou faire appel à des relations. Elle soumettait sa demande au « *Comité de Surveillance de l'Instruction Primaire* ». Cette instance créée en 1816 dans chaque canton et constituée du curé du chef-lieu, du juge de paix et de trois ou quatre notables pressentis par le recteur après des indications du sous-préfet et de l'Inspecteur d'Académie donnait un avis et surveillait le fonctionnement des écoles en parallèle avec le contrôle tatillon du maire et du curé de la commune. Le recteur validait le choix du maître. Un contrat dit « *de bail* » conclu entre l'instituteur et la commune définissait pour finir les obligations de chacune des deux parties.

➤ Quelles étaient les fonctions de l'instituteur ?

Comme le souligne le bail de 1830, l'instruction des enfants passait après les obligations faites au maître de servir l'église : sonnerie, fossoyeur, assistant du curé lors des cérémonies, faire « *porter l'eau bénite dans les maisons tous les dimanches* », et faire dire des prières. Pour l'enseignement, l'instituteur assurait la classe de novembre à Pâques pour quarante à quarante-cinq filles et garçons<sup>354</sup>.

➤ Quelles étaient les ressources de l'instituteur ?

Elles étaient de trois sortes. Selon le bail, le maître recevait tout d'abord un émolument de cent cinquante francs par an de la part de la commune. Dans son arrêté du 24 août 1830, le préfet avait demandé deux cents francs. Mais la Municipalité s'y opposait en arguant que ses revenus étaient insuffisants<sup>355</sup>. L'instituteur percevait également vingt centimes pour les plus jeunes enfants qui apportaient deux livres et quarante centimes pour les autres. En troisième lieu, les obligations vis-à-vis de l'église étaient rémunérées à l'acte : un franc vingt-cinq centimes pour un mariage ou l'enterrement d'un enfant, cinq francs pour les autres enterrements avec le creusement de la tombe.

Dans les années suivantes, les émoluments de Pierre THEVENOT évoluèrent sensiblement. Selon les comptes de gestion de 1838, ils s'élevaient à deux cents cent francs<sup>356</sup>. En 1850, les revenus de l'instituteur s'établissaient à quatre cent trente francs. Ils se composaient d'un traitement fixe de deux cents francs, d'une

---

354 Délibération du 24 octobre 1830, ADHM 2 O 39

355 Délibération du 24 octobre 1830, ADHM 2 O 39

356 ADHM 1 O 838



rétribution pour la sonnerie et le chant de cinquante francs, de diverses sommes mensuelles versées au maître pour un montant de cent trente francs et d'une indemnité pour le casuel et le secrétariat de la mairie de cinquante francs. Mais la loi FALLOUX avait porté le traitement des instituteurs à six cents francs ce qui mit le conseil municipal en émoi<sup>357</sup>.

#### d. La fin du XIXe siècle :

##### ➤ Une nouvelle crise du logement :

Quand Pierre THEVENOT quitta ses fonctions vers 1856. La question du logement se posa à nouveau. Celui édifié dans la maison commune en 1834-1835 ne convenait plus pour des maîtres dont les ressources avaient fortement augmenté. La commune décida de sa reconstruction en 1861<sup>358</sup>.

##### ➤ La gratuité :

À partir de 1850, la loi FALLOUX établit la gratuité de l'école pour les plus démunis. Le maire et le curé devaient en donner la liste chaque année ce qui ne manqua pas d'engendrer des conflits. En 1856, le conseil municipal de Ninville refusa la liste proposée et validée par l'instituteur GIRARDIN car, selon les conseillers, les cinq enfants inscrits avaient été les premiers à abandonner l'école l'année précédente<sup>359</sup>. L'école devint gratuite pour tous avec loi du 16 juin 1881, nommée d'après le ministre de l'Instruction publique Jules FERRY.

##### ➤ L'instituteur laïc :

Depuis la loi du 14 juin 1854, la désignation de l'instituteur échappait aux édiles municipaux au profit des préfets. Le 19 juin 1871, le préfet de la Haute-Marne demanda au conseil municipal de Ninville si « *il veut désormais un instituteur laïque ou religieux* ». Le conseil retint la première proposition dans sa délibération du 25 juin 1871<sup>360</sup>. Hippolyte ROGER prit son poste dès le 27 juin.

##### ➤ L'école en 1879 :

Charles Auguste Constant BERTENET, né le 4 mai 1850 à Lécourt, était nommé instituteur dans la commune par le préfet le 22 mars 1879. À son arrivée à Ninville, le maire MOUSSU dressa son procès-verbal d'installation le 1<sup>er</sup> avril 1879. Il comprenait un inventaire du mobilier de l'école<sup>361</sup>.

---

357 ADHM 2 O 39

358 Voir 2<sup>e</sup> partie, 2<sup>e</sup> chapitre – la maison commune

359 ADHM E dépôt 2046

360 AMN DCM 1865-1874

361 AMN DCM 1875-1886

Nombre	Objets	État de conservation
Mobiler scolaire		
1	Crucifix	Passable
1	Estrade	Médiocre
7	Tables	Assez bonnes
1	Banc	Bon
1	Poêle	Assez bon
2	Tableaux noirs	Bons
5	Cartes géographiques	Bonnes
2	Cartes en relief	Passable
1	Tableau du système métrique	Bon
1	Armoire – bibliothèque	En bon état
1	Globe p. l'enseigt. géogque	Bon
Bibliothèque		
10	Livres de littérature	Ass. bon état
18	Histoire	„
32	Agriculture	„
32	Sciences	„
3	Voyages	„
5	Connaissances utiles	„
27	Divers	„
127		„
Imprimés		
1	Registre de correspondance	bon
19	Registres matricules	„
14	Registres aux appels	„
14	Registres d'abonnement	„
84 N°	Bulletins de l'instr. primaire	„
1	Instruction primaire 1 v. (1876)	„
6 N°	Bulletins de la Société de secours mutuel	„
4	Registres de Bibliothèque	„
1	Catalogue de Bibiothèque	„
3	Rétribution scolaire ; les 3 rôles des trois derniers trimestres de l'année courante	„

*Tableau n° 15 – Inventaire du mobilier de l'école en 1879*

Le maire fit remarquer que la bibliothèque comprenait cent trente-quatre livres à

prêter aux familles le 31 décembre 1877 selon la liste établie par Hippolyte ROGER, le précédent instituteur. Mais le nouveau maître n'en retrouva que cent vingt-sept.

Aux côtés de son mari, Marie Mélanie née BESANCON, le 31 octobre 1853 à Pérusse, exerçait les fonctions de Directrice des travaux d'aiguille des filles. Elle avait été nommée par le préfet le 11 avril 1879. Sa tâche consistait en l'encadrement des femmes du village nommées par le maire pour apprendre la couture aux filles inscrites à l'école conformément à la loi DURUY du 10 avril 1867.

➤ L'école en 1888 :

La loi Goblet du 30 octobre 1886 prolongea la loi de 1882 sur la gratuité et la laïcité en définissant l'organisation de l'école primaire. Cette dernière devait recevoir tous les enfants âgés de 6 à 13 ans. En 1888, la commune sollicitée par le préfet indiqua :

*« Considérant que cette commune comptant 280 habitants et n'ayant qu'un écart, une ferme, où résident quelques personnes seulement, possède une école primaire élémentaire obligatoire, mixte et à un seul maître ; que le local de cette école situé au centre du village est convenable et suffisant pour permettre à tous les enfants de l'âge scolaire dont le nombre varie de 25 à 40 de recevoir efficacement l'instruction élémentaire.*

*Après en avoir délibéré.*

*Est d'avis que l'école de cette commune, de la 1<sup>e</sup> catégorie, mentionnée au décret du 27 mai 1888, suffit au besoin de l'enseignement primaire obligatoire et qu'il n'y a pas lieu de créer d'autres écoles du décret du 27 mai 1888<sup>362</sup>... »*

➤ Instituteur contre institutrice :

Le 15 août 1898, le conseil municipal « émet son désir formel de conserver autant de temps qu'il sera possible un instituteur pour la direction de l'école mixte communale de préférence à une institutrice et s'engage à voter régulièrement chaque année l'allocation accordée à la maîtresse de couture<sup>363</sup>. »

La première institutrice nommée à Ninville vers 1911 s'appelait Julie PECHINEY. Elle était originaire de Nogent où elle était née en 1879.

➤ Les cours d'adultes :

Entre 1899 et 1906, la mairie finança des cours pour adultes à raison de vingt

---

362 AMN DCM 1886-1912 délibérations du 7 juillet 1888.

363 AMN DCM 1886-1912

francs puis, à compter de 1901, de quarante francs par an.

1819	1830	1838	1850	1859	1869	1876	1878
200	150	200	430	500	700	850	1000
Directrice des travaux d'aiguille des filles					50	50	50 (1)

**Tableau n° 16 – Évolution du salaire en francs de l'instituteur et de la directrice des travaux d'aiguille des filles.**

(1) 60 Frs en 1894

## 2. L'école au XXe siècle :

### a. La liste des instituteurs :

Nom	Prénom	Date d'entrée	Date de sortie	Ordre de succession	Commentaires
<b>PECHINEY</b>	Julie	≈ 1911	?	1	de Nogent
<b>MORON</b>	Jeanne	≈ 1921	?	2	de Bienville, encore en 1926
<b>DENEUTER</b>	Pierre	≈ 1931	?	1	2 instituteurs à Ninville.
<b>DESNAUD</b>	Madeleine	≈ 1931	?	2	épouse du précédent.
<i><b>SIMONIN</b></i>	<i>Mme</i>	?	?	?	
<i><b>COURTIER</b></i>	?	?	?	?	
<i><b>SIMON</b></i>	<i>Mme</i>	?	?	?	
<i><b>COMTE</b></i>	<i>Melle</i>	?	?	?	
<i><b>BLANCHIN</b></i>	<i>Mme</i>	?	?	?	
<i><b>THOMASSIN</b></i>	<i>Mme</i>	?	?	?	
<b>GROSJEAN</b>	<i>Melle</i>	≈ 1951	?	1	
<b>GRAS</b>	Claude	≈ 1954	?	2	
<i><b>THIOLAT</b></i>	<i>M.</i>	?	?	?	
<i><b>BRUEL</b></i>	<i>Mme</i>	?	?	?	
<b>SERIEYS</b>	Etiennette	≈ 1962		1	encore en 1968
<b>FÊ</b>	Suzanne	≈ 1972		2	
<b>LESAGE</b>	<i>Mme</i>	≈ 1974	≈ 1978	3	
<b>BOUDET</b>	<i>Mme</i>	≈ 1978	1983	4	
	<i>1<sup>re</sup> fermeture</i>	<i>1983</i>			

<b>LAÂGE</b>	<i>Mme</i>	≈ 1985	?	1	à ½ temps
<b>EDOT</b>	Dominique	1984	?	?	à ½ temps
<b>DUNSTETER</b>	<i>Mme</i>	≈ 1988	?	?	à ½ temps
<b>DELAITRE</b>	<i>Mme</i>	?	?	?	
<i>Fermeture définitive</i>		1990			

**Tableau n° 17 – Essai de reconstitution de la liste des instituteurs au XXe siècle**

**b. Bribes :**

Depuis la fin du XIXe siècle, les élèves sous l'autorité de l'instituteur s'occupaient du nettoyage de la salle d'école. Le conseil municipal confirma cette obligation en 1936. Il précisa que le balayage se faisait à tour de rôle entre les élèves. Cette situation perdura jusqu'en 1970 où une « *femme de service* » fut recrutée pour nettoyer la classe deux fois par semaine. Elle procédait aussi à l'allumage du feu.

Le projet de construction d'un Collège d'Enseignement Général à Nogent s'accompagna, en 1962, de la constitution d'un syndicat intercommunal pour l'étude d'un service de ramassage pour les écoliers. Cette démarche n'aboutit pas. Un internat bâti dans l'enceinte du collège accueillit les enfants de Ninville à compter de 1966.

En 1967, l'appartement de l'institutrice fut transféré au presbytère laissé vacant depuis le départ du dernier desservant habitant Ninville en 1964.

**c. La fermeture de l'école primaire :**

En 1962, la commune avec son école forte de trente et un élèves refusa d'accueillir les enfants de Buxières.

Une décennie plus tard, la situation s'était fortement dégradée. Les habitants pétitionnèrent une première fois contre une possible fermeture de l'école fréquentée par douze élèves en décembre 1975. L'effectif annoncé pour la rentrée 1983 tomba à huit élèves. En mai, l'Inspection Académique ordonna alors la fermeture de l'école. L'institutrice, Madame BOUDET, obtint une mutation vers un autre poste. Cependant, les protestations de la population et de la Municipalité et une hausse de l'effectif à treize enfants prévue pour la rentrée suivante permirent une réouverture de l'école dès le mois de septembre de la même année.

La fermeture définitive survint en juin 1990. Désormais, les enfants de Ninville empruntent chaque jour un bus pour se rendre à l'école.

## Les curés et la Fabrique

### 1. La liste des desservants :

Nom	Prénom	Date d'entrée	Date de sortie	Curé de Ninville	Commentaires
<b>BEUGNOT</b>	Nicolas	1785	Env. 1795	X	Ex-curé de Landéville, assermenté, il se retira à Longchamps vers 1795.
<b>D'HYVEZ</b>	Simon	An XI (1800)	An XIII (1804)	X	Ex-curé de Fresnoy Desservant de Ninville et de Donnemarie Puis curé d'Orquevaux
<b>GERARD</b>		An XII	<i>An XII</i>		<i>Desservant de Cuves</i>
<b>DUBOIS</b>	Louis	An XIII (1804)	1806	X	Desservant de Donnemarie et de Ninville, absent à partir de sept. 1805
<b>BARBIER</b>	<i>Nicolas</i>	<i>Sep. 1805</i>	<i>Sep. 1805</i>		<i>Desservant de Buxières</i>
<b>GERARD</b>		<i>Sep. 1805</i>	<i>Sep. 1805</i>		<i>Desservant de Cuves et Mennouveaux</i>
<b>CAIGNE</b>	François-Marie	1806	1806	X	Ex-curé d'Essey « <i>Prêtre succursaliste de Ninville</i> »
<b>BOURGEOIS</b>	Denis	Mai 1806	Juil. 1813	X	Ex-curé d'Ageville Puis curé d'Is où il décéda
<b>GERARD</b>		<i>Sep. 1806</i>	<i>Sep. 1806</i>		<i>Desservant de Cuves et Mennouveaux</i>
<b>N.</b>		<i>Sep. 1806</i>	<i>Sep. 1806</i>		<i>Desservant de Noyers</i>
<b>GERARD</b>		<i>Oct. 1806</i>	<i>Oct. 1806</i>		<i>Desservant de Cuves et Mennouveaux</i>
<b>N.</b>		<i>Oct. 1806</i>	<i>Oct. 1806</i>		<i>Desservant de Noyers</i>
<b>GERARD</b>		Juil. 1813	Fév. 1825	X	Desservant de Cuves et Mennouveaux et de « Ninville par intérim »
<b>RACLOT</b>		<i>Mar. 1825</i>	<i>Mar. 1825</i>		<i>Desservant de Donnemarie</i>
<b>BAVAILLOT</b>		Avr. 1825	Oct. 1825	X	Desservant d'Is et de Ninville
<b>ROYER</b>		28.10.1825		X	
<b>DECOURALLE</b>		1826 ?		X	Desservant d'Is et de Ninville
<b>BARBIER</b>	Pierre-	1831	1837	X	Puis retiré à Esnouveaux

Nom	Prénom	Date d'entrée	Date de sortie	Curé de Ninville	Commentaires
	Nicolas				
<b>ROYER</b>	Alexis-Onésime	1837	1853	X	Ex-curé de Chaumont-la-Ville puis retiré à Lénizeul
<b>LASSALLE</b>	Claude-Antoine	1853	1893	X	Ex-vicaire de Montigny † 15 janvier 1893 à Ninville
<b>BERNARD</b>	Nicolas	1893	1906 ?	X	
<b>DUSSY</b>	Mathieu-Achille	1906	1927	X	† 1927 Ninville
<b>THABOURIN</b>	Albert	1927 ?	1951	X	Aussi desservant d'Essey et de Donnemarie puis curé de Dampierre † 1982 à Percey-le-Pautel
<b>GEOFFROY</b>	Pierre	1951	1964 ?	X	Aussi desservant d'Essey et de Donnemarie Dernier curé habitant Ninville † 1977 à Vicq
<b>CHEVRY</b>	Claude	1964 ?	1973 ?	X	Curé d'Is, desservant d'Essey, Donnemarie et Ninville
<b>RALLET</b>	Albert	1973 ?	1988	X	Curé d'Is, desservant de Sarrey, Essey, Donnemarie et Ninville † 1992
<b>À partir de 1988, Ninville est desservi par l'équipe des prêtres de Nogent.</b>					

*Tableau n° 18 – Les desservants de l'église de Ninville*

## 2. Histoire des curés :

Comme nous l'avons constaté, la période révolutionnaire avait laissé l'église et le presbytère dans des états pitoyables. Le village œuvrera durant plusieurs décennies pour rétablir le faste de la paroisse. Pendant ce temps, l'évêque avait confié le service à des curés qui se désintéressèrent rapidement de leur bénéfice. Pour finir, le service dans l'église de Ninville échut au bon vouloir des desservants des paroisses voisines jusqu'en 1831. Parmi, les prêtres de cette période, nous mentionnerons Simon D'HYVEZ. Avant 1789, il avait été le curé de Bannes avant de devenir le chapelain de Saint-Nicolas de Bussières et le directeur des religieuses de Belmont. Poursuivi par la vindicte révolutionnaire, il avait été arrêté puis déporté en Suisse. À son retour, on lui confia la cure de Ninville qu'il abandonna au bout de quatre ans au profit de celle d'Orquevaux.

Pour le XIXe siècle, le desservant le plus remarquable fut l'abbé LASSALLE. En quarante ans de ministère dans la paroisse (1853-1893), il connut les principales

étapes qui marquèrent le renouveau de l'église de Ninville : reconstructions du presbytère et de la maison de culte. Il fut l'initiateur de l'organisation actuelle du retable architectural du chœur, de l'enrichissement de l'église en statues et en orfèvrerie et de la reconstitution du sommier de la Fabrique<sup>364</sup>. La commune prit à sa charge l'érection de son monument dans le cimetière en 1899 pour soixante-quinze francs<sup>365</sup>.

La loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905 n'entraîna pas de tensions particulières dans la paroisse. La Fabrique disparut. Son sommier et ses biens furent confisqués au profit de la commune. Pour le curé, la séparation se concrétisa par le paiement de la location du presbytère. Le conseil municipal fixa le loyer à cinquante francs en 1907. Le curé était aussi assujéti aux impôts et il devait assumer le coût des assurances<sup>366</sup>.

Dès les années 1940, la paroisse subit la double peine de la dépopulation et de la crise des vocations. Le curé THABOURIN arrivé à Ninville en 1927 prit également en charge les paroisses d'Essey-les-Eaux et de Donnemarie en 1941. En 1964, le départ de l'abbé GEOFFROY laissa le presbytère définitivement privé d'un desservant. Le service relevait dorénavant du prêtre d'Is. Quelques années plus tard, l'abbé RALLET se trouvait à la tête des paroisses d'Is, de Sarrey, d'Essey, de Donnemarie, Buxières, Cuves et de Ninville. Les « *petites messes* » du matin des jours de semaine où les enfants de chœur se formaient au service se raréfièrent. Les « *grandes messes* » dominicales s'espacèrent de plus en plus.

Depuis 1988, Ninville est desservie par une petite équipe de curés basée à Nogent. Son secteur s'étend aujourd'hui sur vingt-quatre bourgs. Chaque dimanche, les fidèles doivent parcourir un long chemin pour se rendre à la messe et les plus âgés se contenter des diffusions télévisuelles.

<b>Paroisse Saint-Germain l'Auxerrois</b>	<b>Paroisse Saint-Éloi</b>
Nogent	Biesles
Louvières	Bourdon-sur-Rognon
Marnay	Consigny
Vesaignes	Le-Puits-des-Mézes
Thivet	Esnouveaux
Odival	Millières
Poinson-les-Nogent	Longchamps

364 ADHM XXF art. 747 ; AMN Sommier.

365 ADHM I O 838

366 AMN DCM 1886-1912



Vitry-les-Nogent	Mennouveaux
Donnemarie	Lanques-sur-Rognon
<b>Ninville</b>	Mandres-la-Côte
Essey-les-Eaux	Laville-au-Bois
Is-en-Bassigny	Sarrey
Sarrey	Ageville
Poulangy	Forcey

*Tableau n° 19 – Le secteur paroissial de Nogent en 2013.*

### 3. La Fabrique Saint-Martin de Ninville :

Les biens de la Fabrique avaient été liquidés en l'an IV<sup>367</sup>. L'installation de l'église concordataire ne permit pas leur récupération. Mais les organes c'est-à-dire le *conseil de fabrique* et le *bureau des marguilliers* fonctionnaient à nouveau. Ils étaient en mesure d'assurer diverses charges et l'administration des aumônes et de recevoir de nouvelles donations.

#### a. Les membres de la Fabrique :

- en 1825 et 1826 : Jean-Baptiste BERNARD, maire, BAVOILLOT, desservant, J. THOMAS, M. THOMAS et Jean RENARD, trésorier<sup>368</sup>.
- en 1899 : Jules COQUILLARD, maire, Nicolas BERNARD, desservant, Alfred POIRSON, président du conseil de Fabrique, Michel LIOTTE, secrétaire du conseil, Victor BERNARD, président du bureau des marguilliers, Justin THEVENOT, trésorier du bureau, et Cléonce RENARD<sup>369</sup>.

#### b. Les dépenses de la Fabrique :

##### ➤ les serviteurs de l'église :

La Fabrique prenait en charge leurs rémunérations :

- un sacristain, 12 Frs en 1825, 30 Frs en 1899
- un marguillier, cette fonction n'apparaît que dans les comptes de 1825 et de 1826. Il servait d'aide au sacristain.
- des chantres, leurs gages s'élevaient à 50 Frs en 1899.
- un sonneur, 70 Frs en 1899.

##### ➤ Les consommables nécessaires au culte :

- pain, 9,90 Frs en 1899

<sup>367</sup> Voir 1<sup>re</sup> partie, 2<sup>e</sup> chapitre.

<sup>368</sup> ADHM 2 O 2456

<sup>369</sup> ADHM 52 V 126

- vins, 20 Frs en 1899
- luminaires, 81,50 Frs en 1899 ; en 1826, la Fabrique avait dépensé 72 Frs pour les cierges et 12 Frs pour l'encens, l'huile et les cierges.
- encens, 9 Frs en 1899

➤ Le Linge de culte :

- blanchissage, 12 Frs en 1825, 24 Frs en 1826, 45 Frs en 1899

➤ L'entretien de l'église et du presbytère :

En 1825, la Fabrique paya 1,50 Fr pour une réparation aux fonds baptismaux, 2,50 Frs pour la corde de la cloche et 3 Frs pour la réparation des vitraux. À la fin du XIXe siècle, ces dépenses s'élevaient à 7 Frs.

➤ Les charges des fondations :

- 69,75 Frs en 1899.

➤ Des frais divers en gestion.

c. Les recettes de la Fabrique :

➤ Le produit des concessions des bancs de l'église :

- 124,83 Frs en 1899.

➤ Le produit des quêtes :

- 13 Frs en 1825, 17,10 Frs en 1899.

➤ Les aides de la Municipalité :

En 1825, le conseil municipal accorda un « *secours* » de 34 Frs.

➤ Les revenus des fondations :

- 188 Frs en 1899.

Acte	Autorisation	Auteur	Donation	Service	Commentaires
Testament <b>05.08.1825</b>	Charles X <b>26.03.1827</b>	<b>Joseph GERARD</b> , curé de Cuves + 05.04.1825	600 Frs	Avril – der. sem. : grand service	Une sœur à Ninville, épouse de Joseph THOMAS
Testament <b>28.10.1837</b>	Préfet 07.01.1842 Roi <b>19.06.1842</b>	<b>Jeanne BERNARD</b> , domiciliée à Pérusse	Petit terrage en terres labourables, prés et chenevières	Janvier – 1 <sup>er</sup> jour libre : messe basse  Avril – 1 <sup>er</sup> jour libre : messe basse	En 1873, les parcelles de terre sont vendues pour 1400 Frs. Le produit est affecté à l'achat d'une rente sur l'État avec l'accord du

Acte	Autorisation	Auteur	Donation	Service	Commentaires
				Juillet – 1 <sup>er</sup> jour libre : messe basse  Octobre – 1 <sup>er</sup> jour libre : messe basse	Président de la République (21.05.1873)
Testament <b>14.07.1858</b>	Préfet 09.07.1858 Napoléon III <b>27.04.1859</b>	<b>Anne            MARCHAL</b>	3000 Frs	1 <sup>er</sup> samedi / mois : messe basse  Janvier – der. sem. : service  14 & 27 juillet : services  Juillet – 1 <sup>er</sup> jour libre : messe basse  Octobre – 1 <sup>er</sup> lundi : service pour la confrérie du Rosaire  9 Décembre : service  Décembre – 1 <sup>er</sup> jour après l'Immaculée Conception : messe basse	
<b>15.10.1869</b> acte sous seing privé 15.10.1879	Président de la République <b>23.10.1882</b>	Marie Amélie dite <b>Anette            GLOUTIER</b>	Rente sur l'état de 10 Frs	10 au 20 juillet : messes basses  10 au 15 août : messes basses  20 au 25 novembre : messes basses	

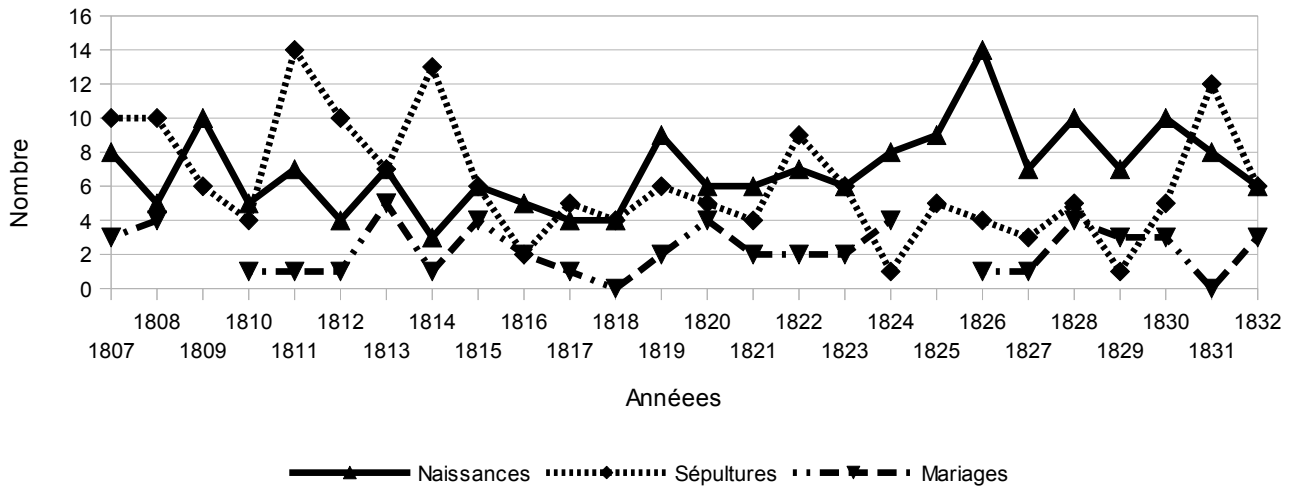
*Tableau n° 20 – Les Fondations de l'église de Ninville au XIXe siècle.*

## Essai d'étude démographique

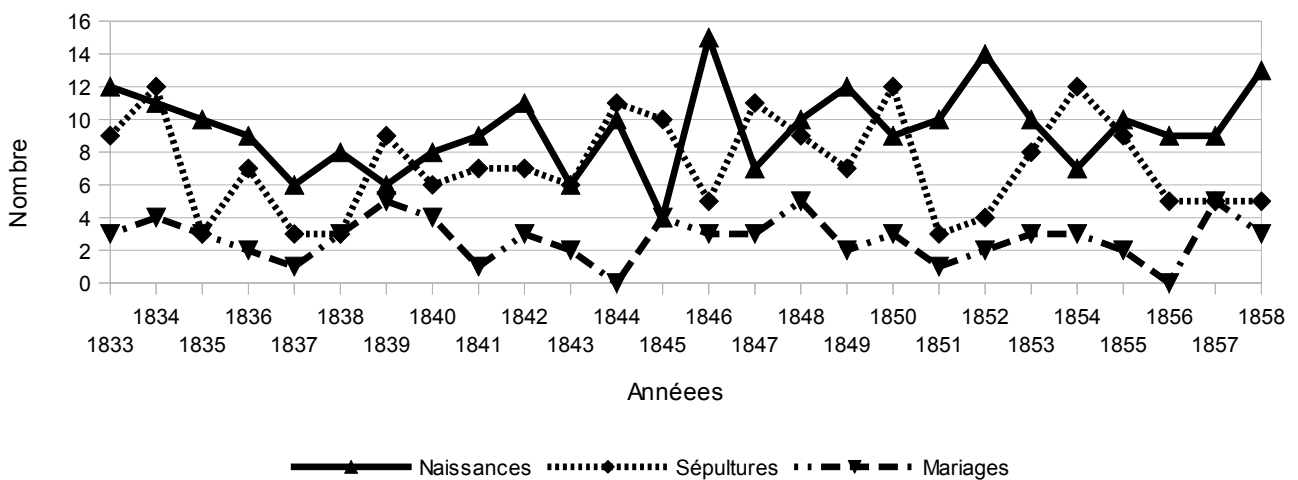
### 1. L'évolution graphique de la population de Ninville :

#### a. Les courbes démographiques :

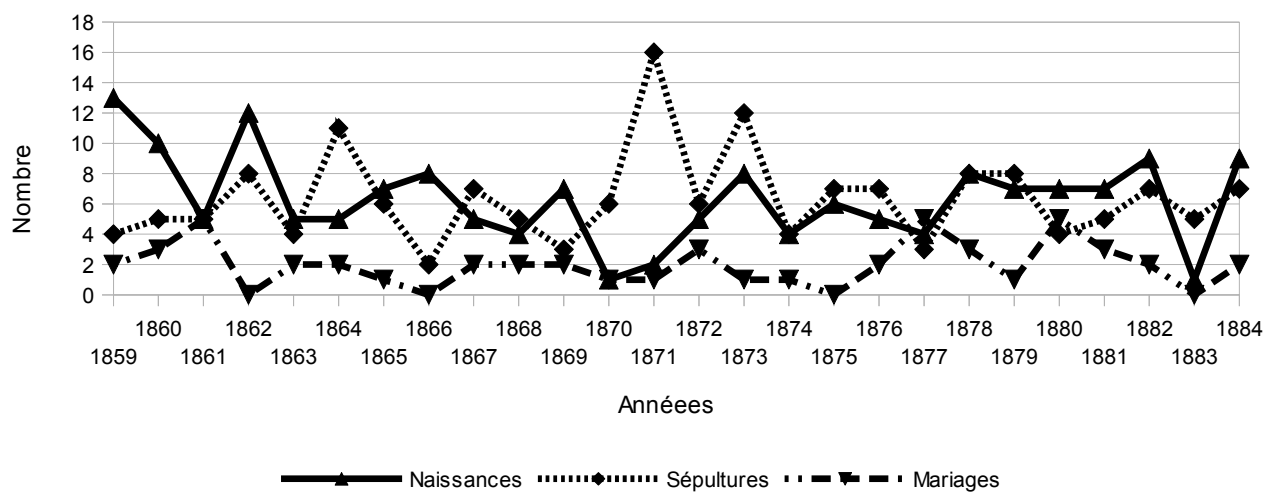
1807-1832



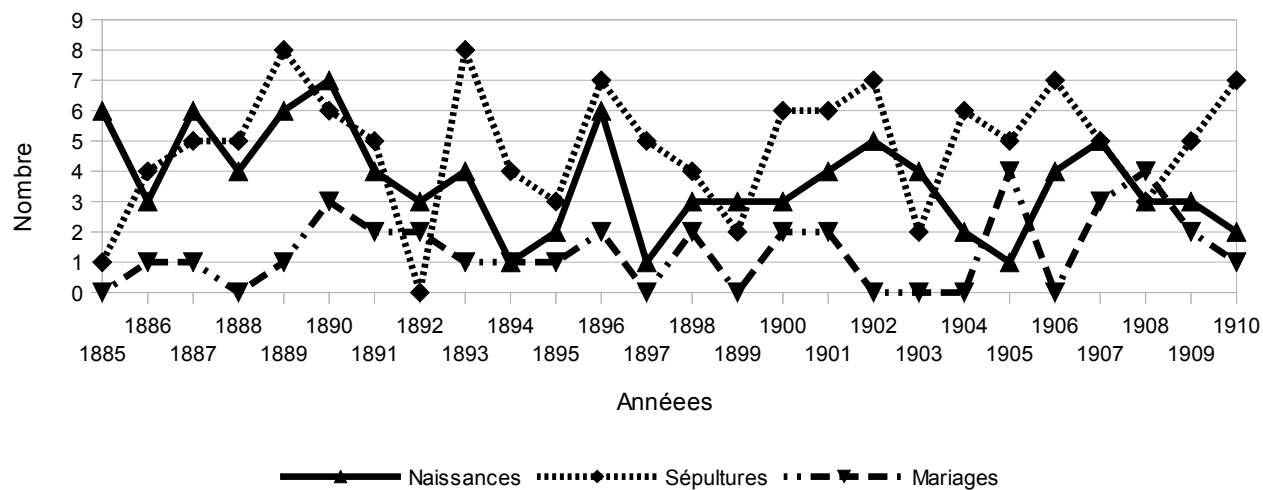
1833-1857



### 1859-1884

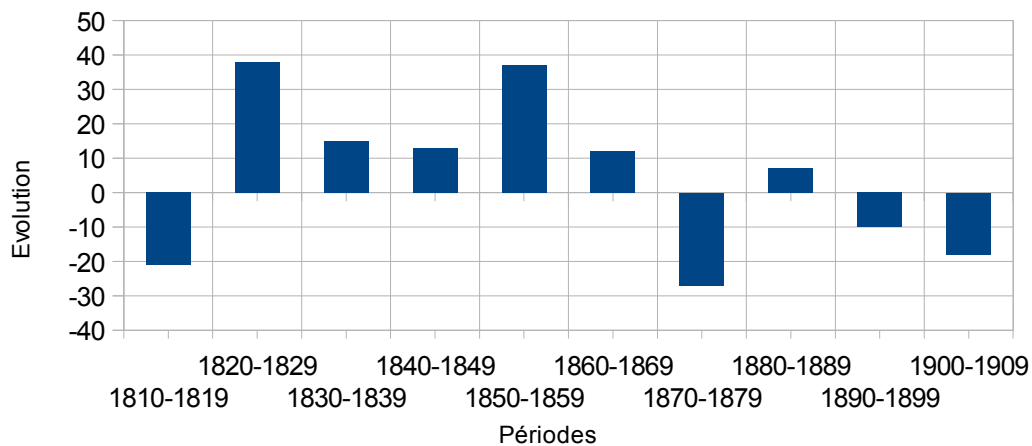


### 1885-1910

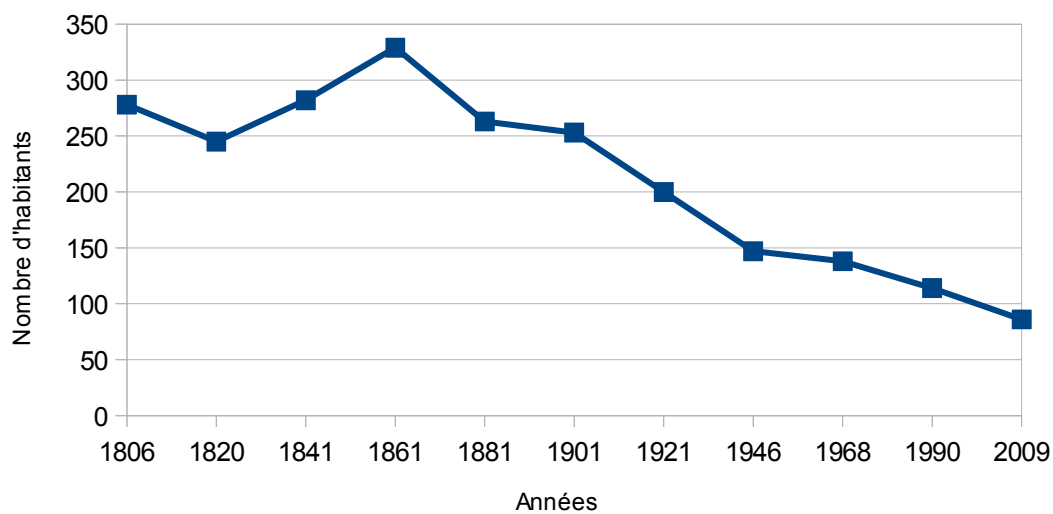


*Courbes démographiques n° 2, 3, 4, et 5 – Ninville entre 1807 et 1910*

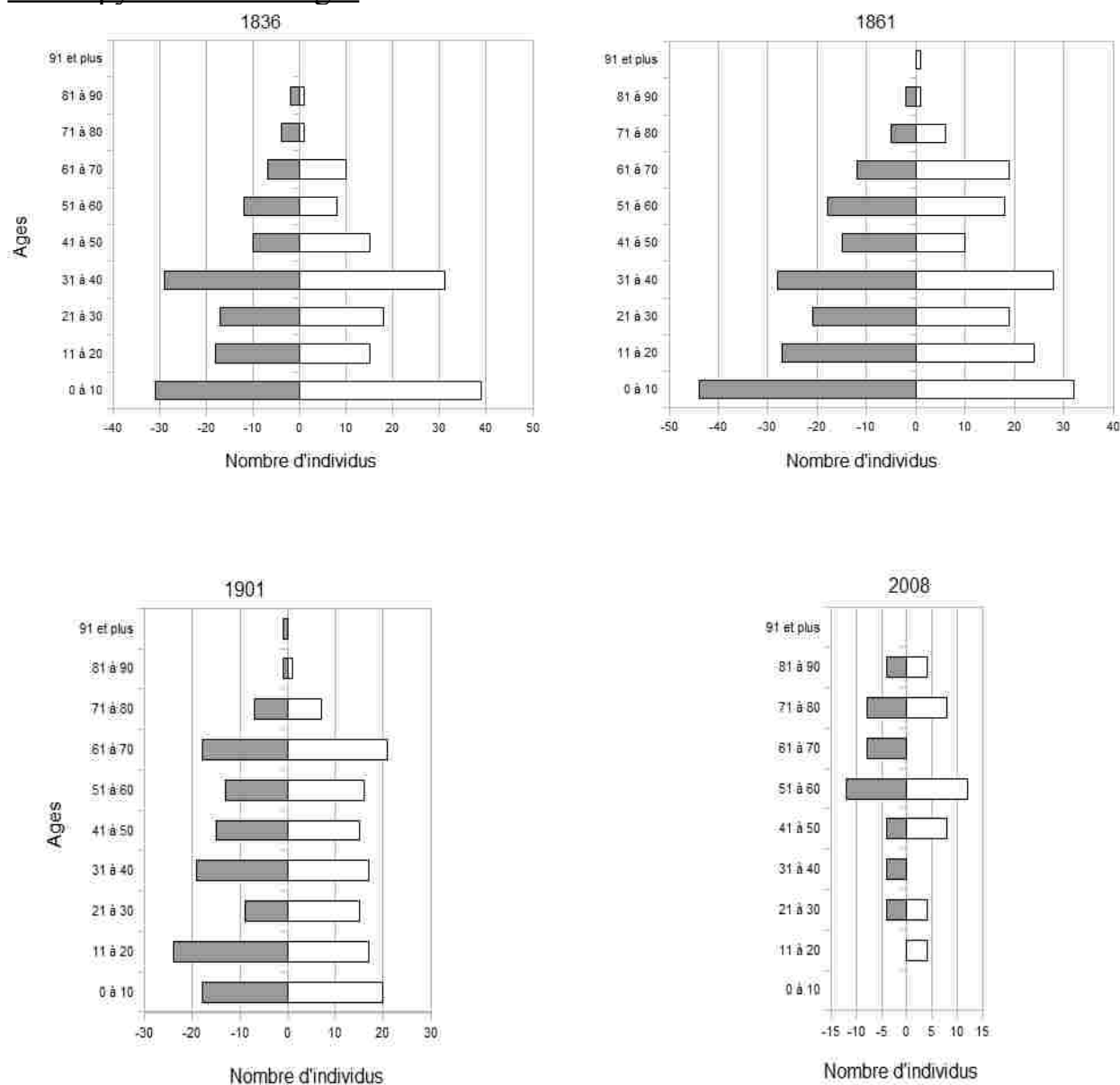
b. Les variations de population au XIXe siècle :



c. L'évolution de la population de la commune aux XIXe et XXe siècles :



#### d. Les pyramides des âges :



#### 2. Essai d'explication :

Au XIXe siècle, la population de Ninville connut deux périodes particulièrement mortifères : la fin des Guerres Napoléoniennes entre 1811 et 1814 et la Guerre Franco-Prussienne de 1870. Elles furent l'une et l'autre marquées par un retour des ravages de la guerre sur le sol national. Entre temps, la population s'accrut de 25 pour cent à partir de 1820 pour atteindre son maximum en 1861 avec 329 habitants.

Certes le taux de mortalité restait élevé à près de 17 pour mille. La maison des cultivateurs n'avait que deux pièces où la promiscuité régnait et où l'hygiène était

souvent déplorable. Les déjections des animaux de basse-cour venaient aggraver l'insalubrité des sols en terre. Les fosses d'aisances et les égouts n'existaient pas. L'alimentation en eau était très dangereuse pour la santé. Rappelons-nous que les puits du bas du village recevaient les eaux de ruissellement du cimetière et que la voirie était dans « *un état déplorable, où il existe des flaques d'eau croupissantes surchargées de matières animales et des purins de fumiers* ». Tout ceci formait un terreau propice au développement des épidémies. Les fièvres typhoïdes étaient endémiques. Le choléra doit expliquer le pic de surmortalité de 1854. La scarlatine amplifia vraisemblablement les ravages de la guerre de 1870. En 1871, elle s'avéra particulièrement meurtrière à Nogent.

Mais ce taux de mortalité était correct pour l'époque (22,3 pour la France) et le taux de natalité avoisinait les 27,50 pour mille, ce qui dégagait un accroissement de population très positif comme nous pouvons le constater sur le schéma intitulé *les variations de population au XIXe siècle*. La médecine se développait. À Ninville, cinq habitants démunis purent bénéficier en 1857 d'un service médical gratuit<sup>370</sup>.

Après 1861 et surtout après la Guerre de 1870, la démographie du village connut d'importants bouleversements. Dans la décennie 1880-1889, le maire n'enregistrait plus que 5,8 actes de naissance en moyenne par an contre 10,4 actes pour les années 1850-1859. La courbe des décès prit peu à peu le pas sur celle des naissances. Le nombre d'habitants commença à chuter. La baisse des naissances était provoquée et aggravée par le départ des jeunes gens hors de la commune. Ce dernier était engendré par la modernisation des techniques agricoles et ses corollaires, la raréfaction des terres disponibles, le sous-emploi chronique... Dans le même temps, on assista à un vieillissement important de la population. Les personnes âgées de plus de cinquante représentaient 25 pour cent des habitants en 1861 contre plus de 33 pour cent en 1901. Ninville subissait le choc de l'exode rural.

Cette phase de dépeuplement se poursuit actuellement. Lors du recensement de 2004, le nombre d'habitants s'établissait à 75 dont 29,6 pour cent de retraités (moyenne nationale : 18,2). Même si une légère hausse fut constatée en 2009 avec 86 habitants, le territoire est presque vide.

Années	1861	1901	1921	1946	1968	2009
Nb hab/km <sup>2</sup>	36,5	28,1	22,19	16,31	15,3	9,5

*Tableau n° 21 – Nombre d'habitants au km<sup>2</sup>.*

370 ADHM E dépôt 2042



## Chapitre 3

### Les activités.

### Les professions.

#### 1. Tableau des professions :

	1836			1861			1901		
	Effectifs	Catégories	%	Effectifs	Catégories	%	Effectifs	Catégories	%
<b>Garçons</b>	41	41	31,54	73	73	42,44	24	24	18,60
<b>Paysans</b>									
Cultivateurs	17			16			22		
Propriétaires	3			9					
Journaliers	19			17					
Aides de culture							10		
Fermiers							1		
Huilier							1		
« Dresseur de Cames »	1								
« Châtreur »	1	41	31,54		42	24,42		34	26,36
<b>Artisans</b>									
Maréchal Ferrant	3			1			1		
Charrons	1			2			2		
Scieurs de long – bucherons	1			3			2		
Carriers							4		
Maçons	8			9			5		
Plâtriers				1			1		
Charpentiers				2					
Couvreurs				2					
Menuisier				1					
Cordonniers	3			1			1		
Sabotiers							1		
Boureliers				1			1		
Tisserands	3			3					
Forgerons							3		
Fourchetiers							2		
Fabricant de sécateur							1		
Couteliers	4			2			1		
Ciseliers	3			2			10		
Caniffier	1	27	20,77		30	17,44		35	27,13
<b>Autres</b>									
Marchands de vaches	1						2		
Coquetier							1		
Domestiques	12			8			12		
Ouvriers / Manoeuvres				1			3		
Agents d'assurance							2		
Cabaretiers – aubergistes		13	10,00	2	11	6,40	1	21	16,28
<b>Fonctionnaires</b>									
Instituteurs	1			1			1		
Gardes Forestiers/Champêtres	1			1			1		
Curés	1			1			1		
Bergers				1			1		
Divers (officier retraité, maire, adjoint)	1	4	3,08	2	6	3,49		4	3,10
<b>« Sans profession »</b>							11		
<b>« idiots »</b>				2					
<b>Inconnus</b>	4	4	3,08	7	10	5,81		11	8,53
	130	130	100	172	172	100	129	129	100

Tableau n° 22 – Les Professions des hommes entre 1836 et 1901.

## 2. Les activités à Ninville au XIXe et au début du XXe siècles :

### a. Rupture :

Ailleurs, nous avons constaté que le Ninville de l'Ancien Régime constituait une société presque exclusivement tournée vers le travail de la terre. Les paysans y représentaient 72,22 pour cent des hommes dont nous connaissons la profession<sup>371</sup>. En 1836, cette proportion tomba à 48,23 pour cent ou à 62,23 pour cent si l'on considère que les domestiques masculins étaient en fait des commis de culture. Cette régression continua à s'amplifier dans le courant du XIXe siècle, les professions agricoles et les domestiques représentaient 49,46 pour cent des hommes actifs en 1901. Nous noterons aussi la disparition des vigneronns dès la période révolutionnaire.

À l'inverse, le XIXe permit une explosion de l'artisanat. Aux côtés des traditionnels charrons, cordonniers, maçons et tisserands, Ninville accueillit de plus en plus de professionnels de la coutellerie. Sous l'Ancien Régime, il n'y en avait qu'un seul. En 1901, on en comptait quinze. Les artisans constituaient désormais 37,63 pour cent des hommes actifs.

### b. Les paysans :

Le nombre d'exploitations resta stable jusqu'au début du XXe siècle. En 1836, on en recensait vingt-six avec dix-sept propriétaires exploitants et trois propriétaires rentiers habitant dans la commune auxquels il convient d'adjoindre six grands propriétaires résidant hors de la commune : BEGRAND, GERARD, MARTIN, HENRIOT, l'héritière des biens des anciens procureurs fiscaux, la veuve GLOUTIER, et le propriétaire des anciennes terres seigneuriales, MOSSERON d'AMBOISE. Leurs noms figuraient dans la délibération du conseil municipal en date du 13 septembre 1834 portant sur la classification des terres<sup>372</sup>. Lors du recensement de 1901, on releva vingt-deux cultivateurs propriétaires et un fermier. Ces hommes dominaient la hiérarchie villageoise. Pour les aider ou pour exploiter leurs biens, ils faisaient appel jusque dans le dernier quart du XIXe siècle à des paysans sans terre, les journaliers qui avaient succédé aux manouvriers de l'Ancien Régime, et à des domestiques.

À la fin du XIXe siècle, les journaliers avaient disparu. Ils étaient en partie remplacés par des « *aides de cultures* » ou des « *garçons de culture* » autrement dit les fils, beaux-fils et filles des chefs d'exploitation. Le nombre de domestiques n'avait, quant à lui, pas changé.

D'autres métiers parfois étonnants venaient compléter cet ensemble :

---

371 BIELMANN 2012, p. 57

372 ADHM 2 O 39

- « *dresseur de carnes* » : Claude BERNARD en 1836
- « *appréteur de carnes* » : Claude BERNARD en 1841
- « *châtreur* » : Charles MERCIER en 1836
- huilier : Nestor BERNARD en 1901. La huilerie avait été aménagée en 1878 rue de l'église. Le moulin avec une meule verticale mue par une mule ou un cheval existait encore à la fin des années 2000.

#### c. La coutellerie :

La coutellerie nogentaise débuta au XVIIIe siècle. Peu à peu, elle se développa dans les communes voisines progressant le long des cours d'eau, Marne, Traire et Rognon. Ninville ne devait pas échapper à cet essor qui toucha quatre-vingts villages. Les hommes se spécialisèrent dans la fabrication de produits bien déterminés :

- en 1836, on recensait quatre couteliers, trois ciseliers et un caniffier,
- en 1901, on comptait huit ciseliers avec deux apprentis, un coutelier, un ouvrier coutelier et un fabricant de sécateurs

À la fin du XIXe siècle, Cyrille PAILLARD introduisit la fabrication de fourchettes dans le village qui possédait aussi une forge tenue par Lucid et Émile DIMEY en 1886.

#### d. Les cabaretiers et les épiciers :

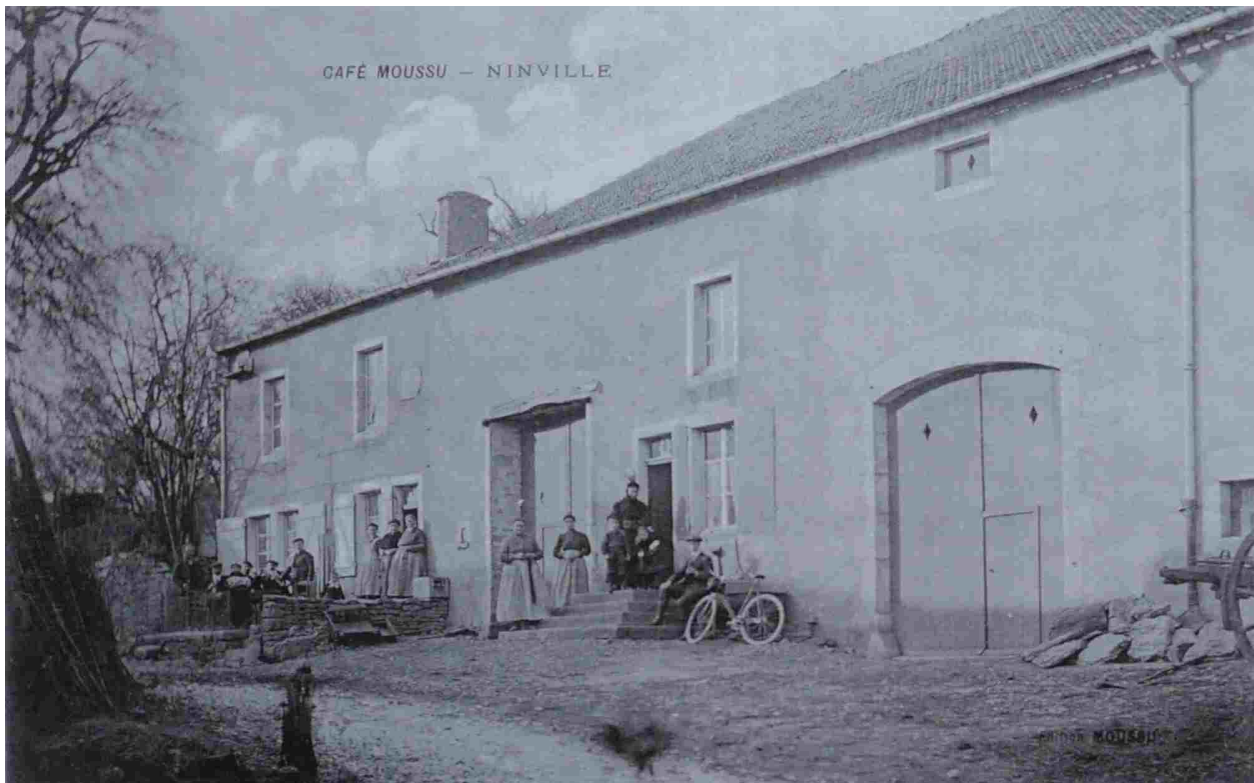
La première mention d'un cabaret dans la Grande Rue date de 1809 quand son propriétaire, François THOMAS, fut dénoncé par le garde champêtre pour avoir construit un bâtiment sur un terrain communal<sup>373</sup>.

En 1830, un cabaret appartenait à Pierre LESSERTEUR. Comme nous l'avons mentionné, la commune paya au tenancier diverses fournitures pour la fête du Roi. Cet établissement n'existait plus en 1836.

Quatre années plus tard, le fils d'un marchand, François CALLOT, lui-même coquetier, créa un nouveau cabaret dans la rue de Rouvre. À son décès en 1868, son épouse Marie-Barbe, née TRESSE († 1889), reprit l'affaire avant de la laisser vers 1880 à leur fille Honorine CALLOT. Cette dernière était aidée par sa sœur Augustine. L'établissement disparut vraisemblablement à la veille de la Première Guerre Mondiale. À cette époque, il appartenait à la famille MOUSSU bien connue des cartophiles pour ses clichés de Ninville réalisés vers 1912.

---

<sup>373</sup> ADHM 2 O 2458 ; voir ci-dessous



*Carte postale – le café MOUSSU en 1912.*

Vers 1866, François MONSSU créa, dans la Grande Rue, un café qui ferma au début des années 1880. Au début du XXe siècle, Charles LUQUET, originaire d'Is, ouvrit une nouvelle affaire rue des Riaux. Cet établissement ne survécut, semble-t-il, pas au décès de son propriétaire en 1910.

Les épicerie pouvaient également servir de débits de boissons. La première fut ouverte par Eugène FOUCAULT rue de Rouvres aux environs de 1890. Devenu ciselier, il céda le commerce à sa femme Eudoxie THOMAS. Il était encore en activité en 1911.

Après la « *Der des Der* », l'agent d'assurance Félicien LIOTTE ouvrit une nouvelle épicerie dans la Grande Rue. À son décès dans la première partie des années 1920, son épouse, Jeanne ROYER, le remplaça jusqu'en 1936. Le commerce fut ensuite vendu à Marguerite ROYER, une parente de Bourdon-sur-Rognon. Il disparut avant la Seconde Guerre Mondiale, peut-être dès 1937. Cette année-là, le conseil municipal sollicitait la réouverture d'urgence du débit de tabac.

#### e. Le travail féminin :

Les femmes étaient actives. Elles travaillaient très durement. Cependant, elles apparaissaient souvent au service de leurs maris et, de fait, elles n'obtenaient pas des agents recenseurs ou des officiers d'état-civil de l'époque la reconnaissance qui

leur était pourtant due. Lors du recensement de 1901, le mot « *néant* » qualifia souvent leur profession. Seules les femmes et les filles adultes des propriétaires – cultivateurs bénéficièrent d'égards. Les premières étaient dites « *cultivatrices* » et « *patrones* », et les secondes « *aides de culture* » comme les garçons. Pour les autres, une reconnaissance de la profession était consentie pour les femmes-chefs de famille en l'absence de maris et pour certaines professions :

- épicière : Eudoxie THOMAS, en 1896 et 1901, elle succédait à son mari Eugène FOUCAULT devenu ciselier.
- blanchisseuse,
- lingère,
- couturière,
- domestique,
- servante : Marie SAGLIASKI, italienne, en 1891

#### f. Les autres activités :

Parmi les métiers aujourd'hui disparus, on peut citer :

- les marchands de bestiaux : Claude MARCHAL en 1836, Jules COQUILLARD et Édouard BOILLETOT en 1901,
- le « *coquetier* » ou marchand d'œufs en gros : Émile BERNARD en 1901,
- le bourrelier : Victor PAILLARD en 1901,
- un berger âgé de neuf ans à la ferme du Formont en 1851,
- un « *revaudeur* » : Claude MARCHAL en 1841
- les charrons, les sabotiers...

### 3. La fromagerie :

La laiterie de Ninville se situait dans la Grande Rue à proximité du carrefour avec la route de Noyers. Créée en 1923 par un fromager suisse, Mathias KRIEG, elle échut en 1929 à Charles AUBRIOT, un négociant de Paris. Elle passa à un autre fromager suisse, Walter SCHUTZ, en 1935<sup>374</sup>. Il était encore en activité en 1954.

En 1962, la fromagerie de Ninville appartenait à Frédéric BAUMBERGER. Elle générait l'emploi de plusieurs ouvriers. Elle avait également nécessité la réfection de la route de Noyers pour faciliter le passage de camions de gros tonnage en 1952. Elle produisait un fromage de type camembert appelé « *le Préféré* ». L'étiquette mentionnait : « *Laiterie de Ninville* », « *camembert extra* », « *le Préféré* », et « *Fabriqué dans le Bassigny (Hte-Marne)* ». Elle était ornée avec une gravure du viaduc de Chaumont. La laiterie ferma en 1971.

---

374 Archives Commerciales de France, 17 mai 1935.

Aujourd'hui, la bâtisse a été transformée en maison d'habitation.

#### 4. Les activités à Ninville au XXe siècle et au début du XXIe siècle :

En 2004, 28,6 pour cent des actifs de Ninville exerçaient la profession d'agriculteurs<sup>375</sup>. Cette faible proportionnalité de paysans pourrait laisser croire à une grande hétérogénéité des emplois dans la commune. Il n'en est rien. En fait, hormis les cogérants, les salariés agricoles ou « *aides de culture* » recrutés au sein des familles des chefs d'exploitation, presque tous les autres actifs travaillaient dans d'autres communes parfois fort éloignées. En 2009, cette situation concernait 20 des 38 habitants âgés de plus de 15 ans ayant un emploi<sup>376</sup>. Ninville est devenu un « *village-dortoir* ».

L'artisanat avait périclité au cours du siècle précédent. La coutellerie connut très tôt d'importantes transformations structurelles occasionnant la disparition du travail à domicile et le regroupement des ouvriers dans des usines principalement situées à Nogent. Le dernier charron-maréchal mit fin l'activité de sa « *boutique* » de réparation de matériel agricole vers 1990. La dernière entreprise de maçonnerie ferma au début du nouveau millénaire. En 2009, seule subsistait une coiffeuse. Cette activité n'existe plus aujourd'hui.

	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954
<b>Couteliers</b>	2	2	2	2	3	3	0
<b>Ciseliers</b>	9	5	7	3	1	0	0
<b>Fourchettier</b>	1	1	1	1	0	0	0
<b>Total</b>	12	8	10	6	4	3	0

*Tableau n° 23 – Évolution de la coutellerie à Ninville au XXe siècle.*

### **Le monde agricole.**

#### 1. Archéologie du paysage :

##### a. Le remembrement :

De nos jours, le quidam venant par Essey, Buxières ou Cuves traverse des plateaux où la culture de céréales règne en maître. Les parcelles sont vastes et leurs limites rectilignes. Aucun obstacle ne vient gêner le travail mécanique des grands tracteurs ou des moissonneuses-batteuses. La taille des parcelles cadastrales qui mesuraient environ un journal soit 25 ares au début du XXe siècle peut dépasser 10 hectares et, parfois, le travail de plusieurs parcelles contiguës appartient au même exploitant. Dans les vallées herbeuses, la taille des prés augmenta de façon

<sup>375</sup> [http://www.journaldunet.com/management/ville/ville/education\\_emploi/25265/ninville.shtml](http://www.journaldunet.com/management/ville/ville/education_emploi/25265/ninville.shtml), consulté en 2013

<sup>376</sup> <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/esl/comparateur.asp?codgeo=COM-52352&codgeo=DEP-52>, consulté en 2013

similaire. Mais, l'élimination des haies et l'aplanissement des talus ayant moins d'attrait économique, les bouleversements sont beaucoup moins visibles. La plupart du temps, seules les clôtures de fils de fer barbelés qui émiettaient les parties les plus humides ont été arrachées.

Cette transformation fut induite par une industrialisation de l'agriculture. Afin de réduire le temps et les coûts de l'exploitation en limitant les déplacements et les transports et en adaptant les parcelles aux dernières techniques agricoles, on procéda au « *remembrement* » du finage de la commune de Ninville dans les années quatre-vingt. Cette réorganisation eut pour conséquence la construction de vastes hangars en dehors du village. Ils sont les nouveaux centres de « *fermes* » rassemblées souvent en « *groupements agricoles d'exploitation en commun* » (GAEC) ou en « *exploitations agricoles à responsabilité limitée* » (EARL)<sup>377</sup> :

- GAEC des Faucilles, créé en 1994,
- GAEC de la Source de la Charme, créé en 2000,
- GAEC des Rondets, créé en 2011,
- EARL de Formont, créée en 2007.

En contrepartie, les étables basses et les granges sont peu à peu abandonnées et parfois tombent en ruines. Rappelons que la Municipalité fit retirer les derniers tas de fumiers du village en 1989. L'habitat connut aussi un bouleversement. La conversion en terrains à bâtir de biens communaux réunis à la périphérie du bourg favorisa la construction de nouvelles demeures de type « *pavillon* » à la place de la rénovation des anciennes « *maisons blocs à terre* » familiales.

Pour en finir avec les conséquences du remembrement des années quatre-vingt, on indiquera la disparition de « *l'arbre de Ninville* ». Cet arbre remarquable situé sur le haut du Formont indiquait le point culminant de la commune à 455 mètres d'altitude. Il figurait déjà sur le plan cadastral de 1833<sup>378</sup>.

---

377 <http://www.infogrefffe.fr/infogrefffe/index.jsp>

378 ADHM 3 P 2/353-1 ; voir aussi <http://archives.haute-marne.fr/>



Carte n° 7 – Extrait de la carte géologique du département de la Haute-Marne de 1859-1863 avec l'arbre de Ninville.

b. Des traces dans le paysage<sup>379</sup> :

Les anciens modes de mise en valeur du finage ont disparu sous les coups conjugués de la refonte des parcelles et des arasements au bulldozer. Cependant, quelques traces subsistent :

➤ En divers endroits, en particulier au lieu-dit les Rondets, à droite en allant vers Noyers, on trouve des parcelles de prés bombées perpendiculairement à la route. Ces micro-reliefs sont caractéristiques d'anciens champs labourés pendant plusieurs siècles avec une charrue primitive. Celle-ci n'avait qu'un versoir fixe qui retournait la terre toujours du même côté, à droite. À cela s'ajoutait le besoin de drainer les sols. Le sillon séparant les parcelles permettait l'écoulement des eaux de pluie. Enfin, le paysan avait le souci de concentrer le maximum de terre sur sa parcelle et de ne pas la laisser partir chez le voisin. Cette pratique trouvait aussi sa justification dans l'étroitesse des champs ainsi que nous pouvons la voir.

---

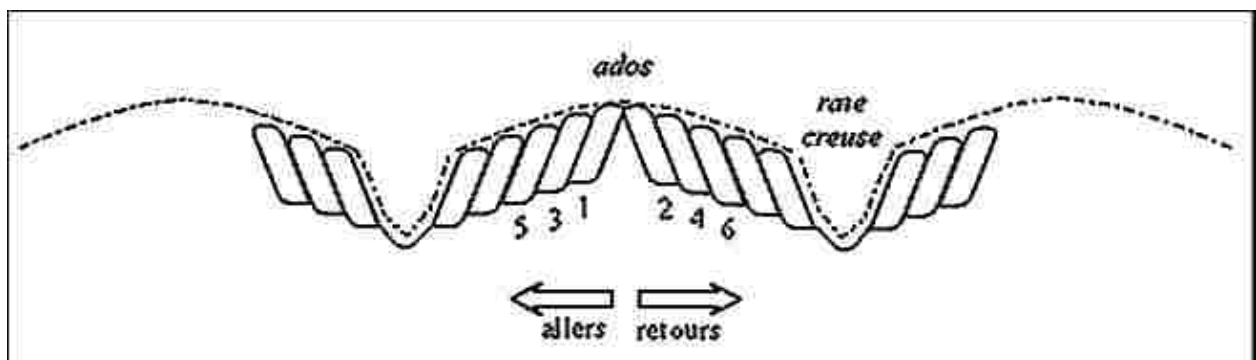
379 Selon la méthode de Blandine VUE, VUE 2001.





*Micro-reliefs visibles aux Herbues.*

La méthode employée par le paysan était dite « *labour en adossant* » ou « *fermant.* » Il commençait par le milieu du champ et tournait dans le sens des aiguilles d'une montre. La terre était ainsi ramenée vers le centre. En général, les champs avaient six à dix raies.



*Le labour en adossant.*

Dans les terrains les plus secs, le « *labour en adossant* » était alterné avec un « *labour ouvrant.* » Ce dernier débutait par le bord du champ et consistait à tourner en sens inverse. Cette opération s'appelait « *refendre.* » Il s'agissait de conserver l'humidité pour éviter le dessèchement des plantes.

➤ Dans les vallées herbeuses qui rayonnent autour du village principalement le long des cours d'eau, quelques haies longilignes maintiennent le souvenir des anciennes délimitations. À l'origine, les clôtures étaient interdites. On recourait alors à des plantations de branches, en général de saule, pour marquer les limites des propriétés. Peu à peu remplacés par des fils de fer barbelés et fautes

d'entretien, les saules souvent taillés en « *têtard* » ont laissé la place à d'autres essences plus opportunistes et plus rustiques. Néanmoins quelques spécimens ont survécu, dans le village notamment.

➤ Sur les plateaux, des lignes d'amoncellements de pierres colonisés par des buissons trahissent le souvenir d'une ancienne limite de propriétés. Dans les endroits caillouteux, les pierres retirées des parcelles remplaçaient les branches de saule.

### c. Essai de reconstitution de l'évolution des modes d'exploitation :

Au sortir de la Révolution de 1789, les structures politiques avaient connu des bouleversements extraordinaires. *A contrario*, les modes d'exploitation du sol avaient peu évolué. Le finage demeurait éclaté en une multitude de champs ayant communément 25 ares de superficie soit un journal. Ils avaient en général une forme allongée. Rectilignes la plupart du temps, ils adoptaient des formes incurvées dans les pentes. Les champs ayant la même orientation formaient un canton qui était, en général, désigné par un toponyme particulier comme le révèle le plan cadastral de 1833<sup>380</sup>. Tous les exploitants étaient tenus de respecter l'assolement triennal. Ils ne pouvaient cultiver que ce qui était prévu par la communauté villageoise. Même les propriétaires des vastes et anciennes possessions seigneuriales n'échappaient pas à ce carcan. Sur la sole laissée en jachère, les habitants pratiquaient la « *vaine pâture*. »

Dès le XVIIIe siècle, le droit de vaine pâture avait été contesté. Il ne fut définitivement supprimé que par la loi du 9 juillet 1889. Mais il permettait aux plus pauvres du village d'entretenir quelques bêtes. Chaque jour, elles étaient prises en charge par le berger communal. Les résistances étaient fortes. Le 9 mars 1890, le conseil municipal de Ninville demanda le maintien de ce droit « *immémorial* » et avantageux à la majorité des propriétaires<sup>381</sup>. La situation n'avait pas évolué en 1911, car le maire demandait cette année-là l'intervention du préfet contre un agriculteur qui envoyait sur la vaine pâture des moutons atteints de « *piétin* »<sup>382</sup>.

Les paysans de Ninville continuaient à pratiquer une agriculture de subsistance essentiellement tournée vers la production céréalière. Ceci explique l'omniprésence des champs même dans des endroits peu propices à cette culture. Cette situation perdura jusqu'à la fin des années 1930, époque où la production laitière prit son envol. La superficie dédiée à la culture se réduisit au profit des prés qui gagnèrent tout d'abord les vallées humides puis les coteaux inaccessibles au nouveau matériel agricole : les tracteurs. Entre-temps, le village s'était doté d'une laiterie.

380 ADHM 3 P 2/353-1 ; voir aussi <http://archives.haute-marne.fr/>

381 ADHM 2 O 2459 ; CGHM 1890/4 p. 106 et 1891/4 p. 199

382 ADHM 2 O 2459

Cependant, la rotation des cultures restait la règle. On distingue, semble-t-il, encore la présence des soles sur une mission photographique de l'IGN en 1957<sup>383</sup>. Mais, une nouvelle agriculture était en marche. Plus individualiste, elle se marqua dans le paysage par la pose de clôtures de fils de fer barbelés rendue nécessaire par le développement des troupeaux de vaches. Elle ouvrait la voie au remembrement des années 1980.

	Milieu du XIXe siècle <sup>384</sup>	2000 <sup>385</sup>
Terres labourables	645 ha	358 ha
Superficie en herbe	116 ha	654 ha
<b>Total</b>	761 ha	1012 ha

*Tableau n° 24 – Évolution de la répartition entre les terres labourables et les superficies en herbe.*

d. Toponymes d'hier et d'aujourd'hui :

Avec le remembrement, de nombreux toponymes furent rayés du cadastre...

Section ZK	Section ZC	Section ZD	Section ZE	Section ZH
<i>Au Nord de l'ancien chemin de Lanques :</i> La Bottie Le Chaumont Champs Vametot Champs Messire Jean La Combe de Bielle Videgrange Grands Buntiers Les Blöchets <b>"La Mauchères"</b> La Craie Bazin Haie d'Ageville Bas de la Montagne La Voie de Bellot  <i>Au Sud de l'ancien chemin de</i>	<i>Au Nord du ruisseau :</i> La Corvée Le Haut de la Ville Aux Vignes Le Cacu Les Longues Roies Près l'Efond La Charme Le Bourgeon Le Chessert Sous le Roulet Champ des Boeuf Le Coaet Cotentenet Près des Longs Quartiers Les Longs Quartiers La Côte en Vez	<i>Au Nord du chemin de Noyers :</i> Sur le Pré Bourgeois La Sauce La <b>"Ronce"</b> Corne du Gros Chêne Corne du Renais Dessus des Faussies  <i>Au Sud du chemin de Noyers :</i> Champs Jannep Au du <b>"Pré Voignot"</b> L'essart du bois Sur <b>"les Grands Rondets"</b> Poirier Sarazin <b>"Les Grands</b>	<i>Au Nord du chemin de Noyers :</i> <b>"Sur le Jard"</b> Sur le Creux Sur les Près d'Envies Sur le Pré Bourgeois  <i>Au Sud du Chemin de Noyers :</i> <i>*Sur la rive droite du ruisseau :</i> Le Bolot Birier Rouge Devant les Herbues Aux Clochotes Les Tournières Sur le Gout Le Gout Bas de la Tresse	Au Jardin <b>"Sur Ramaché"</b> Combe aux Prêtres Champs Cannelés Le Cret La Minière Les Petites Lignièrès Les Grandes Lignièrès <b>"La Sauce"</b> Poirier Vert Sur le Chemin d'Essey La Combe au Caron Le Chanoy La Pingenièrè Le Fider La Grande Combe

383 <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>

384 ADHM 3P3-352-2

385 <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/reperes/communes/>, consulté en 2013

<i>Lanques :</i> Champs d'Orsoy Sur les Valleux Sur le Geniou <b>"Sur les Bois"</b> du Roy	Sous le Roulet <b>"Mallarmé"</b> Champs Bitor Champs du Loup Sur la Corne du Crisier	<b>Rondets"</b> Pré du Bois et <b>"les Etiquets"</b>	Combe Jean <b>- les Grands Rondets -</b>	Les Frétues
<b>Section ZI</b>	Sur la Combe Combe de <b>"Formont"</b> Champs Mouginel	<b>Section ZL</b>	Le Pré du Conot Sur les Prés	<b>Section C</b>
<i>Au Nord du ruisseau :</i> La Corvée La Tranée Sous le Bois du <b>"Vaux"</b> Champs Croissard Les Fourrières Sous l'étang	Au Sud du Ruisseau : De l'autre côté du Ru du Clos Aux Aulnes Aux Hâtres Côte du Seu La <b>"Gravière"</b> Pré Millot Bas du Pré Millot Sur le Ravin Pré d'Envies La Craie Le Rougeot Trou de Mine Le Montenal Le Chimou Au dessus des Tarprières Haut de Formont Au dessus des Faussies Les Courtes Parts Champs Foireux Sous les Faussies et la Haie du Formont Prés des Faussies <b>"Formont"</b>	Section ZL <b>- La Grande Haie</b> - Litillue (?) La Sattoir Le Sommier Aux Murgets Le Prévaut Le Tartre Le Ceugnot Sur la Côte Champs la Chèvre La Vieille Voie Lotviron Champs Belaigue Le Chaptal Champs le Chou Le Mauthier Bas de la Montagne Journal Dumont Au Dailly Les Voies de Chaumont <b>- La Corvée Est -</b> Au Pré Robert	<i>*Sur la rive gauche du ruisseau :</i> Le Pré du Conot Grappins Le Pertuy des <b>"Noues"</b> Le Menuet A la Vigne Aux longs Prés Sous les trois Toits Sur le Moulin à Vent Haut des <b>"Noues"</b> Au devant des <b>"Noues"</b> Aux Biscts Les Grandes "Salières" Les Petites <b>"Salières"</b> La Rance Bas des Noues La Faussie Ravol Sur le Pré Les Buntiers Les Fretins Prés dela Haie de l'Archer Côte Varquée Derrière la Côte Sur <b>"Grevichet"</b>	<i>Au Nord du ruisseau :</i> Champs et <b>"Près d'Orsoy"</b> Le <b>"Vaux"</b> Bois du Roy  <i>Au Sud du ruisseau :</i> <b>"Les Charmes"</b> (Réserve) "Les Genets"
<i>Au Sud du ruisseau :</i> <b>"Au Vaux"</b> Au Chienne <b>"Derrière Ardenne"</b> Petite Combelle La Prelle Côte Chaud(-) La Combelle <b>"Sur les Charmes"</b> La Berguigne Les <b>"Champs le Chartreux"</b> Près le finage de Donnemarie Les Murgets Malvaux				<b>Section ZB</b> Essarts Jaillet Pré Levret Sur le Champ <b>"Champ Guyot"</b> La Pière Derrière le <b>"Roulet"</b> Bois du <b>"Roulet"</b>
				<b>Section D</b> <b>"La Pommeraië"</b>
Bas de la Montagne : <i>toponyme figurant sur le plan cadatral de 1833</i> <b>"Mallarmé"</b> : <i>toponyme figurant sur les plans de 1833 et actuels</i> <b>- La Corvée Est -</b> : <i>toponyme absent de plan cadatral de 1833 mais présent sur l'actuel plan.</i>				

Tableau n° 25 – Les toponymes d'hier et d'aujourd'hui

## 2. La gestion des biens communaux :

### a. La nature des biens communaux<sup>386</sup> :

Au début du Premier Empire, les biens de la commune se répartissaient en 128 arpents de bois et en 20 journaux de pâtis. En 1856, ces derniers représentaient 16 hectares, 90 ares et 67 centiares. La commune en louait 10 hectares pour 634,50 francs. Le reste était laissé en vaine pâture pour permettre aux plus pauvres de la commune de nourrir quelques bêtes ainsi que le révèlent une déclaration des membres du conseil municipal et de plusieurs habitants en 1840 et le procès-verbal de l'enquête diligentée par le préfet en 1853.

Lieux-dits	Superficie	Nature
Aux Hâtres	4 ha, 80 a, 30 ca	?
Sur le Jard		
Aux Dimes		
Auprès du Bois		
À la Corvée		
Sur le Bois du Vaux	2 ha 50 a	
Aux Équitiés		
?		

*Tableau n° 27 – Les terres communales louées.*

Lieux-dits	Superficie	Nature
Au-dessus des Herbues	3 ha	terres
Sur le Bois du Vaux	1 ha	terres
Aux Dimes	30 a	prés
À la Corvée	30 a	prés
Aux Hâtres	50 a	prés

*Tableau n° 28 – Les terres communales laissées en vaine pâture en 1853*

En dehors des bois et des pâtis, la commune détenait le droit de chasse. En 1848, il fut adjugé à Adolphe DESCHARMES. En 1909, la location de la chasse dans les bois et propriétés municipaux rapporta 215 francs<sup>387</sup>.

### b. Quelques affaires d'usurpation de biens<sup>388</sup> :

Au début du XIXe siècle, plusieurs particuliers tentèrent de s'arroger des biens

386 ADHM 2 O 2458 ; E dépôt 2039 & 2044

387 ADHM 1 O 839

388 ADHM 2 O 2458

communaux en se retranchant derrière la loi du 10 juin 1793 qui avait organisé leur partage et autorisé leur vente à des particuliers, et la loi du 9 ventôse an XII sur la régularisation des partages existants à cette époque :

- Le 21 prairial an XII, François THOMAS, François MORISOT et Jean THOMAS, manouvriers, et Nicolas ROYER, maréchal-ferrant, déposèrent une déclaration. Ils réclamaient la propriété de terrains qu'ils avaient défrichés. François THOMAS y avait érigé une maison et aménagé un jardin potager quatorze ans plutôt. Les quatre hommes demandaient à payer une redevance conformément à la loi du 9 ventôse. Celle-ci était rachetable pour un montant équivalent à vingt fois la rente. L'affaire se solda par un refus du Préfet en 1807 réaffirmé en 1810. Les demandeurs pouvaient conserver les biens contre le paiement de toutes les valeurs.
- Le 5 juillet 1809, le garde champêtre dénonça le cabaretier François THOMAS qui construisait un bâtiment de neuf mètres carrés sur un terrain communal. L'affaire fut portée devant le tribunal de police du Canton de Nogent qui se déclara incompétent et transmit le dossier au Préfet.
- En l'an XIII, la veuve BERNARD déclara jouir d'un terrain obtenu lors du partage des biens communaux conformément à la loi du 10 juin 1793. Elle y avait construit une « *baraque* ».

Mais la principale affaire d'usurpation de biens communaux fut celle évoquée plus tôt impliquant plusieurs membres du conseil municipal entre 1832 et 1834.

### c. La forêt communale :

Depuis l'origine, l'exploitation de la forêt constitue la principale source de revenus de la commune. Souvenons-nous que la construction du pont de Ninville en l'an XII fut financée par la vente de taillis et de futaies. En 1857, la commune procéda à l'adjudication de soixante-dix-neuf arbres pour un total de 362 francs<sup>389</sup>. Les coupes extraordinaires de bois de 1920 rapportèrent 3645 francs au budget communal<sup>390</sup>. Le produit de la taxe sur les affouages n'est pas négligeable.

Années	1859	1878	1900	1909
Francs	151,70	150,00	540,00	790,00

*Tableau n° 29 – Le produit des taxes affouagères*

Pour assurer la pérennité de l'exploitation sylvicole et de ses revenus, les pouvoirs

389 ADHM E dépôt 2039

390 ADHM I O 839

politiques successifs décidèrent d'aménager les bois communaux en coupes et en une réserve. Selon *l'état de l'actif de la commune de Ninville* daté du 1<sup>er</sup> vendémiaire an IX, 30 des 128 arpents de bois formaient la réserve qui avaient été coupée en 1768. Le reste formait treize coupes ordinaires exploitées à raison d'une coupe par an<sup>391</sup>.

Cette organisation fut remise en cause en 1848. Un arrêté stipula que l'aménagement des bois comprendrait désormais une réserve et 26 coupes de bois ordinaires. Son application se fit difficilement et lentement, car, en 1855, la commune indiquait qu'elle ne pouvait supporter le financement de la nouvelle délimitation. Le 3 avril 1854, le préfet ordonna les travaux. Ils débutèrent le 1<sup>er</sup> juillet 1856 sous la conduite de l'arpenteur VIARD. Ils furent approuvés par le décret impérial du 30 décembre 1857. L'année suivante, le préfet commanda le bornage général des bois<sup>392</sup>.

Nom des cantons & leur contenance	N° des coupes	Contenance des coupes	Âge des coupes en 1856	Année de la 1 <sup>re</sup> révolution
<b>Le Bois du Roi – 2,83 ha</b>	1	2,83	25	1856
<b>Les Génots – 13,25 ha</b>	2	2,60	24	1857
	3	2,60	23	1858
	4	2,60	22	1859
	5	2,60	21	1859
	6	2,60	20	1861
	7	2,61	19	1862
	8	2,63	18	1863
<b>Le Roulet – 31,56 ha</b>	9	2,43	17	1864
	10	2,41	16	1865
	11	2,41	15	1866
	12	2,41	14	1867
	13	2,41	13	1868
	14	2,41	12	1869
	15	2,41	11	1870
	16	2,40	10	1871
	17	2,46	9	1872
	18	2,46	8	1873

391 ADHM 2 O 2458

392 ADHM E dépôt 2044

	19	2,46	8	1874
	20	2,46	7	1875
	21	2,46	6	1876
<b>Les Charmes – 13,34 ha</b>	22	2,66	6	1877
	23	2,70	4	1878
	24	2,66	3	1879
	25	2,72	2	1880
	26	2,60	1	1881
<b>Total des coupes :</b>		66,01		
<b>Réserve (située aux Charmes)</b>		21,99		
<b>Total général des Bois</b>		88,00		

*Tableau n° ? – Les coupes et la réserve des bois de Ninville en 1857-1858*

Selon l'arpenteur VIARD, « *l'essence dominante du taillis est le charme et le chêne mêlés de bois blancs. La futaie est presque exclusive en chêne, légèrement mêlée de hêtres et quelques bois blancs d'industrie ; elle s'élanche peu et est de médiocre grosseur, elle est impropre pour le service de la marine.* »

L'aménagement de 1857 est toujours en vigueur.

En 1998, le conseil municipal acheta la forêt du Vaux d'une superficie de 17,97 hectares.

### 3. Veaux, vaches, cochons... :

Malheureusement, les statistiques sont peu nombreuses pour le XIXe siècle et le début du XXe siècle. Cependant, les indices sont suffisants pour se faire une idée assez précise de l'élevage à cette époque.

#### ➤ Les bovins :

Une agriculture de subsistance était peu propice au développement de troupeaux de vaches conséquents. Tout au plus, les grands propriétaires possédaient-ils une dizaine de bêtes de plus que les autres. À la fin du siècle, les exploitations accueillait en moyenne 7 à 8 bovins. L'étable de quatorze vaches touchée par une épizootie de fièvre aphteuse en 1900 appartenait à une grande ferme<sup>393</sup>. Avec les veaux, les génisses, les bœufs et le cheptel des paysans sans terre, des artisans, et des « *familles pauvres* » qui entretenaient « *une vache ou deux*<sup>394</sup> » sur la vaine

393 CGHM 1900/08 p. 555

394 Enquête de 1853 sur les terrains communaux non loués, ADHM 2 O 2458



pâturage et les terrains communaux, la population bovine s'établissait à 240 individus en 1908. Vingt ans plus tard, elle avoisinait 250 bêtes à cornes<sup>395</sup>. Ces effectifs sont à comparer avec celui des seules vaches laitières en l'an 2000 : 530<sup>396</sup>.

Les épizooties étaient fréquentes, parfois décimaient les troupeaux et, de fait, inquiétaient les autorités. Elles firent l'objet de comptes-rendus précis dans les délibérations du Conseil Général de la Haute-Marne. Nous connaissons ainsi les maladies qui frappaient le bétail de Ninville :

- la fièvre charbonneuse : elle toucha la commune en 1898<sup>397</sup>. La maladie fit un retour en 1911<sup>398</sup>. En 1930<sup>399</sup>, on parla de « *charbon symptomatique*. »
- la fièvre aphteuse : elle sévit en 1900.

➤ Les « *carnes* » :

Jusqu'au développement de la mécanisation, les chevaux constituaient la principale force de traction. Ils faisaient l'objet d'un élevage très important. En 1896, on fit venir un étalon de Leffonds pour saillir deux juments de la commune. Atteint de morve, le cheval en infecta une<sup>400</sup>. On dénombrait 120 chevaux en 1908, et 130 en 1928<sup>401</sup>.

➤ Le « *menu bétail* » :

Comme dans la plupart des campagnes, les moutons étaient particulièrement nombreux. Dans le village voisin d'Essey-les-Eaux, on comptait 460 ovins en 1809<sup>402</sup>. À Ninville, le berger communal entretenait deux béliers et les moutons se comptaient par dizaine dans le montant de ses indemnités. Néanmoins, les troupeaux diminuèrent au profit des cochons. En 1840, un des deux béliers fut remplacé par un verroat. En 1908, on comptait 220 moutons pour 280 cochons<sup>403</sup>. Ce « *menu bétail* » était la principale richesse de beaucoup d'habitants.

➤ Les volailles :

Des poules, des canards, des oies et quelques dindons... En liberté, ils dégradèrent le jardin de l'instituteur en 1898. Les œufs assez nombreux généraient un commerce florissant aux mains d'un marchand spécialisé, le coquetier.

---

395 ADHM 2 O 2457

396 <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/reperes/communes/>, consulté en 2013

397 CGHM 1898/08 p. 547

398 CGHM 1912/08 p. 506

399 CHHM 1932/09 p. 238

400 CGHM 1897/08 p. 525

401 ADHM 2 O 2457

402 ODELAIN 2006, p. 145

403 ADHM 2 O 2457

➤ Les chiens :

Conformément à la loi du 4 août 1855, le conseil municipal adopta dès le 17 août une taxe sur les chiens<sup>404</sup>. Les propriétaires devaient faire une déclaration en mairie. Les animaux étaient inscrits sur un rôle dédié. En 1858, cette taxe rapporta 22,50 francs. En 1869, la taxe était de 1,50 franc<sup>405</sup>. La commune comptait 28 chiens : la plupart pour la garde du bétail, quelques-uns pour la chasse, pour actionner la meule à aiguiser des couteliers ou pour la traction de petites carrioles.

Le 8 juin 1873, le conseil municipal décida de répartir les chiens en deux catégories. La première pour les chiens de chasse ou d'agrément était fixée à 6 francs. La seconde pour les chiens de berger ou de garde resta au tarif de 1,50 franc<sup>406</sup>. Cette réforme eut peu de conséquences, car en 1878, le produit de la taxe s'élevait à 52,50 francs<sup>407</sup>. Le bon sens paysan devait inciter les maîtres à déclassifier leur compagnon pour moins payer.

Cette taxe perdura jusqu'au milieu du XXe siècle. En 1920, son recouvrement permit d'encaisser 96 francs<sup>408</sup>.

➤ les abeilles :

Les abeilles de Ninville connurent leur jour de gloire en 1885, quand le curé plaça des ruches à côté d'un verger de trente pommiers qui s'obstinaient à ne rien produire depuis vingt ans. La récolte qui s'en suivit fut si miraculeuse que l'histoire fut relatée dans un grand nombre de revues spécialisées de la fin du XIXe siècle : *la Nature* (1888, n°16, p. 289), *journal des sciences médicales de Lille* (1888, n°2, p. 566), *le cidre et le poiré* (1890, n° 5, p. 113), *revue internationale d'apiculture* (vol. 19-21, p. 221)...

---

404 AMN DCM 1853-1858

405 ADHM 1 O 838

406 AMN DCM 1875-1886

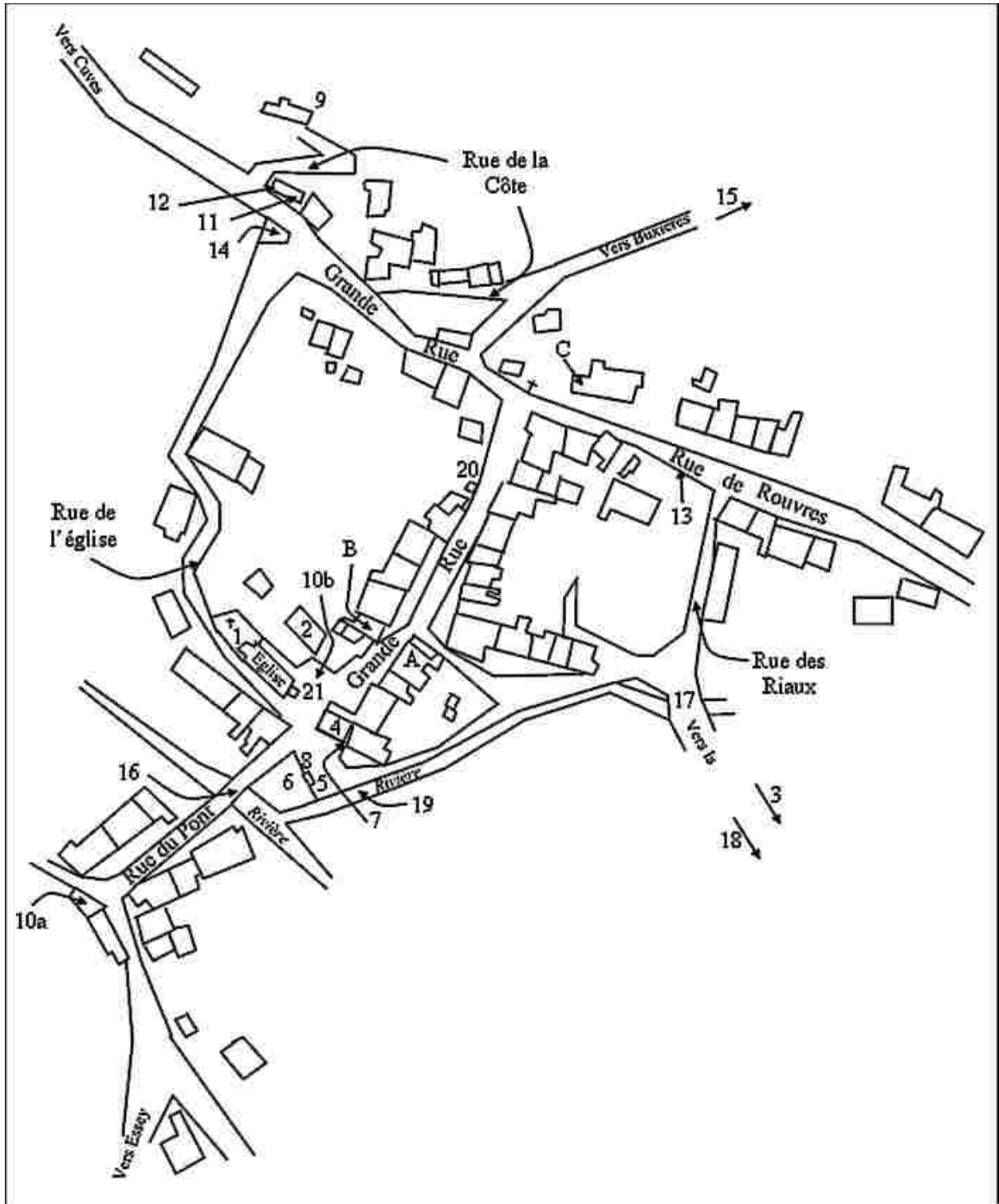
407 AHM 1 O 838

408 AMN 1 O 839




# Annexes



## Annexe n° 1

### Les XIXe et du XXe siècles à Ninville – témoignages de pierres



N°	Photographie	Nom	Situation	Années	Page
1		Église	Centre du village	Restauration 1867-1871	57
2		Presbytère	Centre du village	Reconstruction 1859-1860	71
3		Cimetière	Route de Noyers, lieu-dit les Herbues	Construction 1888	77
4		Mairie-école	Centre du village	Construction 1834-1835 Agrandissement 1861-1863	79
5		Les latrines	Cour de l'école	Construction 1896	83
6		Jardin de l'instituteur	En face de l'école	Construction vers 1861	83
7		Hangar	À côté de la mairie	Construction 1900 Démolition vers 1968	83
8		Abri-bus	Cour de l'école	Construction 1990	84
9		Maison du berger	Rue de la Côte	Construction 1848	84

N°	Photographie	Nom	Situation	Années	Page
				Agrandissement 1863	
10a		Fontaine sous la Côte de Donnemarie	Rue du Pont	Reconstruction 1835-1836	85
10b		Piédestal	Place de l'église	Charpente 1912 Transfert 1981	
11		Fontaine de la Côte de Cuves	Grande Rue – haut du village	Reconstruction 1870-1871	87
12		Remise de la pompe à feu	Grande Rue – haut du village	Construction 1895	88
13		Fontaine de la rue de Rouvres	Rue de Rouvres	Restauration 1877	88
14		Gué ou marre	Grande Rue – haut du village	XIXe siècle	89
15		Château d'eau	Route de Buxières	Vers 1958	90
16		Pont de Ninville	Centre du village	Construction 1836 Reconstruction 1847-1849 Tablier 1965	97

N°	Photographie	Nom	Situation	Années	Page
17		Pont du Mallarmé	Route de Noyers	Construction 1887-1888	98
18		Ponton de la route d'Is	Route d'Is	Reconstruction 1881	98
19		Passerelle du chemin de l'école	Centre du village	Construction 1913	99
20		Transformateur électrique	Grande Rue	Construction 1957-1958	103
21		Monument aux Morts	Centre du village	Construction 1920	103

N°	Activité	Situation	Années	Page
A	Ancienne laiterie	Grande Rue	1923 - 1971	
B	Ancienne épicerie	Grande Rue	≈ 1918 - ≈1937	
C	Ancien cabaret	Rue de Rouvres	1834 - ≈1914	

## Annexe n° 2


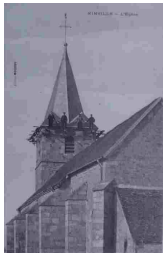
### Les cartes postales de Ninville.


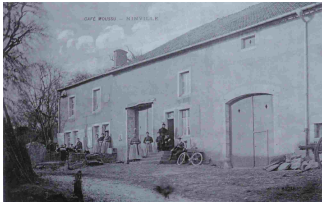
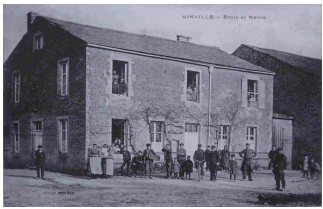


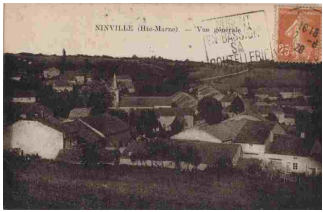
La carte postale avait été inventée en 1865 et sa circulation autorisée en Autriche le 1er octobre 1869. Elle circula pour la première fois en France pendant la guerre Franco-Prussienne. Elle servit notamment de moyen de correspondance pendant le siège de Paris. Son développement grandit après 1904 quand le recto fut divisé en deux parties, la première pour la correspondance, la seconde pour l'adresse. Auparavant, l'adresse occupait toute la surface du recto, ne laissant pour la correspondance que le verso. Dès ce moment-là, les photographes de tout poil vont profiter de la carte postale pour diffuser leur production. Ce moyen de correspondance fit alors l'objet d'un commerce très florissant. Son âge d'or alla de 1900 à la Première Guerre Mondiale.

En Haute-Marne, nombreux furent les *aficionados* qui parcoururent les sites touristiques et la campagne à la recherche de scènes de la vie quotidienne. Le public verra aussi en la carte postale le moyen d'immortaliser des évènements de la vie familiale.

Mais, curieusement, Ninville échappa à cette vague. Les premières cartes postales du village et de sa population n'apparurent qu'en 1910-1912. La première fut l'oeuvre de BONGRÉ. Les quatre suivantes furent publiées par M. MOUSSU, cafetier, qui immortalisa notamment la réfection du clocher de l'église et la construction de la charpente du lavoir de Sous la Côte de Donnemarie en 1912.

À notre connaissance, il existe huit cartes postales de Ninville. Les clichés présentés dans cet ouvrage ont été collectionnés par Pierre BIELMANN, mon père et moi-même.

Cliché	Sujet	Année	Auteur	Collection	Page
	Vue générale	≈ 1911	BONGRÉ	J.-P. BIELMANN	8
	Réfection du clocher	1912	MOUSSU	P. BIELMANN	62

Cliché	Sujet	Année	Auteur	Collection	Page
	Charpente de la Fontaine	1912	MOUSSU	J.-P. BIELMANN	87
	Café MOUSSU	1912	MOUSSU	P. BIELMANN	164
	École et mairie	1912	MOUSSU	P. BIELMANN	79
	Travaux au bord du ruisseau (carte postale ?)	?	?	P. BIELMANN	78
	La Grande Rue	?	?	P. BIELMANN	108
	Vue générale	≈ 1928	?	J.-P. BIELMANN	10

*Tableau n° 31 – Les cartes postales de Ninville*



## Compléments à l'Histoire de la Seigneurie de Ninville<sup>409</sup>.

### Première Partie – Le Début de l'Histoire

#### Chapitre 4

##### Essai de reconstitution du lignage seigneurial

Le 23 mai 1689, le curé de Ninville, Jean MOUSSU, remit une requête contre la Comtesse de Clefmont qui s'était arrogée, en tant qu'héritière des seigneurs de Cuves, la perception de la dîme sur deux parcelles de la paroisse : au lieu-dit le Champ Armand et au lieu-dit la Montagne du pré Robin<sup>410</sup>.

### Troisième Partie – Ninville au XVIIIe siècle

#### Chapitre 1

##### La seigneurie et son organisation

Les moines de la Crête possédaient un moulin à Ninville. Il se situait à la Combe de l'étang. En se basant sur cet ancien usage, les habitants de la commune réclamèrent le maintien de chemin du Vaux, le 19 février 1829<sup>411</sup>.

#### Chapitre 2

##### L'église et la paroisse

La troisième partie de la « grosse dîme » de Ninville revint aux moines du Val des écoliers jusqu'à la sentence du 1<sup>er</sup> décembre 1674<sup>412</sup>.

#### Chapitre 3

##### Les gens de Ninville entre 1689 et 1789

En 1782, la communauté de Ninville perdit un procès contre son seigneur, le duc de Crillon. Elle fut condamnée à verser la somme considérable de 4119 livres qu'elle proposa de payer en vendant une partie des biens communaux pour deux mille livres, les affouages de l'année suivante et des chênes. L'intendant de Champagne rejeta la cession des pâtis et des communaux dans sa réponse du 10 février 1783. Nous ignorons l'objet du procès entre le seigneur et les habitants de Ninville. À noter que le syndic de Ninville s'appelait TRESSE à cette époque<sup>413</sup>.

---

409 BIELMANN 2011

410 ADHM 1 Q 1025

411 ADHM 3 O 2169

412 ADHM 1 Q 1025

413 ADHM 2 O 2458

## Les Sources

### **Archives Municipales de Ninville – AMN**

#### Registres des délibérations du Conseil Municipal

DCM 1853-1858  
DCM 1865-1874  
DCM 1875-1886  
DCM 1886-1912  
DCM 1912-1926  
DCM 1926-1946

#### Registres de catholicité

RC 1834-1872  
RC 1872-1894

Sommier de la Fabrique Saint-Martin de Ninville (voir aussi ADHM XXF art 747)

### **Archives Départementales de la Haute-Marne – ADHM**

#### Registres paroissiaux et d'état-civil d'origine départementale

1 E 352/1 • BMS puis NMD (manque 1681-1691, 1697-1736, M an IV, an VII-an VIII) • 1679-1802

1 E 352/2 • NMD, tables décennales • 1802-1822

1 E 352/3 • NMD, tables décennales • 1823-1842

1 E 352/4 • NMD, tables décennales • 1843-1882

1 E 352/5 • NMD, tables décennales • 1883-1902

1 E 352/6 • NMD, tables décennales • 1903-1922

*accessibles sur <http://archives.haute-marne.fr/>*

#### Archives révolutionnaires

L - Documents administratifs et judiciaires • 1790-an VIII

L 911

L 1910

L 2014

L 2333

L 2527

1Q - Biens nationaux • 1690-1949

1 Q 40

1 Q 227

1 Q 643  
1 Q 1025

Archives modernes (1800-1940)

M - Administration générale et économie du département • 1800-1940

46 M 7  
47 M 18  
153 M 7  
158 M 352  
164 M 79 Tables décennales de l'état civil de la Haute-Marne • 1792-1902  
41 • 1803-1812  
42 • 1813-1822  
43 • 1823-1832  
44 • 1833-1842  
45 • 1843-1852  
46 • 1853-1862  
47 • 1863-1872  
48 • 1873-1882  
49 • 1883-1892  
50 • 1893-1902  
*accessibles sur <http://archives.haute-marne.fr/>*

O - Administration et comptabilité communales • 1800-1940

1 O - Comptabilité communale

1 o 105  
1 o 838  
1 o 839

2 O - Personnel, police, biens et revenus

2 O 39  
2 O 2453  
2 O 2454  
2 O 2455  
2 O 2456  
2 O 2457  
2 O 2458

3 O - Service vicinal

3 O 1540  
3 O 2169

P - Finances, cadastre et postes • 1800-1940

3P2 - Plans cadastraux dits "napoléoniens"

3 P 2 253

3P3 - états de sections et matrices cadastrales

3 P 3 352

R - Affaires militaires • 1800-1940

*inventaire sur <http://archives.haute-marne.fr/>*

V - Cultes de la période concordataire • 1800-1907  
52 V 126

Archives communales et hospitalières déposées

E dépôt 3358  
E dépôt 2039  
E dépôt 2040  
E dépôt 2041  
E dépôt 2042  
E dépôt 2043  
E dépôt 2044  
E dépôt 2045  
E dépôt 2046

Registres paroissiaux et d'état civil - collection communale.

E dépôt 3351 • BMS (manque MS 1638-1672, BMS 1673-1674) • 1638-1777  
E dépôt 3352 • BMS puis NMD • 1780-1800  
E dépôt 3353 • NMD, tables décennales • 1800-1809  
E dépôt 3354 • NMD • 1810-1823  
E dépôt 3355 • NMD, tables décennales • 1824-1837  
E dépôt 3356 • NMD • 1838-1851  
E dépôt 3357 • NMD, tables décennales • 1852  
E dépôt 12303 • NMD • 1853-1862  
E dépôt 12304 • NMD • 1863-1872  
E dépôt 12305 • NMD • 1873-1882  
E dépôt 12306 • NMD • 1883-1892  
E dépôt 12307 • NMD • 1893-1902  
E dépôt 12308 • NMD • 1903-1912  
*accessibles sur <http://archives.haute-marne.fr/>*

Bibliothèque

XXF - Plaquettes très grand format  
XXF art 747 - Sommier de la Fabrique Saint-Martin de Ninville (copie)

**Archives Nationales de France – ANF**

Comité de division du territoire  
D IV bis 2

Comité ecclésiastique  
D XIX 22 dossier 344

Administration départementale  
F2 1 443

Police générale - passeports

F7 / 3570

Cartes

NN\*12

Tribunal révolutionnaire

W305/1 dossier 366

### **Bibliothèque Nationale de France – BNF**

Archives Parlementaires de 1787 à 1860, 1ère série

Délibération du Conseil Général de la Haute-Marne - CGHM  
1856-1937

4L-LB41-2843 (A)

### **Archives Municipales de Strasbourg – AMS**

Actes constitutifs et politiques de la commune, correspondance politique  
AA 2005b/36/3  
VIII 198-1

### **Archives Privées**

Pierre BIELMANN à Ninville

Notes personnelles

Cartes postales

Archives BIELMANN à Saint-Jean-le-Vieux – AB-sjlv

E - Cartes postales

E - Sommier de la Fabrique Saint-Martin de Ninville (copie)

## Bibliographie

Abréviation  
*CHM - Cahiers Haut-Marnais*

\***AFRMC 1989**, Association Familiale Rurale de Mandres-la-Côte, *La Révolution dans le Canton de Nogent*, 1989

\***BIELMANN 2011**, J.-P. BIELMANN, *Ce que je sais ! Petite histoire de la Seigneurie de Ninville, de ses seigneurs et de ses habitants*, Saint-Jean-le-Vieux 2011

\***BRANCOURT 1983**, J.-P. BRANCOURT, *L'intendance de Champagne à la fin du XVIIe siècle*, Paris 1983

\***CAHEN 1904**, L. CAHEN *Condorcet et la Révolution Française*, 1904

\***CARNANDET 1860**, J. CARNANDET, *Géographie historique, industrielle et statistique du département de la Haute-Marne*, 1860

\***CAVANIOL 1900**, H. CAVANIOL, *L'invasion de 1870-71 dans la Haute-Marne*, 1900

\***CORBIN 1994**, A. CORBIN, *Les cloches de la terre*, Paris 1994

\***DAGUIN 1936**, A. DAGUIN, *Nogent-en-Bassigny et son Canton, Itinéraire descriptif*, Nogent 1936

\***Description 1809-1828**, *Description de l'Égypte*, 1809-1828

\***DILLEMANN 1972**, G. DILLEMANN, « Enquête sur les bâtons de procession de saints ou bâtons de confrérie en Haute-Marne », *CHM* n° 109, 1972

\***DINET 1983**, H. DINET, « L'année 1789 en Champagne », *Annales historiques de la Révolution Française*, n° 254, 1983, p. 570-595

\***FONTAINE 2009**, L. FONTAINE, *les Grognards de Haute-Marne*, Langres 2009

\***GALLAND 1802**, A. GALLAND *Tableau de l'Égypte pendant le séjour de l'armée française*, 1802

\***GAVEAU 2000**, F. GAVEAU, « De la sûreté des campagnes, police rurale et demande d'ordre

en France dans la première moitié du XIXe siècle », *Crime, Histoire et Société*, vol. 4, n°2 p. 53-76.

\***GERANDO 1801**, J.-M. De GERANDO, *Vie du général Louis Marie Joseph Maximilien Caffarelli du Falga*, 1801

\***GIGOT 1949**, J. GIGOT « Visite à Chaumont du représentant du peuple RUHL en 1793 », *CHM* n°16, 1949

\***GIGOT 1954**, J. GIGOT « Notules sur les bergers », *CHM* n° 37, 1954

\***GEOFFROY DE SAINT-HILAIRE 2001**, E. GEOFFROY DE SAINT-HILAIRE, *Lettres écrites d'Égypte à Cuvier, Jussieu, Lacepède, Monge*, Paris 2001

\***GUEMARD 1936**, G. GUEMARD, *Bibliographie critique de la Commission des Sciences et des Arts et de l'Institut d'Égypte*, Le Caire 1936

\***HEITZ 1863**, F.-K. HEITZ, *Les sociétés politiques à Strasbourg pendant les années 1790 à 1795*, Strasbourg 1863

\***HENNEQUIN-LECONTE 2008**, « Pierre Ochs » dans *Schweizerischer Zeitschrift für Geschichte*, 2008

\***HEERDE 2006**, H.-J. HEERDE, *Das Publikum der Physik, Göttingen*, 2006, p. 241

\***JACQUOT 2005**, Pierre JACQUOT, « La Haute-Marne et les Armées sous la Révolution et l'Empire », *CHM* n° 240-241, p. 7-13, 2005

\***JOLIBOIS 1856**, Émile JOLIBOIS, *Histoire de la ville de Chaumont*, Chaumont 1856

\***JOLIBOIS 1858**, Émile JOLIBOIS, *La Haute-Marne ancienne et moderne*, Chaumont 1858

\***L'HERITIER 1822**, L.-F. L'HERITIER, *les Fastes de la Gloire*, Paris 1821

\***La JONQUIÈRE 2003**, C. La JONQUIÈRE, *L'expédition d'Égypte*, Paris 2003

\***LA LUZERNE 1855**, C.-G. De La LUZERNE, *Œuvres complètes*, 1855, p. X

\***LAURENS 1988**, H. LAURENS, *Kleber en Égypte*, Paris 1988

\***LAURENS 1989**, H. LAURENS, *L'expédition d'Égypte*, Paris 1989

\***LAISSUS 1998**, Y. LAISSUS, *L'Égypte, une aventure savante*, Paris 1998

\***LENOTRE 1936**, G. LENOTRE, *Sous le bonnet rouge*, 1936

\***LORAIN 1912**, C. LORAIN, *Les subsistances en céréales dans le district de Chaumont de 1788 à l'an V*, Chaumont 1912, 2 tomes

- \***MAIGROT 1987**, J.-L. MAIGROT *La mort et les hommes en Haute-Marne*, Langres 1987
- \***MARTIN 1815**, P. MARTIN, *Histoire de l'expédition française en Égypte*, Paris 1815
- \***MASSON 1984**, J.-L. MASSON, *Provinces, départements, régions : l'organisation administrative de la France d'hier à demain*, Paris 1984
- \***MATHIEU 1811**, J.-B.-J. MATHIEU, *Biographie du département de la Haute-Marne*, 1811
- \***METTRIER 1905**, H. METTRIER, « État du clergé constitutionnel de la Haute Marne d'après un document conservé aux Archives Nationales » dans *Mémoires de la Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie de Saint-Dizier*, tome 6, 1905, p. 3-40
- \***METTRIER 1911**, H. METTRIER, *La formation du département de la Haute-Marne en 1790*, Chaumont 1911
- \***MIRABEAU 1860**, H.-G. De RIQUETTI MIRABEAU, *Catalogue de la collection de lettres autographes manuscrites du comte de Mirabeau, documents historiques sur la Ligue, la Fronde, la Révolution, etc*, Paris 1860
- \***MULLER 2009**, C. MULLER, *La Liberté ou la mort, l'Alsace et la Révolution*, Nancy 2009
- \***ODELAIN 2006**, Olivier ODELAIN, *Essey-les-Eaux*, Essey-les-Eaux 2006
- \***NAPOLÉON 1860**, *Correspondance de Napoléon 1er*, édition de 1860
- \***NAPOLÉON 2005**, *Correspondance de Napoléon 1er*, édition de 2005
- \***Recueil 1795**, *Recueil des pièces authentiques servant à l'Histoire de la Révolution à Strasbourg*, Strasbourg 1795
- \***Résistance 1983 & 1986**, *La Résistance en Haute-Marne*, Tome II, Langres 1983, Tome III, Langres 1986.
- \***REICHARDT 1892**, J.-F. REICHARDT, *Un prussien en France en 1792*, Stasbourg-Lyon-Paris, 1892
- \***REUSS 1924**, R. REUSS « L'Alsace pendant la Révolution Française, Correspondance adressée à Frédéric De DIETRICH », *Revue d'Alsace*, 1924
- \***REUSS 1931**, R. REUSS « L'Alsace pendant la Révolution Française, Correspondance adressée à Frédéric De DIETRICH », *Revue d'Alsace*, 1931
- \***REYBAUD 1844**, Louis REYBAUD dans son *Histoire Scientifique et Militaire de l'Expédition Française en Égypte*, 1844
- \***ROSEROT 1903**, A. ROSEROT, *Dictionnaire topographique de la Haute-Marne*, Paris 1903



- \***ROUSSEAU 1900**, F. ROUSSEAU, *Kleber et Menou en Égypte*, Paris 1900
- \***ROUSSEL 1873-1879**, C. H. ROUSSEL, *Le diocèse de Langres, Histoire et statistiques*, Langres 1873-1879
- \***SAVOURET 1983**, P. SAVOURET, *La coutellerie nogentaise au XIXe siècle*, Langres 1983.
- \***SCHÖNPFLUG 2002**, D. SCHÖNPFLUG et J. VOSS (dir.), *Révolutionnaires et Émigrés, Transfer und Migration zwischen Frankreich und Deutschland, 1789-1806*, Stuttgart 2002
- \***SPACH 1857**, L. SPACH « Frédéric De DIETRICH, premier maire de Strasbourg », *Revue d'Alsace*, 1857
- \***TUTEY 1914**, Alexandre TUETEY, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution Française*, Paris 1914.
- \***VIARD 1993**, *Hier l'école, notes et documents sur l'enseignement élémentaire en pays langrois aux XVIIIe et XIXe siècles*, présentés par G. VIARD avec la collaboration de S. FORGEOT, F. MICHELOT et J.-P. PIZELLE, Langres 1993.
- \***VILLIERS Du TERRAGE 1899**, E. De VILLIERS Du TERRAGE, *Journal et souvenir de l'expédition d'Égypte*, 1899.
- \***VUE 2001**, Blandine VUE, « Lire l'histoire des paysages agraires », *CHM* n° 224-225, 2001, p. 41-52

## Les sites internet

### Sites publics

Archives Départementales de la Haute-Marne : <http://archives.haute-marne.fr>

Mémoire des Hommes : <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr>

Sépultures de guerre : <http://www.sepulturesdeguerre.sga.defense.gouv.fr>

Cadaastre : <http://www.cadastre.gouv.fr>

Géoportail : <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>

Ministère de l'Agriculture : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/reperes/communes/>

Les greffes des tribunaux de commerce : <http://www.infogreffe.fr/infogreffe/index.jsp>

### Sites privés

Biographie et généalogie haut-marnaises : <http://bio52.blogspot.fr/>

Médaille militaire : <http://medmil.330chaumont52.free.fr/>

Site de l'auteur : [http : //www.bielmann.fr](http://www.bielmann.fr)

## Table des illustrations

Cartes (*auteur : Jean-Pierre BIELMANN) :	
Situation géographique du Bassigny*	9
Ninville et les divisions administratives de l'Ancien Régime*	12
Les limites du département au 12 janvier 1790 et actuelles*	15
Ninville et la ferme du Formont*	19
Le district de Bourmont et ses divisions	20
La réorganisation des chemins au XIXe siècle*	99
Extrait de la Carte Géologique du Département de la Haute-Marne de 1859-1863 avec l'arbre de Ninville	168
Les témoignages de pierres*	179
Cartes Postales – inventaire	voir p. 183
Portrait de GLOUTIER par DUTERTRE	56
Relevés (auteur : Jean-Pierre BIELMANN) :	
Plan de l'église	64
Le retable de l'église	65
Plan d'une maison « <i>bloc à terre</i> »	107
Plan d'une maison de coutelier	109
Le labour adossant	169
Photographies (clichés de Jean-Pierre BIELMANN)	
Vestige des temps oubliés	104
Les cachets de la mairie de Ninville	130
Les micro-reliefs aux Herbues	169
Les monuments de Ninville	180
Les tableaux (*auteur : Jean-Pierre BIELMANN) :	
Les réquisitions en subsistances*	23
Les présidents et secrétaires du comité de surveillance*	28
La population de Ninville en l'an II et en l'an VIII	30
Les autres soldats napoléoniens de Ninville*	111
Les contributions et les dédommagements de guerre (1870)*	113
Les maires et les adjoints*	123
Les dépenses pour les fêtes civiques*	131
Les gardes champêtres*	132
Les gardes forestiers*	133
Les pâtres*	135
Les salaires en francs des personnels communaux entre 1807 et 1900*	138
Évolution du salaire du gérant de la cabine téléphonique entre 1908 et	

1971 ou les ravages de l'inflation*	139
Les maîtres d'école au XIXe siècle*	140
Inventaire du mobilier de l'école en 1879*	146
Évolutions du salaire en francs de l'instituteur et de la directrice des travaux d'aiguille des filles*	148
Essai de reconstitution de la liste des instituteurs au XXe siècle*	148
Liste des desservants de l'église de Ninville*	150
Le secteur paroissial de Nogent en 2013*	152
Les fondations de l'église de Ninville au XIXe siècle*	155
Le nombre d'habitants au km <sup>2</sup> *	160
Les professions des hommes entre 1836 et 1901*	161
Évolution de la coutellerie à Ninville au XXe siècle*	166
Évolution entre les terres labourables et les superficies en herbes*	171
Toponymes d'hier et d'aujourd'hui*	171
Les terres communales louées au XIXe siècle*	173
Les terres communales laissées en vaine pâture en 1853*	173
Les produits des taxes affouagères*	174
Les coupes et la réserve des bois de Ninville entre 1857 et 1858*	175
Les cartes postales*	183
Les courbes démographiques (auteur : Jean-Pierre BIELMANN) :	
Ninville pendant la Révolution	30
Ninville entre 1807 et 1910	156
Les variations de population au XIXe siècle	158
Évolution de la population de Ninville	158
Pyramides des âges	159
1er de couverture : Ninville (cliché de Jean-Pierre BIELMANN)	

*Et voilà !*

*C'est fini !*

*Vous pouvez fermer ce livre et reprendre une activité normale !*

Achévé d'imprimer  
le dix-sept mars deux mille treize  
pour le compte du CRIBBLE  
par COREP  
152, cours Albert Thomas  
F-69008 LYON.

Mise en page : Jean-Pierre BIELMANN